Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13135 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 22 AVRIL 1987

Démons argentins

La victoire personnelle remportée par le président argentin, M. Raul Alfonsin, face à la rébellion déclenchée par les militaires n'apparaît pas aussi éclatante que l'on pouvait l'imaginer. Certes, comme l'a dit le chef de l'Etat, « la maison est en ordre » et le dialogue qu'il a engagé avec les rebelles a permis une issue pacifique à la crise la plus grave qu'a eue à connaître son gouvernement. Le spectre d'un coup d'Etat a même rassemblé la grande majorité de la population autour de son président dans un élan unitaire exceptionnel. Mais la « fête de la démocratie », après quatre jours d'extrême tension, a tout de même un goût amer.

Les rebelles, qui assuraient ne pas vouloir remettre en cause le pouvoir constitutionnel, réclamaient le départ du chef d'état-major de l'armée de terre, le général Hector Rios Errenu, et une solution politique au problème posé par les poursuites intentées contre les militaires et les policiers impliqués dans la répression des années de dictature.

Sur le premier point ils ont d'ores et déjà obtenu satisfaction puisque le général Errenu a été mis à la retraite et remplacé par l'inspecteur général de l'armée de terre, le général José Segundo Caridi, numéro quatre dans la hiérarchie.

Les négociations concernant les poursuites en cours contre quatre cent cinquante membres des forces armées et de la police sont évidemment moins connues. Mais dimanche le procureur général a fait savoir qu'il *se prononcerait très prochainement* sur le thème du « devoir d'obéissance ». Une interprétation favorable aux militaires permettrait de blanchir la plupart des inculpés actuels. Il serait pour le moins paradoxal qu'en se rebellant les officiers subalternes aient finalement obtenu pour leurs camarades condamnés ou poursuivis la reconnaissance formelle du devoir d'obéissance qui les absout.

En fait, le président Alfonsin se rend compte à nouveau combien il est difficile de « réconcilier l'armée et la nation ». La mise en œuvre de poursuites contre les responsables de la répression pendant les années noires a soulevé de grands espoirs parmi les militants des organisations des droits de l'homme et de vives inquiétudes chez les militaires et les policiers. En désirant rester avec sagesse sur une ligne médiane, entre les poursuites généralisées et l'amnistie totale, le chef de l'Etat a mécontenté les deux parties. Les mères de la place de Mai continuent de réclamer le jugement de tous les auteurs d'exactions, et les militaires cherchent à échapper à leur lourd passé.

La crise récente a montré les dangers d'une telle cassure dans la société argentine. Le président Alfonsin, en négociant avec le soutien quasi unanime de la population, devait éviter d'humilier les militaires, rebelles ou non, pour ne pas provoquer une réaction plus dure des forces armées.

Avec une constance remarquable, M. Raul Alfonsin tente pourtant de tourner une des pages les plus noires de l'histoire de l'Argentine. La spectaculaire mobilisation du peuple et les concessions faites aux militaires suffiront-elles à établir durablement la démocratie dans un pays qui a du mal à en finir avec ses démons ?

La privatisation de la CGCT

Téléphonie : Paris hésite encore entre les Etats-Unis et l'Europe

Aucune décision n'a été prise en comité interministériel, le mardi 21 avril, concernant la reprise de la CGCT. Le premier ministre, qui présidait la réunion à laquelle assistaient MM. Balladur, Madelin, Longuet, Raimond, Noir, Giraud et Juppé s'est donné « quelques jours de réflexion », annonce Matignon, avant de prendre sa décision, sans doute avant la fin de la semaine. Paris hésite toujours entre les solutions européennes et américaine.

La CGCT (Compagnie générale de constructions téléphoniques) est une ancienne filiale d'ITT nationalisée en 1982. Mais, elle doit trouver un partenaire étranger qui lui apportera sa technologie et deviendra le second fournisseur de centraux téléphoniques des P et T aux côtés de la CGE.

Le numéro un mondial du téléphone ATT s'est porté acquéreur dès l'été 1985, mais l'allemand Siemens s'est également mis sur les rangs et le dossier s'est transformé en affrontement américano-allemand avec de multiples pressions des deux bords. L'ouverture des marchés des télécommunications en Europe est devenue un cheval de bataille de Washington, et le dossier CGCT a pris valeur de test. Mais le choix d'un partenaire américain risque à l'inverse de compromettre l'émergence de l'Europe des télécommunications.

Pour sortir de ce dilemme, le gouvernement pourrait être tenté de choisir le troisième candidat, le suédois Ericsson, qui vient de renforcer son offre à la veille du week-end en proposant à son associé français Matra, un accord important dans le radiotéléphone européen. M. Jean-Luc Lagardère pourrait y trouver une compensation à son échec à TF1.

M. Chirac devra répondre rapidement puisque l'opération s'inscrit dans les privatisations, et doit être dénouée avant le 30 avril.

Un projet refusé par M. Mitterrand

La flexibilité du travail examinée par le Parlement

Le Sénat devait commencer, le mardi 21 avril, l'examen du projet de loi sur l'aménagement du temps de travail adopté par le conseil des ministres du 18 mars. Ce texte reprend sans aucune modification une ordonnance de décembre 1986 que le président de la République avait refusé de signer. Le ministre des affaires sociales a déclaré qu'« il s'attendait à quelques difficultés avec l'opposition ».

« Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage. » M. Séguin n'aura pas besoin d'aller jusque-là : pour son projet sur l'aménagement du temps de travail, la troisième fois sera sans doute la bonne, malgré l'importance des oppositions, qui avait pu faire dire que le ministre des affaires sociales avait *« un besoin frénétique de se mettre tout le monde à dos »*, sur ce texte qui permet une modulation des horaires hebdomadaires du travail sur tout ou partie de l'année, normalement jusqu'à quarante-quatre heures, par accord de branche ou d'entreprise, ou même d'établissement. En fait, M. Séguin s'était heurté à trois oppositions : celle des syndicats – dont certains avaient déjà été hostiles à la loi Delebarre, – celle de la gauche et celle du président de la République qui avait, le 17 décembre, refusé de signer l'ordonnance présentée par le gouvernement.

En transformant le texte en projet de loi, M. Séguin contournait l'opposition du président de la République il avait tenté d'éviter aussi en même temps les objections des députés de gauche en l'incluant dans le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social et adopté dans la nuit du 19 au 20 décembre dernier. Mais le Conseil constitutionnel avait annulé le texte.

(Lire nos informations page 31.)

Un entretien avec le cardinal Ratzinger

L'Eglise maintiendra sa position sur la bioéthique

Pour son premier entretien avec un journal français, le cardinal Joseph Ratzinger, préfet depuis 1981 de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi (ex-Saint-Office), s'explique sur la polémique soulevée par le récent document du Vatican consacré à la bioéthique. Selon lui, l'Eglise ne peut revenir sur sa position. Et il appartient aux conférences épiscopales de « traduire » ces orientations « dans le contexte de chaque pays ».

« On vous présente souvent comme celui qui garde la maison – la doctrine de la foi, – alors que le pape voyage à travers le monde. Qui êtes-vous vraiment ?

– Je suis un théologien de profession. Prêtre naturellement. Théologie et sacerdoce pour moi sont liés, car la théologie suppose une foi vécue et une expérience forte dans l'Eglise. A ma grande surprise, il y a dix ans, j'ai été nommé archevêque de Munich, puis en 1981 préfet de cette congrégation, où mon rôle est de maintenir l'unité de la foi et de la parole catholiques, dans un monde de plus en plus éclaté en nations, en idéologies, en cultures.

» Ce besoin d'unité n'est pas seulement nécessaire dans l'Eglise catholique, qui vit elle aussi cette pluralité de cultures. C'est une exigence de la vérité pour le bien de toute l'humanité.

– Vous dénoncez les théories auprès des théologiens de la libération, et cela donne « l'affaire Boff ». Vous sanctionnez des professeurs de morale aux Etats-Unis et cela devient « l'affaire Curran ». N'est-ce pas un rôle très impopulaire ?

– Ce travail de conciliation entre le besoin d'unité dont je viens de parler et la diversité nécessaire des positions dans l'Eglise est difficile. Il passe par des conflits. Parce que la foi catholique devient minoritaire, il faut davantage marquer les limites de ce qui peut être nommé catholique et ce qui ne peut pas l'être. Que la recherche d'une unité supérieure se heurte à des conflits, c'est inévitable.

» Personne ne désire être impopulaire, mais les critiques peuvent être l'occasion de nouvelles prises de conscience : on a exagéré tel aspect, oublié tel autre... La passion pour la vérité doit être suffisamment forte pour supporter cette impopularité. Si la foi est conviction vécue, alors elle dépasse largement les critiques et les désagréments.

– On vous reproche de n'avoir pas assez consulté les conférences épiscopales, les théologiens et les universités catholiques avant de publier votre texte sur la bioéthique.

– Notre consultation a été beaucoup plus large que ne pouvait l'être celle des conférences épiscopales. Toutes ne s'étaient d'ailleurs pas prononcées.

Propos recueillis par HENRI TINCQ.

(Lire la suite page 12.)

Un livre de David Wyman

Les silences de Roosevelt devant l'Holocauste

Roosevelt et nombre de responsables de l'administration américaine ont-ils fermé les yeux sur les informations qui leur sont parvenues dès 1942 à propos de la mise en œuvre par Hitler de la « solution finale » ? La question avait déjà été posée mais on n'y avait jamais aussi bien répondu que David Wyman dans son livre *l'Abandon des juifs, les Américains et la solution finale.*

Employée dès 1938, l'expression *« solution finale »* s'était d'abord appliquée aux projets d'émigration totale des populations juives, notamment à Madagascar. C'est à la fin de 1941 qu'elle prit le sens d'*extermination*, après le déclenchement de la campagne de Russie. Himmler en avait été chargé par Goering. Les « groupes d'intervention SS » (Einsatzgruppen) avaient, dès juillet, massacré plusieurs centaines de milliers de *juifs en territoire* soviétique. Du haut en bas de la hiérarchie nazie, aucun exécutant ne se méprenait sur la signification des termes *« solution finale »* ou *« traitement spécial »*.

A Wannsee, quartier résidentiel de Berlin, les représentants de toutes les administrations du Reich entendirent de Heydrich, chef des services de sécurité, la définition de plan qui systématisait *« la solution finale du problème »*. Il s'agissait de transférer à l'est onze millions de personnes *« de confession juive »* pour les y faire travailler, en particulier à la construction de routes. *« Une grande partie disparaîtra sans aucun doute par décroissance naturelle, c'est-à-dire excès de travail, maladies, sous-alimentation, etc. Ce qui finalement subsistera et représentera indubitablement la fraction la plus résistante devra être traité conformément au fait que, représentant une sélection naturelle, il constituerait le germe d'une renaissance juive s'il était libéré. »*

Telle fut la phrase-clé, d'où prit son accélération tout le système d'une extermination jusqu'alors menée moins administrativement. Aucun des assistants ne critiqua la consigne, et, deux mois plus tard, en avril, les premiers camps de la mort (Belzec, Treblinka, Sobibor) entrèrent en fonction.

Pourtant, du fait que la mise à mort n'était pas explicitement formulée, du fait que nul exécutant ne pouvait se référer à un ordre écrit, même si la consigne était évidente, l'interprétation véritable du *« traitement conforme »* sembla si incroyable que la lettre du propos commanda la passivité, les réticences, les silences enfin des autorités dont les paroles ou l'action auraient pu interrompre ce processus. En dépit de tous les témoignages, elles voulurent croire obstinément que les transferts massifs de populations juives revenaient à des transports de main-d'œuvre et que les pertes résultaient des conditions de travail, non d'une *décision d'extermination*.

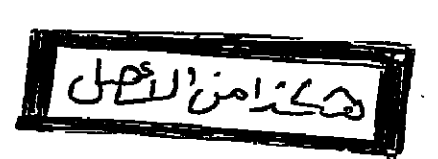
Parmi ces autorités, le président et le gouvernement des Etats-Unis. Le fait est connu depuis cette époque-là, comme était connue l'obstination du gouvernement britannique à entraver toute mesure propre à faire venir même quelques milliers de juifs du continent, pour éviter des drames avec les Arabes. Depuis vingt ans, des historiens américains, dont Walter Laqueur, ont raconté ces silences de Roosevelt et analysé la responsabilité des Etats-Unis. Mais David S. Wyman va beaucoup plus loin qu'eux grâce au dépouillement des documents d'Etat, dont l'accès est maintenant libre.

C'est une lecture accablante, mais elle n'exonère aucun Etat européen de ses responsabilités.

JACQUES NOBÉCOURT.

(Lire la suite page 7.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 58 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.



Débats

LES LIMITES DU LIBÉRALISME

Entre les programmes électoraux et la pratique du pouvoir se manifestent toujours des ruptures. Maurice Halff explique pourquoi le libéralisme est ainsi mis à l'épreuve dans notre pays. Pour Francis-Paul Bénoit, la doctrine française de l'économie libérale explique ce qui apparaît aujourd'hui comme une contradiction.

Ceux qui refusent et ceux qui abusent

C'est dans la lenteur du temps et dans l'étendue de l'espace que l'économie libérale dispense ses bienfaits

par MAURICE HALFF (*)

« *N'EST-CE pas le penchant fréquent des Français, chacun dans sa spécialité, de réclamer la marche en avant, en souhaitant que rien ne bouge* », écrivait le général de Gaulle. L'un des fondements du programme de l'actuelle majorité est la libéralisation de la société française, essentiellement dans le domaine de l'économie et des finances. Mais si, pour la République française, la liberté a toujours été le plus naturel et le plus immuable des principes, faut-il rappeler que depuis la première guerre mondiale tous les éléments de la production, des échanges, de la répartition et des profits sont soumis à la réglementation ? La très brusque sortie du temps béni de la protection mais aussi de l'ère détestée des contraintes ne pouvait que provoquer le trouble devant la concurrence oubliée, ou être la cause d'abus pour profiter de la liberté retrouvée.

Il était clair que la victoire des libéraux aux élections du 16 mars 1986 contenait en germe le retour à la compétition généralisée. Au-delà de la loi du marché, c'était celle de la *sélection* qui apparaissait en filigrane, condition nécessaire pour parvenir dans le camp des vainqueurs. Or que voyons-nous : le refus de la promotion, ne serait-ce que partiellement attachée au mérite, refus de la jeunesse d'abord, au point qu'elle se répand dans la rue et dans l'émeute, refus aussi et pour la même raison des conducteurs de locomotive à l'origine d'une grève massive et longue dans les chemins de fer, grève-défi parce qu'elle contrariait le droit aux vacances. Puis ce fut le tour d'EDF et GDF et enfin des instituteurs, dressés pour longtemps contre le retour à d'anciennes hiérarchies. Etrange coalition contre la sélection dans un pays passionné des compétitions sportives et volontiers fanatique du vainqueur, qui pourtant a éliminé le vaincu.

En symétrie des inconditionnels de l'immobilisme, apparaissent ceux qui, abusant d'une rente de situation, de pénurie ou de monopole, se précipitent dans l'espace de libéralisation subitement ouvert pour en tirer au plus vite le maximum de profit. C'est une erreur grave du gouvernement que d'avoir aboli le contrôle des prix lorsqu'ils échappent à la concurrence internationale. Se fiant au civisme des agents économiques et financiers, les pouvoirs publics livrent ainsi de nombreux secteurs de la production, de la distribution et surtout des services aux appétits de ceux qui, à l'abri de la pression des importations étrangères, *abusent* d'une liberté à laquelle leur manque de productivité ne devrait pas leur donner droit ; tandis qu'à l'opposé des entreprises performantes se prodiguent en efforts harassants, en terrain découvert, sans le moindre avantage à la mesure de leur peine.

Une sévère mutation

La société libérale s'offense de ces inégalités. Pour les réduire elle se tourne vers l'Etat afin qu'il s'interpose. Le gouvernement doit lutter sur deux fronts :

– celui du refus (étudiants, agents des services publics, enseignants, usagers des chèques, etc.) ;

– celui des abus (prestataires de services, certains commerçants et propriétaires immobiliers...).

Parfois le gouvernement recule, cède à la pression des refus, annule les décisions prises. Il perd en autorité. Parfois le gouvernement, devant l'excès des abus, est contraint de rétablir les contrôles. Le libéralisme perd en crédibilité.

Entre ceux qui refusent et ceux qui abusent, y a-t-il cependant un solide juste milieu ? Vont-ils se maintenir dans la logique de leur vote, les électeurs de l'actuelle majorité qui ont appelé par leurs suffrages la fin de l'expérience socialiste et moins d'emprise de l'Etat ? Ce serait accepter la sévère mutation qu'impose la concurrence véritable face à tous les défis que l'époque accumule et que seule une productivité croissante est en mesure de relever.

Mais voilà qui dans l'immédiat signifie pour les travailleurs d'angoissantes incertitudes, des changements dans les habitudes professionnelles, une formation souvent difficile à de nouveaux métiers, mais plus encore les suppressions d'emplois. Peut-on, dans l'actuelle et durable conjoncture de chômage, accepter de tels risques ? Et pourtant il n'y a pas d'autre choix. La productivité, source de plus de richesse pour une même durée de travail et mère de la compétitivité, créé plus d'emplois qu'elle n'en supprime. Mais si elle les détruit dans l'immédiat, elle ne les fait renaître qu'à terme incertain. Si elle les fait disparaître dans un lieu donné, elle les fait réapparaître ailleurs et quelquefois dans des zones lointaines.

C'est dans la lenteur du temps et dans l'étendue de l'espace que l'économie libérale dispense ses bienfaits. La société française est-elle à même de les attendre et de les atteindre ? Veut-elle plutôt, repliée sur ses « droits acquis » mais impatiente de mieux-être, plus d'Etat et moins de libéralisme pour esquiver l'épreuve de l'inexorable compétition à l'échelle du monde ?

(*) Président honoraire des Houillères de Lorraine. Ancien membre du Conseil économique et social.

L'ordre « positif » et l'ordre naturel

L'école française du libéralisme admet un rôle actif de l'Etat

par FRANCIS-PAUL BÉNOIT (*)

VOICI le libéralisme confronté aux réalités de la vie française. Pour beaucoup, il y a interrogation, inquiétude, voire déception. Le moment semble venu de s'entendre sur le contenu réel de la doctrine libérale.

S'il est vrai que, depuis 1981, le mot libéralisme est devenu à la mode, chacun lui a donné la signification de son choix. On s'est tourné vers l'étranger : reaganisme, thatchérisme, libertarianisme de l'école de Chicago... De là est née la doctrine du « moins d'Etat ». A été ainsi inventé un libéralisme excessif qui, face aux réalités de l'après mars 1986, n'a aucune chance de succès.

Cet ultralibéralisme imaginaire a fait écran à la réalité : l'existence d'une doctrine française du libéralisme, clairement formulée depuis deux siècles, et qui seule correspond aux données sociales, économiques et politiques de notre pays.

Il n'y a pas, en effet, une conception unique du libéralisme économique, mais deux : une française, l'autre anglaise. Si l'accord existe sur l'essentiel, la liberté économique, des différences profondes les opposent sur les moyens d'atteindre cette liberté.

Besoins actuels

Pour l'école anglaise, il faut, selon Adam Smith, laisser aller le « *cours naturel des choses* », dont résulte nécessairement le progrès de la société. L'Etat doit borner son rôle à assurer l'ordre matériel. Pour l'école française, celle de Turgot et de Quesnay, il en va tout autrement. Le bon ordre de la société et la liberté résultent du respect de lois naturelles, telles que celles du marché concurrentiel. Dès lors, l'Etat a le devoir d'intervenir activement pour que tous respectent ces lois.

Cette doctrine de l'école française répond à nos besoins actuels. Au dix-huitième siècle, la France se trouvait en effet confrontée au même problème que celui qu'elle connaît actuellement : sortir du « trop d'Etat » colbertiste pour rendre la liberté à l'économie, en redéfinissant ce que devait être le rôle de l'Etat.

La liberté de l'économie ainsi réclamée était celle de la production, du travail et des échanges. Au cœur de la revendication : la liberté des prix. Pour Turgot comme pour Quesnay, le prix valable, car conforme aux données profondes du système de la satisfaction des besoins des hommes, et dès lors le prix juste, est celui qui se forme par la libre discussion entre vendeur et acheteur. Toute intervention de l'Etat est ici mauvaise, en raison de « *motifs redoutables* » : à savoir, l'action « *des intérêts particuliers toujours cachés et toujours sollicitant sous le voile du bien général* ».

Le garant de l'économie

Cette liberté économique, Turgot et Quesnay la veulent toutefois non pas comme un avantage donné aux entrepreneurs et aux commerçants, mais comme une règle posée au profit de tous, et notamment des consommateurs. Ce qu'il faut favoriser, dit Quesnay, « *ce ne sont pas des corps particuliers de commerçants, c'est le commerce lui-même* ». Turgot demande que l'on défende « *la liberté publique des invasions de l'esprit monopoleur et de l'intérêt particulier* ».

Fille des contraintes que lui impose le libéralisme, la liberté économique a ainsi une finalité sociale. Turgot insiste sur l'idée que cette liberté donne à l'acheteur un rôle déterminant. Pour Quesnay, la liberté économique permet une « *consommation générale* », l'abondance pour tous.

Dans ce système de liberté économique, l'Etat n'est nullement le spectateur passif du jeu des forces sociales. Pour l'école libérale française, il ne s'agissait pas de remplacer le colbertisme par une abstention de l'Etat. Tout au contraire, l'Etat se voit assigner un rôle essentiel en matière économique.

Fondamentalement, l'Etat est le garant du bien général ; il représente, dit Quesnay, l'« *intérêt général de la nation* ». A ce titre, l'Etat n'est pas un gendarme se bornant à assurer la sécurité des intérêts licites de tous ; il est une autorité, « *supérieure à tous les individus* », qui a pour mission de veiller à la prospérité de l'ensemble de la nation.

C'est tout d'abord comme législateur que l'Etat doit intervenir. Sur le plan économique, il lui appartient de préciser le détail des lois naturelles qui régissent le marché, notamment ce qui touche la concurrence et la sécurité des consommateurs. Personne ne doit pouvoir fausser à son profit égoïste le jeu des lois naturelles. L'Etat doit donc créer par la loi un « ordre positif », qui précise et conforte l'ordre naturel.

L'Etat doit en second lieu veiller au respect réciproque de leur liberté naturelle par tous les acteurs économiques. Il est, nous dit Turgot, le « *protecteur des particuliers* » ; il doit s'assurer que « *personne ne puisse faire à un autre un tort considérable, et dont celui-ci ne puisse se garantir* ».

L'Etat doit encore veiller au bon fonctionnement général de l'économie. Le rôle de l'Etat en ce qui concerne le maintien et le développement de l'appareil de production est sans cesse évoqué par Quesnay : « *Il faut que le gouvernement soit très attentif à conserver, à toutes les professions productrices, les richesses qui leur sont nécessaires pour la production et l'accroissement des richesses de la nation.* »

Liberté et gouvernement

L'Etat doit enfin veiller à l'emploi. Turgot le dit : protecteur des particuliers, l'Etat « *doit faciliter les moyens de se procurer par le travail une subsistance aisée* ». Quesnay insiste : « *L'état de la population et de l'emploi des hommes sont les principaux objets du gouvernement économique des Etats.* »

Les Français sont ainsi faits qu'ils veulent à la fois la liberté économique et un rôle actif de l'Etat. Le libéralisme économique en France ne peut donc se réaliser avec succès au cri de « moins d'Etat », ni même de « l'Etat autrement ». Sa devise ne peut être que : liberté et gouvernement. La réalité des faits, de notre pays et de notre temps, nous ramène inéluctablement à la réalité de la conception française du libéralisme économique.

(*) Professeur à l'université Paris-II.

LU

« Le système national mondial hiérarchisé », de M. Beaud

Les réseaux de la planète

HEUREUX parti pris de cette collection : demander à des auteurs qui, le plus souvent, naviguent avec délices dans les chiffres, les notes en bas de page, les annexes et ne reculent pas devant l'obésité d'une œuvre de parler en peu de pages, pour le grand public. Il y a comme un petit air guilleret chez Michel Beaud, répondant à ce défi dans son dernier livre. S'il avait pu choisir un titre un peu moins sévère (il est vrai que tout son message y tient) et éviter une sorte de cadence répétitive (sans doute par souci de se faire bien comprendre), la démarche eût été encore plus réussie.

Broutilles, car une fois que le fil du discours a commencé de se dévider, on ne le lâche plus. Cette « nouvelle lecture du capitalisme mondial » était indispensable. Sans doute, on savait de mieux en mieux qu'aujourd'hui « national, international, multinational et mondial sont indissociablement imbriqués », mais on n'était guère allé plus loin, sauf chez de rares précurseurs (Rosa Luxemburg, Nicolas Boukharine et François Perroux).

Le point-clé : le capitalisme a trouvé dans le cadre national le terrain favorable à sa formation et à son développement. C'est à partir de là qu'il a construit ses dimensions internationale, multinationale et mondiale. Mais on ne peut considérer tous les Etats-nations de la même manière : il y a les pays dominants et les pays dominés. Le système national-mondial est donc *hiérarchisé*. Ce SNMH dit bien ce qu'il veut dire. Loin de gommer les réalités nationales, le développement à l'échelle mondiale les accentue : « *renforçant à un pôle des capitalismes nationaux dominants, utilisant à l'autre l'existence d'Etats-nations plus ou moins fantomatiques* ».

C'est bien là une des contradictions majeures de la période actuelle : l'accès à l'indépendance politique formelle de multiples Etats-nations a lieu à un moment où la domination économique, financière et culturelle du capitalisme a atteint un degré très élevé d'extension et d'intensité. L'autre mode de développement est étatiste, mais lui-même est pris dans le grand mouvement révolutionnaire des modes de production et de consommation issus du capitalisme. « *Ainsi se referme la nasse. (...) Jamais l'indépendance économique n'a autant été, pour la quasi-totalité des pays, un leurre* », constate Michel Beaud.

Notre auteur ne nous laisse pas pourtant sur cette note désabusée. A condition que leurs forces sociales soient porteuses d'une volonté d'autonomie nationale, estime-t-il, les pays dominés pourront non pas rêver à une « *déconnexion nationale* », mais reconquérir une marge de manœuvre, favoriser une riposte diversifiée au niveau régional, national et plurinational. Travail d'Hercule mais aussi de finesse et d'intelligence, que trop de penseurs affamés d'idéologies portatives considéreront sans doute avec une moue de dédain.

PIERRE DROUIN.

★ Editions La Découverte, collection « Amalga ». 136 pages. 69 F.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE SA

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 280 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

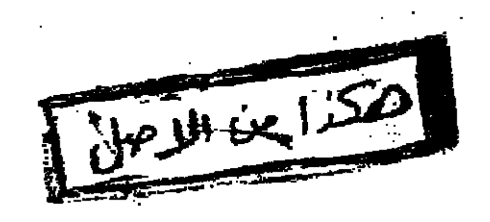
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A. P.H.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Les travaux du Conseil national à Alger

La réunification du mouvement palestinien laisse les mains libres à M. Arafat

Le premier ministre israélien, M. Shamir, a répondu avec virulence au discours qu'a prononcé lundi M. Yasser Arafat au Conseil national palestinien, réuni à Alger, en déclarant que Jérusalem *« restera pour toujours la capitale d'Israël »*. Les Américains, pour leur part, ont exprimé leur *« vif mécontentement »* au sujet de la présence à Alger d'Aboul Abbas, organisateur du détournement de l'*Achille Lauro*. Selon la chaîne NBC, l'ambassadeur des Etats-Unis en Algérie a été chargé de faire des représentations à ce sujet auprès du gouvernement algérien.

ALGER
de notre envoyée spéciale

Longuement ovationné, M. Yasser Arafat, qui accompagnait le président algérien, M. Chadli Bendjedid, a fait, lundi 20 avril, une entrée triomphale dans la salle du Palais du peuple algérien, où se tiennent les assises du dix-huitième Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil). Une certaine émotion était perceptible chez nombre de militants pour qui ce conseil marque la fin d'une des périodes les plus sombres de la résistance palestinienne.

Le chef de l'OLP, brillant tribun, n'a certes pas déçu son auditoire en insistant lourdement dans un discours bref, et plus de circonstance que de politique générale, sur l'union nécessaires et retrouvée sans laquelle, a-t-il laissé entendre, aucune victoire n'est possible. *« Qu'est-ce que je peux donner à cette femme assiégée du camp de Rachidieh, excepté lui dire,* a-t-il affirmé en martelant ses mots, *que l'unité palestinienne est le chemin qui nous mènera à hisser notre drapeau sur les murs de Jérusalem ? »* S'adressant au président Chadli Bendjedid, auquel il a rendu un vibrant hommage, M. Arafat a dit : *« Nous prêtons serment de révolutionnaire à révolutionnaire que nous continuerons la lutte dans l'unité nationale palestinienne. »*

En regardant le chemin parcouru depuis février 1983, dernier conseil auquel toutes les organisations avaient participé au lendemain du siège de Beyrouth, M. Arafat peut légitimement s'estimer satisfait. Personnellement et politiquement, il a gagné sur toute la ligne sans pratiquement rien concéder.

L'accord d'Amman, déclaré *« nul »* quelques heures avant l'ouverture du CNP, l'était déjà en fait, puisque le roi Hussein avait de lui-même mis fin, en février 1986 à la coopération politique avec l'OLP. Le texte adopté par le comité exécutif dans la nuit de dimanche à lundi ne le dénonce d'ailleurs pas pour des raisons politiques, mais souligne qu'il est devenu *« nul »* parce que sans existence pratique. Le texte précise d'ailleurs que le comité exécutif poursuivra ses efforts dans le cadre de sa politique constante pour trouver de nouvelles bases de travail avec la Jordanie et les autres pays arabes.

A propos des relations avec l'Egypte, le chef de l'OLP a réussi à *les préserver et M. Georges Habache*, chef du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine), a admis lui-même, lundi, que le compromis adopté ne répondait pas complètement à ses souhaits.

La déroute de l'opposition pro-syrienne

L'opposition représentée par le Front de salut national palestinien, créé sous l'égide de la Syrie deux mois après l'accord d'Amman pour faire pièce à la politique de M. Arafat a pratiquement cessé d'exister dans la mesure où sa « colonne vertébrale », le FPLP, l'a déclarée sans objet. En effet, M. Habache a affirmé, *lundi au cours de sa conférence* de presse, que le Front n'avait plus de raison d'être puisque sa création répondait à deux objectifs – *« annulation de l'accord jordano-palestinien et réunification de l'OLP »* – qui étaient désormais atteins. Interrogé sur ce que ferait la SAIKA ou le FPLP-CG de M. Ahmed Jibril, M. Habache a simplement répondu : *« C'est leur problème, mais nous ferons de notre mieux pour les convaincre de rallier notre unité nationale. »*

M. Habache, qui dirige la plus importante organisation palestinienne restée proche de la Syrie, s'est d'ailleurs montré très critique vis-à-vis de Damas, éclarant que *« si le régime syrien continue sa politique hostile à l'égard des fusils palestiniens, cela sera très grave. Notre vision est différente de la vision syrienne. »* Il a affirmé toutefois que le FPLP continuerait d'œuvrer *« à rapprocher les points de vues »*.

A une question sur les dangers qui *pourraient peser sur lui à son retour* à Damas, M. habache s'est contenté de répondre : *« Pour l'instant, il n'y a pas de raison qu'il y ait des changements »*, avant d'ajouter : *« C'est mon droit de rentrer. La Syrie est un pays arabe limitrophe de la Palestine. »* Expliquant les quatre raisons de la participation du FPLP à ce conseil, M. Habache a placé en tête la guerre des camps au Liban. Or, celle-ci, menée par la milice chiite Amal, n'a été possible que parce qu'elle a été puissamment soutenue, sinon encouragée, par Damas. Et c'est le Fath de M. Yasser Arafat qui s'est retrouvé en première ligne dans ces combats et qui donc en récupère principalement les fruits.

Il est significatif, à cet égard, que, à l'applaudimètre de la salle des congrès, l'évocation des « martyrs » de la guerre des camps a recueilli le plus de suffrages, avant même le chef de l'OLP, suivi de peu par la lutte des populations des territoires occupés par Israël. M. Habache, qui, il y a peu encore, réclamait la démission du chef de l'OLP, a déclaré, enfin, qu'il comptait dorénavant se battre à l'intérieur des structures légales de la centrale palestinienne, reconnaissant ainsi la légitimité de M. Arafat.

Compte tenu de ses succès, on voit mal pourquoi M. Arafat céderait beaucoup plus sur sa façon, jugée trop hégémonique, de diriger l'OLP. On parle, à Alger, de la création d'un secrétariat permanent du comité *exécutif, dont le rôle serait*, dans l'esprit de ses promoteurs, de mieux contrôler les démarches du président du comité, c'est-à-dire M. Yasser Arafat. Ce dernier, qui a déjà rejeté l'idée de créer une vice-présidence du comité exécutif, acceptera peut-être un secrétariat, ce qui ne signifiera pas forcément que celui-ci ait de réels pouvoirs exécutifs de contrôle.

La discrétion du président Chadli Bendjedid

A *y regarder de près, c'est, en* fait, à l'exception de l'abrogation de l'accord d'Amman tout le document de Tripoli, qui prévoyait notamment la rupture des relations égypto-palestiniennes, le renforcement de l'alliance avec la Syrie, une direction collégiale pour l'OLP, qui a été vidé de sa substance. La réunification ne s'est donc pas faite dans le sens d'un durcissement de l'OLP mais laisse à M. Arafat les mains libres pour aborder la préparation de la conférence internationale sous l'égide de l'ONU qu'il a de nouveau appelée de ses vœux.

Est-ce la raison pour laquelle le colonel Kadhafi n'est pas venu à Alger alors qu'on l'y attendait ? Il aurait pourtant eu tout a gagner, après sa déroute au Tchad, à venir recueillir ici les bénéfices de ses démarches. M. Arafat l'a d'ailleurs remercié pour son aide en vue de la tenue du CNP. Le colonel Kadhafi étant l'homme des surprises, rien ne prouve, dit-on, qu'il ne viendra pas d'ici la fin du conseil.

Plus surprenant en revanche, eu égard à la part qu'a prise l'Algérie dans la tenue du CNP, a été l'absence de discours du président Chadli Bendjedid qui s'est éclipsé juste après l'intervention de M. Arafat. Souci de discrétion ou préoccupation de ne pas heurter encore plus Damas ? La seconde interprétation était la plus souvent admise, dans la mesure où l'Algérie, engagée dans de multiples médiations, notamment sur la guerre du Golfe ou au Liban, veut sans doute ménager un partenaire dont le rôle demeure primordial au Proche-Orient.

Le retrait du groupe d'Abou Nidal

Le retrait du Fath-Conseil révolutionnaire d'Abou Nidal du dialogue palestinien avant l'ouverture du CNP a, en tout cas, ravi nombre de militants du Fath. Ils ne comprenaient pas ou n'acceptaient pas un *éventuel* pardon pour des hommes qui portent la responsabilité de l'assassinat de nombreux cadres palestiniens. Le Fath-Conseil révolu*tionnaire a justifié son retrait par* la non distinction faite, selon lui, *« entre les régimes arabes anti-impérialistes et ceux de Camp David »* et par *« l'insistance du chef de l'OLP* (M. Yasser Arafat) *à garder intacte la structure de l'organisation qui lui donne les pouvoirs absolus »*.

Aboul Abbas, auteur du détournement de l'*Achille-Lauro*, désormais « seule vedette » mitraillée par les nombreux photographes présents parce qu'assis au premier rang comme membre du comité exécutif, devrait, lui, perdre sa place dans les *instances dirigeantes au profit* de Talaat Yacoub. Cela pourrait se faire dans le cadre de la réunification du Front de lutte palestinienne dont les deux hommes dirigent deux branches concurrentes. Aucune véritable surprise n'est à attendre de la nouvelle composition du comité exécutif, où le Parti communiste va faire son entrée avec un siège, étant pour la première fois admis comme membre à part entière du Conseil national palestinien.

Il faut maintenant attendre les discours des secrétaires généraux des principales organisations, M. Yasser Arafat parlant le dernier, pour connaître avec plus de précision la stratégie que compte adopter l'OLP dans la perspective, à la fois, d'un sommet arabe et de la préparation de la conférence internationale. Mais, d'ores et déjà, la radicalisation que craignaient ou souhaitaient certains ne paraît pas être à l'ordre du jour.

FRANÇOISE CHIPAUX.

● **Messages de la France à la Syrie.** – Le président syrien, M. Hafez El-Assad, a reçu des messages de félicitations du président François Mitterrand et de M. Jacques Chirac à l'occasion de la fête nationale du 17 avril, a-t-on indiqué à Damas. – *(AFP.)*

ÉGYPTE : plus de 50 millions d'habitants

Le fléau de la surpopulation

L'explosion démographique pèse plus que jamais sur l'évolution économique de l'Egypte : telle est la conclusion implicite d'un recensement effectué en novembre dernier et dont les résultats viennent d'être publiés au Caire.

LE CAIRE
de notre correspondant

La population a dépassé le cap des 50 millions, malgré toutes les campagnes de contrôle des naissances pour atteindre, très précisément, 50 millions 455 049 habitants *en novembre 1986* – soit 12 millions de plus que lors du recensement de 1976 – et un taux annuel de croissance moyenne de 28 pour 1000 sur les dix dernières années. A ce rythme, l'Egypte comptera plus de 75 millions d'habitants à la fin du siècle, chiffre sans commune mesure avec la surface utile du pays «50 000 kilomètres carrés sur 1 million) et son PNB (33 milliards de dollars en 1984).

La pression démographique continue surtout à s'exercer en milieu urbain, aggravée de l'exode rural. Le Caire a accueilli presque 2 millions d'habitants de plus en dix ans et est passé de 8 millions à 9 millions 750 000. Si on y ajoute les 3 millions d'habitants de la zone urbaine de la province de Guizeh faisant partie du grand Caire, la capitale devient une mégapole de 13 millions d'âmes.

Cette *« course des lapins »*, comme disent les Egyptiens, réduit presque à néant l'énorme travail réalisé au cours des dix dernières années en matière d'infrastructures, de services, d'enseignement. Elle déséquilibre la structure de la population, faisant régresser la part des actifs, puisque le taux des moins de douze ans augmente.

La population active a ainsi baissé : elle est passée de 30 % de la population globale en 1976 à 28,4 en 1986. Ce sont les hommes qui sont principalement touchés, puisque le pourcentage de ceux qui travaillent est passé de plus de 53 % à 47 % de la population masculine. En revanche, le taux de femmes actives est passé de 5 % à 9 % de la population féminine.

Mais le résultat le plus néfaste de la surpopulation est ressenti dans le domaine du logement : les Egyptiens vivent de plus en plus à l'étroit – une personne et demie par pièce en moyenne – alors qu'on n'a jamais autant construit. L'expression la plus aiguë de cette crise du logement est le recensement de quelque 300 000 jeunes couples mariés depuis plus d'un an et toujours à la recherche d'un logement.

A. B.

IRAN

M. Rafsandjani déclare que son pays souhaite toujours renouer avec Washington

Téhéran *(Reuter, AP, AFP)*. – Le président du Parlement iranien, M. Hachemi Rafsandjani, a déclaré, le lundi 20 avril, que son pays pourrait envisager de renouer des relations avec les Etats-Unis, rompues en 1980, si Washington modifiait sa politique vis-à-vis de Téhéran. S'adressant au cours d'une conférence de presse à un groupe de journalistes américains en visite en Iran, il a affirmé qu'il ne pensait pas que les relations entre Téhéran et Washington devaient rester *« rompues pour toujours »*, mais, a-t-il ajouté, *« ce sont les Etats-Unis qui ont d'abord rompu leurs liens avec l'Iran et c'est à eux de faire le premier pas dans cette direction »*. Une fois que l'Iran sera assuré que les Etats-Unis n'ont pas l'intention de se livrer à d'*« autres méfaits »* contre l'Iran, nous serons disposés à renouer des relations avec Washington, a-t-il dit.

M. Rafsandjani a déclaré, par ailleurs, que l'Iran était toujours disposé à intervenir auprès des ravisseurs d'otages américains pour obtenir leur libération, *« si Washington restitue les avoirs iraniens toujours bloqués aux Etats-Unis »*. *« Toutefois*, a-t-il poursuivi, *nous ne sommes pas sûrs que nos amis libanais accepteront de nous écouter »*, d'autant, a-t-il dit, que *« certains responsables américains se servent de cette prise d'otages pour justifier une « politique agressive » à l'égard de l'Iran »*.

A propos de l'affaire des ventes d'armes américaines à l'Iran, M. Rafdandjani a affirmé que son pays n'avait pas gagné grand-chose à cet arrangement. *« Nous n'avons reçu que deux milles missiles antichars TOW et quelques pièces détachées pour système Hawk, engins que nous fabriquons en partie »*, a-t-il dit, réaffirmant la thèse officielle selon laquelle les entretiens avec les émissaires américains s'étaient limités à *« un marchandage armes contre otages »* et n'avaient pas porté sur l'amélioration des relations entre Téhéran et Washington, ainsi que le lui reprochent ses adversaires politiques.

A ce propos, il a révélé qu'un intermédiaire qu'il n'a pas voulu identifier lui avait communiqué, en décembre dernier, un numéro de téléphone pour entrer en contact direct avec la Maison Blanche, sans toutefois spécifier s'il l'avait utilisé.

Europe

ITALIE

M. Fanfani a présenté son programme devant le Parlement

ROME
de notre correspondant

Mardi 21 avril, a commencé le débat en réponse à la déclaration de programme lue la veille devant le Parlement par le nouveau président du conseil, M. Amintore Fanfani. Le vieux leader démocrate chrétien n'a pas *explicitement assumé la préférence* connue de son parti pour une dissolution des chambres et des élections anticipées. Il s'est cependant déclaré convaincu qu'il n'existe plus cette *« majorité à cinq »* qui a soutenu le précédent gouvernement de M. Craxi et qui était entrée en crise, a-t-il expliqué, dès l'été 1986.

Le nouveau chef de gouvernement a par avance annoncé qu'il n'accepterait le soutien que *« d'une majorité claire, saine et opérationnelle »* : il ne permettra pas en somme que son cabinet doive sa survie à un vote *« contre nature »* d'adversaires lui accordant leur confiance uniquement pour le contraindre à organiser les référendums en principe prévus le 14 juin sur le nucléaire et la justice. Deux petites formations, le parti radical et Démocratie prolétarienne (extrême gauche) ont annoncé qu'elles adopteraient cette attitude et pratiqueraient l'obstruction parlementaire afin que M. Fanfani n'ait plus le temps de convoquer les législatives avant les vacances.

Les anciens alliés de la Démocratie chrétienne (DC) socialistes et « ligue » républicaine, sociaux démocrates et libéraux, ne semblent pas prêts de jouer cette politique du pire, pas plus que l'opposition communiste.

Il n'est un secret pour personne que les démocrates-chrétiens préféreraient que les élections législatives aient lieu avant les référendums – en *cas de dissolution* du Parlement – afin de ne pas pâtir de la dynamique d'une *« majorité référendaire »* qui pourrait alors se *dégager*. Mais dans le même temps, la DC ne veut pas apparaître comme la formation qui entend retirer la parole au peuple sur les sujets importants que sont le nucléaire ou la justice. Aussi, dans son discours du lundi de Pâques, M. Fanfani a-t-il tenté de désamorcer la *« bombe des référendums »* en annonçant qu'il proposerait très rapidement une modification de la législation en la matière afin que ces consultations puissent se tenir dans les mois suivant des législatives et non deux ans après les élections, comme le prévoient aujourd'hui les textes.

JEAN-PIERRE CLERC.

IRLANDE DU NORD

Des milliers de protestants ont manifesté

Belfast (*AFP*). – Plusieurs milliers de personnes ont participé le lundi 20 avril à Portadown à la *première parade protestante de l'année*, faisant ainsi écho à celle organisée la veille par les catholiques à Belfast. Comme il est de tradition, les unionistes ont parcouru les quartiers pavoisés aux couleurs britanniques de cette ville, protestante à 80 %. Les manifestants portaient des badges, casquettes et brassards *frappés du slogan « Ulster says no »* (l'Ulster dit non), leitmotiv de la campagne menée contre l'accord anglo-irlandais signé le 15 novembre 1985, premier pas vers la réunification de l'Irlande aux yeux des protestants.

Mais, cette année, les états-majors des protestants sont divisés et les rangs unionistes gagnés par une certaine lassitude ; dix-sept mois d'une campagne farouche n'ont pas eu raison de cet *« accord scélérat »*. La journée de désobéissance civile organisée la semaine dernière n'a guère d'ailleurs été suivie.

Aussi, le leader autrefois incontesté du Parti démocratique unioniste (DUP), le pasteur Ian Paisley, est-il aujourd'hui critiqué. M. John Mc Michael, président de l'organisation paramilitaire protestante UDA, a indiqué, lundi, que *« les protestants ne [pouvaient] plus se contenter de dire non, mais [devaient] maintenant dire oui à quelque chose »*. Bien que refusant catégoriquement l'idée de réunification, l'UDA s'est déclarée prête à envisager un partage du pouvoir avec la *minorité catholique, sur une* base proportionnelle.

Contrairement à l'an dernier, les premiers défilés se sont déroulés sans incidents. Mais, dès lundi soir, la violence faisait une nouvelle victime : un officier de police de la RUC (Royal Ulster Constabulary) était tué dans une embuscade à Newcastle dans le comté du Down, au sud-est de l'Ulster.

● **RECTIFICATIF.** – Dans l'article sur les manifestations catholiques de Belfast (*le Monde* du 21 avril) : il fallait lire « Falls road » et non « Falls Rose » comme indiqué par erreur.

● **DANEMARK : rajeunissement à la direction du PC.** – Le Parti communiste danois, réuni en congrès extraordinaire, a désigné, le lundi 20 avril, le successeur à la présidence du parti de Joergen Jansen, décédé la semaine dernière. Il s'agit de M. Ole Sohn (trente-deux ans), syndicaliste du Jutland. Ce choix est interprété au Danemark comme le désir de rajeunir les cadres et l'amorce d'un changement de style inspiré, venant d'un parti qui depuis ses origines est resté fidèle à Moscou, par les réformes de M. Gorbatchev. – *(Corresp.)*

Asie

INDE : les affaires de pots-de-vin dans des contrats militaires

Le ton monte entre M. Rajiv Gandhi et l'opposition

NEW-DELHI
de notre correspondant

Soumis à une pression soutenue au Parlement, M. Rajiv Gandhi a promis, le lundi 20 avril, lors d'une nouvelle séance particulièrement agitée, de châtier de façon exemplaire et *« quel que soit leur rang »*, tous ceux qui, autour de lui, [uraient pu toucher des pots-de-vin dans l'affaire du contrat de canons signé en 1986 avec la firme suédoise Bofors. Cependant, l'opposition n'a pu apporter aucune information supplémentaire aux allégations de la radio et de la télévision suédoises, selon lesquelles des personnalités indiennes auraient reçu l'équivalent de 30 millions de francs de pots-de-vin.

Le premier ministre a refusé l'ouverture d'une enquête sur cette affaire. Furieux, les partis d'opposition, de droite et de gauche, ont quitté en protestant bruyamment la Chambre du peuple (Lok sabha) avant la fin de la séance et se préparaient, mardi, à un nouveau débat sur les « scandales financiers » au Rajya Sabha (Chambre haute du Parlement national).

« J'avais, en accord avec nos lois, personnellement obtenu l'assurance de l'ancien premier ministre suédois Olof Palme, qu'il n'y aurait dans ce contrat aucun intermédiaire », a déclaré M. Gandhi. *« Donnez-nous des pistes sérieuses et nous agirons »*, a-t-il poursuivi, indiquant que son gouvernement avait vainement tenté d'obtenir des médias suédois les preuves de ce qu'ils avancent.

En revanche, pour ce qui concerne l'autre affaire de pots-de-vin sur les sous-marins allemands — un intermédiaire indien aurait touché 150 millions de francs — le chef du gouvernement a annoncé que l'enquête ouverte par l'ancien ministre de la défense, M. Singh, serait poursuivie. M. Gandhi a précisé d'une part qu'il n'avait jamais demandé la démission de M. V.P. Singh, et de l'autre que son *« différend »* avec lui portait essentiellement sur l'opportunité de rendre publique cette enquête avant d'en avoir discuté au gouvernement.

Le fameux nénuphar

Désormais tenu à l'écart des instances dirigeantes du parti, l'ancien « rajah » des finances puis de la défense s'est contenté de répondre qu'il ne voyait pas comment la publicité faite autour de cette enquête *« pourrait embarrasser le gouvernement »*, l'agent indien illégalement rémunéré ayant été choisi par la firme allemande et non par le cabinet.

Argument spécieux sans doute mais pas plus que l'attaque que le Congrès-Indira s'apprêtait à lancer lundi contre le BJP (principal parti d'opposition de droite) sous prétexte que le symbole de cette organisation est un lotus. Le fameux nénuphar, on le sait, est le nom de code derrière lequel se cacheraient les éventuels bénéficiaires des pots-de-vin versés en Suisse par Bofors (*le Monde* du 21 avril). *« Attention ! »* a averti, lundi, un dirigeant du BJP, *« n'oubliez pas, messieurs, que lotus en sanscrit se dit* « rajiv »...»

Bref, la crise politique est loin d'être terminée et devrait même culminer au début du mois prochain par une campagne du BJP sur le thème : *« Rajiv, démission ! »*.

PATRICE CLAUDE.

AFGHANISTAN : selon Moscou et Kaboul

Nouvelle attaque de la résistance contre un village soviétique

Des maquisards afghans ont attaqué, au début d'avril, pour la deuxième fois en un mois, un village frontalier situé en territoire soviétique, et deux gardes frontières soviétiques ont été tués, ont rapporté l'agence Tass et l'agence de presse de Kaboul, Bakhtar.

L'attaque s'est produite dans la nuit du 8 au 9 avril au village de Piandj, au Tadjikistan, déjà la cible de tirs de roquettes le 8 mars derneier de la part de la résistance afghane. Bakhtar a précisé que cette nouvelle *« provocation »* était le fait de maquisards du groupe Hezbe -i- Islami, une des composantes de la résistance afghane. Ni Tass ni l'agence de Kaboul n'ont fait état des pertes subies éventuellement par les Moudjahidins.

Tass a annoncé qu'à la suite de cette nouvelle attaque, l'Union soviétique entendait *« prendre toutes les mesures pour mettre un terme à toutes les atteintes à l'inviolabilité »* de ses frontières. Bakhtar a pour sa part accusé, lundi 20 avril, les Etats-Unis et le Pakistan d'avoir *« provoqué »*, par leur assistance à la résistance afghane, les attaques contre le territoire soviétique.

A la suite de la première attaque contre Piandj, qui avait fait un mort et deux blessés selon Moscou, les forces soviétiques avaient opéré un raid énergique à l'intérieur du territoire afghan au cours duquel quelque trois cents Moudjahidins avaient été tués, et six cents autres blessés, à en croire le quotidien de l'armée rouge, *l'Etoile rouge*. (*le Monde* du 4 avril).

F. D.

Afrique

DJIBOUTI : un mois après l'attentat du café Historil

Campagne électorale tranquille pour la réélection du président Gouled

S'il n'y avait eu, le 18 mars, le tragique attentat du café Historil — onze morts et plus de quarante blessés — la réélection de M. Hassan Gouled pour un second mandat présidentiel et le renouvellement de l'Assemblée nationale, le 24 avril, passeraient presque inaperçus. Cette jeune République qui fêtera, en juin prochain, le dixième anniversaire de son indépendance, semblait, en effet, vivre au calme, loin des fièvres politiques d'antan.

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique orientale

Y a-t-il une relation de cause à effet entre cet attentat et ces élection? Les premières réactions pouvaient le laisser croire, puisque M. Gouled lui-même avait dénoncé une action qui *« visait à destabiliser notre société et nos institutions »* et affirmé que *« la politique suivie, jusqu'à présent, par notre pays ne saurait, en aucun cas, changer de direction »*.

Bien qu'il ait nié toute responsabilité dans cet attentat, les regards s'étaient, alors tournés vers M. Aden Robleh Awaleh, ancien ministre des transports et du tourisme. Aujourd'hui, président du Mouvement national djiboutien pour l'instauration de la démocratie (MNID), il avait fui son pays en mai dernier, puis avait été condamné, en septembre suivant, à la réclusion criminelle à perpétuité pour complot. M. Aden Robleh avait pratiqué le terrorisme lorsqu'il était à la tête du Front de libération de la côte des Somalis (FLCS), de 1969 à 1977, pendant la lutte pour l'indépendance.

Après l'arrestation d'un Tunisien, auteur présumé de cet attentat, se disant membre d'une organisation terroriste proche-orientale, les autorités djiboutiennes ont poussé un ouf de soulagement. *« Même si nous n'en avons pas encore découvert les commanditaires, il est clair que ce crime n'a aucune implication intérieure »*, assure-t-on dans les milieux autorisés. *« La seule complicité locale dont ait bénéficié le tueur pour « passer » l'engin explosif, ne peut être que celle du porteur d'une valise diplomatique. »*

Les mesures de sécurité renforcées autour des lieux publics (aéroport, grands magasins...) sont toujours en place. Mais, après l'explosion de l'Historil, la vie a rapidement repris son cours normal. *« Il n'y a pas eu de psychose*, dit-on dans les milieux autorisés, *car les gens ont, très vite su que ce n'était pas une affaire intérieure. »*

La campagne électorale s'est déroulée dans le calme. L'opposition clandestine ne s'est guère manifestée que par quelques distributions de tracts. Sur les listes des candidats à la députation présentés par le Rassemblement populaire pour le progrès (RPP), le parti unique au pouvoir, figurent d'anciens dirigeants du Parti populaire djiboutien (PPD), comme M. Moussa Ahmed Idriss, emprisonnés en 1981 pour *« activités antinationales et subversives »* alors qu'ils tentaient de créer un mouvement d'opposition, aussitôt frappé par l'*« interdiction provisoire »* de toute autre formation politique que le RPP.

Indiquer le « bon choix »

La France qui, par sa présence militaire et son aide économique, exerce ici une influence considérable, a très clairement indiqué quel devait être le « bon choix ». En visite à Djibouti, en février, M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, a rappelé que *« le président Gouled mène, dans tous les domaines, une politique de sagesse qui est un gage supplémentaire de paix et de progrès »*. En tournée d'inspection sur place, en mars, M. André Giraud, ministre de la défense, a souligné que *« le président de la République joue un rôle modérateur dans une région qui est très difficile. Il est très important que la ligne politique qui a été marquée, continue »*.

« L'heure est venue de faire taire et, au besoin, de sacrifier les ambitions injustifiées et les prétentions trop voyantes », déclarait, récemment, M. Gouled. Il n'empêche que sa candidature n'a pas refroidi les ardeurs présidentielles de certains politiciens qui, eu égard à l'âge du président — soixante-dix ans — préparent leur propre avenir. Du côté de la majorité, on cite notamment les noms de Mohamed Djama Elabe, ministre des finances, et de Ismaël Omar Guelleh, patron des services de sécurité et neveu du chef de l'Etat. Du côté de l'opposition, s'agitent en coulisses, non seulement M. Aden Robleh Awaleh, mais aussi M. Ali Aref, président du conseil du gouvernement à l'époque de la présence française.

JACQUES DE BARRIN.

TUNISIE : exilé en Suisse

L'ancien premier ministre Mohamed Mzali est condamné à quinze ans de travaux forcés

L'ancien premier ministre tunisien Mohamed Mzali a été condamné, le lundi 20 avril, par contumace, à quinze ans de travaux forcés et à la mise sous séquestre de tous ses biens. Réfugié à l'étranger depuis septembre dernier, M. Mzali a également été condamné à une amende de 308 032 dinars (2,3 millions de francs) et à des dommages et intérêts d'un montant global de 385 546 dinars (2,9 millions de francs) par la troisième chambre criminelle de la cour d'appel de Tunis, à l'issue d'un procès pour *« détournement de deniers publics, abus de pouvoir et mauvaise gestion »*.

Selon l'acte d'accusation, il était reproché à l'ancien premier ministre d'avoir détourné plus de 285 000 dinars à des fins personnelles pendant les six années durant lesquelles il fut chef du gouvernement, d'avril 1980 à juillet 1986. Ces « détournements » concernent des « ouvrages littéraires » et la mise à disposition abusive de sa famille de voitures de service et de maisons de fonction.

M. Mzali, qui a déjà été condamné à deux reprises par défaut à une peine globale de quatre ans de prison, risquait, selon l'article 99 du code pénal, une peine de vingt ans de travaux forcés.

Destitué de ses fonctions de premier ministre le 8 juillet dernier par le président Bourguiba, il avait été condamné, le 2 octobre 1986, à un an de prison pour franchissement illégal de la frontière tunisienne (le 2 septembre, il avait pris la fuite en Suisse, *via* l'Algérie). Ensuite, il avait été condamné à trois ans de prison, le 25 décembre dernier, pour « diffamation » et déclarations « injurieuses » contre la Tunisie et les dirigeants tunisiens faites à la presse depuis son exil à l'étranger. — *(AFP, AP.)*

BIBLIOGRAPHIE

La *Grande Encyclopédie* du royaume marocain

Dans un Maghreb où l'édition sommeille, quelques Marocains et Français travaillant la main dans la main publient une *Grande Encyclopédie du Maroc* en onze volumes, entreprise sans précédent dans le royaume aussi bien qu'en Tunisie et en Algérie.

Les ouvrages sur l'Afrique du Nord ne manquent pas en France, mais l'originalité des Grandes Editions marocaines, dont le siège se trouve à Rabat, est de donner la parole aux intéressés avec les moyens du bord. Ce sont des Marocains, souvent des universitaires, qui collaborent les plus nombreux à cette somme qui — des institutions à la flore et à la faune, en passant par l'histoire, la géographie et les arts — permettra de tout savoir, parfois à partir de documents inédits, sur leur pays. Les deux premiers volumes — institutions et économie — sont sortis l'an dernier. Trois autres seront publiés cette année et les six derniers en 1988.

Bien sûr, les promoteurs de cette ambitieuse entreprise bénéficient de la collaboration de différents organismes d'Etat. Ils ont reçu les encouragements du roi Hassan II, et l'un des conseillers du roi, M. Ahmed Réda Guédira, a rédigé lui-même un chapitre consacré au souverain, à côté de Maurice Druon, impressionné par *« l'art royal »*.

Mais les maîtres d'œuvre ont su éviter que, en fait d'encyclopédie, on en arrivât à la compilation apologétique. Par exemple, ils ont confié le tome sur l'économie à une personnalité de l'Union socialiste des forces populaires (formation d'opposition), M. Habib El Malki, professeur de faculté à Rabat. Celui-ci n'a pas cherché à dissimuler les limites de la politique économique et sociale du régime.

Pour les questions particulièrement sensibles, tel le conflit du Sahara occidental, il ne faut évidemment pas s'attendre qu'une part trop belle soit faite aux thèses de l'ennemi. Mais, telle quelle, avec ses limites naturelles, la *Grande Encyclopédie* est déjà une instrument de travail indispensable et même, sous certaines plumes, un ouvrage à consulter pour le seul plaisir de la lecture.

J. G.

★ *La Grande Encyclopédie du Maroc*, publiée par les Grandes Editions marocaines, 21, Zanhat Assafi, Rabat. Prix : 3 700 dirhams, environ 2 800 F.

A TRAVERS LE MONDE

Chypre

Un véhicule militaire britannique tombe dans une embuscade

Nicosie *(AFP, Reuter)*. — Un caporal de l'armée britannique et une jeune anglaise de seize ans ont été légèrement blessés, le lundi 20 avril, quand leur véhicule militaire est tombé dans une embuscade tendue par deux personnes non identifiées. La Land Rover se rendait de la base navale britannique de Dhekelia, au sud-est de l'île, à Akrotiri, une base aérienne britannique située au sud de Chypre.

Deux hommes armés et masqués, qui se tenaient près d'une voiture garée le long de la route, à environ 15 kilomètres de la ville de Limassol, ont ouvert le feu sur la Land Rover avec des armes automatiques. Ils ont poursuivi le véhicule militaire pendant un certain temps, continuant à tirer. Le caporal a pu conduire le véhicule en zone habitée, où la police de la base militaire et la police chypriote ont été averties. Une enquête est en cours.

La base aérienne britannique d'Akrotiri avait été attaquée en août 1986 par plusieurs inconnus. Les bases militaires britanniques, qui échappent à la souveraineté du gouvernement chypriote, s'étendent sur 256 kilomètres carrés le long de la côte sud de l'île, aux termes d'un traité signé en 1960, lorsque Chypre est devenue indépendante.

Pakistan

Nouveaux affrontements intercommunautaires à Karachi

Islamabad *(AFP)*. — De nouveaux affrontements interethniques ont fait au moins dix-sept morts et quatre-vingts blessés au cours du week-end dernier à Karachi, selon un bilan recueilli, le mardi 21 avril, auprès des hôpitaux. Ces incidents ont une nouvelle fois opposé la communauté des Pathans (ou Pachtounes), originaires des régions frontalières de l'Afghanistan, et les « Mohajirins », réfugiés venus d'Inde lors de la partition de 1947. Des incidents similaires auraient fait un mort dans la nuit de dimanche à lundi à Hyderabad, à deux cents kilomètres au nord de Karachi.

Lundi, plusieurs quartiers pauvres du nord de Karachi étaient bouclés par la police et l'armée patrouillait dans le district de Surjani. Des incidents du même ordre s'étaient produits en décembre à la suite d'une rafle dans le quartier de Sohrab-Goth, haut lieu du trafic d'armes et de drogue, faisant deux cents morts.

RFA

Les « marches pour la paix » ont été moins suivies que l'année dernière

Des centaines de manifestations ont été organisées ces quatre derniers jours par les mouvements écologistes et pacifistes en RFA, comme chaque année à Pâques. Selon les organisateurs, elles ont rassemblé au total près de trois cent mille personnes. Cette estimation n'est toutefois pas confirmée par la police, qui note une moindre affluence que l'année dernière. Les plus importants rassemblements ont eu lieu, lundi 20 avril, à Nuremberg, Cologne, Hambourg et Francfort.

A Wackersdorf, en Bavière, où se poursuivent les travaux de construction d'un centre de retraitement des combustibles irradiés très controversé, les manifestants étaient beaucoup moins nombreux que l'année dernière (sept mille cinq cents, selon la police, contre soixante mille il y a un an), et le rassemblement n'a pas donné lieu à affrontements.

La plupart des manifestants ont appelé les gouvernements occidentaux à accepter les propositions de désarmement de Mikhaïl Gorbatchev et à libérer l'Europe des armes nucléaires. Plusieurs marches étaient dirigées contre des installations militaires américaines, notamment à Mutlangen, où sont installés les missiles Pershing-2. — *(UPI, Reuter.)*

Afrique

De l'idéologie marxiste à la libéralisation de l'économie

La « révolution » congolaise tiraillée entre Moscou et le FMI

BRAZZAVILLE
de notre envoyé spécial

Le colonel Denis Sassou Nguesso préside les conseils des ministres en treillis militaire, pistolet à la hanche. A son arrivée, les membres du gouvernement, en costume-cravate, se lèvent d'un bloc et se figent. Le Congo, on l'oublie parfois, est d'abord un régime militaire, puis un pays où l'idéologie au pouvoir est le « marxisme-léninisme ». Cela signifie que le chef de l'Etat est obligé d'en passer par un processus de décision collégial, qui n'est pas formel.

M. Sassou Nguesso n'est pas un « chef » à l'africaine que l'on puisse comparer aux présidents Houphouët-Boigny, Mobutu ou Bongo. Il est d'un « troisième type ». Sans charisme particulier, c'est un *« animal à sang froid »*, qui n'aime pas parler de lui, parce que, dit-il, ce n'est pas *« commode »*, mais dont l'humour est réel et le rire spontané. Long à s'« échauffer », le verbe lent et parfois hésitant, il affirme cependant nettement ses convictions, servi par une réflexion et une dialectique cohérentes.

Est-il marxiste-léniniste ? La question l'agace : *« Pourquoi ? Y a-t-il une confusion dans votre esprit sur ce concept de marxisme-léninisme ? »* Le résumer en deux mots ? C'est un « marxiste-francophile » qui, selon son entourage, téléphone parfois *« à des heures indues à son ami Jacques Chirac »* et qui, il l'affirme, ne *« connaît pas »* de pays de l'Est qui soient des dictatures. La Pologne, ajoute-t-il, *« c'est un genre de démocratie, de type populaire »* et le Chili est une *« dictature sanglante »*. *« Je crois qu'il n'y a pas de commune mesure entre la Pologne et le Chili. »*

Voilà pour les apparences. Le reste de la personnalité de M. Sassou Nguesso est plus secret, tout comme le sont son pays et son parti, le Parti congolais du travail (PCT). Le Congo, avec ses amitiés « socialistes », ses conseillers soviétiques, cubains, allemands de l'Est et nord-coréens, ne se livre pas ainsi et Brazzaville, cette *« ville de province »* assoupie au bord du fleuve Zaïre (ou Congo, selon que l'on est d'un côté ou de l'autre de ses rives), est à la fois une capitale *« ouverte »* et joyeuse (c'est ici, à l'origine, que sont nés les *« ambianceurs »* et les *« sapeurs »* qui animent les nuits de Kinshasa), mais difficilement pénétrable pour peu que l'on s'intéresse à la chose politique.

Brazzaville entretient en fait son complexe : elle ne supporte que difficilement d'être à ce point dépendante de l'approvisionnement quotidien de Kinshasa et trouve les « cousins » zaïrois un peu envahissants. Ceux-ci, au nombre de 33 millions, brocardent le Congo et ses 1,6 million d'habitants en parlant de la *« commune d'en face »*.

Parfois, comme à la mi-janvier, dans la région de Mindouli, au sud-ouest de Brazzaville, des tirs sont échangés entre gendarmes zaïrois et miliciens congolais. Le bilan n'est jamais très élevé et, de toute façon, chaque pays fait en sorte de minimiser l'événement. Le président congolais sait qu'il doit ménager son puissant voisin et, de son côté, le maréchal Mobutu n'ignore pas que le Congo « marxiste-léniniste » dispose de protecteurs influents, dont la présence en Angola lui procure déjà bien des soucis de « cohabitation régionale ».

Brazzaville s'embourgeoise

Alors, sachant que les relations entre les présidents Sassou Nguesso et Dos Santos, d'Angola, sont très étroites, et que le Congo souhaite apparaître, par conviction anti-apartheid, comme un membre rattaché aux pays de la « ligne de front », le « guide » zaïrois s'accommode de la « révolution » congolaise, et se borne à la *« pervertir »* en laissant libre cours au commerce officiel et clandestin qui passe le fleuve.

Brazzaville s'embourgeoise, en effet. Si les cadres du PCT, y trouvent leur compte en prélevant leur dîme sur les marchés de biens d'équipement et de consommation et font appel, quand il le faut, à leurs convictions idéologiques pour dénoncer l'*« impérialisme »* et le *« capitalisme »*, les Congolais, dans leur ensemble, se sont peu à peu convaincus que la solidarité du « grand frère » soviétique ne nourrit pas son homme. Tous savent bien que sans la France et les institutions financières internationales le Congo, qui tente de surnager dans le marasme du marché pétrolier mondial (*le Monde* du 11 février), serait peu ou prou en état de banqueroute.

> *Le président Nguesso est un militaire qui se dit socialiste et se veut francophile. C'est avant tout un réaliste...*

L'Union soviétique, qui n'a jamais considéré le Congo comme un pays sans tache quant au respect du dogme et de l'idéologie, s'accommode, jusqu'à présent, du *« déviationnisme »* de sa révolution et du grand pragmatisme de son président.

Comme le rappelle un diplomate européen, *« un pays où les gerbes de fleurs déposées au pied du mémorial du général de Gaulle restent en place pendant des mois et des mois ne peut pas être complètement inféodé à l'Est »*. Les Soviétiques avaient été contraints d'admettre le refus opposé, au début des années 80, à leurs exigences : comme les Malgaches, les autorités congolaises n'ont pas voulu signer avec eux un accord de pêche préférentiel, ni accepter l'installation d'une base navale (à Pointe-Noire).

L'URSS s'est contentée d'un « traité d'amitié », signé en 1981, qui ne comporte pas explicitement de clause militaire et de certaines facilités stratégiques. Le seul port congolais, Pointe-Noire, abrite ainsi, outre un centre de transit et de repos pour les soldats cubains (à quelques kilomètres de la ville), un centre logistique qui permet aux Soviétiques d'acheminer des armes vers l'enclave de Cabinda, mais pas seulement cela : en février dernier près de 2000 tonnes de matériel militaire étaient en souffrance, dans des entrepôts, attendant d'être chargées sur des cargos soviétiques, afin d'approvisionner, dans le sud de l'Angola, les maquisards nationalistes namibiens de la SWAPO.

La présence soviétique au Congo n'est cependant pas négligeable. Les deux vols hebdomadaires des compagnies Aeroflot et Interflug (Allemagne de l'Est) permettent une rotation régulière des quelque six cents Soviétiques (avec les familles) établis au Congo (sans compter près de deux cents de leurs compatriotes mariées à des Congolais formés en Union soviétique). Moscou accorde, en effet, environ trois cents bourses par an pour des stages. Comme c'est le cas dans d'autres pays africains, les étudiants congolais ne reviennent pas de la *« patrie du socialisme »* parfaitement convaincus de l'exemplarité du système soviétique, et la centaine de professeurs des pays de l'Est qui enseignent à l'université Marien-Ngouabi n'ont pas beaucoup de succès dans leur travail idéologique, si l'on en juge par les réactions anti-soviétiques de beaucoup d'étudiants.

Du bon usage de l'« idéologie »

Il n'empêche : Moscou a su tisser, pendant plus de vingt ans, un réseau d'influence, d'autant plus que, comme le disent plusieurs diplomates occidentaux, *« l'idéologie est ici un moyen d'accéder au pouvoir et de s'y maintenir »*. Dans l'armée d'abord — où les officiers qui parlent russe couramment sont nombreux, — grâce à une fourniture régulière de matériels militaires qui fait du Congo un pays largement surarmé, même si les équipements ne sont souvent pas opérationnels. (A quoi peuvent bien servir plus d'une douzaine de Mig-19 et Mig 21, qui équipent l'armée congolaise ?). Au sein du parti ensuite, où bon nombre de cadres — par conviction ou par intérêt — sont devenus les « obligés » des « conseillers » des pays de l'Est. Si rien ne permet d'affirmer que les Soviétiques contrôlent suffisamment l'appareil d'Etat pour s'opposer à ce que Moscou pourrait considérer comme une *« dérive droitière »* susceptible, à la longue, de nuire à ses intérêts régionaux, il y a au moins là une marge d'incertitude, dont doit tenir compte le président Sassou Nguesso. Le pouvoir de ses prédécesseurs, Marien Ngouabi puis Yhombi Opango, n'avait-il pas notamment été remis en cause parce qu'ils avaient pris quelque distance avec les orientations du parti. ?

Après des années de refus catégorique, Brazzaville s'est engagé dans un programme de redressement de l'économie sous la houlette du Fonds monétaire international, qui passe aujourd'hui par la libéralisation d'une grande partie de l'économie et par la privatisation de pans entiers du secteur d'Etat.

Certes, ces orientations ont été approuvées par toutes les instances du parti, comme le fait remarquer le premier ministre, M. Ange-Edouard Poungui. *« Ce n'est pas un recul dans nos choix politiques et dans notre vision du monde*, assure-t-il. *Il y a des gens qui peuvent avoir une interprétation erronée de la ligne du parti. Les Congolais ne supportent pas que quelque chose leur soit imposée de l'extérieur. Nous n'avons de directives à recevoir de personne »*, ajoute M. Poungui, en soulignant que le Congo n'est pas le seul pays « socialiste » qui a dû en passer par les conditions *« souvent aveugles »* du FMI, *« ce monstre froid »*. Mais qui va racheter les « canards boiteux » engendrés par des orientations économiques pour le moins inadaptées, et avec quel financement va-t-on régénérer une agriculture largement improductive et désorganisée, remplacer des offices par produits déficitaires et des fermes d'Etat qui, de l'aveu même d'un conseiller présidentiel, sont *« toutes par terre »* ?

M. Justin Lekoundzou, le ministre des finances et du budget, le reconnaît : *« C'est encore la nébuleuse. Franchement, non, nous ne croyons pas qu'il y aura une ruée pour la privatisation, comme en France. »*

La fin des prébendes ?

Si le parti a, au stade des orientations théoriques, suivi le chef de l'Etat, qu'en sera-t-il dès lors que les principaux cadres qui exercent avec lui le pouvoir et qui sont membres de son ethnie minoritaire du nord du Congo, les M'Bochi, verront leurs prérogatives ou leurs prébendes remises en cause ? Sans compter que le « coût social » de cette politique de libéralisation de l'économie est encore à venir.

L'exemple de la fronde des étudiants (en novembre 1985 et novembre 1986) à qui on a supprimé des droits acquis (il est vrai exorbitants) risque de faire tache d'huile. Selon M. Poungui, la « restructuration » du secteur public va entraîner le licenciement de 6 % à 7 % des 35 000 salariés de la fonction publique, soit environ 2 500 personnes, pour un coût évalué à près de 20 milliards de francs CFA. Les syndicats pourront-ils le tolérer ?

M. Sassou Nguesso sait qu'il tient sa légitimité de chef d'Etat de sa filiation « marxiste-léniniste ». Mais l'Union soviétique le sait aussi. Le réalisme dont fait preuve le président congolais, bien que tardif, témoigne d'un certain courage politique. Toute la question est de savoir jusqu'où il aura les moyens de mener cette expérience, tentée ailleurs sur le continent par d'autres pays « progressites », tels le Ghana et le Bénin. *« Après tout*, plaide un diplomate congolais, *cela permet de sauver la « révolution », parce que quand tout sera par terre, celui qui organisera un coup d'Etat, ce ne sera pas pour instaurer le socialisme. »*

LAURENT ZECCHINI.

(Publicité)

LA HONTE



CES ENFANTS, DONT LES PLUS JEUNES SONT ÂGÉS DE SIX ANS, SONT CONSIDÉRÉS, FAUTE DE STATUTS LÉGAUX, COMME TERRORISTES

Ces 72 enfants ont échappé à des atrocités perpétrées au Bangladesh. Ils sont depuis 9 mois retenus en Inde, dans un camp de réfugiés provisoire, où ils survivent dans des conditions misérables. Bien que le gouvernement français leur ait accordé des visas d'entrée, et que 69 familles françaises se déclarent prêtes à les accueillir, ces enfants n'ont pas reçu l'autorisation de quitter le territoire indien.

Depuis 10 ans, une guerre secrète fait rage dans une région montagneuse du Bangladesh : les Chittagong Hill Tracts. Le nombre de morts estimé par les autorités religieuses du Bangladesh s'élèverait à 185 000.

Les 72 enfants réfugiés viennent de ces régions. Ils ont grandi dans un orphelinat soutenu financièrement par une association humanitaire française : « Partage avec les enfants du tiers monde ». Depuis plusieurs années, ils avaient la chance d'être élevés décemment grâce à leurs parrains français. Cette chance leur a été retirée brutalement, en juin dernier, lorsque leur orphelinat a été balayé par la guerre civile.

Nous avons écouté les récits des atrocités dont ils ont été témoins. Nous avons visité illégalement les camps dans lesquels ils sont aujourd'hui retenus.

Nous affirmons que ces enfants ont vécu assez d'horreurs pour mériter un autre futur que de retourner se faire tuer au Bangladesh, ou de croupir dans des camps de misère en Inde. Chaque jour qui passe ajoute à leur souffrance.

Depuis 9 mois nous mettons tout en œuvre pour les sauver. De nombreuses personnalités sont intervenues en faveur de leur libération. Tout est prêt en France pour les accueillir. Leurs billets d'avion sont retenus. Alors... ? Quelle lourdeur administrative, quel secret d'État, entravent la décision de les relâcher ?

Qui porte la responsabilité de ce refus ?

Qui ces enfants gênent-ils ?

Peu nous importe de savoir sur qui retombe exactement LA HONTE dans cette affaire. Elle retombe sur tous ceux qui savent et ne font rien.

Des dizaines de milliers d'enfants sont déjà morts au Bangladesh sans qu'un seul de leurs cris ne parvienne jusqu'à nous. Or, si nous n'avons pas le pouvoir d'arrêter les guerres, nous devons avoir celui de sauver 72 enfants.

Ils sont aussi proches de la mort qu'ils le sont de la vie. Vous seuls pouvez aujourd'hui faire basculer leur sort. En signant au bas de cette page.

Pierre Marchand et Christophe Graizon

« Partage avec les enfants du tiers monde » tient à remercier les personnes qui ont assuré leur soutien à la cause des 72 enfants :
— **Mère Teresa** pour ses interventions personnelles auprès de **Rajiv Gandhi** et du **général Ershad** — **Mme Danielle Mitterrand, M. Claude Malhuret** et **M. de Warren** pour leur action ayant permis d'obtenir les 72 visas d'accueil en France — **Messieurs Merimée et Filliol**, ambassadeurs de France en Inde et au Bangladesh — Le **Docteur Philippe Beasse** de Médecins du Monde qui a pris le risque de pénétrer dans les Chittagong Hill Tracts — Le Vénérable **Aggravansa Mahathero** qui a organisé les premiers secours aux réfugiés et le Vénérable **Lama Lobzang** — L'agence **COM & DIA** qui a permis de rendre publique cette affaire — **M. Karoon Khouth**, responsable du Comité Intergouvernemental pour les Migrations, pour son exceptionnel soutien logistique — **M. Wadlow (ONU)** pour sa contribution auprès de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève — Les magazines **Actuel** et **Résistance**, l'agence **Sipa Presse** — Les organismes internationaux de **Défense des Droits de l'Homme**, en particulier **Amnesty International, L'international Fellowship of Reconciliation, l'Anti-Slavery Society, l'International Group on Indigenous Affairs, Survival International** — Le **Haut Commissariat pour les Réfugiés (ONU)** ainsi que la **Croix Rouge** et **Rikko Kosei Kai (Japon)** qui tentent d'obtenir des autorités indiennes la permission d'intervenir dans les camps depuis plusieurs mois.
Plus de 15 000 personnes, reparties dans près de 20 pays ont déjà signé cette pétition. Parmi lesquelles :
Charles Aznavour, Sœur Emmanuelle, Raymond Barre, Jacques Seguela, Jean-François Kahn, Bertrand Blier, Anne Sinclair, Nathalie Baye, Père Toulat, Martin Gray, Olivier Stirn, Jean Lacouture, Nicole Avril, Bernard Pivot, Dominique Lapierre, Alain Carignon, Lord Listowel, Yvan Levaï, l'Abbé Pierre, Christiane Collange, P. Poivre-d'Arvor, etc. Rejoignez les.

Coupon à renvoyer à « PARTAGE avec les enfants du tiers monde » 1, rue Jeanne-d'Arc BP 11 — 60203 COMPIÈGNE CEDEX FRANCE

PETITION INTERNATIONALE

AMANIRANJAN / AMARBIKASH / AMARJIB / AMULYADHAN / ANANATA / ARJYAMITRA / ARUNBIJOY / ARUNJOY / ARUNJYOTI / BASANARANJAN / BIJALIKUMAR / BINOYKANTI / BUDDHJAY / DAYALJYOTI / DEVERSHI / DHANESSEN / DURGAKINKAR / HEMARANJAN / HIMANGSU / HRYDAY SHANTI / JASHOYAN / JHANASWER / JNAJYOTI / JNANA / JNANALOK / JNANAPRIYA / KALADHAN / KALENJOY / KAMALENDU / KARMENDRIYA / KARUNW BIKASH / LAKKAN / LAKSHMI SHANTI / LAXIRANJAN / LILAMOY / MADHUKUMAR / MAHARAM / MANJULAL / MIHIRKANTI / MILON JYOTI / MONORANJAN / MONOSHANTI / MRINALKANTI / NANDAKISHORE / NALIJOY / NUTAN KUMAR / PADMAKUMAR / PANKAJAY / PRABODKUMAR / PRAJNAMOY / PRATUL / PRAVATCHANDRA / PRIYATOSH / PULAKNAYA / SAMARAJ / SHADHANBIKKASH / SHANTI PRAKASH / SHANTUBAN / SHANTI PRIYA / SHNATIPRIYA / SMRITIBIKKASH / SMRITIMOY / SMESWAR / SUDDHANANDA / SUNITI BIKKASH / SURESH / TARUNALO / UDAYNISHAN / UJJALMOY / UTPOL JYOTI.

Ces noms sont ceux de soixante-douze ENFANTS actuellement réfugiés dans les camps de Korbuk et Takumbari (Tripura, INDE).

Soixante-neuf familles françaises sont prêtes à les accueillir le temps que la paix soit revenue dans leur région d'origine (les CHITTAGONG HILL TRACTS, au BANGLADESH).

Je demande solennellement aux autorités responsables d'accorder à ces soixante-douze enfants la chance de venir temporairement en France.

Nom ______________ **Prénom** ______________
Adresse ______________
Code Postal ________ **Ville** ________ **Tél.** ________
Date ________ **Signature** ________

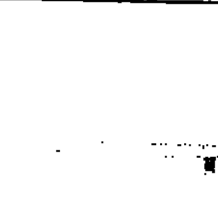
☐ **Si vous désirez recevoir davantage d'informations sur cette affaire ou sur le parrainage, cochez cette case.**

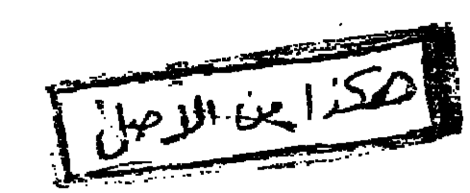
☐ **Il vous est également possible d'apporter votre soutien financier aux enfants.**

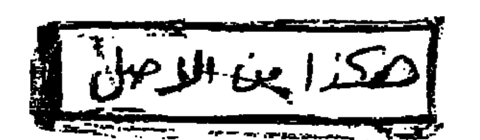
Libellez, à l'ordre de « PARTAGE » (CCP La Source 35 280 20V)

Votre chèque d'une valeur de :

150 F	200 F	300 F	500 F	AUTRE
☐	☐	☐	☐	☐







Amériques

ETATS-UNIS

Les silences de Roosevelt devant l'Holocauste

(Suite de la première page.)

La politique américaine avait deux spécificités : elle était celle d'un pays en guerre ouverte contre le Reich et qui se donnait les instruments d'une victoire ; celle aussi d'un pays dont la tradition d'accueil constituait l'essence même. Il n'en est que plus étonnant de retrouver dans le tableau dressé par David S. Wyman la totalité des comportements des nations de l'univers non hithlérien lorsque le IIIe Reich les confronta à la proclamation d'un « problème juif » et à la nécessité de le résoudre par la destruction. Les pays libres ne firent pas d'autres calculs que les vaincus occupés de 1940. Un mot les résume : le « moindre mal », l'opportunité politique, l'antisémitisme de tradition nationale, paralysèrent les médias, les Eglises, les partis, les groupes de pression, le Congrès et le président.

Au départ, un fait évident dès 1933 faussait tout jugement : les adversaires du nazisme, à commencer par beaucoup de citoyens allemands opposés à ce régime, admettaient sans rien objecter le postulat de base affirmé par Hitler : *« Il existe en Allemagne un problème juif. »* Ils ne voyaient pas que cette concession, eût-elle été masquée d'*« d'objectivité »*, contenait en germe les développements dans toute l'Europe de l'antisémitisme du plus « civilisé » au plus barbare, et qu'elle servirait à justifier les silences sur son compte. Roosevelt aussi l'admettait.

Carence de la presse et des intellectuels d'abord. A partir de la mi-mars 1942, la presse américaine commença à diffuser des informations sur les massacres. Les citations en sont impressionnantes, mais les textes étaient noyés dans le corps des autres articles, sans mise en relief ni dramatisation, alors que les sources diverses diffusaient déjà l'essentiel des modalités du massacre. Les plumes les plus autorisées, même celle du Walter Lippmann, n'écrivirent pas un mot sur ce thème.

L'opinion avait d'autant moins envie d'en entendre parler qu'elle était malaxée par des courants antagonistes puissants : la diffusion de l'antisémitisme se joignait à l'hostilité profonde contre l'immigration, l'intégration de nouveaux étrangers dans une société dominée par l'isolationnisme. Les élections législatives de novembre 1942 avaient envoyé au Capitole une majorité conservatrice exprimant ces résistances, et Roosevelt en redoutait les réactions. Il ne perdait pas de vue l'élection présidentielle de 1944.

Le principal obstacle à l'examen réel des informations venues d'Europe se situait au département d'Etat et dans sa section des affaires européennes. David S. Wyman expose longuement leurs manœuvres d'étouffement, inspirées par le scepticisme et surtout par une volonté politique, très sensible aux injonctions de la Grande-Bretagne. Dans la pratique, elle retardait constamment la transmission des rapports venus de Suisse ou des autorités juives, afin d'éviter au président d'être acculé à une décision. Au niveau administratif, la législation sur l'immigration fut appliquée avec des restrictions progressivement croissantes : pendant les trois ans et demi de conflit avec l'Allemagne, 10 % seulement des quotas autorisés furent distribués, ouvrant ainsi les portes à 21 000 réfugiés.

La sympathie personnelle de Roosevelt pour les juifs s'accompagnait d'une profonde indifférence pour la réalité de l'extermination. N'y pas croire arrangeait assez bien sa crainte d'être accusé *de mener la « guerre juive »*, qui rencontrait ainsi exactement la propagande du Reich. L'accusation d'être le président du « jew deal » (au lieu du New Deal) le trouvait d'autant plus sensible que beaucoup d'organisations juives elles-mêmes hésitaient à s'engager en faveur des victimes par appréhension des slogans dénonçant « la guerre juive ». Et même les plus déterminés posaient comme limite à toute action leur fidélité à Roosevelt. Cette loyauté les priva de moyens de pression.

Protestations virulentes

C'est à la fin de 1943 que Roosevelt se décida, sur l'insistance de Morgenthau, à créer l'agence pour les réfugiés de guerre, dont 90 % des dépenses furent couvertes par des fonds privés. L'administration n'y apporta à peu près aucun concours. Une seule mesure fut prise finalement, *en août 1944 mille réfugiés yougoslaves*, dont huit cent trente-quatre juifs, furent transférés d'Italie à Fort-Ontario, ancien camp militaire de la guerre de Sécession. Ils le quittèrent en décembre 1945 et purent s'installer aux Etats-Unis, en dépit de protestations virulentes.

A plusieurs reprises enfin, au printemps 1944, le département de la guerre refusa toutes les suggestions de bombardement des voies ferrées et des chambres à gaz d'Auschwitz, alors que des raids massifs étaient exécutés dans les alentours.

Dans sa postface, André Kaspi réfléchit sur le dossier minutieux établi par David S. Wyman et donne des silences de Roosevelt une explication qui, à vrai dire, est la seule convaincante, en ce qu'elle a même de dérisoire : le grand président a agi en homme politique, doté du sens du possible, du réalisable, négligeant ceux qui seront toujours derrière lui, les électeurs juifs, ménageant ses adversaires, les restrictionnistes, les Germano-Américains. Fondamentalement, il n'imaginait pas la réalité de l'Holocauste. Il misait seulement sur l'espérance et les moyens de la victoire pour libérer les juifs européens, fût-ce même au prix des traditions d'accueil de son pays.

David S. Wyman fait à peu près l'impasse sur l'homme seul qui a, le premier, informé les Etats-Unis de cette réalité. Pendant quarante ans, on a ignoré son nom et son histoire, que Walter Laqueur et Richard Breitman viennent de mettre au jour dans un ouvrage intitulé *Breaking the Silence*, non encore traduit. Il mérite d'être rappelé.

Il se nommait Edouard Schulte, grand industriel en Haute-Silésie, mort en Suisse vers 1965. Il s'y rendait souvent pendant la guerre pour négocier des achats de matières premières. Dès le printemps 1942, il prit contact avec des diplomates américains d'origine allemande à Zurich et leur donna sur les modalités de la *« solution finale »* les détails que son rôle dans l'industrie de guerre lui avait procurés. Il les compléta à plusieurs reprises. Ce sont ses rapports que le département d'Etat étouffa et dont bientôt il interdit la transmission à Washington.

Après la guerre, le département de la justice lui refusa le visa d'immigration, sous prétexte qu'il n'avait pas été suffisamment anti-nazi, au moment même où le gouvernement militaire américain de Berlin le chargeait de rebâtir l'industrie. Bien plus : il fut condamné à titre posthume : en 1970, un tribunal allemand refusa à son fils tout dédommagement pour la perte de ses biens en Silésie, au motif que les informations livrées à l'ennemi avaient causé des dommages à l'Allemagne.

C'était un notable allemand libéral, qui agissait par patriotisme, non par idéologie, l'un de ceux qui auraient dû figurer dans les premiers gouvernements de Bonn. Est-ce un hasard si l'un des principaux auteurs de la politique d'étouffement des informations sur la *« solution finale »* et de l'abandon des juifs par les Etats-Unis, *John McCloy, fut l'un des* plus puissants « parrains » de la République fédérale ? Faute d'éléments de réponse, la coïncidence vaut au moins d'être relevée. L'une de ses conséquences fut sans doute tant d'années de silence autour de ce dossier.

JACQUES NOBECOURT.

★ David S. Wyman. *L'Abandon des juifs, les Américains et la solution finale*, préface d'Elie Wiesel, postface d'André Kaspi. Flammarion, 460 p. 115 F.

La mutinerie au *Washington Times*

WASHINGTON
correspondance

Pour la seconde fois au cours de ses cinq ans d'existence, la direction du *Washington Times* *est accusée par certains de ses* collaborateurs d'avoir cédé aux pressions de Sant Kook Han, diplomate sud-coréen, étroitement lié à la direction, mais surtout au révérend Moon et à l'Eglise de l'Unification.

En 1984, le directeur du journal démissionna, affirmant que les représentants de l'Eglise de l'Unification, dont Han, n'avaient pas tenu leurs promesses de ne pas s'immiscer dans la direction du journal, notamment dans la rédaction de ses éditoriaux.

Par l'intermédiaire d'hommes d'affaires disciples de Moon, le *Washington Times* est indirectement contrôlé par l'Eglise de l'Unification, qui attribue des subventions permettant de couvrir les pertes du journal. Malgré un tirage en augmentation (104 000 exemplaires), le journal perd en effet de l'argent.

La semaine dernière, M. Cheschire, responsable de la page des éditoriaux, et trois de ses collaborateurs ont remis leur démission à M. de Borchgrave, le directeur de la rédaction en invoquant les mêmes raisons. M. Cheschire précisa que son directeur lui avait demandé de modifier un éditorial dans lequel il écrivait notamment : *« Il est difficile de demander au Congrès de garder 40 000 soldats en Corée du Sud pour défendre un régime autocratique voué à l'autodestruction. »*

M. de Borchgrave déclare qu'il s'est simplement limité à communiquer à son collaborateur les propos de M. Han selon lequel *« l'attitude irresponsable de l'opposition sud-coréenne retenait le président Chun Do Hwan dans ses efforts pour permettre les réformes constitutionnelles »*. Il a ajouté que, après une discussion animée, il avait laissé M. Cheschire entièrement libre d'écrire ce qu'il voulait. A son avis, la réaction de son collaborateur est émotionnelle et proche de la mutinerie. Il a admis, cependant, être depuis longtemps en désaccord avec lui sur le ton et le contenu de la page des éditoriaux. Il se défend d'avoir jamais reçu des instructions et suggestions des propriétaires du journal et croit bon de souligner qu'il est un *« conservateur »* et que les éditoriaux doivent refléter l'opinion des conservateurs.

Il était inévitable que l'association étroite du *Washington Times* avec l'Eglise de l'Unification entretienne des doutes sur l'indépendance du journal dirigé par M. de Borchgrave, journaliste de renom et bien connu pour ses fortes convictions anticommunistes et un antisoviétisme viscéral *digne d'un valeureux croisé de* la lutte contre l'empire du mal... Dans un communiqué, il précise qu'il n'a jamais adopté les positions de l'extrême droite. A lire les éditoriaux du *Washington Times* et ses propres déclarations, la nuance entre son conservatisme et les vues de l'extrême-droite apparaît cependant bien mince.

HENRI PIERRE.

Ancien chef d'état-major interarmes, le général Maxwell Taylor est mort

Washington *(AFP)*. – **Le général Maxwell Taylor, héros de la deuxième guerre mondiale, ancien chef d'état-major interarmes américain et ambassadeur au Vietnam du Sud, est mort, le dimanche 19 avril, à l'hôpital militaire Walter Reed, près de Washington, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.**

Né le 26 août 1901 à Keynesville, dans le Missouri, Maxwell Taylor est entré à l'académie militaire de West Point en 1922. C'est le début d'une carrière militaire qui l'amène à participer à la création des premières divisions aéroportées de l'armée américaine et à commander, en 1944 la 101e division aéroportée lors du débarquement allié en Normandie, devenant ainsi le premier général américain à combattre en France *durant la deuxième guerre* mondiale.

A son retour aux Etats-Unis, il devient directeur de West Point avant de servir à Berlin et de prendre le commandement de la VIIIe armée en Corée du Sud, durant les derniers mois de la guerre.

Nommé ensuite chef d'état-major de l'armée de terre en 1955, le général Taylor assume cette fonction jusqu'à sa retraite le 1er juillet 1959. Rappelé en service actif deux ans plus tard, il devient aide de camp du président John Kennedy, en 1961, puis chef d'état-major interarmes.

A cette occasion, le général Taylor dirige, en 1961, une mission d'études au Sud-Vietnam, à l'issue de laquelle il formule plusieurs recommandations sur le déploiement possible de troupes américaines, jouant ainsi un rôle déterminant dans la décision des Etats-Unis de s'engager au Vietnam. En 1964, il est nommé ambassadeur à Saigon, puis devient, en 1965, conseiller spécial auprès du président Johnson.



Diplomatie

L'alliance atlantique face aux propositions de M. Gorbatchev

Deux groupes d'experts de l'OTAN mettent au point une position commune sur les euromissiles

Des experts de l'OTAN ont commencé à examiner, le lundi 20 avril, à Washington, les dernières propositions soviétiques sur les euromissiles, dans le cadre de consultations intensives entre les Etats-Unis et leurs alliés, a indiqué un responsable du département d'Etat.

Ces spécialistes appartiennent à deux commissions dépendant du Groupe des plans nucléaires (GPN) de l'OTAN : le groupe de haut niveau (HLG - High Level Group) et un autre groupe chargé de la sécurité des armes. Le secrétaire adjoint à la défense, M. Richard Perle, démissionnaire, préside les entretiens de Washington.

Les experts de l'OTAN poursuivront leurs entretiens les 22 et 23 avril sur la base aérienne de Kirtland, près d'Albuquerque (Nouveau-Mexique), sous la présidence du successeur désigné de M. Perle, M. Frank Gaffney.

Qualifiée de *« contact préliminaire »* par ce responsable, qui a requis l'anonymat, la réunion de Washington s'est ouverte trois jours avant la reprise à Genève des négociations américano-soviétiques sur le désarmement.

Selon le même responsable du département d'Etat, il est un peu « simpliste » de parler de dénucléarisation de l'Europe en cas d'accord sur les missiles nucléaires de portée intermédiaire (INF) et de courte portée (SRINF), car il restera, a-t-il rappelé, plus de quatre mille armes nucléaires diverses en Europe ou autour de l'Europe après une éventuelle élimination des INF et des SRINF.

La France, qui n'est pas membre des structures intégrées de l'OTAN et donc du GPN, ne participe à aucune de ces discussions.

On apprend d'autre part à Washington qu'Américains et Soviétiques étudieront le mois prochain à Genève les *« détails précis »* qui *« restent à régler »* en vue de parvenir à un accord sur la conduite par chacun des Deux Grands d'un essai nucléaire sur le territoire de l'autre (*le Monde* du 21 avril). *« Il a été décidé que, au cours de la prochaine session de négociations sur les tests nucléaires prévue le mois prochain à Genève, les experts examineraient tout particulièrement les diverses façons pratiques de résoudre les questions de vérification, y compris la proposition d'essais réciproques »*, a indiqué lundi M. Charles Redman, porte-parole du département d'État, avant d'ajouter que *« des détails précis restent à régler »*.

M. Redman a réaffirmé que la position américaine restait qu'une vérification efficace des traités dits du *« seuil »* (TTBT, *Threshold Test Ban Treaty)*, signé en 1974, et sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques (PNET, Peaceful Nuclear Explosions Treaty, signé en 1976) *« suppose des mesures de la puissance, sur place, de toutes les explosions atomiques qui, en l'absence de telles données, pourraient donner l'impression d'être supérieures à 150 kilotonnes »*.

Washington souhaite avoir recours au procédé dit « Cortex », qui implique la mise en place d'instruments de mesure sur les lieux mêmes de l'essai. Les questions de vérification constituent le principal obstacle à la ratification de ces deux traités par le Sénat américain. – *(AFP.)*

● **Les négociations sur la normalisation entre l'URSS et la Chine.** – La dixième session des négociations sino-soviétiques sur une normalisation des relations entre les deux pays s'est achevée, lundi 20 avril, après une semaine de conversations caractérisées, selon l'agence Tass, par un climat *« de travail et de franchise »*. *« En dépit des différences dans l'appréciation des problèmes internationaux et des moyens de les résoudre, les deux parties ont réaffirmé qu'elles jugent utile le dialogue soviéto-chinois et sont favorables à sa poursuite »*, a indiqué l'agence soviétique. Ces négociations semestrielles doivent reprendre en octobre prochain à Pékin, a précisé Tass. Selon des sources chinoises, des *« divergences sérieuses »* persistent, notamment en ce qui concerne le Cambodge, même si de *« petits progrès »* ont été accomplis grâce à l'acceptation par l'URSS, en octobre dernier, d'aborder cette question. – (AFP.)

Selon un sondage « le Figaro » -SOFRES

Les Français voient plutôt « un piège » dans l'« option zéro »

Le Figaro publie ce mardi 21 avril les résultats d'un sondage d'opinion réalisé du 7 au 11 avril par la SOFRES, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes selon la méthode des quotas, et portant principalement sur les questions stratégiques, ainsi que sur l'image de l'URSS et des Etats-Unis.

Selon cette enquête, 45 % des personnes interrogées estiment que l'« option zéro » – autrement dit le démantèlement des euromissiles de l'OTAN et des SS-20 soviétiques – est *« un piège, car elle laisserait aux Soviétiques une très nette supériorité militaire en Europe »*, 35 % la jugeant, au contraire, comme *« une bonne chose, car elle marquerait un progrès du désarmement »*, 20 % étant sans opinion. Cette question, toutefois, ne prend pas en compte les dernières propositions de M. Gorbatchev concernant les SRINF (forces nucléaires intermédiaires à courte portée), formulées depuis la réalisation de l'enquête.

D'une manière générale, la méfiance à l'égard de l'URSS demeure grande chez les « sondés » ; seulement 18 % d'entre eux assurent en avoir une bonne image (*« très bonne »* : 1 % ; *« plutôt bonne »* : 17 %), contre 62 % qui en ont une mauvaise (*« plutôt mauvaise »* : 43 % ; *« très mauvaise »* : 19 %). Chiffres qui, par rapport à ceux d'une enquête réalisée par la SOFRES pour *le Monde* et Europe 1 en novembre 1985, traduisent un doublement des opinions positives, mais aussi un accroissement de 3 points des opinions négatives. Plus remarquables encore : sur 100 personnes interrogées qui sont membres ou sympathisants du Parti communiste, 40 ont une mauvaise opinion de l'URSS, et 45 une bonne.

Une forte majorité des « sondés » – 54 % contre 26 % – estiment en outre que, en cas d'accord Est-Ouest sur l'« option zéro », l'Union soviétique ne laissera pas les représentants occidentaux venir contrôler sur place la réalité du démantèlement des SS-20. Dans la même éventualité, 61 % des personnes interrogées souhaiteraient que la France maintienne son armement nucléaire tel qu'il est, 9 % qu'elle l'augmente, et 18 % qu'elle le réduise.

L'image américaine

S'agissant des intentions de M. Gorbatchev sur le terrain de la politique intérieure soviétique, 42 % contre 37 % estiment que le numéro un du Kremlin *« ne veut pas changer les choses en profondeur »*. Mais, parmi les projets qui lui sont prêtés pour *« les prochains mois »*, seule une courte majorité relative – 40 % contre 39 % – écarte l'hypothèse de le voir *« autoriser les pays de l'Est à évoluer vers davantage de démocratie »*.

Quant à l'image des Etats-Unis, si le pourcentage des réponses positives ne varie pas par rapport à la précédente enquête de novembre 1985, déjà citée, celui des réponses négatives, lui, augmente sensiblement, au détriment des « sans opinion ». Ceux qui en ont une *« plutôt bonne »* ou *« très bonne »* image sont, au total, 43 % (respectivement 41 % et 2 %), comme il y a un an et demi, alors que ceux qui en ont une *« plutôt mauvaise »* ou *« très mauvaise »* passe de 27 % à 39 % (qui se décomposent respectivement en 31 % et 8 %). Ce sont les électeurs du RPR qui, avec 67 % contre 21 %, sont les plus positifs. Mais ceux du PC sont tout de même 20 % à avoir une bonne opinion de l'Amérique de M. Reagan...

La préparation de la visite de M. Chirac en URSS

L'ambassadeur de France à Moscou a été longuement reçu par M. Chevardnadze

M. Yves Pagniez, ambassadeur de France à Moscou, a été reçu durant deux heures le lundi après-midi 20 avril par le ministre des affaires étrangères soviétique, M. Edouard Chevardnadze. L'agence Tass a précisé à ce sujet que *« des questions concernant l'avenir des relations franco-soviétiques, y compris au niveau des contacts politiques »*, avaient été abordées au cours de l'entretien, dont l'initiative revenait à l'ambassadeur français, et que la conversation s'était déroulée *« dans une atmosphère franche et de travail »*. Cette formulation a été jugée *« exacte »* par un porte-parole de l'ambassade de France à Moscou.

On ne confirme officiellement ni du côté soviétique ni du côté français que l'entretien ait essentiellement porté sur la prochaine visite en URSS de M. Jacques Chirac, mais une telle éventualité semble plus que probable. Cette visite, pour laquelle les dates du 14 au 16 mai avaient été initialement avancées, pourrait être reportée par le premier ministre en raison du peu d'empressement mis par le Kremlin à en confirmer la date.

Différents responsables soviétiques avaient indiqué que la découverte du réseau d'espionnage de l'« affaire Ariane » et l'expulsion de six membres de l'ambassade d'URSS à Paris ne remettraient pas en cause le voyage de M. Chirac, mais il semble que Moscou mette, depuis cette affaire, beaucoup de mauvaise volonté à organiser la visite. On a également évoqué, à Paris, la possibilité d'envoyer le ministre des affaires étrangères, M. Raimond, sonder plus précisément les intentions des dirigeants soviétiques en la matière.

L'ancien criminel de guerre Karl Linnas a été extradé des Etats-Unis vers l'Union soviétique

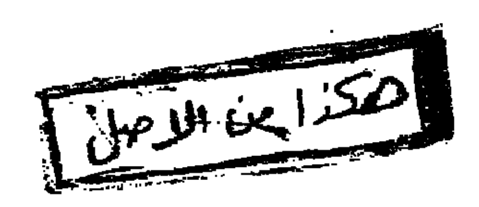
Washington *(AFP.)* – Karl Linnas, soixante-sept ans, condamné à mort par contumace en Union soviétique pour crimes nazis, a été extradé le lundi 20 avril des Etats-Unis vers l'URSS.

Menottes aux poignets, vêtu d'un costume gris, une longue barbe blanche lui mangeant le visage, il a été placé dans un avion de ligne tchécoslovaque, qui a quitté New-York pour Prague, d'où il gagnera Moscou. A son arrivée à l'aéroport, il a crié aux journalistes présents : *« Ce que les autorités américaines sont en train de commettre est un meurtre et un enlèvement. »* Il a ensuite été rapidement escorté à l'intérieur du poste de police de l'aéroport.

Karl Linnas est accusé d'avoir dirigé à Tartu (Estonie), entre 1941 et 1943, un camp de concentration dans lequel environ deux mille personnes ont été exterminées. Arrivé aux Etats-Unis en 1951, il avait obtenu la citoyenneté américaine en 1959. Il avait été déchu de sa citoyenneté en 1982 pour avoir menti aux services d'immigration lors de son arrivée et tentait depuis cette date d'échapper à l'extradition en affirmant notamment que les documents présentés par l'URSS, à l'appui de la demande d'extradition, étaient des faux. Un porte-parole de l'ambassade soviétique à Washington avait récemment indiqué que M. Linnas serait à nouveau jugé s'il était extradé vers l'URSS.

La Cour suprême des Etats-Unis avait levé lundi le dernier obstacle à l'extradition de Karl Linnas, en refusant de confirmer une décision préliminaire prise par l'un de ses neuf membres, et qui bloquait temporairement la décision.

Le congrès juif mondial avait, par ailleurs, annoncé mercredi dernier que le département de la justice avait décidé d'expulser Karl Linnas vers Panama. Le président panaméen, M. Delvalle, après avoir donné son feu vert, était finalement revenu sur sa décision.



La fin du voyage de M. Chirac en Guyane

La France exerce des pressions « constantes et fermes » afin de permettre le retour des réfugiés du Suriname

M. Chirac est rentré, le lundi 20 avril à Paris, au terme d'une visite de deux jours en Guyane.

SAINT-LAURENT-DU-MARONI
de notre correspondant

« Ce n'est pas un centre d'accueil, c'est une ville », s'est exclamé M. Chirac au deuxième jour de son sixième voyage en Guyane, en parcourant le camp de réfugiés surinamiens de l'Acarouany, à 30 kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni, sur la commune de Mana. M. Chirac a été fêté par les Surinamiens confortés par sa promesse de tout mettre en œuvre pour permettre le retour des 8 000 « personnes déplacées » d'origine surinamienne, présentes en Guyane (les maires Léon Bertrand, de Saint-Laurent, et Joseph Payann, de Mana, avancent, eux, le chiffre de 11 000).

Dès les premières escarmouches entre le « jungle commando » rebelle et l'armée régulière du Surinam, en juillet 1986, 200 Amerindiens d'origine Galibi, malmenés dans leur village situé en zone de guérilla, ont cherché asile chez leurs cousins et alliés, de l'autre côté du fleuve Maroni. Le 10 octobre, 300 personnes, dont 129 Indiens, se réfugient à Aouara. Ils y sont encore. Le rythme des arrivées a vite augmenté à la suite de la dégradation de la situation militaire dans la région de Moengo (Surinam) fin novembre. Le plan d'urgence Maroni déclenché par le préfet de la Guyane, M. Jacques Dewatre, le 3 décembre, a permis l'installation de cinq centres d'accueil.

Tous les frais d'infrastructures et de fonctionnement sont à la charge de l'Etat (environ 4 millions de francs par trimestre). M. Chirac a multiplié les démarches « diplomatiques » auprès du gouvernement de Paramaribo. Les premières négociations ont eu lieu à Cayenne en présence d'émissaires de Paramaribo, des représentants des réfugiés et de diplomates français, le 28 janvier dernier.

Le colonel Bouterse, le chef du régime surinamien, pourtant fermement hostile, en 1986, à une solution de retour, a proposé, début avril, des « espaces aménagés » pour réinstaller ses ressortissants, surtout les Amerindiens, non loin d'Albina, ville située à 2 kilomètres et demi de Saint-Laurent, sur le fleuve Maroni. *« Les garanties de sécurité ne sont pas suffisamment assurées »*, estiment les réfugiés qui réservent leur réponse collective pour le 27 avril.

Le samedi 18 avril, M. Kenneth Middelijn, consul général du Surinam à Cayenne, a annoncé à M. Chirac la décision officielle de permettre aux organisations internationales (Haut commissariat aux réfugiés de l'ONU, Croix-Rouge internationale) de participer aux opérations et de garantir la sécurité des personnes déplacées.

Selon M. chirac, *« les pressions les plus constantes, les plus fermes »* seront exercées sur le gouvernement surinamien. Le premier ministre craint en effet que la population de Saint-Laurent ne soit *« déstabilisée »* par cette situation.

EDMOND FRÉDÉRIC.

● **Le retour des immigrés est « une opération de justice », selon M. Le Pen.** — Le retour chez eux d'une grande partie des immigrés constituerait, à la fois, *« un apport pour les pays dont ils sont originaires et une libération pour nous, donc une opération de justice »*, a déclaré, le mardi 21 avril, M. Jean-Marie Le Pen. Invité de RTL — il revient d'une tournée en Afrique noire (Côte-d'Ivoire, Gabon, Zaïre) amputée de son escale sénégalaise, — le président du Front national a indiqué que, selon lui, ce retour des immigrés devait se faire, *« autant que possible avec l'accord des pays dont ils viennent »*, Ces pays, a souligné le dirigeant d'extrême droite, *« seraient ainsi renforcés par l'arrivée de gens connaissant des techniques plus élaborées que celles que connaissent un certain nombre de travailleurs chez eux »*.

POINT DE VUE

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Propositions pour une véritable autonomie

par Christian Deglin
ancien procureur général aux Nouvelles-Hébrides

IMAGINEZ une partie de cartes où une équipe jouerait au bridge et l'autre au poker menteur. Qui pourrait désigner le gagnant ? Tout jeu repose, en effet, sur une convention : qu'elle soit constestée par un seul des joueurs et la partie perd tout son sens...

Il en est de même pour les élections et le référendum. Le recours au suffrage universel ne peut apporter de solutions que si toutes les formations représentatives en cause acceptent de se soumettre au verdict des urnes, quel qu'il puisse être. Sinon, il ne peut avoir d'autre valeur que celle d'un sondage d'opinion « grandeur nature » tout juste bon à légitimer un recours à la force. Dans ce cas, faut-il encore être sûr que la « trique » restera suffisamment longtemps du même côté...

Or, dans le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie, il n'est pas douteux que le FLNKS n'acceptera de décision référendaire que conforme à ses thèses. L'environnement international l'y encourage tout autant que les dissenssions entre le président de la République et le gouvernement ou les incertitudes de l'après 88. Le référendum de 1987 permettra donc, tout au plus, de préciser ce que tout le monde sait, à savoir que les indépendantistes sont largement minoritaires sur le territoire... sauf à se perdre dans la masse des abstentionnistes en boycottant une consultation perdue d'avance.

Pour faire évoluer le problème calédonien, il faudra donc compter sur autre chose que la magie du référendum. Nous avons la force d'imposer une solution, mais prenons garde qu'elle soit sans lendemain. L'autonomie « à la Française », avec notre manie jacobine de retenir d'une main ce que l'on donne de l'autre, ne peut être que source de déboires. Les Calédoniens sont bien placés pour savoir que, ce que fait une loi, peut être défait par une autre loi, voire par un simple décret... si les autorités territoriales cessent de plaire à Paris.

Leur statut de semi-autonomie n'a-t-il pas déjà volé deux fois en éclats : quand l'Union calédonienne de M. Lenormand a été majoritaire, il y a une dizaine d'années contre le gré du RPR et, tout récemment, quand les amis de M. Lafleur ont eu en mains le gouvernement local au grand dam de ceux de M. Pisani ? Seule une véritable autonomie à la britannique, même si elle n'est pas sans risques, peut faire évoluer véritablement la situation.

Pour être fiable et durable, l'autonomie suppose en effet trois conditions.

En premier lieu qu'elle ne puisse, une fois octroyée, être remise en cause par le gouvernement central. Pour cela, sa pérennité et son intangibilité devraient être garanties par la Constitution et ainsi, le Conseil constitutionnel aidant, pouvoir échapper aux aléas électoraux de la Métropole.

En second lieu, qu'il soit fait en sorte que la politique calédonienne soit le fait des seuls Calédoniens. Pour cela, il serait indispensable de créer une citoyenneté calédonienne distincte et même exclusive de la citoyenneté française. Je dis citoyenneté, non nationalité. Les Calédoniens conserveraient bien entendu leur nationalité française et leur passeport français. Par contre leur citoyenneté propre donnerait seule vocation à participer à la vie publique du territoire, mais en contre-partie, ils ne pourraient plus envoyer de députés à l'Assemblée nationale, voter des lois et un budget qui ne les concerneraient plus. Ils continueraient, toutefois, à participer à l'élection du président de la République, chef de l'ensemble des Français, et seraient représentés au Parlement par un sénateur comme les Français à l'étranger.

Ce système présenterait l'avantage évident de conserver aux Calédoniens la nationalité française tout en reconnaissant l'existence d'un peuplement spécifique dont il serait par la suite difficile de contester le caractère multiracial et la légitimité. Il priverait par ailleurs les partis *métropolitains de la tentation de* rechercher sur le territoire à coups de promesses démagogiques un complément de représentativité parfois utile pour « boucler » une majorité à l'Assemblée mais pas toujours dans des conditions conformes à l'intérêt bien compris de la Nouvelle-Calédonie...

Enfin, que la spécificité et l'autonomie calédoniennes soient solennellement proclamées *urbi et orbi* de façon permanente. Pour cela que le haut commissaire de la France à Nouméa ne dépende pas d'un ministre comme un quelconque préfet, mais soit le représentant personnel du président de la République. N'oublions pas, en effet, qu'en matière d'autonomie interne, les services restant la compétence de la Métropole sont traditionnellement la défense, la diplomatie, la justice et la monnaie. Les deux premiers font partie du domaine réservé du chef de l'Etat qui est aussi président du Conseil supérieur de la magistrature. Le système a donc une logique même s'il peut surprendre *a priori*.

Un tri

Il serait sans doute utopique d'espérer un consensus sur une telle organisation si différente de nos conceptions centralistes, du moins dans l'immédiat, mais elle aurait l'avantage, sinon de désarmer l'hostilité des autres Etats océaniens, plus fondés sur nos essais nucléaires que sur le statut de territoire, du moins de les priver d'une bonne part de leurs arguments.

Elle permettrait, par ailleurs, aux différentes composantes de la population calédonienne de se compter et d'apprendre à vivre ensemble. Par le fait qu'un tri s'opérerait fatalement entre les citoyens et les non-citoyens, les indépendantistes modérés pourraient même y voir un rééquilibrage des forces en présence auquel ils ne seraient peut-être pas insensibles.

Il faudrait, bien entendu, déterminer qui pourrait prétendre à la citoyenneté calédonienne. Dans un premier temps tous ceux admis à *voter au référendum auraient de plein* droit la citonneyeté, sauf à eux de la décliner, ce qui ferait un tri entre ceux qui voient leur avenir dans le territoire et les autres. Une loi métropolitaine pourrait déterminer pour les cinq premières années de l'autonomie les conditions d'acquisition et de perte de la citoyenneté calédonienne. Par la suite, l'assemblée territoriale aurait qualité pour modifier ce texte sauf à respecter l'exigence de la nationalité française préalable... et du consentement des intéressés à toute acquisition de citoyenneté.

Un système de ce genre est donc facile à mettre en place. *Mutatis mutandis* il a d'ailleurs plus ou moins fonctionné dans les Etats voisins. Le vrai problème est de savoir quelle est la volonté réelle des Princes qui nous gouvernent : faire évoluer la situation de façon irréversible dans l'intérêt du territoire ou conserver précieusement une occasion de donner des gages : pour les uns de nationalisme, pour les autres d'ancrage à gauche, faire-valoir bien utiles aux yeux d'une opinion métropolitaine trop enclin à ne plus voir de différence entre la droite et le Parti socialiste. C'est pourquoi il est probable qu'il ne sortira pas grand-chose des urnes de 1987, en dehors d'un satisfecit pour M. Pons.

● **Les Canaques en quête de soutien international.** — *« Nous accepterons toute proposition d'aide pour notre pays »*, a déclaré M. Clément Vandegou, membre du Front de la libération kanak socialiste (FLNKS) et maire de Yaté, commune située à 60 kilomètres au sud de Nouméa, au cours d'une conférence de presse donnée à l'occasion de la visite d'une délégation de responsables locaux néo-calédoniens à Sydney (Australie). M. Vandegou a cependant souligné que cela ne signifiait nullement qu'il accepterait une aide armée. En outre, il a indiqué que les indépendantistes qui ont suivi des entraînements paramilitaires en Libye, l'ont fait à titre individuel et non pas au titre du FLNKS.

14

Politique

Le MJS retrouve son autonomie

L'histoire mouvementée des Jeunesses socialistes

Le congrès national du PS, qui s'est réuni à Lille au début du mois d'avril, a rétabli l'autonomie par rapport au parti du Mouvement des jeunesses socialistes (MJS). Jacques Kergoat évoque l'histoire – longue et mouvementée – des relations entre les socialistes français et leurs organisations de jeunes.

par Jacques Kergoat (*)

Que faire des « jeunes » ? La question, pour les socialistes, est ancienne. Dès le début du siècle, les réponses sont contradictoires, au gré des situations locales.

A Lille, à cette époque, on se refuse à constituer des groupes de « jeunesse », et on appelle les jeunes à adhérer directement au parti. Mais à Tulle on ne peut adhérer au parti avant vingt et un ans. Situation paradoxale car les jeunes entrent en usine dès douze ans, jouent souvent un rôle actif dans les grèves et exercent très tôt d'importantes responsabilités syndicales : le secrétaire du syndicat des mouleurs a dix-huit ans, et, dans bien des départements, il n'aurait pas l'âge requis pour adhérer au parti.

La naissance, en 1905, de la SFIO ne modifie pas la situation. Les Jeunesses socialistes sont certes créées, mais végètent pendant deux ans avant d'être dissoutes en 1907 : ce n'est pourtant pas qu'il ne se passe rien dans la jeunesse, puisque c'est au même moment que les pioupious du 17e régiment d'infanterie mettent crosse en l'air et refusent de marcher contre les vignerons.

Quand la SFIO, en 1912, constitue les Jeunesses, c'est du bout des lèvres. Les résultats sont à la mesure des efforts : 1 800 adhérents en 1913. En revanche, la moyenne d'âge de la direction du parti est alors de cinquante et un ans.

Chemises bleues et cravates rouges

De toute manière, ces maigres résultats sont balayés par la scission du congrès de Tours : massivement, les jeunes socialistes, la « génération du feu », rejoignent la IIIe Internationale et le Parti communiste. La reconstruction sera lente : 1 100 adhérents en 1925, 11 317 en 1934. Le débat sur l'autonomie des Jeunesses a été tranché en 1928 : c'est non. Et les dirigeants auxquels le parti confie les Jeunesses n'encouragent guère l'esprit d'initiative. Le secrétaire des Jeunesses, Dumon – que la presse communiste appelle aimablement Ducon – explique que c'est une bonne chose *« de ne pas oser donner de conseils aux anciens »* et qu'*« il faut avoir été arpète avant d'être compagnon »*.

De fait, les Jeunesses socialistes ne retrouvent une réelle activité qu'avec le cheminement vers le Front populaire. Chemises bleues et cravates rouges, ils représentent alors une force militante non négligeable, surtout dans la région parisienne. Mais le tournant « patriotique » du Front populaire met mal à l'aise un bon nombre de ces jeunes socialistes, spontanément antimilitaristes et internationalistes. Une tendance de gauche apparaît, animée par Fred Zeller, futur grand maître du Grand Orient de France. Elle représente bientôt près du tiers des adhérents des Jeunesses et dirige l'Entente fédérale de la Seine. Pas pour longtemps. A la fin de l'année 1935, ses dirigeants sont exclus et l'Entente de la Seine dissoute. A peine reconstituée sur des bases « orthodoxes », elle doit être de nouveau dissoute en mars 1937. Décidément, le malentendu est tenace.

A la veille de la guerre, les « JS » sont disloquées. Les jeunes socialistes qui s'engageront dans la Résistance le feront à titre individuel ou par l'intermédiaire de réseaux extérieurs au parti, tel celui des Auberges de jeunesse.

La crise de l'après-guerre

A la Libération, les Jeunesses sont reconstituées prudemment. La tutelle du parti est totale : trois membres de la section adulte sont obligatoirement adjoints au groupe jeunes et, en cas de désaccord entre les délégués adultes et le bureau des Jeunesses, c'est la section adulte qui tranche. Pourtant, dès avril 1946, c'est une direction très combative qui est élue. Les Jeunesses réclament alors le service militaire à six mois, s'opposent au départ des jeunes appelés pour l'Indochine, soutiennent les grèves, notamment celle des rotativistes parisiens, qui éclate en janvier 1947, sous le gouvernement Blum.

Le congrès des Jeunesses en avril 1947 donne une large majorité à l'orientation de sa direction, entre 65 et 75 % des voix. Et il traumatise, par ailleurs, durablement un jeune militant du Nord, dont c'est le premier déplacement à Paris : *« C'était vendredi de Pâques, et je refusais de manger de la viande, pour honorer la religion de ma mère. Ce fut un scandale : les délégués, indignés, voulaient me traduire devant une commission de discipline. »* Ce jeune délégué qui se dit, du coup, immunisé contre les envolées lyriques s'appelle Pierre Mauroy.

Les relations se tendent avec la direction du PS, qui met alors en cause l'influence trotskiste sur les JS. En fait, deux membres seulement du bureau national sont liés aux trotskistes, dont l'un, Dunoyer, était déjà membre des JS avant la guerre. Il y avait fait preuve d'un réel sens commercial : c'est lui, en effet, qui était chargé de la vente des chemises bleues dont les JS avaient fait leur uniforme. Son sens commercial ne se démentira pas puisque, sous son véritable nom, André Essel, il sera plus tard PDG de la FNAC.

Mais la fronde dans les JS ne se limite pas aux trotskistes et trotskisants. Dans le Cher, le plus ferme soutien de la direction des JS s'appelle Roger Fajardie, futur organisateur du courant Mauroy. Dans la Seine-Inférieure, c'est un jeune militant, nommé Pierre Bérégovoy. Quand éclate la crise, en 1947, la grande majorité des JS se sépare du Parti socialiste.

Les années grises

De nouveau, il faut repartir à zéro. De 31 000 adhérents en 1946, les Jeunesses socialistes n'en regroupent plus que 2 000 en 1948. Autour de Pierre Mauroy, une nouvelle direction regagne peu à peu 5 000 adhérents, et surtout fonde, en 1951, les clubs de loisir et d'éducation populaire Léo-Lagrange. Mais passée la brève embellie, en 1956, du Front républicain, la décrue reprend.

Miné par la guerre d'Algérie, le mouvement s'étiole. En 1958, la scission de la minorité qui refuse le « oui » à de Gaulle lui porte le coup de grâce : les Jeunesses sont dès lors réduites à la portion congrue, tandis que les étudiants quittent en rang serré la SFIO, derrière un jeune et fringant secrétaire national, qui s'appelle Michel Rocard. De 1958 à 1968, s'étirent alors les années grises, où tout ce qui se passe dans la jeunesse se fait en dehors des socialistes, qu'il s'agisse de l'UNEF et de la guerre d'Algérie, de la mutation des Jeunes agriculteurs, ou de mai 68.

Voile pudique, donc, sur l'impossible chapitre « la Jeunesse socialiste et mai 68 ». Mais le nouveau Parti socialiste qui voit le jour en 1969 semble tirer les leçons. En effet, sous le secrétariat d'Alain Savary, les Jeunesses socialistes retrouvent leur statut d'autonomie. Les jeunes qui occupent alors la direction – une coalition des amis de Jean Poperen et de militants du CERES – ont humé l'air de mai 68. La cohorte qui envahit alors les poussiéreux locaux de la cité Malesherbes est facétieuse : l'antique buste de Jaurès qui orne le hall se retrouve coiffé d'un bonnet d'âne. L'on rit. Mais, peu à peu, l'on rit moins.

Le Chili et les Comités de soldats

Car la direction des Jeunesses vibre au rythme du Chili et s'investit dans les Comités de soldats. Par l'intermédiaire de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), elle dispose désormais de solides appuis organisationnels. Et quand, à l'occasion de la campagne présidentielle de 1974, elle édite des affiches modestement gauchisantes, elle indispose. Or cette direction est devenue fragile. Le torchon brûle entre le CERES et les poperenistes. Et à l'intérieur même du CERES, une partie des dirigeants jeunes, autour de Patrice Finel, commence à prendre ses distances.

A la fin du congrès socialiste de Pau, en 1975, François Mitterrand croise Edith Cresson et lui propose de s' *« occuper du secrétariat »*. Elle accepte, pensant qu'il s'agissait de tenir le secrétariat de la première séance du nouveau comité directeur. Le malentendu est vite levé : Edith Cresson sera secrétaire nationale à la Jeunesse. Et les intentions encore plus vites assimilées : il s'agit de faire le ménage. Sous divers prétextes, les directions des étudiants et des Jeunesses sont dissoutes, et une conférence statutaire abroge l'autonomie du MJS.

Désormais, sous la tutelle d'Edith Cresson, puis sous celle d'Alain Barrau, c'est un style – plus gestionnaire – qui prévaut. Moins présents dans les mouvements sociaux, les jeunes socialistes jouent cependant leur partition dans le cheminement qui mène à l'UNEF indépendante et démocratique. Mais cela ne suffit pas à faire du MJS, de nouveau subordonné au parti, une structure vivante. Même après 1981, les groupes se développent lentement, et existent plus souvent dans les papiers du secrétaire administratif de la fédération que sur le terrain militant.

En apparence, le mouvement étudiant de l'hiver 1986 modifie cette situation. Mais en apparence seulement. Car les jeunes socialistes que l'on aperçoit dans la Coordination sont en réalité des socialistes « pas comme les autres ». Issus du trotskisme, les animateurs de SOS-Racisme, comme les dirigeants de l'UNEF indépendante et démocratique, n'ont pas acquis au PS leurs capacités d'animation, et sont des socialistes de fraîche date (*le Monde* du 1er avril). On ne s'est d'ailleurs guère soucié de les associer à la direction des Jeunesses, où leur participation relève du symbole : un membre sur trente-trois. Sans doute n'y aurait-il rien d'étonnant à ce que la capacité d'auto-organisation du mouvement étudiant donne aux jeunes socialistes le goût de gérer eux-mêmes leurs affaires. Mais, étrangement, ce n'est pas du MJS ni des animateurs de la grève étudiante que viendra la demande de réformer les structures du MJS. Toute l'équipe nationale du MJS signe au contraire, pendant la préparation du congrès de Lille, une contribution qui affirme : *« Pas de faux débats : les jeunes socialistes ne doivent pas considérer la réforme des structures comme la seule clé des questions politiques »* et juge que les jeunes du PS ont besoin *« avant tout d'un discours politique »*.

Ironie de l'histoire, c'est la modification de l'article 43 des statuts du PS proposée par le « démissionné » de 1975, Patrice Finel, qui est adoptée par 46 % des adhérents du parti. En commission des résolutions, à Lille, Lionel Jospin tentera bien d'expliquer que 46 %, cela n'est pas une majorité. Mais les amis de Jean-Pierre Chevènement et une partie de ceux de Michel Rocard menacent d'en appeler au congrès, et Lionel Jospin cède. Les jeunes socialistes, à nouveau, pourront élire eux-mêmes leurs responsables, *« comme dans le parti »*. Ils en sont, visiblement, tout ébahis.

(*) Auteur de *la France du Front populaire*, éditions La Découverte.

Le renouvellement des instances départementales du PS

Indre-et-Loire : un mitterrandiste

Par trente-trois voix pour et deux abstentions, la commission exécutive fédérale d'Indre-et-Loire du Parti socialiste a désigné M. Jean Germain au poste de premier secrétaire, qu'il détenait déjà à moitié.

Agé de trente-neuf ans, M. Germain, vice-président de l'université de Tours, professeur de droit constitutionnel et de finances locales, ancien chef de cabinet de M. André Laignel au conseil général de l'Indre, s'affirme aussi comme le leader socialiste au conseil municipal de Tours.

Mitterrandiste, M. Germain ne fait pas mystère de son espoir de jouer le rôle de futur challenger de M. Jean Royer et, éventuellement, de M. Bernard Debré pour l'échéance municipale de 1989. Mais son souci, pour l'heure, est de cimenter l'unité de sa fédération après des querelles internes qui avaient opposé les amis de M. Jean Poperen aux autres militants. Ce conflit avait conduit en juin 1986 les instances nationales du PS à imposer en guise de compromis, aux côtés de M. Serge Quillet (poperéniste), premier secrétaire fédéral, M. Jean Germain, comme co-premier secrétaire. – *(Corresp.)*

Ardennes : un rocardien

M. Louis Auboin, rocardien, vient d'être élu premier secrétaire de la fédération des Ardennes du Parti socialiste.

Il succède dans ces fonctions à un mitterrandiste, M. Bernard Pierret, candidat malheureux à sa propre succession. M. Auboin, élu avec une confortable avance, a bénéficié de voix venant de tous les courants.

Agé de cinquante ans, M. Louis Auboin fut à l'origine de la création, en 1978, du courant rocardien dans les Ardennes. Il est d'autre part adjoint, chargé des finances, au maire de Charleville-Mézières, M. Roger Mas (mauroyiste). Mais cette élection, pourtant très œcuménique, est contestée par certains mitterrandistes. – *(Corresp.)*

● **MM. André Rossinot et François Doubin à la quinzième marche de l'Europe.** – MM. André Rossinot, ministre chargé des relations avec le Parlement, président du Parti radical valoisien, et M. François Doubin, président du MRG, ont participé, côte à côte, le samedi 18 avril, au départ de Nancy, à la quinzième marche de l'Europe. Les présidents des deux branches de la famille radicale ont parcouru une trentaine de kilomètres. Depuis le mois dernier, des marcheurs partis de différentes villes européennes participent à cette marche organisée par l'association du même nom et se rassembleront le 9 mai à Bruxelles.

LU

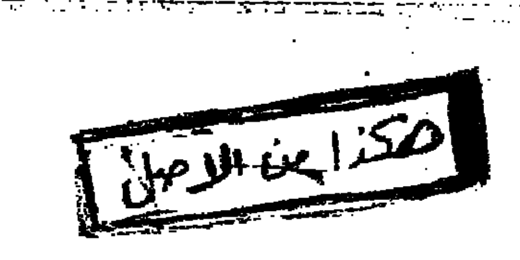
Du premier congrès ouvrier à la victoire de 1981

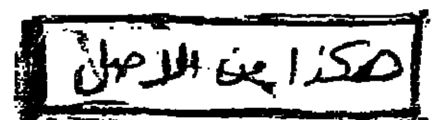
Le congrès de Lille a été la « grand-messe » unitaire du Parti socialiste, mais les congressistes n'ont en rien perdu de leur diversité. Comment le pourraient-ils d'ailleurs ? M. François Mitterrand ne rappelle-t-il pas que *« l'histoire socialiste* [étant] *riche en philosophies et en propositions diverses et l'histoire* [commandant] *le présent, on retrouve en pointillé, l'histoire d'un siècle et demi de socialisme dans le Parti socialiste actuel »* (1) ? Un groupe d'historiens et d'universitaires a rassemblé dans un ouvrage, préfacé par M. Pierre Mauroy, et intitulé *L'Identité socialiste des utopistes à nos jours*, le *« matériel important, selon eux, restituant les enjeux, les débats d'idées, les évolutions (...) et, de façon plus large, l'histoire »* du mouvement socialiste.

Depuis la création du premier congrès ouvrier, à Paris en 1876, jusqu'à la victoire de M. Mitterrand à l'élection présidentielle de 1981, les auteurs, sous la houlette de M. Jean Maret, délégué à la formation de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESR), ont retracé plus d'un siècle d'histoire du mouvement. Portraits des principaux acteurs, tableaux, rappels des idées en présence, extraits des textes-clés du socialisme, (déclarations de principe, statuts successifs, etc.), donnent à cet ouvrage (muni d'un index) un intérêt à la fois historique et pratique.

★ *L'Identité socialiste des utopistes à nos jours*, de MM. Georges Ayache, Alain Houlou, Jean Maret, Michel Papaud et Philippe-Michel Thibault, 240 pages, 85 F.

(1) Dans *Ici et Maintenant*, Fayard, 1980.




هكذا في الأصل

Société

REPÈRES

Nucléaire

M. Poniatowski propose un contrôle international

En matière d'énergie nucléaire, la France *« aurait tout intérêt à un contrôle international à l'égard d'elle-même et à l'égard des autres »*, estime M. Michel Poniatowski, président de la commission de l'énergie du Parlement européen, dans un entretien publié, le mardi 21 avril, par *le Quotidien de Paris*. *« Dans tous les Etats utilisateurs du nucléaire,* explique M. Poniatowski, *le contrôle est effectué par les agents des entreprises et des sociétés productrices de l'énergie. Autrement dit, le contrôleur est le contrôlé et vice et versa. Le résultat dans la plupart des pays est un brevet permanent d'autosatisfaction, des affirmations sécuritaires incontrôlables, des bavures cachées, des incidents étouffés, la mise à la réforme tardive de certaines centrales et une responsabilité préoccupante pour les déchets. »*

Paris

La banlieue refuse d'être absorbée

« Le Grand Paris est une idée foncièrement réactionnaire. Les déclarations sur l'annexion éventuelle des communes de la proche banlieue sont révoltantes. » C'est en ces termes que Henri Malberg, président de la fédération de Paris du Parti communiste, a réagi aux idées lancées récemment par M. Jean Tibéri (RPR), premier adjoint au maire de la capitale, et par M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris.

D'autres réactions aussi vives ont amené M. Sarre à nuancer son propos : *« Pas question d'absorption des communes voisines de Paris,* précise-t-il, *mais le Grand Paris est un échelon nécessaire pour traiter les dossiers des transports, des équipements, de l'alimentation en eau, des ordures ménagères que la région ne peut prendre en charge »*.

Un entretien avec le cardinal Ratzinger

(Suite de la première page.)

L'Autriche avait dit oui à la fécondation artificielle homologue, *[c'est-à-dire avec le sperme du mari et l'ovule de la femme]*. D'autres avaient dit non. La plupart avaient choisi une position moyenne, prudente.

» L'université catholique de Lille nous a reproché de ne pas avoir consulté les facultés catholiques. Or, dans nos rencontres avec les théologiens, les moralistes, les chercheurs, les savants, nous avons privilégié les personnes compétentes, représentatives de tendances différentes, indépendamment de leur statut : nous avons interrogé des universitaires catholiques, mais aussi des chercheurs travaillant dans des établissements laïcs.

» Dans une matière qui exige une telle compétence professionnelle, une réflexion méthodique, une conviction de foi profonde, on pourrait sans doute donner plus d'informations aux milieux intéressés, mais on ne peut tout de même pas procéder par référendum ! Même en démocratie – par exemple en Italie – la question du référendum populaire n'est pas sans susciter des controverses !

– Est-il pensable que la méthode de larges consultations publiques, telle que la pratiquent depuis plusieurs années les évêques américains – sur la politique militaire ou l'économie de leur pays, – devienne aussi la vôtre ?

– C'est une méthode de travail intéressante qui pourrait apporter quelque chose à l'Eglise universelle. Je suis reconnaissant aux évêques américains de nous avoir montré une voie. Mais elle a aussi des inconvénients.

» La lettre pastorale qu'ils ont publiée sur l'économie a suscité une contre-lettre de laïcs engagés. Ce sont des sujets qui exigent une compétence professionnelle spécifique, et, dans les textes adoptés, on a du mal à distinguer les points fermes de la morale, soumis comme tels par les évêques à la conscience chrétienne.

» Cette méthode est donc utile pour certains sujets, mais elle ne peut pas être le mode de travail normal du magistère de l'Eglise.

– On a dit aussi que votre texte avait manqué de « charité » à l'égard des couples mariés stériles...

– Il faut distinguer entre le genre littéraire d'un texte – qui peut varier selon le génie de la langue – et ses intentions réelles. C'est un document destiné à l'Eglise universelle, sans doute un peu abstrait et assez sec, mais il a besoin d'être expliqué. Les évêques ne doivent pas seulement répéter ce que dit Rome. Ils ont à le traduire dans le contexte de chaque pays, de chaque culture.

» Cela étant, je veux rappeler que nous avons le plus grand respect et la plus grande compassion pour la souffrance des couples stériles. Mais une chose est d'exprimer de la compassion – ce qui est facile, – autre chose de réfléchir aux réponses positives qui, sur le plan éthique, doivent être données.

Une technique de substitution

– Fallait-il mettre sur le même plan la question des manipulations génétiques et celle du traitement de la stérilité d'un couple marié ?

– Non, nous établissons une gradation dans la qualification morale de tels actes, qui sont différents. Mais je dois dire d'abord que la fécondation artificielle n'est pas, comme vous le dites, une technique du traitement de la stérilité. La stérilité est et demeure. La procréation artificielle est une technique de substitution qui rend possible la vie humaine, et c'est là que se pose la question éthique. La responsabilité de cet acte dépasse celle du seul médecin.

» La définition même de la fécondation homologue – entre le mari et la femme – n'est pas univoque dans le langage commun, et celle que donne le comité d'éthique médicale de la faculté catholique de Lille présente des ambiguïtés graves.

» Elle réserve la fécondation artificielle, dit-elle, à des *« couples stables »*. Mais, pour une conscience catholique, la différence est grande entre un *« couple stable »* et un couple marié qui est engagé par un acte sacramentel.

» Par ailleurs, le comité d'éthique de Lille ne dit rien de la méthode de prélèvement du sperme. Pour la mentalité moderne, cela n'a peut-être pas beaucoup d'importance, mais, pour la doctrine catholique, la qualification éthique d'un acte sexuel est très différente selon qu'il s'agit de l'expression de deux personnes mariées qui s'aiment ou qu'il s'agit d'un acte technique préparant une fécondation dans un laboratoire, avec intervention d'une tierce personne.

» Bien sûr, je conviens que cela est très difficile à comprendre pour l'homme contemporain. Mais dans la perspective globale que j'ai décrite, intégrant toutes les dimensions – physique, spirituelle, personnelle – de l'être humain, il y a une différence, j'oserais dire abyssale, entre une méthode de substitution, qui crée la vie en additionnant deux ou trois actes techniques successifs, et l'acte naturel, interpersonnel, par lequel se réalise le don humain, qui est lui-même l'expression d'un don divin.

PANCHO

Aux évêques d'agir

– L'université catholique de Lille a souhaité que le dialogue soit rouvert avec vous sur cette question. Que répondez-vous à ses dirigeants ?

– Un dialogue avec des personnes responsables et de grande expérience professionnelle est toujours utile et souvent même nécessaire. Mais la structure de l'Eglise n'implique pas que tous les dialogues aient lieu ici à Rome. Ils peuvent être décentralisés. Dans chaque pays, le dialogue doit s'engager d'abord avec les évêques. C'est à eux que les fidèles doivent s'adresser.

» Mais dialoguer ne veut pas dire reprendre le problème à zéro. Notre document procède de trois années de réflexion et, avec l'approbation du saint-père, l'autorité compétente de l'Eglise a pris sa décision. C'est la position du magistère sur laquelle il n'est pas possible de revenir.

» Depuis le concile de Chalcédoine, l'histoire des dogmes dans l'Eglise catholique a cependant montré qu'un approfondissement des vérités énoncées était toujours possible. Je dirai aujourd'hui que les décisions éthiques ne sont pas des évidences mathématiques et qu'un approfondissement de notre document, avec ses conséquences anthropologiques et en relation avec les données scientifiques toujours nouvelles, est encore tout à fait possible.

Depuis Galilée...

– De quel effet serait suivie la non-application, par des établissements hospitaliers et universitaires catholiques, de ces dispositions du magistère, appelées à faire autorité dans toute l'Eglise ?

– Je dois distinguer le niveau juridique, administratif, et le niveau doctrinal. Ce n'est pas le rôle de Rome de s'insérer dans la réalité administrative particulière de la France ou des Etats-Unis. Il appartient aux évêques, dans les Eglises locales, de voir quelles sont, pour chaque situation déterminée, les décisions à prendre.

» Sur le plan doctrinal, je dois rappeler que la revendication d'une appartenance catholique pour un établissement hospitalier ou universitaire implique une responsabilité particulière. A un titre d'institution catholique doit correspondre un contenu éthique particulier. Comment garantir que ce titre ait encore un sens ? Comment justifier la confiance des personnes qui s'adressent à des établissements dits catholiques ? Ces questions sont d'abord de la compétence des évêques dans leurs Eglises particulières.

– Les réactions négatives à ce texte, venues notamment des milieux médicaux, ont montré de réels risques de divorce entre la communauté scientifique et l'Eglise catholique. Les avez-vous perçus ?

– Cette question d'un divorce possible entre l'Eglise catholique et la science est l'une des plus graves qui soient aujourd'hui. Elle se pose en fait depuis Galilée et la grande époque de l'*Aufklärung* en France, vous dites des Lumières. Mais entre les deux guerres, et surtout à l'époque du concile Vatican II, des rapprochements intéressants se sont opérés.

» Les chances et les risques énormes, présents dans le développement culturel et scientifique actuel, sont un motif de préoccupation permanent pour le magistère de l'Eglise. La vérité de la Foi est une. Les résultats scientifiques contiennent des vérités empiriques, partielles, qui d'ailleurs paraissent parfois s'opposer entre elles. Il peut, à un certain moment, y avoir une contradiction apparente entre ces vérités et ce que dit la foi. Pour le scientifique chrétien, c'est là un appel à rechercher un horizon plus vaste dans lequel ses conclusions particulières puissent s'accorder entre elles et être aussi en harmonie avec la vérité supérieure de la foi.

» L'Eglise catholique a le devoir de garder des relations avec les savants, les intellectuels qui cherchent la vérité dans tel ou tel secteur de l'activité humaine, mais en même temps de rester fidèle à sa vérité et à son identité. Une parole qui est aujourd'hui en opposition avec des opinions courantes et dominantes peut être la vérité de demain.

» L'histoire, en particulier l'histoire de France, illustrée par de grands noms de savants, de poètes, d'écrivains, comme Péguy, Bernanos, Mauriac, Maritain et Louis de Broglie, montre que l'homme peut parfaitement, avec une sincérité profonde, réaliser et exprimer sa foi dans son temps.

– Les risques de divorce de l'Eglise avec les couples – y compris les couples catholiques qui ne suivent pas l'enseignement du magistère sur la vie conjugale – ne sont-ils pas aussi majeurs ?

– La question avait déjà été posée après la publication d'*Humanae Vitae*. Elle peut être reposée, en effet, à propos des couples mariés stériles, mais le nombre des personnes touchées est moins élevé.

» Il faut rendre à ce sujet ses justes proportions. Des recherches qui développent des méthodes non pas de substitution, mais de guérison de la stérilité, sont aujourd'hui en plein progrès. Il serait souhaitable d'attirer l'attention sur une science qui est moins sensationnelle, mais qui n'est pas moins importante pour le bien de l'homme.

» Vous semblez dire que la situation des couples dans l'Eglise s'aggrave. Peut-être, mais je dirai que l'occasion est meilleure que jamais aujourd'hui de repenser aux raisons qu'a l'Eglise d'insister sur l'amour humain, à la fois corporel, spirituel et personnel. Pareille insistance est décisive en ce temps de banalisation de la sexualité qui est aussi un temps de banalisation de l'homme.

» La question est plus que jamais posée de la contradiction entre des évidences qui ne sont qu'apparentes et l'avenir de l'homme exposé aux dangers de banalisation de la vie, de la mort, même de la mort provoquée. Il faut repenser toutes nos catégories morales qui ont trop tendance à séparer les intentions en apparence bonnes d'un acte, des moyens de sa réalisation.

» Tout le problème de l'Eglise catholique aujourd'hui est de trouver les personnes – prêtres et laïcs, hommes et femmes – en nombre suffisamment grand et nourries d'une foi et d'une éthique profondes, et capables d'intervenir auprès des couples, pour redonner à la parole de l'Eglise sur la vie sexuelle et conjugale, sur le respect de la vie et celui de la mort, toute sa crédibilité. »

Propos recueillis par HENRI TINCQ.

Sports

CYCLISME

Montlhéry redécouvre la bicyclette

Jean-Pierre Loth, un ancien coureur toujours passionné de vélo, a décidé de faire revivre le cyclisme à Montlhéry, haut lieu de la bicyclette, où se déroulait autrefois le championnat de France professionnel.

Il a donné à son épreuve le nom de Boucles parisiennes en souvenir du fameux circuit des Boucles de la Seine, malheureusement disparu.

La première édition de cette kermesse pas comme les autres, qui ajoute à la haute compétition le charme de la fête champêtre, a rassemblé un nombreux public, le lundi 20 avril, sur le plateau de Saint-Eutrope.

Un grand prix open – 120 kilomètres avec vingt fois l'escalade de la côte de Lapize – constituait le clou de la journée. Il s'est terminé par la victoire au sprint du Belge Etienne De Wilde (le gagnant des Six Jours de Paris) devant le champion de France, Yvon Madiot, tandis que le premier amateur, Laurent Bezault, classé quatrième, précédait nettement un Laurent Fignon. Bernard Hinault, qui s'était mêlé à la foule, a découvert la beauté et les difficultés d'un circuit trop longtemps oublié, sur lequel il n'a jamais couru.

Et pour cause : la dernière grande épreuve cycliste organisée à Montlhéry, un Critérium national, avait eu lieu en 1961 et avait été gagnée par Jacques Anquetil.

J. A.

Greg Lemond blessé au cours d'une partie de chasse

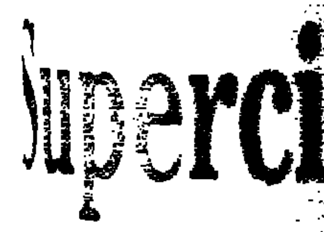
Vainqueur du Tour de France 1986, le champion cycliste américain Greg Lemond a été blessé lors d'un accident de chasse, le lundi 20 avril. Ses jours ne sont pas en danger, a expliqué une porte-parole de l'hôpital universitaire de Sacramento, Bonnie Hyatt. Une trentaine de plombs ont été extraits de la blessure. Le coureur restera une dizaine de jours à l'hôpital et pourra vraisemblablement reprendre l'entraînement dans deux mois.

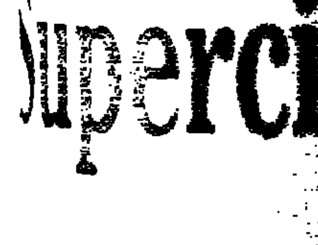
Greg Lemond et deux amis chassaient près de Lincoln, à une trentaine de kilomètres de Sacramento (Californie), lorsque l'*« un de ses compagnons, Patrick Blades a tiré un coup de fusil sur un lapin qui détalait, blessant accidentellement* [le champion cycliste] *dans le dos »*, a expliqué le shériff du comté de Placer, Larry Nenman.

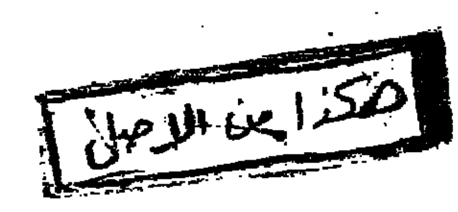
M. Blades, victime d'un choc émotionnel après l'accident, a été conduit à l'hôpital de Roseville. Aucune charge n'a été retenue contre lui.

Lemond venait de récupérer d'une fracture au poignet qu'il s'était faite il y a un mois lors de la Tirreno Adriatico et il devait disputer le 25 avril l'Amstel Gold Race aux Pays-Bas. – *(AP)*.

● **RUGBY** : championnat de France. – Vainqueur de Béziers (15-9), le lundi 20 avril à Marseille, Toulon rencontrera le samedi 25 avril Agen en demi-finale du championnat de France à Toulouse. L'autre demi-finale mettra aux prises, le dimanche 26 à Bordeaux, Toulouse et le RCF.







Société

Libération sexuelle en Chine

Les bosquets de Shanghai

SHANGHAI
de notre envoyé spécial

Les soirs où il ne pleut pas, pelouses et bosquets du Parc du peuple sont envahis de milliers de jeunes couples enlacés. Ils sont parfois accompagnés de leur jeune enfant. Dans cette ville où chaque citadin logé dispose d'environ quatre mètres carrés, c'est le seul « isolement » possible et toléré. Un vieux résident a surnommé le parc Fuxing, qu'il surplombe de ses fenêtres, de « parc chambre-à-coucher » : *« Le soir après 22 heures,* raconte-t-il, *les couples légitimes, certificat de mariage à la main, peuvent y entrer pour s'ébattre dans l'herbe tendre, loin des yeux et des oreilles de la famille et des voisins. »*

Et les autres ? Voilà un sujet que l'on n'aime guère aborder dans cette Chine pudibonde où des amitiés scolaires un peu poussées peuvent conduire en maison de correction. *« Une fille qui irait au cinéma avec plusieurs jeunes gens différents aurait du mal à trouver un mari, ce serait presque une putain »*, dit un jeune Chinois.

Certains officiels refusent tout bonnement de répondre à ces questions « choquantes »... Ce n'est pas le cas à Shanghai, où l'institut de recherche sur l'éducation sexuelle a pignon sur rue. Son vice-président, cadre du PC, le docteur Hong Jiahe, auteur d'un manuel, n'élude pas les questions.

L'institut organise des cours d'éducation sexuelle dans le quart des lycées de Shanghai et pour les jeunes couples. Le docteur Hong veut *« faire exploser le mythe, le tabou »*, éduquer des couples qui parfois se croient stériles après avoir dormi côte à côte dans le même lit pendant des années, en attendant que la *« petite graine »* passe toute seule de l'un à l'autre... *« Bien des jeunes filles pensent que le sexe est un mot sale. Des jeunes mariées, après leur nuit de noces, s'indignent que leur mari se soit conduit comme un voyou. Il faut donc commencer l'éducation dès l'école, dans la période orageuse de la puberté. Education physiologique, mais aussi morale et sociale, ce qui est une caractéristique de notre pays »*, précise-t-il.

Mourir d'amour

Il faut avoir un comportement *« correct »*. Ce qui est parfois difficile dans le surpeuplement shanghaïen, admet le docteur Hong : *« On vit à deux ou trois générations dans la même pièce. Des couples ne peuvent se marier, faute de logement, et il arrive qu'ils n'aient plus la patience d'attendre. Nous n'encourageons pas le sexe avant le mariage, mais nous décourageons les aventures extra-conjugales. »* L'unité de travail ou le parti emploient parfois la manière forte. Notre sexologue reconnaît l'existence d'*« anomalies sexuelles » : « exhibitionnisme, voyeurisme, collection de sous-vêtements féminins... homosexualité »*. On ne fusille plus les homosexuels comme durant la révolution culturelle, mais on les rééduque. « S'ils troublent l'ordre public, alors c'est autre chose. »

Le docteur Hong n'hésite pas à reconnaître une résurgence des maladies vénériennes, gonorrhée et syphilis, que la Chine des années 50 s'enorgueillissait d'avoir éradiqué, et sur laquelle *« nous avons depuis négligé la recherche »*. Un comité a été créé pour examiner ce phénomène nouveau, surtout parmi la jeunesse. Les causes en sont le desserrement des contrôles, l'ouverture vers le monde extérieur, l'afflux d'étrangers, la libéralisation des mœurs, la diffusion accrue de revues et cassettes pornographiques, les nombreux viols, l'augmentation de la délinquance juvénile et de la corruption des cadres, mais aussi l'appât de l'argent. La prostitution a fait sa réapparition : le plus vieux métier du monde a le vent en poupe à Canton. Quelques filles « font le trottoir » aux abords du Park Hôtel à Shanghaï ; on parle même d'un début de prostitution masculine...

Un révélateur a été l'apparition du SIDA, appelé en chinois *« maladie de mourir d'amour » (ai si bing)*, homophone du terme anglais (AIDS) : longtemps considéré comme un fléau de l'Occident dégénéré, il a tué le premier touriste étranger en 1985, puis le premier Chinois cette année, dans la province méridionale du Fujian. C'est par millions que les Chinois d'outre-mer reviennent au pays chaque année, et il n'est pas impossible que certains soient porteurs du virus et le transmettent. L'importation de plasma sanguin et de vêtements usagés (risquant d'être tachés de sang contaminé) a été interdite. Les étudiants étrangers doivent passer un test de dépistage que, faute de moyens, on n'envisage pas encore d'étendre à tous les résidents étrangers : Pékin prend le problème très au sérieux.

En quelques années d'« ouverture », la Chine a beaucoup évolué sur la question du sexe, même si elle reste très en retard sur Taipeh, Manille ou Bangkok. S'il est un héritage que le PCC ne revendique pas, c'est bien celui de la Chine des *« plaisirs raffinés »*.

PATRICE DE BEER.

● **Un diplôme de sidologie.** — La faculté de médecine de Nice vient de décider la création d'un diplôme d'université à l'attention des docteurs en médecine et des internes titulaires des hôpitaux qui entendent se spécialiser dans le traitement du SIDA. L'enseignement, qui débutera le 27 avril prochain, sera assuré par des médecins hospitaliers universitaires de Nice de diverses disciplines. Si les autres universités ne suivent pas le même exemple, les cours pourront être organisés pour accueillir des médecins d'autres villes de France, a précisé le docteur Gilles-Patrice Cassuto, chef du service de dermatologie à l'hôpital Pasteur de Nice et co-responsable de cet enseignement.

FAITS DIVERS

L'alcool au volant

Cinq morts dans deux accidents

A quelques jours de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la conduite en état d'ivresse, cinq personnes — dont deux enfants et deux adolescentes — ont été tuées dans deux accidents provoqués, le dimanche soir 19 avril, à Douai et près de Saint-Nazaire, par des conducteurs pris de boisson.

A Douai, Jean-Louis Tallendier, vingt-cinq ans, ouvrier imprimeur à Paris, avait, après un dîner trop arrosé, pris huit passagers, tous membres de sa famille, à bord de la Renault 20 TS qu'il avait achetée d'occasion quatre jours plus tôt. La voiture, qui circulait à très vive allure, a violemment heurté un arbre sur un des grands boulevards de la ville, dans une courbe réputée dangereuse. Aurélie, deux ans, et Catherine, cinq ans, ont été tuées sur-le-coup. Patrice Vandeville, trente-trois ans, est décédé pendant son transport à l'hôpital. Deux autres passagers de la voiture étaient, lundi soir, dans un état grave : Nathalie, douze ans et Jean-Marie, trente et un ans. Le conducteur avait déjà été l'objet d'une suspension de permis de conduire pour un accident en état d'ivresse.

Près de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Rémy Belin, vingt-deux ans, représentant de commerce, a fauché, près de Pontchâteau, un groupe de trois cyclistes qui le précédait. Christèle Hamon, seize ans, et Patricia Moyon, quatorze ans, ont été tuées sur-le-coup, tandis que la sœur de Patricia, Lydia Moyon, dix-sept ans, a été légèrement blessée. Après l'accident, Rémy Belin, qui était en état d'ébriété, a continué sa route sur 400 mètres avant de s'immobiliser dans un champ. Légèrement blessé, il a pris la fuite à pied, mais a été rattrapé un peu plus loin par des témoins et les gendarmes de Pontchâteau. Il a été placé en garde à vue.

● **Trois malfaiteurs blessés par les gendarmes.** — Surpris sur le parc de stationnement de l'Euromarché de Morières-lès-Avignon (Vaucluse), lundi 20 avril, alors qu'ils s'enfuyaient après une tentative de cambriolage, trois malfaiteurs ont été blessés par des gendarmes qui ont ouvert le feu sur eux.

Ahmed Bahi, vingt-deux ans, l'un des malfaiteurs, atteint d'une balle de pistolet-mitrailleur à la tête, est dans un état grave. Il a dû être transporté à l'hôpital marseillais de la Timone.

Ses complices, au nombre de deux, Samir Hamouda, vingt et un ans, et un mineur de seize ans, originaires, comme Bahi, de Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), blessés tous les deux au bras, ont été interpellés. Le quatrième malfaiteur a réussi à s'enfuir, mais a été identifié.

JUSTICE

BIBLIOGRAPHIE

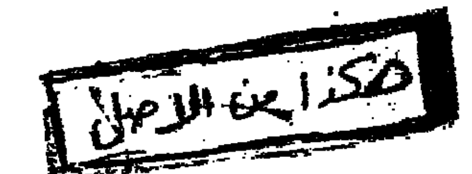
Un guide des droits des mineurs

En attendant dix-huit ans

Ce livre fera patienter ceux qui attendent comme une délivrance leurs dix-huit ans. Les mineurs ne votent pas, ils ne peuvent voyager à l'étranger ni acheter un deux-roues sans l'autorisation de leurs parents, ni même choisir librement leurs relations à l'extérieur de leur famille.

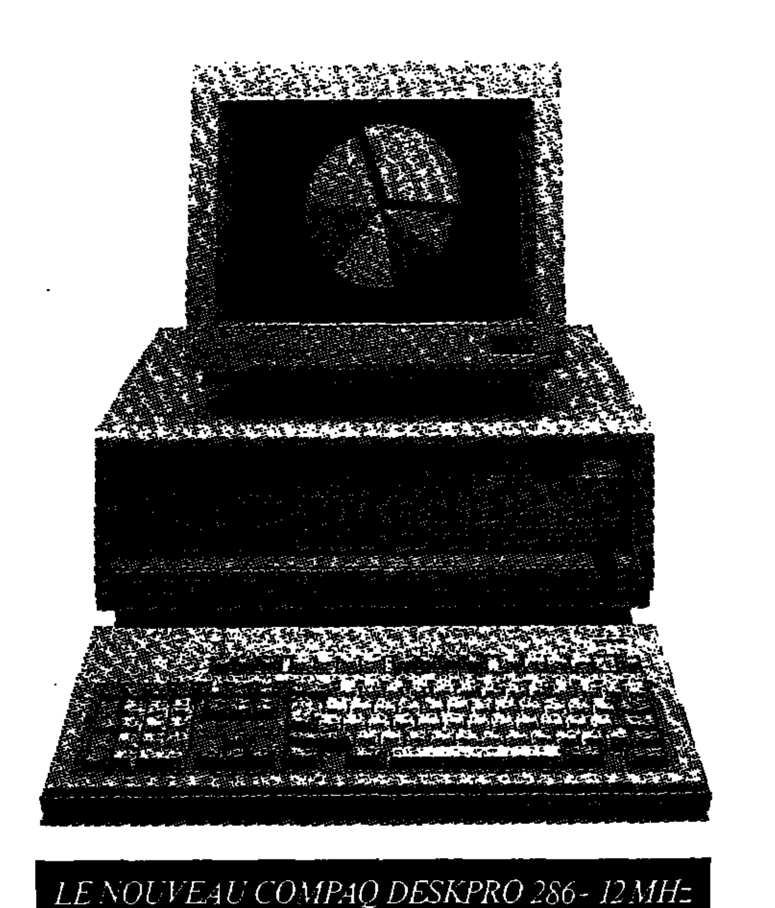
Mais ils ont quand même des droits, tel celui de se procurer, comme bon leur semble, des contraceptifs ou de se faire ouvrir, à partir de seize ans, un compte en banque. Ce guide recense les droits des mineurs, exhaustivement et avec précision. Préface de Jean-Luc Lahaye. Dessins gentiment ironiques de Pessin.

★ Pierre Denoël. *Moins de dix-huit ans : vos droits.* Edition, Lieu commun. 224 pages. 59 F.



MEME
ROITE.

A DEUXIEME VUE ILS N'ONT RIEN A VOIR.



LE NOUVEAU COMPAQ DESKPRO 286 - 12 MHz

En allant plus loin que son prédécesseur, le nouveau COMPAQ DESKPRO 286™ - 12 MHz est le meilleur ordinateur personnel de sa catégorie. Cette affirmation est fondée sur quelques réalités.

La vitesse

C'est le seul ordinateur de sa catégorie qui exécute à 12 MHz la plupart des logiciels au standard de l'industrie, soit une vitesse de traitement 50 % plus rapide que les ordinateurs de type AT fonctionnant à 8 MHz. Si nécessaire, il peut aussi fonctionner à 8 MHz pour une compatibilité totale.

La mémoire

La mémoire vive est conçue pour supporter la vitesse du microprocesseur. Sa capacité atteint 2,1 Mo sur la carte système, extensible à 8,1 Mo en occupant trois connecteurs d'extension, pour un temps d'accès inférieur à 100 nanosecondes.

Le disque dur

Pour ne pas ralentir la vitesse du microprocesseur, le nouveau COMPAQ DESKPRO 286 - 12 MHz est équipé d'un disque haute performance de 20, 40 ou 70 Mégaoctets avec temps d'accès inférieur à 30 millisecondes.

Le nouveau COMPAQ DESKPRO 286 - 12 MHz est étonnant.

Etonnez-vous : Essayez-le.

COMPAQ® met à votre disposition un réseau de plus de 200 Revendeurs Agréés COMPAQ qui allient compétence et professionnalisme.

Il y a forcément un Revendeur Agréé COMPAQ près de chez vous. Pour le connaître, appelez COMPAQ au 16.1.64.46.36.25 ou écrivez à COMPAQ, 5 avenue de Norvège, 91940 Les Ulis.

COMPAQ
DESKPRO 286

Ogilvy & Mather

Légion d'honneur

Nous terminons la publication des promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur (*le Monde* du 21 avril).

Intérieur

Sont promus *commandeurs :*

MM. Kléber Loustau, ancien ministre ; Albert Gandouin, préfet honoraire.

Sont promus *officiers :*

MM. Michel Boscher, ancien député de l'Essonne ; Christian de la Fontaine de Follin, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Soissons ; Michel Gillard, commissaire de la République de la Charente-Maritime ; Jean Legendre, ancien député de l'Oise ; Louis Lepage, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne) ; Jacques Perrilliat, préfet.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Hubert Agogue, contrôleur général de la police nationale ; Jean-Charles Astruc, secrétaire général de la Somme ; Jean Berenger, ancien sénateur des Yvelines ; Jean Bernard, ancien député de la Meuse ; Jean Blard, adjoint au maire de Versailles ; Roland Boudet, ancien député de l'Orne ; Gérard Braun, ancien député des Vosges ; Bernard Briand, maire de Pugnac (Gironde) ; Jean de Broudeau, maire d'Arthel (Nièvre) ; René Caille, ancien député du Rhône ; Marcel Castelle, maire de Saint-Come-d'Olt (Aveyron) ; Charles Choucroy, vice-président du consistoire central israélite de France et d'Algérie ; Henri Coque, ancien président du conseil général de l'Allier ; Jean Couly, secrétaire général de la mairie du Raincy (Seine-Saint-Denis) ; Jacques Couture, vice-président du conseil régional de Haute-Normandie ; Julien Debruille, ancien secrétaire général de Nemours ; Pierre Degand, inspecteur divisionnaire de police ; Henri Fejoz, curé de paroisse à Chambéry (Savoie) ; Haïel Gahnassia, président de la communauté israélite de Vichy ; Jean-Pierre Gault, curé de la cathédrale d'Angoulême ; Maurice Giard, adjoint au maire de Saint-Mandé (Val-de-Marne) ; André Ginisty, maire de Vézelay (Yonne) ; Maximilien Guerrier, maire de Vichel (Puy-de-Dôme) ; Léon Inchauspé, vice-président du conseil régional d'Aquitaine, Gabriel Lafaille, conseiller général du Val-de-Marne ; Marc Lanfranchi, inspecteur divisionnaire de la police nationale ; France Lechenault, ancien sénateur de Saône-et-Loire ; Marcel Leclerc, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Ange Mancini, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Lionel Marmin, ancien secrétaire général de la ville d'Orléans ; Jack Mazalaigue, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Philippe de Mazières, commissaire de la République de la Haute-Marne ; Jules Milanesi, maire de Panjas (Gers) ; Joseph Morelon, ancien député du Puy-de-Dôme ; Loïc Morinaux, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Gabriel Mourier, conseiller général de la Drôme ; Emile Muller, ancien maire de Mulhouse ; Pierre Orain, vice-président du conseil général du Morbihan ; Christian Pellerin, commissaire de la République de l'Aude ; Pierre Perrin, conseiller régional de Franche-Comté ; Maurice Petit, commissaire divisionnaire de la police nationale ; Suzanne Poisson, née Hazine, chef de cabinet du sénateur-maire d'Asnières ; André Poras, conseiller général des Landes ; Jean Raullet, conseiller général de la Haute-Marne ; Serge Savoie, chef inspecteur divisionnaire de police ; Gilbert Senes, maire de Gignac (Hérault) ; Michel Yorillo, chef de corps des sapeurs-pompiers d'Avignon.

Equipement, logement, aménagement du territoire et transports

Sont promus *officiers :*

MM. Gorges Brand, président de l'Office d'HLM d'Ille-et Vilaine ; Jean Cottin, architecte ; Pierre Durand, chargé de mission à la DATAR ; Raymond Guitonneau, président de sociétés de travaux publics.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Kléber Beauvillain, président d'une société d'informatique ; Yvon Bonnot, président de l'Union de la maçonnerie ; Charles Didier, président de l'Amicale des anciens démineurs volontaires du Haut-Rhin ; Clément Fayat, président-directeur général dans une entreprise de travaux publics ; Louis Glo, président d'une société d'HLM ; Jean Grammont, directeur des services de l'Ain ; Jean Lebleu, président-directeur général d'une société de promotion immobilière ; Christian Maresquier, directeur général d'une société de gestion immobilière ; Mme Denise Marsallon, née Deunier, attaché d'administration centrale ; MM. Jean Pehuet, vice-président-directeur général d'une entreprise de travaux publics ; Georges Pierret, secrétaire général de la conférence des régions périphériques maritimes de la CEE ; Antoine Porcu, président de l'Office national de navigation ; Antony Soubeyrou, président de la chambre syndicale du bâtiment du Cantal ; Marc Vigier, président-directeur général d'une revue technique.

TRANSPORTS

Est promu *officier :*

M. Claude Collet, vice-président du Syndicat des transports parisiens.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Serge Bodard, secrétaire général du SIVOM d'Orléans ; René Force, adjoint au maire de Dijon ; Pierre Gaudry, directeur de la SNCF de la région Auvergne ; Jean Giraud, directeur régional de l'aviation civile/Nord ; François Huvelin, président-directeur général d'une société.

ENVIRONNEMENT

Est promu *officier :*

M. Yves Bétolaud, vice-président du conseil général du GREF.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Bernard Bergelin, médecin ; Michel Pille, directeur de l'agence de la Compagnie des eaux ; Jean-Pierre Raffin, maître-assistant en écologie, université Paris-VII.

Départements et Territoires d'outre-mer

Sont promus *officiers :*

MM. Philippe Leproux, docteur en médecine en Polynésie française ; Camille Petit, docteur en médecine à la Martinique.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Marie Gérard, conseiller général de la Réunion ; Albert Larochelle, président de l'Union des associations familiales de la Guadeloupe ; Henri Marere, conseiller à l'Assemblée territoriale de la Polynésie française ; Calixte Poiwi, grand chef du district de Oua-Tom (Nouvelle-Calédonie).

Education nationale

Est promu *commandeur :*

M. Henri Gouhier, professeur honoraire d'université.

Sont promus *officiers :*

MM. Michel Chevalier, professeur à Paris-IV ; Guy Denielou, professeur à l'université de technologie de Compiègne ; Jean Gerbier, professeur au Conservatoire national des arts et métiers ; Mme Hélène Glykatzi, épouse Ahrweiller, recteur de l'académie de Paris ; MM. Joseph Imbs, directeur de recherche honoraire du CNRS ; Jean-Guy Merigot, professeur à Bordeaux-I ; Pierre Quentin, inspecteur général de l'éducation nationale ; Roger Saint-Alary, professeur émérite à Paris-II ; Pierre Segurel, inspecteur d'académie honoraire ; Pierre Tillier, président de la Fédération de l'enseignement commercial privé à Lille.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jacques Barbier, professeur à l'université de Poitiers ; Marcel Biales, inspecteur d'académie honoraire ; Jean-Louis Boursin, recteur de l'académie de Montpellier ; Pierre Chauveau, secrétaire général du rectorat de Poitiers ; Iréné Deltombe, inspecteur de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ; Jean Derruppe, professeur à Bordeaux-I ; Michel Despax, professeur à Toulouse-I ; Mme Christiane Falala, épouse Dupont, conseiller d'administration scolaire et universitaire honoraire ; MM. Georges Frelastre, professeur à l'université de Clermont-Ferrand ; Pierre Guibo, professeur à Lyon-III ; Jacques Kuster, professeur à l'université des Antilles-Guyane ; Raymond Legeais, professeur à l'université de Poitiers ; Paul Maunoury, inspecteur de l'éducation nationale des Yvelines ; Robert Moine, proviseur honoraire de lycée ; Auguste Moiroux, directeur de l'Ecole centrale de Lyon ; Bernard Moisy, chef de département à l'ONISEP ; René Monchambert, proviseur du lycée Saint-Louis à Paris ; René Mornex, professeur à Lyon-I ; Jacques Muel, chargé de mission auprès du directeur du centre d'études nucléaires de Grenoble ; Jean-Louis Napp, inspecteur général de l'éducation nationale ; Claude Pharamond, conseiller pédagogique de Seine-Saint-Denis ; Roger Poitrault, proviseur honoraire de lycée ; Jean Portier, inspecteur d'académie honoraire ; Guy Provost, conseiller de l'enseignement technologique des Hauts-de-Seine ; Yves Pruja, sous-directeur au ministère ; Henri Roland, professeur à Lyon-III ; Georges Rousseau, professeur à l'université de Poitiers ; Maurice Ruet, directeur d'école honoraire ; Raymond Saint-Paul, professeur au Conservatoire national des arts et métiers ; Lucien Sfez, professeur à l'université Paris-Dauphine ; Pierre Tison, président de l'université de Valenciennes-et-du-Hainaut ; René Vaillant, professeur à l'université de Rouen ; Mme Angélique Valiades, épouse Médici, directrice honoraire de l'école active de Saint-Cloud ; MM. Pierre Verin, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales ; Antoine Yagues, secrétaire général d'Aix-Marseille-III.

Recherche et enseignement supérieur

Sont promus *officiers :*

MM. Louis Barriety, ancien directeur du musée de la mer de Biarritz ; Roger David, professeur honoraire des universités.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean-Louis Beffa, président-directeur général d'un groupe industriel ; Alain Devaquet, ancien ministre ; Jacques Ducuing, directeur des recherches dans une compagnie de constructions électroniques ; Dmitri Lavroff, président de Bordeaux-I.

Affaires sociales et emploi

Est promu *commandeur :*

M. André Herrault, médecin chef de service honoraire des hôpitaux de Paris.

Sont promus *officiers :*

Mme Françoise Cahen, épouse de Boissieu, présidente du comité de Paris de la Ligue contre le cancer. MM. Jean Combet, ancien médecin cardiologue ; Jean Mandinaud, vice-président fondateur de la fédération CGC Ernemine ; Marcel Morel-Brochet, président honoraire de la mutuelle du commerce, de l'industrie et de l'artisanat ; Robert Robichon, médecin stomatologiste.

Sont nommés *chevaliers :*

Mme Marie Bayrou, épouse Journiac, ancien médecin au centre de travailleurs migrants, Paris 9e ; M. Jean Bourgeois, ancien vice-président de la Caisse d'assurance-maladie des travailleurs non salariés ; Mme Georgette Breem, (dite Danièle), journaliste ; Mlle Andrée Bret, ancienne directrice de l'école de l'aide sociale à l'enfance ; MM. Claude Ceron, directeur du centre d'ophtalmologie des Quinze-Vingts ; MM. Philippe Colin, président-directeur général d'établissements industriels ; Dominique Coudreau, directeur de la Caisse d'assurance maladie des travailleurs salariés ; Jacques Duquesne, président-directeur général d'un hebdomadaire ; Jean Hirsch, médecin-directeur du centre médico-social de la COSEM ; Raymond Jacquemus, président d'une association en faveur de l'enfance handicapée ; Mgr Jacques Jullien, archevêque de Rennes ; MM. Marcel Kuperman, dit Le Bihan, vice-président de l'Union des retraités et personnes âgées ; Jean-Léo Lebrat, médecin-chef de service de gynécologie-obstétrique à Lons-le-Saunier ; Mme Angèle Le Pors, veuve Gasparutto, présidente de l'Union des associations familiales de la Bretagne ; MM. Michel Lombardot, directeur des affaires sanitaires et sociales de la région Rhône-Alpes ; Jean Morosi, ancien agent général d'assurances ; Jean Mouzin, directeur de l'association des institutions de retraite des cadres ; Gérard du Pasquier, président de la Caisse de prévoyance et d'assurance-vieillesse ; Maurice Pierre, chef de division à la direction de l'Agence nationale pour l'emploi ; Claude Reichman, chirurgien-dentiste ; Marcel Schabanel, ancien chef des services techniques du centre hospitalier de Clermont ; Mme Denise Schilder, en religion Soeur Denise, assistante sociale ; MM. René Simon, président du centre de prévoyance mutuelle artisanale du Bas-Rhin ; Robert Turlan, directeur général du centre hospitalier de Nîmes ; Marc Vilbenoît, administrateur de l'Union des caisses de sécurité sociale.

Santé et famille

Est promu *commandeur :*

M. Raymond Villey-Desmeserets, président du Conseil national de l'ordre national des médecins.

Sont promus *officiers :*

MM. Louis Hollender, chirurgien-chef de service hospitalier ; Louis Lareng, médecin-chef de service hospitalier ; Mme Jeanne Paris, épouse Broyelle, inspecteur général de la santé ; M. Raymond Vilain, président de l'association SOS Mains.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Maurice Abiven, chef de service de centre hospitalier ; Henri Baranger, médecin chargé de la vénéréologie dans une direction départementale ; Jean-Baptiste Bouhey, chirurgien, chef de service hospitalier ; Pierre Fournier, trésorier du Conseil national de l'ordre des pharmaciens ; Pierre Lapras, médecin ; Jean Mérieux, directeur général adjoint de l'institut Mérieux ; Guy Naudo, ancien vice-président d'un conseil départemental de l'ordre des médecins ; Jean Picard, chirurgien ; Jean Pinçon, chirurgien-dentiste ; Eugène Saint-Eve, secrétaire général du Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; Henri Zuili, chef de service hospitalier.

Industrie, P et T et tourisme

Sont promus *commandeurs :*

MM. Guy Dejouany, président-directeur général de sociétés ; Jean Pilliard, président-directeur général de société.

Sont promus *officiers :*

MM. Jean-Claude Achille, président de l'union des industries chimiques ; Jean Baratte, directeur général d'une société de construction automobile ; Serge Goldberg, président de l'Etablissement du parc de La Villette ; Antoine Guichard, gérant de société ; Maurice Levy, directeur du Musée des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette ; Louis Souleyret, administrateur de société ; Gilbert Trigano, président-directeur général de société.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Paul Aussure, président-directeur général de société ; Roger Caille, président-directeur général de société ; Michel Collin, directeur dans une société de construction automobile ; Lucien Dejean, délégué général pour la France d'une compagnie aérienne ; Christian Dubois, dit Millau, président d'un groupe d'édition ; Philippe Duprez, directeur général de société ; Pierre Giraud, directeur général de société ; Claude Heurteux, président-directeur général de société ; Hervé Lhomme, directeur commercial dans une société ; Francis Mer, président de sociétés sidérurgiques ; Roger Penciolelli, administrateur civil hors classe ; Jean Ravel, directeur général du Palais des congrès ; Jean Reboul, directeur des services financiers et juridiques de Gaz de France ; Jean-Albert Roussel, administrateur de société ; Jean-Pierre Savare, président-directeur général de sociétés ; Jean Syrota, directeur général de l'énergie et des matières au ministère ; Louis Ternaux, expert industriel.

P. et T.

Est promu *officier :*

M. Hugues Capelle, inspecteur général, de la poste pour l'Ile-de-France.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean-Louis Chaulot-Talmon, administrateur ; Clovis Faki, inspecteur central ; Dominique Laffont, administrateur ; Jean-Marie Moulon, ingénieur général ; Joseph Pappalardo, sous-directeur ; Jean Reding, chef de service des postes à Nancy ; Roland Serta, sous-directeur ; Gilbert Zenon, administrateur.

Agriculture

Est promu *commandeur :*

M. Florent Nové-Josserand, président de l'Union internationale des maisons familiales rurales.

Sont promus *officiers :*

MM. Rodolphe Joel, président-directeur général du groupement des industries agricoles et alimentaires ; Jean Poly, ingénieur du génie rural à l'Office national des forêts.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Charles Andrieu, ingénieur général du génie rural, délégué à l'aménagement du bassin Adour-Garonne ; Joseph Belières, vice-président de la fédération porcine. Jean-Pierre Bernard, président de la confédération des industries du bois ; le chanoine André Kremer, ancien aumônier de la jeunesse agricole catholique de Meurthe-et-Moselle ; Alain Lecornu, directeur administratif du bureau interprofessionnel des calvados, eaux-de-vie de cidre et de poire ; Edmond Marmilloud, vice-président des caisses de mutualité sociale agricole ; Maurice Rigaud, président de la chambre d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Georges Robin, président-directeur général de société de corps gras ; Edmond de Seze, vice-président de la Fédération des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs ; Guy Surand, directeur des parcs, jardins et espaces verts de la Ville de Paris ; Jean Thiault, chef du service de la protection des végétaux à la direction de l'alimentation ; Henri Vialatte, directeur des services vétérinaires du Doubs.

Coopération

Sont nommés *chevaliers :*

Le Père Claude Blanc, médecin chef d'un dispensaire au Burkina-Faso ; MM. Christian Bonnecaze-Lasserre, directeur général d'une société au Gabon ; Jacques Jegou, délégué à l'administration centrale ; Jacques Lods, directeur général d'une société en Côte-d'Ivoire ; François Miaule, conseiller au ministère du plan au Niger ; Philippe Ranque, professeur de parasitologie au Mali.

Relations avec le Parlement

Sont nommés *chevaliers :*

M. Pierre Baraduc, directeur du secrétariat général de la questure de l'Assemblée nationale ; Mme Blanche Douçot, secrétaire particulière du président du Parti républicain radical et radical socialiste.

Anciens combattants

Est promu *commandeur :*

M. Jean-François Noyer, président adjoint de la fédération de Paris de la Fédération des combattants républicains.

Est promu *officier :*

M. Charles Argillier, président départemental de l'Association des Français libres.

Sont nommés *chevaliers :*

Mme Lucette Brochot, épouse Brezina, membre de l'Association des anciens de la 2e division blindée ; MM. André Cauvin, vice-président d'un comité départemental de l'association Rhin et Danube ; René Dobin, vice-président départemental de l'Union national des évadés de guerre ; René Gelly, président d'honneur d'une section de l'Union des combattants ; Jean Guérin, secrétaire général honoraire de la fédération des sociétés d'anciens de la légion étrangère ; Bruno Kaiser, président de la Fédération des anciens combattants français de New-York ; Maurice Lesanne, vice-président départemental de la société Les Médaillés militaires ; André Pernin, ancien membre du Mouvement des prisonniers de guerre et déportés ; Frédy Seyman, président national de l'Association des personnels victimes de guerre du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Déportés et internés de la Résistance

Sont promus *officiers :*

MM. Antoine Castille, Louis Jomary.

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Henri Bardanouve, Emilien Bernard, Mme Jeanne Chollet, veuve Bourgeois.MM. Fernard Caire, Amédée Caravano, Benoît De Moor, Maurice Niles, Louis Rodriguez, André Willette. *(Tous internés-résistants.)*

Rapatriés

Est promu *officier :*

M. Edouard Baldo, président d'honneur du Front national des rapatriés.

Sont nommés *chevaliers :*

M. Robert Fassi, délégué aux Français musulmans au sein de l'association Le RECOURS ; Charles de Laborde de Monpezat, membre du Conseil national de l'Anfanoma.

Mer

Sont nommés *chevaliers :*

MM. Jean-Pierre Astrup, représentant général à la Compagnie générale maritime pour la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ; Pierre Bonis, président du Syndicat des conserveurs de Bretagne ; Robert Girault, président de la station de sauvetage en mer des Sables-d'Olonne ; Jacques Truau, pilote des ports de Marseille et du golfe de Fos.

Communication

L'INA signe un important accord avec la 5

L'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) a signé une convention avec la 5, portant sur différentes prestations offertes par l'Institut : conservation et exploitation des archives, production d'émissions, formation du personnel et production de nouvelles images. Cet accord, qui engage la 5 pour trois ans, permettra à la chaîne d'acquérir mille cinq cents heures d'émissions françaises, sur les vingt mille heures directement exploitables. Les responsables de la 5 seraient, dit-on, intéressés notamment par les séries historiques, les comédies (*les Saintes chéries, Vive la vie, Adorable Julia*) ou *les Shadocks.*

Mais l'INA participera également à la production de programmes originaux dont la 5 devra diffuser, dès 1988, un volume annuel de trois cents heures : productions légères de type « soap operas », et images de synthèse.

Comment cet accord – le plus important jamais passé entre un diffuseur et l'Institut, – Mme Jeanine Langlois-Glandier, PDG de l'INA, a déclaré y voir « *le symbole du lancement par la 5 de sa production française* », « *sa volonté claire de respecter son cahier des charges* » et « *la possibilité pour l'INA de faire la preuve de sa capacité à faire face à une demande de programmes déjà fabriqués ou à produire dans des délais assez courts* ».

La 5 vient, d'autre part, de marquer un point sur ses concurrentes en gagnant le droit de retransmettre, pour un prix très élevé, mercredi 22 avril, la demi-finale retour de la Coupe d'Europe des coupes de football, opposant Leipzig à Bordeaux. La sorée s'ouvrira dès 19 h 35 depuis les nouveaux studios situés boulevard Pereire, où un plateau réunira des invités et des vedettes du football. Conscients de priver du spectacle une grande partie de la population (la 5 ne couvre que 60 % du territoire), les responsables du football français ont proposé à chacune des trois chaînes nationales une retransmission différée. Toutes ont refusé la proposition.

POINT DE VUE

Paysage après la bataille : « Les marchands du temple... »

par Jean A. Chérasse
historien et cinéaste

AINSI, à grands renforts de gesticulations, de bruits et de sourires commerciaux, a-t-on fini de dessiner au feutre épais de ce qu'il est convenu d'appeler le « nouveau paysage audiovisuel »...

Et la dernière péripétie de cette tragi-comédie n'aura pas été la moindre, puisqu'elle a marqué, dans une sorte de consensus à la fois dérisoire et vulgaire, la capitulation en rase campagne du « service public » devant le pouvoir de l'argent. N'est-il pas proprement stupéfiant de voir s'embrasser, en présence de *MM. Jack Lang et François Léotard,* MM. Hervé Bourges et Francis Bouygues au cours d'une soirée historique, qui démontra à l'évidence que la télévision était bien à eux, c'est-à-dire aux marchands, et non plus au service des Français ?

Si l'on rapproche ce « Munich audiovisuel » des déclarations pertinentes et sans ambages de Francis Bouygues sur la disparition prochaine de FR 3 et sur la marginalisation progressive d'Antenne 2, on aura très vite compris que « le désengagement de l'Etat » dont se félicite François Léotard correspond en réalité à une mainmise absolue de l'idéologie dominante (celle de la droite politique bien sûr, mais aussi et surtout celle de la bourgeoisie d'affaires et des lobbies) sur les plus grands médias de communication et de diffusion culturelle. Avec à terme, l'américanisation générale de tout le système.

Est-ce bien cela qu'ont voulu les Français en votant pour la droite en mars 1986 ? Le glissement pervers de notre communauté vers une société anonyme dont la seule valeur est la recherche frénétique du profit ?

Ainsi va notre télévision en 1987... Une braderie médiocre des images et des sons, une foire aux vanités où le prix des vedettes remplace tout projet ou toute préoccupation *en matière de programmes* ! Ou l'autosatisfaction générale permet d'évacuer le seul vrai problème d'aujourd'hui : celui de notre pugnacité technologique et culturelle en prévision de cette formidable bataille des images qui va marquer la fin du siècle, où nous risquons de revivre le désastre de 1940...

Le libéralisme est, en réalité, le pire des poisons, car, sous les apparences de la modernité et avec d'aimables couleurs, il met en place une machinerie implacable, celle-là même que Jarry évoquait avec sa « *machine à décerveler* »...

Et, sans âme et sans identité culturelle, les peuples retournent vite à la barbarie.

Réunies à Strasbourg par leur fédération

Les radios libres associatives s'organisent

Législations différentes selon les pays européens, succès croissant des radios privées à caractère commercial : face à ces handicaps, les radios libres associatives s'organisent. A l'initiative de la Fédération européenne des radios libres (FERL), qui réunit depuis octobre dernier trois cents stations des douze pays européens, quatre-vingts délégués ont jeté les ponts, du 18 au 20 avril à Strasbourg, d'une future coopération entre elles.

Ils ont ainsi décidé la publication dans les deux mois à venir d'un « *annuaire semestriel* » dans lequel chaque radio annoncera ses programmes et pourra commander à ses consœurs les cassettes qui l'intéressent. Jusque-là, ces échanges étaient purement ponctuels. Mais les congressistes ont aussi prévu des stages et des échanges de personnel entre les radios espagnoles, grecques ou portugaises, qui travaillent dans des conditions difficiles, et les stations françaises ou belges, plus expérimentées. Ils ont aussi décidé de lancer la première enquête européenne sur les radios libres – conçues, selon la FERL, au sens de « *projets non commerciaux qui pratiquent une communication échappant à l'ordre mondial de la communication* ». Cette enquête devrait permettre de « *mieux définir le profil et les revendications communes à ces nouveaux médias* » et devrait doter ces radios de meilleures structures juridiques et d'une représentation auprès des instances européennes.

Cette amélioration de la représentation des radios associatives leur permettra d'intervenir efficement lors de la prochaine entrée en vigueur de l'Acte unique européen – qui entraînera notamment des normes de diffusion unifiées. Elle permet enfin, selon la FERL, d'annoncer la naissance officielle de l'« *Europe des radios libres* ».

● **Création de RSCG-Entreprises.** – Mancom, conseil en management de la communication et Polytechniques, conseil en stratégie d'entreprise, viennent de créer avec l'agence RSCG une nouvelle société, RSCG-Entreprises. La création de cette société correspond au développement du marché de la communication d'entreprises, estimé en France à quatre milliards de francs. Le taux de croissance annuel de ce marché est de 20 %, soit le quadruple de celui du marché publicitaire.

● **Le Centre de formation des journalistes (CFJ) publie « Paris Centre ».** – Pour la quatrième année consécutive, les étudiants de seconde année du Centre de formation des journalistes (CFJ) réalisent entièrement – des articles à la maquette, en passant par la photographie – un quotidien parisien pendant deux semaines. Vendu 3 F en kiosque, *Paris Centre* veut porter « *un regard neuf* » sur le centre de la capitale. Il sera tiré à 10 000 exemplaires et devrait paraître pendant dix jours à partir du 21 avril.

ARCHITECTURE

Mies Van der Rohe au Centre Pompidou

Le gris du verre et de l'acier



BALTHAZAR KORAB

Le Centre de création industrielle présente une exposition consacrée à Ludwig Mies Van der Rohe, le père spirituel de cette architecture d'acier et de verre qui, durant plusieurs décennies, a été l'image des Etats-Unis.

Comme la multitude des hommages rendus cette année à Le Corbusier, l'autre despote universel de l'architecture moderne, l'exposition consacrée à Mies (et à ses disciples) a pour prétexte le centenaire de sa naissance (en 1886). Elle a été organisée par l'Art Institute de Chicago, où elle a d'abord été montrée avant d'aller faire un tour en Allemagne, terre d'origine du maître d'œuvre. Elle rassemble cent soixante-dix dessins originaux, photos et maquettes prêtés ou donnés par *toutes les générosités* publiques ou privées à l'exception, notable, d'une seule : les archives Mies Van der Rohe, déposées, selon la volonté de l'architecte, au Museum of Modern Art de New-York entre 1963 et 1969, année de sa mort.

Ces archives, qui ne comportent pas moins de vingt mille numéros, sont assez jalousement gardées, et l'étaient notamment par Arthur Drexler, directeur du département d'architecture du MOMA depuis 1956, qui vient de disparaître à son tour, prématurément. Sans l'empêcher, toutefois, de publier la première partie de l'inventaire de ces archives, somme monumentale en quatre volumes, qui concerne un gros dixième de la collection, soit les années *1907-1938* : la période allemande (1).

Même sans la contribution du MOMA, l'exposition du CCI est une entreprise méritante, et à coup sûr documentaire. Mais – est-ce la nudité de la présentation, est-ce la mauvaise trace de cet hiver maussade, est-ce la proximité peu discrète de Hans Hollein ? – elle aboutit à un paradoxe navrant. Il est d'usage de se réjouir lorsqu'on est parvenu à rassembler autant de planches et dessins originaux d'un maître de pareille importance. Surtout lorsqu'on connaît les prix exorbitants atteints aux Etats-Unis par de telles études. Dans le cas de Mies, le visiteur moyennement averti risque fort de trouver bien tristes, pour ne pas dire moches, ces planches grises, uniformes, rectilignes.

En fait, une telle exposition déplace les références, la réalité. Elle conduit inévitablement à s'interroger, sinon sur le sens, du moins sur la «valeur» du dessin d'architecte, dessin dont le statut oscille entre l'esquisse intuitive et l'étude sèche, technique. Tout architecte célèbre, voire génial, doit-il être nécessairement considéré comme un dessinateur d'égal talent ? Il faut, lorsqu'on regarde ces dessins, ceux de Mies comme ceux des autres, se rappeler la grande exposition du CCI, Images et Imaginaires d'architecture, en 1984. Elle marquait assez justement les limites, et montrait la désincarnation progressive du projet jusqu'à la fin des années 60 : mort de Mies Van der Rohe..., et retour de l'histoire.

Le caractère gris et morne, la sale mine des dessins de Mies, ont cependant en eux-mêmes une signification, ils dissimulent une étrange, une fascinante beauté. C'est que tout le génie du dernier directeur du Bauhaus était de faire disparaître la matière pour ne plus garder que l'espace, la forme pure. Faire disparaître tout ce qui est matière, c'est-à-dire tout ce qui en dénonce l'existence : les surprises dues à la forme, les imperfections, les épaisseurs qui désignent des fonctions, voire des nécessités, les irrégularités, etc. Ainsi, à l'échelle du plan ou de l'esquisse, le trait est-il manifestement pour Mies un obstacle à l'immatérialité recherchée.

Plus un architecte doué d'un tel esprit dessine et moins son dessin a d'importance esthétique, pour n'en avoir plus que technique. L'esthétique est ailleurs, dans la réalité, l'immédiate beauté du construit. Les familiers de Mies savent que, du pavillon de Barcelone, en 1929, à la nouvelle Galerie nationale de Berlin (1962-1967), la modernité se décline sur ce mode minimal. Les immeubles de Lake Shore Drive, à Chicago (1948-1951), donnent l'occasion de mesurer la perfection miesienne, par le simple jeu de la comparaison. A côté du double gratte-ciel miesien, une « copie » postérieure et théoriquement conforme a été, en effet, érigée par un disciple sans doute un peu oublieux du soin et du détail.

Le jeu des attributions, cela dit, n'est pas si facile, et, pour qui n'a dans la bouche que le goût de l'architecture française, cette chasse à l'infiniment petit, aux détails qui font la beauté du 860 Lake Shore Drive, risque de se révéler peu fructueuse (2).

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ *Mies Van der Rohe et ses disciples*, dessins d'architecture, CCI, Centre Pompidou. Jusqu'au 16 juin.

(1) The Mies Van der Rohe Archives, *éditées par Arthur Drexler*, Garland Publishing Inc., 800 dollars pour les quatre volumes. Bureau européen : Garland Publishing, London W 1Y7PA. Tél. : 01 493-7642.

(2) L'exposition du CCI trouve son prolongement dans un superbe catalogue, premier volume, en fait, d'une collection de monographies que le CCI commence à éditer. Mies Van der Rohe, sa carrière, son héritage et ses disciples. 176 pages. 270 F.



BERKO

Mies Van der Rohe, à Chicago, en 1952.
En haut, le musée de Berlin

ARTS

Comment peindre « la Joconde » au Salon des indépendants

Petits secrets

Au Salon des indépendants, l'exposition destinée à attirer l'attention du grand public est consacrée, cette année, à une explication complète des différentes techniques utilisées par les différents arts plastiques. Avec travaux pratiques à l'appui.

Le Salon des indépendants est certainement le plus démocratique qui soit puisque, de par ses statuts, il ne comporte ni jury ni récompense. Chacun, moyennant un droit d'inscription modeste – 600 francs – peut exposer une ou deux œuvres. Cette annnée, près de trois mille personnes ont répondu à l'appel des cimaises et quatre mille « numéros » sont exposées sous la verrière du Grand Palais. Seurat et Signac, qui le fondèrent en 1884, entendaient réagir contre la tyrannie de l'Académie des beaux arts encore toute puissante. Longtemps ce Salon fut la citadelle de l'avant-garde picturale. Après les néo-impressionnistes, il accueillera les symbolistes, les nabis, les fauves et les cubistes. Cézanne y exposa à trois reprises et le Douanier Rousseau fut l'un de ses fidèles. Certaines des rétrospectives qui y furent organisées firent date : celle de Seurat en 1905 ou celle de Gauguin l'année suivante.

Hélas ! au fil du temps, les « professionnels » l'abandonnèrent pour d'autres manifestations plus neuves. Ils furent remplacés par des peintres du dimanche à part entière, qui continuèrent d'accrocher tous les ans leurs toiles devant un public de plus en plus clairsemé. L'ensemble, qui oscille entre le banal et le médiocre, reflète néanmoins, avec un certain décalage, les tendances du moment : hyperréalisme, abstraction lyrique, art optique, expressionnisme... d'un éclectisme absolu. Les références sont de Jean-Gabriel Dommergue à Bacon et du Douanier Rousseau à Vasarely.

Pour raviver un intérêt sans cesse déclinant, les organisateurs imaginèrent d'organiser une exposition dans l'exposition. Et les rétrospectives ainsi consacrées aux naïfs, aux cubistes ou aux réalistes, réussies pour la plupart, drainèrent au Grand Palais des foules qui n'auraient jamais mis les pieds au Salon des indépendants.

Cette année, Jean Monneret, son président, a voulu donner aux visiteurs une « leçon de peinture » sous un titre énigmatique : « Comment peindre la *Joconde* en évitant les craquelures ? »

Quelle est la composition d'un tableau ? Qu'est-ce que le dessin ? Quels sont les problèmes posés par l'emploi de la couleur ? Quelles sont les lois de la perspective ? Les canons de l'anatomie sont-ils immuables ? Comment peint-on à fresque ? Qu'est-ce que le *nombre d'or* cher à Vinci ? Questions de base et d'un didactisme pesant, dira-t-on. Mais l'enseignement artistique en France étant ce qu'il est – et l'humour aidant, – le message passe fort bien. Même si quelques explications avancées par M. Monneret sont à même de faire sursauter plus d'un historien d'art (le cubisme serait né d'un baiser donné par Picasso à sa maîtresse, Fernande Olive !). Cent cinquante photos et une série de croquis donnent les clés élémentaires des arts plastiques.

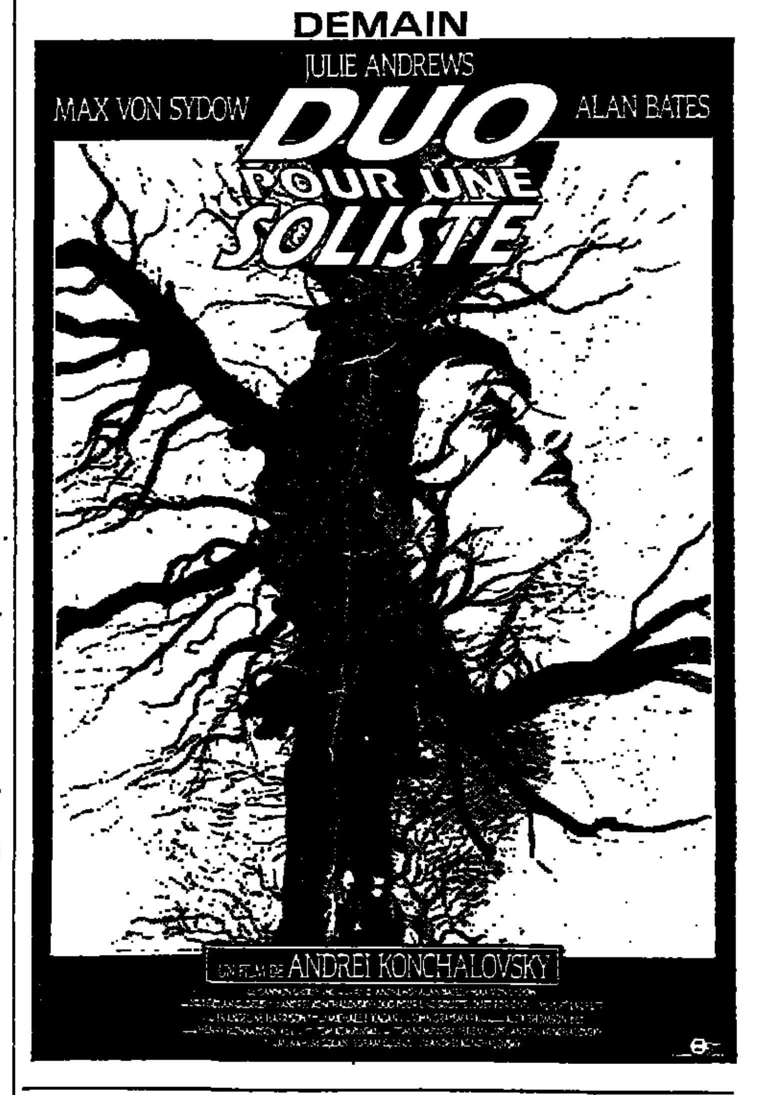
Douze ateliers présents

Au centre du Grand Palais, quelques animaux naturalisés, vache, cochon, poule, blaireau, martre, sont plantés au milieu d'un décor champêtre où poussent la garance, le lin et la lavande que l'on retrouvera sous des formes diverses dans l'atelier du peintre ou sur la palette.

La sculpture, la gravure, le vitrail, la céramique, la mosaïque, l'émail, la reliure et le design sont expliqués de la même manière. Dans une douzaine d'ateliers, publics ou privés, des artistes délégués par l'Ecole nationale des arts appliqués ou la Création industrielle, le Centre de formation de la peinture décorative, le lycée de Sèvres, les écoles Boulle, *Estienne ou Duperré, travaillent* devant les visiteurs, qui peuvent se faire initier à l'art du faux bois ou de la bande dessinée, à celui de la tapisserie ou de la dorure, de la marqueterie, de l'aérographe, de l'affiche ou de la création assistée par ordinateur. Bref, recevoir les rudiments d'un enseignement artistique depuis longtemps dispensé dans la plupart des pays de la Communauté européenne, mais qui est toujours inexistant en France, en dépit des discours officiels.

EMMANUEL DE ROUX.

★ *Comment peindre* la Joconde *en évitant les craquelures ?* Salon des indépendants, Grand Palais. Jusqu'au 3 mai.



Culture

VARIÉTÉS

Le onzième Printemps de Bourges

La fête jazzy de Claude Maurane

Après les Rita Mitsuko, Claude Maurane confirme qu'une nouvelle race d'artistes, amoureux de la scène, arrive.

Lundi de Pâques, le Printemps affirmait tranquillement son goût des voyages : Édith Butler, l'Acadienne impétueuse en tête du hit-parade québécois depuis deux ans, jouait une musique country adaptée à la saveur des rives du Saint-Laurent. Bernard Lavilliers, éblouissant, plongeait au cœur de l'Amazonie, là où l'on meurt de fièvre et de plaisir. Et puis une voix nouvelle, évoluant avec une technique prodigieuse et un humour fou dans un rythme jazzy, s'est imposée par surprise au beau milieu de l'après-midi : celle de Claude Maurane, une petite femme vêtue de noir, au visage espiègle, et qui a brusquement affirmé sa différence après onze ans de galères dans la chanson.

Née il y a vingt-six ans à Bruxelles, bercée dès son enfance par le jazz, fascinée par l'humour absurde de Spike Johns, Claude Maurane s'est passionnée, d'entrée de jeu, pour la scène. Longtemps seule avec une guitare ou accompagnée par un pianiste, elle s'est produite dans tous les lieux imaginables de Belgique, de France et du Québec, des boîtes à chansons aux maisons des jeunes et de la culture et aux festivals. Paradoxalement, elle a ainsi développé une riche palette musicale avec un swing étourdissant, jouant voluptueusement avec les onomatopées, transformant une ballade en une fête du rythme, reprenant de l'énergie dans de brusques parodies, ou des imitations tendres comme celle de Claude Nougaro.

Depuis son passage au Théâtre de la Ville, en octobre dernier, Claude Maurane dispose pour l'accompagner d'un groupe de musiciens de jazz qui, avec elle, a su mettre au point des arrangements mieux définis, plus carrés. Aujourd'hui, la chanteuse pose ses couleurs musicales avec le bonheur, la générosité et l'humour d'un *Michel Jonasz ou* d'une Diane Dufresne. Ne lui manque plus qu'un titre à succès pour rassembler et séduire un large public. Car étrangement, jusqu'à présent, Claude Maurane n'a publié qu'un seul album, d'ailleurs mal distribué par une petite firme. Comme les Rita Mitsuko, l'aventure de Maurane a besoin de faire un détour par le Top-50 pour se consolider quelque peu.

CLAUDE FLÉOUTER.

Visite surprise de M. Mitterrand

M. François Mitterrand a fait, le lundi 20 avril, une visite surprise *au Printemps de Bourges*. Après avoir écouté sous le chapiteau le chanteur Karim Kacel, le président de la République a pris un verre avec les professionnels de la musique. Puis il est retourné sous le chapiteau assister au spectacle de Bernard Lavilliers.

Mercredi soir, M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, assistera à la soirée de musique country au cours de laquelle se produiront Jerry Lee Lewis, Emmylou Harris et Wanda Jackson.

Amalia Rodrigues à l'Olympia

L'âme du Tage

Pour quatre concerts, Amalia Rodrigues chante le fado à l'Olympia, belle, émouvante, comme si le temps s'était arrêté.

Le 3 avril dernier, elle retrouvait, dans un Colisée envahi par plus de dix mille spectateurs enthousiastes, son public de Lisbonne, qui, pour un peu, *en aurait oublié la chute*, le même soir, du gouvernement Cavacosilva. Le lendemain, à la « une » des quotidiens nationaux, toutes tendances confondues, la photo des retrouvailles d'Amalia Rodrigues et de ses fans supplantait celle du premier ministre, devenu minoritaire.

Si les gouvernements portugais passent, Amalia Rodrigues demeure : belle, comme seules peuvent l'être ces femmes qui, pendant près de quarante années, n'ont commercé qu'avec le succès. Emouvante, dans ses éternelles robes noires sophistiquées, écrin d'une voix diabolique, brûlante, sur laquelle l'âge ne paraît pas avoir prise. Sur les cinq continents, elle chante ses poèmes envoûtants, le fado.

Amalia Rodrigues interprète les œuvres des plus grands poètes portugais, qu'elle a découverts et choisis par l'entremise d'Alain Oulman, compositeur d'origine française avec qui elle travaille de longue date. Camoës, *Alexandre O'Neil, José* Galhardo, beaucoup d'autres encore qui lui ont permis de rassembler les deux mille chansons de son répertoire. Récemment, comme elle était malade et ne pensait pas pouvoir guérir, elle a écrit quelques textes elle-même, *« pour que les gens aient pitié de moi »*, dit-elle en riant.

Pour quatre récitals, Amalia Rodrigues revient à Paris, à l'Olympia, après deux ans d'absence. Rendez-vous auquel elle tient par-dessus tout : *« C'est à Paris que j'ai chanté pour la première fois hors de mon pays, il y a plus de trente ans. A cette époque, il n'y avait pas encore de communauté portugaise en France, et l'accueil fut pourtant merveilleux. C'est à Paris que j'ai rencontré le cinéaste Henri Verneuil, qui, dans* les Amants du Tage, *m'a demandé de chanter* Barco Negro, *la chanson du film. Alors, j'ai été invitée à l'Olympia, à l'ABC, à Bobino, partout en France, puis dans toute l'Europe et le reste du monde. »*

Son ultime conquête est le Japon, où, après son dernier passage, la firme EMI-Japon, sous la marque Odéon, a édité le premier disque compact de ses vingt chansons les plus connues. Elle y retournera en juin prochain pour quinze jours, et peut-être y visitera-t-elle l'école de fado et de guitare portugaise créée là-bas en raison de sa popularité.

Amalia Rodrigues, chanteuse universelle, populaire comme le furent avant elle Édith Piaf ou Oum Khalsoum, est une *femme comblée*. A peine souffre-t-elle encore de sa mise à l'écart après la révolution portugaise : *« La gauche m'a collé une étiquette et privée de télévision, de radio et de journaux pendant près de quatre ans. Pourtant, je n'ai jamais rien eu à voir avec quelque parti ou gouvernement que ce soit, mais avec les Portugais, tous les Portugais, qui ont fait de moi ce que je suis. »* En France, elle a reçu des mains de Jack Lang les insignes de commandeur des Arts et lettres, et, de celles de Jacques Chirac, la médaille de vermeil de la Ville de Paris : un signe auquel elle est attachée.

OLIVIER SCHMITT.

★ Olympia, du 21 au 25 avril, 20 h 30.

CINÉMA

« You are not I », de Sara Driver

La voix de la femme silencieuse

Le premier film de Sara Driver, réalisatrice de Sleepwalk *(prix Sadoul). Le calme récit d'une folie sur des images de Jim Jarmush.*

Une jeune femme traîne les pieds au bord de la route où vient d'avoir lieu un carambolage. Elle marche comme si réellement elle flottait sur un brouillard. Ses yeux graves et doux cherchent au-delà de ce qu'ils voient. Elle va vers les corps allongés au bord de la route, soulève le drap qui les couvre, dévoile les visages tuméfiés avec plus ou moins de difficulté. Elle semble obéir à un rite ancien, écarte les lèvres cadavériques, introduit dans la bouche un caillou.

Sur l'écran, les hommes qui s'occupent de l'accident pensent qu'il s'agit de l'une des victimes, vivante encore mais traumatisée. Dans la salle, les spectateurs qui entendent la voix *off* de cette femme silencieuse, savent qu'il n'en est rien. Et il leur apparaît bientôt qu'elle est partie d'une clinique psychiatrique. On lui a demandé où elle habite, sans savoir pourquoi elle donne l'adresse de sa sœur...

You are not I, premier film de Sara Driver, tourné en noir et blanc et qui date de 1981, se situe comme *Sleepwalk* (prix Sadoul 1987) dans un espace somnanbulique. Ici, c'est purement celui de la folie. L'héroïne a passé une porte, elle a déjà traversé le miroir et se regarde de loin se mêler à la vie des autres, sans y participer vraiment. Le récit voix *off* marque l'état de shizophrénie. Elle est une présence légère et gênante, la trace d'une autre vérité.

L'héroïne est Suzanne Fletcher, plus étrange encore que dans *Sleepwalk*, avec son grand front bombé, *son sourire sage, son regard opaque*. La manière dont elle regarde transforme les objets et les gens. La petite maison bien propre et bien ringarde prend des ombres équivoques. La sœur, les deux vieilles dames appelées à l'aide – et qui, elles, la regardent comme un E.T. resurgi du passé – deviennent laides et attendrissantes comme des pantins, des sorcières de dessin animé.

Le phénomène de métamorphose va loin puisque, au moment où les infirmiers viennent la chercher, la jeune femme enfonce un caillou dans la bouche de sa sœur, qui étouffe, suffoque, se renverse et que les hommes emmènent. *« Personne n'a réalisé qu'elle n'était pas moi »*, dit la voix tandis que sur l'écran le visage muet, adouci d'un sourire de Joconde, se dissout dans le noir.

Il fallait Suzanne Fletcher pour donner le poids de la réalité à cette histoire. C'est une actrice extraordinaire. Dès qu'elle entre dans un décor, elle l'investit, en prend possession, lui impose une ambiance bizarre, trouble, entre deux eaux. Elle permet l'humour détaché, le rire acide de Sara Driver. Autour d'elle, le film installe les spendides *nuances du noir et blanc : Jim Jar*mush tenait la caméra.

You are not I est un moyen métrage. Il est accompagné d'un film de Robert Franck, trente minutes d'un monologue de Kerouac sur un huis clos muet dans un petit appartement très Soho. Scènes quotidiennes, personnages insolites, sonorités rocailleuses de la voix, mouvements nerveux, attitudes exacerbées. Le film remonte à 1959 et il est tout à fait daté. On le voit *aujourd'hui comme on voit par* exemple *la Cantatrice chauve*, comme la répétition miraculeuse d'une naissance : théâtre de l'absurde ou cinéma new-yorkais.

COLETTE GODARD.

« Coup double », de Jeff Kanew

Au rendez-vous des vieilles tiges

Signe des temps, les deux superstars du film d'aventure de l'immédiat après-guerre, Kirk Douglas et Burt Lancaster, jouent pour la septième et dernière fois ensemble la *comédie des baroudeurs invétérés*. Ils ont braqué en 1955 un train californien, l'ultime attaque du genre dans l'histoire des Etats-Unis. Après trente ans derrière les barreaux, ils quittent la prison, mis en liberté surveillée et s'engageant à ne plus se voir de trois années, le temps d'avoir prouvé leur repentir.

Harry (Burt Lancaster), l'aîné, est placé dans une maison de retraite, il a dépassé les soixante-dix ans fatidiques et se voit contraint de cesser toute activité. Archie (Kirk Douglas), soixante-sept ans, doit résider dans un hôtel miteux. Tous les deux pointent régulièrement auprès d'un jeunot, leur officier de tutelle, par ailleurs admirateur inconditionnel de leurs exploits antérieurs.

Harry retrouve une vieille flamme, l'ex-partenaire d'Errol Flynn à la Warner, Alexis Smith, fort séduisante. Archie découvre que ses appas de beau mâle hollywoodien n'ont rien perdu de leur efficacité auprès de la jeune génération punk-rock, même s'il ne comprend plus très bien les nouvelles mœurs. Une Vénus de l'aérobie le met sur les genoux. Ecœurés par un monde si plat, les deux compères se *lancent une dernière fois dans* l'aventure et s'emparent, pour le plaisir, du train qui leur avait valu leur longue mise à l'ombre.

Coup double commence comme un quasi-documentaire sur le troisième âge, continue comme un réchauffé des bons vieux films de gangster, s'achève en farce. Les plus vieux jeu dans l'affaire, ce sont le réalisateur et les scénaristes, incapables de dépasser la parodie. Jamais l'Hollywood d'antan ne se serait *permis pareille facilité*.

LOUIS MARCORELLES.

DIGRESSIONS *par Bernard Frank*

Peinture fraîche et vieux tableaux

1 *Rocard*

Le paradoxe des candidats à la présidence de la République, c'est qu'ils sont les seuls dans ce pays à ne pas savoir qu'ils vont se présenter. M. Chirac, à l'écouter, aurait tout son temps. Il est pris jusqu'en 1988 par le gouvernement de la France, comment pourrait-il, de surcroît, avoir la tête à cette affaire ? Pour M. Barre, la fonction de président de la République est la plus noble qui soit mais on le connaît assez pour se douter qu'il *n'est pas dans sa nature de briguer le mandat* populaire par de vaines flatteries. Et c'est vrai qu'il n'est pas homme à se dérober si le devoir l'appelle. Aussi, messieurs les politiciens, ne comptez pas sur lui pour vous laisser passer.

A gauche, le brouillard des mots est aussi épais. *N'interrogez pas M. Mitterrand*. On n'interroge pas un président en exercice. Il n'est candidat à rien, puisqu'il est *président*. Rentrez sous terre essuie-plume et valetaille à galons d'or ! M. Rocard, timidement, est candidat. Il n'en fait pas mystère. Et d'après les sondages, il serait assez populaire. Je vous arrête : peut-on se dire de gauche et être candidat ? Penser à être président de la République quand on se prétend socialiste, c'est déjà suspect. C'est nourrir des ambitions personnelles, bonapartistes, c'est friser le coup d'Etat ! Je vous disais que M. Rocard est assez populaire dans les sondages : c'est mauvais signe. Avant de chercher à séduire le pays, il faudrait d'abord convaincre les camarades du PS. Et sur un programme précis. Le PS ne manque pas, n'a jamais manqué d'hommes de valeur, qui ont fait leurs preuves – moi qui vous parle, je pourrais vous en citer une bonne trentaine – et qui auraient été d'excellents présidents de la République, alors pourquoi Rocard plutôt qu'un autre ? Il faut bien se fourrer dans le crâne qu'à gauche pour être président c'est trois fois plus difficile qu'ailleurs. Ailleurs, il y a les autres, à gauche, *il y a les siens. La droite, Dieu merci*, est plurielle, mais la gauche se pique d'être unitaire. Pour arriver au bout de ce tunnel, il faut avoir les nerfs solides.

Si en 1988 M. Rocard n'avait qu'à se présenter, je n'affirme pas qu'il serait élu, mais il *aurait plus de chances de l'être qu'il en a de se présenter*. Il fallait être M. Mitterrand pour réussir ce coup double : se présenter et être élu. Mais il a mis combien de temps pour ce carambolage inouï ? Quand il s'est présenté pour la première fois, il n'était pas encore socialiste, ce qui jouait en sa faveur dans les instances du parti. Il est dans la nature soupçonneuse de la gauche de faire davantage confiance à un étranger qui se dévoue et dont elle pourra se débarrasser qu'à un petit intrigant qui veut péter plus haut que son derrière ! Quand M. Mitterrand s'était représenté en 1974, connaissant son monde, il avait pris soin de mettre le parti dans sa poche. Il faut dire que, depuis 1968, ce parti-là était à ramasser. Les anciens ne se firent pas trop tirer l'oreille, qui avaient déjà voté pour lui en 1965. L'habitude est une doctrine. Nous reviendrons sur M. Mitterrand, mais je comprends qu'il ait des hésitations, lui qui est devenu l'une des figures de la trinité socialiste avec Jaurès et Blum : faut-il se représenter une dernière fois au risque de tout gâcher ? Mais si l'on ne se représente pas, ce sont ses dernières années que l'on gâche, et le sort du *parti, et le sort du pays. Ah ! les raisons* ne manquent pas pour qui s'est décidé.

Admettons que Rocard ait réussi à passer ses examens de candidat à la fonction suprême, que lui manquerait-il pour être président si nous voulons bien mettre de côté le suffrage des Français ? *Même* avec toute la *méchanceté du monde*, M. Rocard n'arrive pas à nous inspirer des pensées déplaisantes, c'est grave ! *« Faites un effort, essayez de vous faire haïr, M. Rocard, si vous voulez que l'on vous sente, que l'on vous voie »*, serait mon premier conseil. C'est vrai, d'année en année, le Rocard sur le marché ne se précise pas d'une façon aiguë. On a de la sympathie, de l'estime pour lui, on ne doute pas de ses capacités, mais quel goût a-t-il ? Barre, Giscard, Chirac et Mitterrand, c'est comme l'Auvergne, un vrai plateau de fromages ! Quand j'imagine M. Rocard, c'est un beau mur *blanc qui sent encore la peinture fraîche, c'est* le jambon de régime et les coquillettes au beurre de notre enfance. Il n'y a pas de cadavre dans les placards de M. Rocard, pas de toiles d'araignée dans ses greniers. Sa maison manque de recoins, de vieux meubles, de poussière. Elle restera éternellement neuve et pratique. M. Rocard n'a jamais dû rencontrer l'histoire de sa vie. S'il devient président de la République, ce sera la première date qu'il retiendra. Ce qui caractérise l'homme politique français, c'est sa dimension littéraire, son épaisseur romanesque. Un Giscard, un Le Pen, pour prendre deux complexions vraiment différentes, n'en étaient pas dépourvus. M. Rocard semble vivre à l'écart de cette pâte-là. Ce n'est pas sa culture qui est en cause, c'est sa démarche, sa façon d'être qui tourne le dos à nos chers poisons.

Il faudrait maintenant retourner le sablier. Tout ce que je viens de dire sur l'homme de Conflans-Sainte-Honorine, c'est précisément ce qui peut jouer en sa faveur. Si M. Rocard était élu en 1988 président de la République, les Français, dans leur majorité, se sentiraient plus légers. Nous dirions *ouf !* Nous serions enfin débarrassés de ces lourdes consciences historiques imbues de leur personne qui empoisonnaient notre atmosphère. Rocard président, nous n'osions pas y croire, mais quel soulagement ! Une France jeune, bienveillante, pleine de compétence, ne traînant plus à perpète ses antiques querelles, verrait enfin le jour, est-ce possible ?

Si l'on distingue encore mal M. Rocard, la France avec lui se verrait mieux, sans avoir à rougir d'elle-même. L'impression aussi de l'avoir échappé belle ! D'avoir échappé à sept *ans de Chirac et de ton monocorde ; à sept* ans de leçons enjouées mais fermes de M. Barre, qui n'aurait jamais imaginé dans ses rêves les plus fous disposer un jour de la France comme élève ! Quant à M. Mitterrand, que pourrait-il lui arriver de mieux que de laisser aux Français, un durable, un éternel regret. Ah ! de Gaulle ! Ah ! Mitterrand ! Ça c'était des hommes ! Votre Rocard...

2 *Vieilles odeurs*

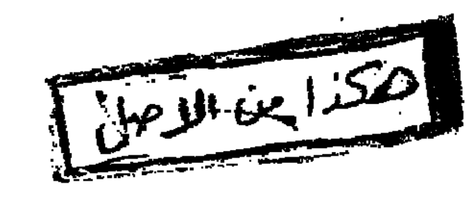
Le *Paris sous l'Occupation* de Gilles Perrault avec ses 580 photos commentées par Jean-Pierre Azema (Belfond) vaut son pesant d'or : autrement dit ses 495 francs. Il sera difficile de faire mieux. Cette fameuse *« reconstitution intégrale du passé »* pour une fois n'est pas un mot en l'air. Et ce passé, je le *relis* autant en contemplant cette étonnante et tranquille photo du café Les Deux Magots, en 1943 (de Seeberger) que ce cortège de la rue Caulaincourt (de Roger Schall). Ce montage est superbe, car il ne tend pas à prouver : il montre. On peut y passer des heures et y revenir. La fascination l'emporte vite sur le réquisitoire. Des esprits raisonnables s'inquiètent devant la prolifération d'images et de livres sur cette époque maudite. Le numéro spécial des *Cahiers du Rocher* sur Brasillach, ce livre un peu bêta qui lui est consacré, ce *Laval* de Fred Kupferman (chez Balland), ce *Pétain* de Marc Ferro, ce *Paris sous l'Occupation*, le dernier roman de Sagan, ça voudrait dire quelque chose. Forcément ! Ça veut dire qu'il y a des coïncidences, ça veut dire que l'édition fonctionne de plus en plus par wagons entiers, ça veut dire qu'il y a des époques plus curieuses, plus romanesques que d'autres, ça veut surtout dire qu'il faut faire le tri.

Entre 1940 et 1944, la France a connu une sacrée heure de vérité, qui résonne encore à nos oreilles. On ne voit pas pourquoi l'édition s'en serait désintéressée. C'est l'Occupation qui a posé problème, ce ne sont pas les livres que l'on a écrits dessus. Ne nous effrayons *pas davantage parce que les ouvrages de Brasillach* sont en vente libre, ce serait le contraire qui serait triste ! Et quand son vieux beau-frère, Maurice Bardèche, qui l'aimait tant et qui a écrit sur Stendhal et Balzac des sommes qui font autorité, tient des propos obscurs ou trop compréhensibles chez Pivot, n'appelons pas la milice nationale à notre secours ! Il n'y a rien d'ambigu chez Brasillach. Même son talent n'a pas de zones obscures. Le mot fasciste qui avait été dévalué par l'emploi abusif que les communistes en avaient fait – ils le jetaient par poignées à la tête de leurs adversaires comme des confettis un jour de carnaval – s'applique d'une façon adéquate à Brasillach. Céline était trop cynique pour être un vrai fasciste. Drieu l'était par désespoir, un jour sur deux, car ce même désespoir l'en dégoûtait le lendemain.

Si la denrée avait été contingentée – rassurez-vous, elle ne l'a pas été – si le titre d'écrivain fasciste n'avait dû être remis en grande pompe qu'à un seul élu dans cette Europe qui court à sa perte de 1930 à 1944, c'eût été justice que de le décerner à Brasillach. Il aurait été merveilleux dans le *rôle*. Il l'a joué d'ailleurs. Jusqu'à la lie, jusqu'à la mort. Brasillach souhaitait être soldat, officier comme son père. Sa littérature sent le galon, l'épaulette. Même dans la joie, même dans la fête, même dans l'enfance, même dans le souvenir, Brasillach brique, astique, rectifie sa *position. Littérature, marche, à droite toute !* Et ça marchait. On ne peut imaginer un écrivain moins stendhalien malgré le goût du bonheur proclamé comme un drapeau.

3 *A l'attention des services de presse*

J'ai quitté mon passage du treizième pour Choisy-le-Roi et les écuries de la Pompadour. M. Toubon pour une municipalité communiste. Chacun a dans la tête une histoire de déménagement. J'attends que tout soit en ordre pour vous dévider la mienne. Les chats de la mai*son n'ont mis que deux jours* pour s'y retrouver. Cela me paraît de bon augure. Les forsythias sont en fleurs. Les bibliothèques déjà pleines. Je tombe en arrêt sur un livre qui m'avait charmé il y a longtemps, *Lectures*, de Jacques Bainville (Fayard), préfacé par Charles Maurras. *Peu de temps avant de mourir* (1936), Bainville s'en prend dans sa dernière chronique au style de Flaubert. De l'oreille, Flaubert ? Un écrivain qui ose laisser passer dans les premières lignes d'*Un cœur simple : « ... et finalement fut chassée pour un vol de trente* sols *qu'elle n'avait pas commis »*, une assonance aussi barbare !



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

WOYZECK. Espace Marais (42-71-10-19), 20 h 30.
ANTIGONE. Madeleine (42-05-67-09), 21 h.
MÉPHISTO. Boulogne, TBB (46-03-60-44), 20 h 30.
PARTAGE DE MIDI. TEP (43-63-20-96), 20 h 30.
CRUCIFIXION DANS UN BOUDOIR TURC. Petit-Odéon (43-25-70-32), 18 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), à 19 h 30 : Elektra, de R. Strauss.
ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), à 20 h 30 : l'Éternel Mari, d'après Dostoïevski.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), à 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.
TEP (43-64-80-80), à 20 h 30 : Partage de midi.
THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Danse : Ballet du XXe siècle/M. Béjart : à 20 h 30 : Malraux, ou la métamorphose des dieux.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), Danse : Pina Bausch (Tanztheater de Wuppertal : à 20 h 30 : Kontakthof.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Britannicus, de Racine.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), 20 h 30 : Transport de femmes.
ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.
ARLEQUIN (45-89-43-22), 20 h 45 : Voyages de Marco Polo.
ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : Adorable Julia.
ATELIER (46-06-49-24), 21 h : le Malade imaginaire.
ATHÉNÉE (47-42-67-27), 19 h : Hedda Gabler. Salle C.-Bérard, 18 h 30 : A. Wobbler.
BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), 20 h 30 : le Tourniquet.
CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Alexandre le Grand.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 30 : Fleur de cactus.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 21 h : Beau Rivage.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.
DÉCHARGEURS (42-26-47-77), 18 h 30 : Sidonie ; 19 h : Verdun-Plage ; 20 h : Nos hommages miss Emily.
DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : Maman, donne-moi ton linge, j'fais une machine ; 22 h 15 : Le Complexe de la carotte.
ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : Juliette ou la Misérable.
ESSAION (42-78-46-42), 19 h : le Festival du cannibale ; 21 h : le Sourire est sous la pluie. II. 20 h 30 : L'amour sort en blouse blanche.
FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), 22 h : C'est ce soir ou jamais ; 20 h 15 : Palier de crabes.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 45 : Des orchidées au clair de lune.
GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Paul Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Fleurs de papier.
GYMNASE (42-46-36-37), 20 h 30 : Cycle Molière.
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h : la Cantatrice chauve ; 20 h : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince.
MADELEINE (42-05-67-09) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Antigone.
MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 30 : Vie d'A. Colin ; 22 h : Un escargot.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h : Kean. Petite salle (42-25-20-74), 21 h : la Galipette.
MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 30 : l'Idiot.
MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.
MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double mixte.
MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : Cabaret.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le Bien-Aimé.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule.
POCHE (45-48-92-97), 21 h : la Belle Famille.
POTINIÈRE (42-61-44-16), 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.
RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : le Nouveau Testament.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), *20 h 45 : les Seins de Lola.*
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 19 h 30 : Voyage au bout de la nuit ; 21 h : le Pool en eau.
TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : Antigone ; 20 h 30 : Huis clos.
TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : l'Otage.
THÉATRE 13 (45-88-16-30), 20 h 30 : A pied.
TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Conversations après un enterrement.
TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, à 20 h : R. de Gloucester ; Petite salle, 18 h 30 : Je m'endormais toujours à l'épisode de la vache.
TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Le préjugé vaincu ; 22 h 30 : Au secours du mort.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 20 h 30 : l'Anniversaire.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré ; 22 h : En manches de chemise.
BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84) (D), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.
CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 22 h 15 : les Taupes niveaux ; 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.
PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 18 h 30 : Reste avec nous ; 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.
TINTAMARRE (48-87-33-82), 18 h 30 : Les heures pétillantes ; 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-habitation.
DEUX-ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

Mardi 21 avril

La danse

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : Vidya.
PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), 20 h 30 : Ballet Moïsseiev.

Opérettes, comédies musicales

MOGADOR (42-85-28-80), 20 h 30 : Cabaret.
TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

Le music-hall

CASINO DE PARIS (45-72-11-22), 20 h 30 (loc. : Olympia) : P. Sébastien.
CONNÉTABLE (42-77-41-40), 22 h 30 : G. Artemise, A. Badin, Djalma, A. Vanderlove.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), 22 h : J. Quer.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 21 h : Holiday on ice.
TH. DU JARDIN (47-47-77-86), 20 h 30 : J. Olliver.
TLP DEJAZET (42-74-20-50), 20 h 30 : M. Jolivet.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, les Nuits Blanches de Saint-Pétersbourg, de J. Dréville ; S.O.B., de B. Edwards (v.o. s.-t.f.) ; 21 h 30, That's life, de B. Edwards (v.o. s.-t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; La Bastille, 11e (43-42-16-80).
ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES BISOUNOURS Nº 2 (A., v.f.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).
LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (43-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).
CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) : Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).
LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Paramount-Opéra, 2e (47-42-56-31) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-58-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. s.p.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES FUGITIFS (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).
GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA GUERRE DES ROBOTS (A., v.f.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio-de-la-Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
L'HISTOIRE DU CAPORAL (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).
JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
KING KONG 2 (A., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LABYRINTHE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
LAPUTA (All., v.o.), Forum Arc en Ciel, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14). ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Normandie, 8e (45-63-16-16).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).
MASQUES (Fr.) : Forum-Orient-Express, 1er (42-33-42-26).
MAUVAIS SANG (Fr.) : Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77) (h. sp.) ; *Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).*
MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83).
MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83).
LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68).
LE MIRACULÉ (Fr.) : 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MISSION (A. v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
LE MOUSTACHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50 ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum Horizon, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).
OVER THE TOP (A., v.o.) Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79 ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio-de-la-Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) : Français, 9e (47-70-33-88) : Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) : UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) : Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).
POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).
SACRÉE BARBAQUE (Brés., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
SLEEPWALK (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) (h. sp.).
LE SOLITAIRE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-91) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-18) ; v.f. : UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).
LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TÊTE DE TURC (All., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.), 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES FILMS NOUVEAUX

COUP DOUBLE. Film américain de Jeff Kanew. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (43-26-48-18) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
FROID COMME LA MORT. Film américain d'Arthur Penn. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
MANHATTAN PROJECT. Film américain de Marshall Brickman. V.o. : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ambassade, 8e (53-59-19-08) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).
LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS. Film français de Laurent Heynemann. Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-59-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).
PROTECTION RAPPROCHÉE. Film américain de Peter Hunt. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; *Convention St-Charles, 15e* (45-79-33-00) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).
LA VEUVE NOIRE. Film américain de Bob Rafelson. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
YOU ARE NOT I. Film américain de Sara Driver. V.o. : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) avec PULL MY DAISY, de Robert Frank.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 22 AVRIL

« Jardins et cités d'artistes de Montparnasse », 14 h 30, métro E.-Quinet (Paris pittoresque et insolite).
« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« Petit Palais lumières du Nord », 15 h 30, (Ch. Caneri).
« Domela Musée d'art moderne de la Ville de Paris », 18 h 15 (Ghislaine Caneri).
« Cours et jardins ingnorés du Vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck-Caulaincourt (Arts et curiosités de Paris).
« Visite du Musée d'Orsay », 11 h, 1, rue de Bellechasse (Arcus).
« L'Opéra et ses souterrains », 14 h 30, hall d'entrée (M. Ch. Lasnier).
« L'Opéra », 15 h, en haut des marches (Tourisme culturel).
« Atelier, appartement et jardin d'Eugène Delacroix), 10 h 30, 6, place de Furstenberg (Approche de l'art).
« Le vieux village de Belleville », 15 h, métro Place-des-Fêtes, sortie rue de Crimée (G. Botteau).
« La Seine et les quais de Paris à travers les peintures du musée Carnavalet », 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Monuments historiques).
De la forteresse de Ph. Auguste au Louvre de Napoléon III », 14 h 30, métro Louvre (Monuments historiques).
« Les passages couverts », 15 h, métro Château-d'Eau (Monuments historiques).

JEUDI 23 AVRIL

« La peinture française des dix-septième et dix-huitième siècles », 15 h 20, Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée côté Seine (l'Art pour tous).
« Hôtels, jardins et ruelles du Vieux Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).
« Rues, maisons du Moyen-Age autour de Saint-Martin », 14 h 30, métro Temple (Paris pittoresque et insolite).
« Le monde secret des miséricordes » (pour enfants accompagnés), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (prévoir lampe de poche) (Art et histoire).
« Musée d'Orsay », 13 h, 1, rue de Bellechasse, porte des groupes (Approche de l'art).
« Huit hôtels prestigieux du Marais », 14 h 30, métro Pont-Marie (les Flâneries).
« Les appartements royaux du Louvre », 15 h, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Tourisme culturel).
« L'Opéra et ses souterrains », 13 h 30, hall d'entrée (P.-Y. Jaslet).
« Tanis, l'or des pharaons », 15 h 30, entrée exposition, Grand Palais (Michèle Pohyer).
« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse (M. Ch. Lasnier).
« Méthodes de soins en médecine égyptienne », 14 h 30, sortie métro Louvre (Isabelle Hauller).
« Musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique de Paris », 14 h 30, 14, rue de Madrid (Hauts lieux).
« Les hôtels et l'église de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (G. Botteau).
« La galerie des plans en relief », 11 h, cour des Invalides, sous la statue de Napoléon (Monuments historiques).
« La Madeleine et son quartier », 15 h, devant l'église de la Madeleine (Monuments historiques).

CONFÉRENCES

JEUDI 23 AVRIL

14, rue de Madrid, 14 h 30 : visite-conférence du Musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique de Paris.

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi.

Mardi 21 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20.35 Feuilleton : Dallas.
21.30 Variétés : Un soir aux courses.
Emission de Guy Lux, en direct de Vincennes.
23.30 Journal.
23.50 Magazine : C'est à lire.
Emission de Luce Perrot. Avec Bernard Rideau.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20.30 Cinéma : Magnum Force. ■■
Film américain de Ted Post (1973). Avec Clint Eastwood, Hal Holbrook, Mitchell Ryan, David Soul, Felton Perry.
L'inspecteur Harry Callaghan lutte contre une organisation de « vigilants » qui tuent, sans autre forme de procès, les truands de tout poil dont les tribunaux ne peuvent venir à bout. Suspense, action particulière, document sur la loi du revolver. Et « Dirty Harry », c'est-à-dire Clint Eastwood au meilleur de son personnage, remet en question sa propre attitude individuelle. Très intéressant.
22.30 Magazine : Cinéma, cinémas.
Au sommaire : Claude Chabrol ; Marie Windsor ; Les producteurs ; Catherine Deneuve. Interview de Robert Dalban réalisée en 1985.
23.15 Journal.
23.30 Série : Johnny Staccato.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20.35 Cinéma : Le mercenaire. □
Film italien de Sergio Corbucci (1968). Avec Franco Nero, Tony Musante, Jack Palance, Edvardo Farjano, Gouanne Ralli, Bruno Corazzi, Remo de Angeles.
Dans les années 1912-1914, un mercenaire au service d'un propriétaire de mines d'argent se lie avec les révolutionnaires mexicains, et est poursuivi par un autre mercenaire. Histoire très embrouillée, mais comme il s'agit d'un western italien, seuls comptent l'humour et la violence.
22.25 Journal.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : L'inspecteur Lavardin. ■■ Film français de Claude Chabrol (1985). Avec Jean Poiret, Jean-Claude Brialy, Bernadette Lafont. **22.10 Flash d'informations. 22.20 Cinéma : On ne meurt que deux fois.** ■ Film français de Jacques Deray (1985). Avec Michel Serrault. **0.00 Cinéma : L'amant de Lady Chatterley.** □ Film anglais de Just Jaeckin (1981). Avec Sylvia Kristel. **1.40 Documentaire : Cascades et trucages de cinéma. 2.30 Série : Mr Gun.**

LA 5

20.30 Téléfilm : La plume empoisonnée. Cycle Agatha Christie. **21.55 Série : Hill Street Blues. 22.50 Série : Mission impossible. 23.45 Série : L'inspecteur Derrick.**

M 6

▶ **20.30 Cinéma : Fais gaffe à la gaffe.** ■ Film français de Paul Boujenah (1980). Avec Roger Mirmont, Marie-Anne Chazel, Daniel Prévost, François Maistre. **21.55 Série : Brigade de nuit. 22.50 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Musique : 6 Nuit. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. La mer, l'homme et leur santé ; Folies ; Dossier : Le corps de l'enfance et l'enfance du corps. *21.30 Les nouveaux mardis de la chanson :* Mélodie en filature. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Littérature ; Le cargo. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Pour ainsi dire. Invités : Boulat Okoudja et Otar Tchiladze ; Portrait : Sandro Penna ; Reportage : Max Loreau, pour Florence portée aux nues. **21.30 Musique. Futurs musiques.** 2ᵉ Festival de musique contemporaine de Fontenay-sous-Bois. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, cinéma ; Le Congo. 2. Les femmes. **0.10 Du jour au lendemain.**

Mercredi 22 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

17.30 La vie des Botes.
18.00 Feuilleton : *Huit, ça suffit.*
18.25 Mini-journal, pour les jeunes.
De Patrice Drevet.
18.45 Jeu : La roue de la fortune.
19.10 Feuilleton : Santa Barbara.
19.35 Tirage du Tac-O-Tac.
19.40 Cocoricocoboy.
20.00 Journal.
20.30 Tirage du Loto.
20.35 Téléfilm : Le duel des héros.
Avec Kirk Douglas en hors-la-loi dans une petite ville de l'Amérique.
22.30 Magazine : De bonne source.
Emission de Michèle Cotta et Jacques Audoir. Avec Roland Leroy, directeur du journal *l'Humanité.*
24.00 Journal.
0.20 Magazine : Premier plan.
d'Alain Bévérini. Actualité cinématographique.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

14.35 Magazine : Terre des bêtes.
Emission d'Allain Bougrain-Dubourg.
Les amours tumultueuses des insectes volants.
15.00 Récré A 2.
Pac Man ; Mimi Cracra ; Les Schtroumpfs ; Tchaou et Grodo ; Bibifoc ; Les enfants à la mer.
17.45 Magazine : Mambo satin.
18.05 Feuilleton : Madame est servie.
18.30 Magazine : C'est la vie.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.10 D'accord, pas d'accord.
19.15 Actualités régionales.
19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.
20.00 Journal.
20.30 Téléfilm : Double face.
▶ De Serge Leroy. Avec Catherine Alric, Bernard-Pierre Donnadieu, Sophie Ladmiral, Pascale Roberts, Monique Chaumette.
22.00 Documentaire : Pompidou inédit, une aventure culturelle.
De François Gamm, réal. Guy Job.
A travers de nombreux témoignages – de Léopold Sedar Senghor au peintre Soulages, – la passion de l'ancien président de la République pour la peinture et les arts.
23.00 Journal.
23.15 Série : Soleils de minuit.
Les Seychelles : Paradis retrouvé.
Une nouvelle émission proposée par Sophie de Lannoy : images de rêve et d'évasion.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17.00 Tennis : Open de Monte-Carlo.
(16ᵉˢ de finale).
18.00 Magazine : Décibels.
Emission de Jean-Lou Janeir. Avec Blow Monkeys, Kas Product, Les Innocents, Charles de Goal, Boys Scouts, Los Carayos, Julian Cope, Eurythmics.
18.15 Série : La divine sieste de papa (rediff.) 3ᵉ épisode : Carius premier.
18.30 Feuilleton : Cap danger.
18.57 Juste ciel, petit horoscope.
19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.
19.55 Dessin animé : Ulysse 31.
20.5 Jeux : La classe.
20.35 Variétés :
C'est aujourd'hui demain.
Emission de Guy Lux et Bob Ottovic. Astrologie, voyance, yogi. Variétés avec Jean-Luc Lahaye, Marie-Paule Belle, Dick Rivers, Francis Cabrel, Rachid, Carlos Sotomayor, Dominique Webb.
21.55 Magazine : Thalassa.
Emission de Georges Pernoud. Raid Guyane.
22.45 Journal.
23.05 Cinéma 16 : Passe-temps.
Téléfilm de José Maria Berzosa, avec Emilie Benoit, Paul Cranchet, Rik Lucas, Bernard Alane.
Une adaptation d'une nouvelle de Cortazar par le très onirique, très espagnol José Maria Berzosa.

CANAL PLUS

16.25 Téléfilm : Une affaire meurtrière. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.10 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.40 Top 30. 19.10 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog Show. 20.05 Starquizz. 21.00 Cinéma : Mort sur le gril ■ Film américain de Sam Raimi (1985). Avec Reed Birney, Sheree J. Wilson, Paul Smith, Brian James, Edward E. Pressman. **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : Falling in love** ■ Film américain d'Ulu Grosbard (1984). Avec Robert De Niro, Meryl Streep, Harvey Keitel, Jane Kaczmarek. **0.15 Cinéma : Oriane** ■■ Film franco-vénézuélien de Fina Torres (1986). Avec Doris Wells, Daniela Silverio, Maya Oloe, Claudia Venturini (v.o.). **1.35 Série : Rawhide. 2.25 Documentaire : Les allumés du sport.**

LA 5

17.15 Dessin animé : Tu as le bonjour d'Albert. 17.45 Série : Arnold et Willy. 18.15 Série : Tonnerre mécanique. 19.05 Série : Happy days. 19.35 Sport : Plateau avec invités. **20.00 Football : Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.** Demi-finale retour : Leipzig-Bordeaux. **22.20 Série : Hill Street Blues. 23.15 Série : Mission impossible** – *De 0.10 à 2.10 Rediffusions* – **0.10 Série : L'inspecteur Derrick. 1.15 Série : Kojak. 2.10 Série : Star Trek.**

M 6

17.30 Dessin animé : La bande à Ovide. 18.00 Série : La *petite maison dans la prairie. La vie moderne (1).* **18.30 Série : Drôle de dames. 19.30 Journal. 19.55 Jeu. 20.20 Feuilleton : Filles et garçons.** (3ᵉ épisode). **20.30 Série : Dynastie. 21.30 Variétés : Aujourd'hui Yesterday.** Hommage des chanteurs français aux Beatles, enregistré le 27 mars dernier à l'Olympia. **23.30 Magazine : Club 6. 0.00 Flash d'informations. 0.05 Magazine : Club 6. 0.15 Flash d'informations. 0.20 Musique : 6 Nuit. 0.30 Flash d'informations. 0.35 Musique : 6 Nuit. 0.45 Flash d'informations. 0.50 Musique : 6 Nuit.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invités : Boulat Okoudjava et Otar Tchiladze ; Portrait : Sandro Penna ; Reportage : Max Loreau. Pour Florence portée aux nues. **21.30 Musique. Futurs musiques.** 2ᵉ Festival de musique contemporaine de Fontenay-sous-Bois. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, cinéma ; Le Congo. 2. Les femmes. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 21 février 1987 au Châtelet) : intégrale des airs de concert de Mozart (6ᵉ partie), par l'Orchestre de chambre de Vienne, dir. Philippe Entremont ; sol. Lella Cuberli, soprano, et Anthony Rolfe-Johnson, ténor. **23.00 Les soirées de France-Musique.** A 23.08, Jazz-Club, en direct du Petit Opportun.

Audience TV du 20 avril 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA T.V. (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	32.1	8.7	11.7	1,5	3.1	5.6	1.5
19 h 45	36.7	10.7	17.3	0.5	2.0	4.6	0.5
20 h 16	47.4	14.3	18,4	4.1	3.1	4.1	3.1
20 h 41	48.5	13.3	8.7	12.8	5.1	4.6	4.6
22 h 08	47.4	13.3	5.6	13.8	2.6	6.1	5.1
22 h 44	29.6	8.7	5.6	3.6	1.5	6.6	2.0

Programmes du lundi 20 avril, à 20 h 30. TF1 : la Femme et le Pantin *(film)* ; *A2 :* « La Mafia 2 » *(série)* ; *FR3 :* Liberté, égalité, choucroute *(film)* ; *Canal Plus :* Life Force *(film)* ; *la 5 :* le Bounty *(film)* ; *M 6 :* le Vainqueur *(film).*

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 21 avril à 0 heure et le mercredi 22 avril à 24 heures.

Avec l'établissement d'un flux de sud-sud-ouest, qui amènera sur notre pays des masses d'air de plus en plus chaud et de plus en plus humide, les hautes pressions faibliront lentement. Une tendance à l'orage se manifestera à partir de mercredi soir ; d'abord faible, elle s'intensifiera en fin de semaine.

Mercredi, la journée s'annonce bien ensoleillée sur la quasi-totalité du pays, après dissipation des brumes et brouillards assez fréquents le matin. Sur la moitié est de la France, le ciel sera dégagé tout au long de l'après-midi. Sur la moitié ouest, il se voilera insensiblement pour devenir très nuageux en Aquitaine, où une tendance orageuse pourra se dessiner en soirée. Sur le Roussillon et le littoral du golfe du Lion, des nuages gris masqueront le soleil du matin au soir.

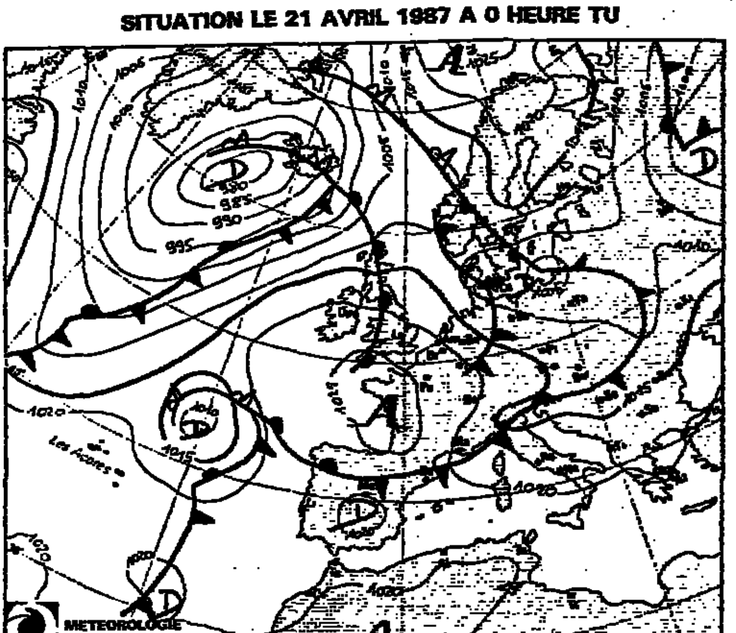
Les températures minimales, généralement stationnaires, accuseront toutefois une légère baisse près des Pyrénées, en basse vallée du Rhône et en Provence. Mis à part le littoral méditerranéen, où elles avoisineront 9 °C à 12 °C, elles varieront partout entre 2 °C et 5 °C. Les températures maximales, en légère hausse, seront comprises entre 17 °C et 22 °C sur la moitié nord du pays, 20 °C à 24 °C sur la moitié sud, 16 °C et 20 °C en bordure de la Méditerranée. Le vent, faible sur la moitié sud de la France, sera modéré de secteur est à sud-est sur les régions de la moitié nord.

Jeudi 23 avril, de la Méditerranée à la Bourgogne et à l'Alsace, le temps beau, frais le matin mais chaud l'après-midi, persistera avec des températures dépassant 20 °C. De la côte atlantique et des Pyrénées à la frontière belge, le soleil sera largement présent, mais le temps deviendra de plus en plus lourd. Des nuages élevés voileront parfois le ciel. Des orages pourront éclater çà et là, mais ils resteront limités. La température atteindra 19 °C à 24 °C (entre le Nord et le Sud).

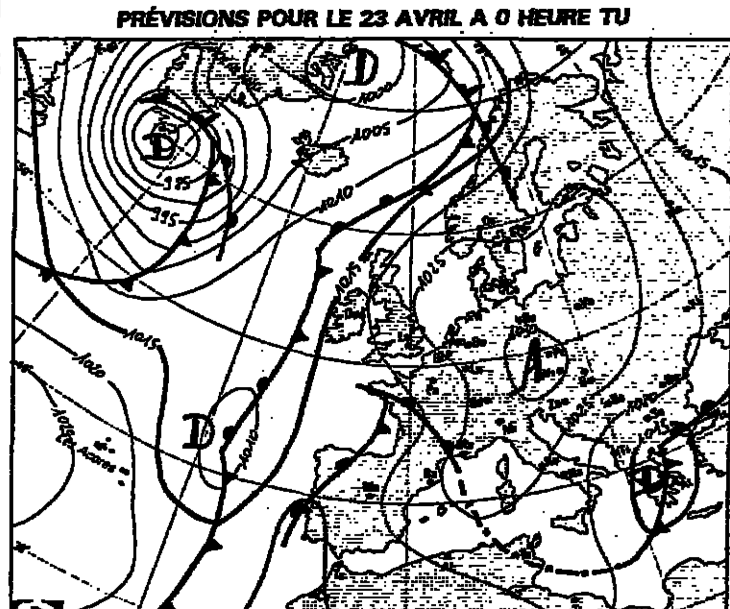
Vendredi 24 et samedi 25 avril, des Pyrénées à la Manche, le temps lourd et chaud persistera, le ciel sera de plus en plus chargé et les orages deviendront rapidement nombreux, donnant lieu souvent à de violentes averses. Sur la Champagne, l'Alsace et la Lorraine, le temps sera relativement beau vendredi, bien que le risque d'orage ne soit pas totalement exclu. C'est seulement samedi que les orages s'y généraliseront. La température restera élevée pour la saison. De la Méditerranée à la Bourgogne, le temps beau et chaud persistera avec des maximums largement supérieurs à 20 °C.

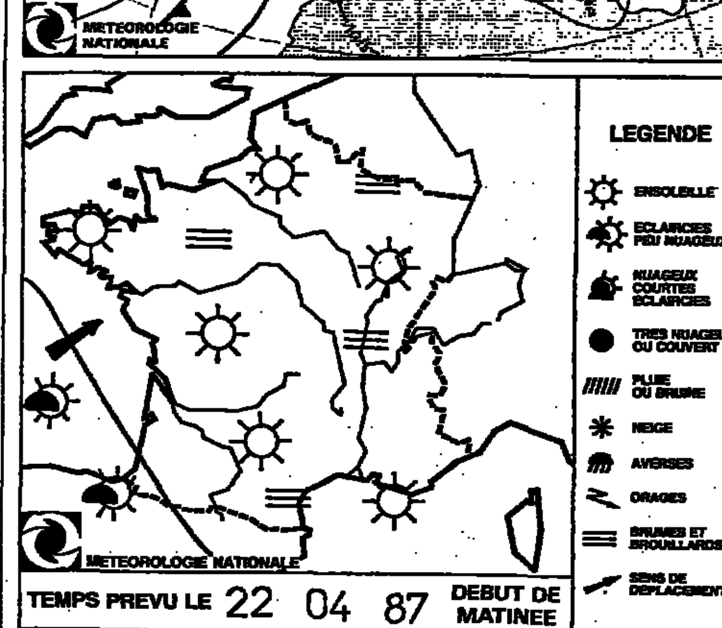
Dimanche 26 avril, des orages se produiront sur tout le pays. Ils deviendront plus rares sur la moitié ouest, où on peut espérer de très belles éclaircies et un temps relativement plus frais. Ils resteront très nombreux sur la moitié est, en particulier près de la Méditerranée et sur les Alpes, où on peut craindre de violentes averses.

SITUATION LE 21 AVRIL 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 AVRIL A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-4 à 6 h TU et le 21-4-1987 à 6 h TU — le 21-4-1987

FRANCE			
AJACCIO	19	10	D
BIARRITZ	16	10	C
BORDEAUX	14	3	D
BOURGES	16	2	D
BREST	13	3	D
CAEN	13	4	D
CHERBOURG	11	4	D
CLERMONT-FERR.	15	6	N
DIJON	16	4	D
GRENOBLE St-M-H	17	6	P
LILLE	14	5	N
LIMOGES	14	4	D
LYON	16	7	N
MARSEILLE-MAR.	21	11	D
NANCY	17	5	A
NANTES	16	5	D
NICE	15	11	N
PARIS-MONTS.	15	6	N
PAU	15	10	C
PERPIGNAN	21	13	N
RENNES	15	4	B
ST-ÉTIENNE	15	4	N
STRASBOURG	16	6	C
TOURS	16	2	D
TOULOUSE	17	8	N
POINTE-A-P.	32	25	N

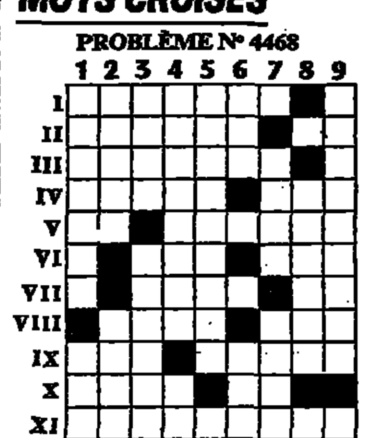
ETRANGER			
ALGER	24	11	B
AMSTERDAM	11	6	P
ATHÈNES	20	12	B
BANGKOK	38	29	N
BARCELONE	18	13	C
BELGRADE	25	12	P
BERLIN	17	7	P
BRUXELLES	14	6	N
LE CAIRE	23	12	D
COPENHAGUE	10	4	P
DAKAR	32	23	D
DELHI	39	25	D
DJERBA	26	16	D
GENÈVE	14	9	C
HONGKONG	26	23	N
ISTANBUL	17	9	D
JÉRUSALEM	16	6	D
LISBONNE	22	14	N
LONDRES	13	4	N
LOS ANGELES	26	12	D
LUXEMBOURG	16	4	D
MADRID	24	11	D
MARRAKECH	37	21	N
MEXICO	29	16	B
MILAN	20	10	N
MONTRÉAL	28	12	D
MOSCOU	1	– 3	N
NAIROBI	27	16	O
NEW-YORK	23	12	P
OSLO	5	1	C
PALMA-DE-MAL.	22	14	C
PÉKIN	16	10	B
RIO-DE-JANEIRO	33	25	D
ROME	18	13	N
SINGAPOUR	34	27	O
STOCKHOLM	4	– 2	D
SYDNEY	18	15	D
TOKYO	24	16	N
TUNIS	24	10	N
VARSOVIE	14	8	C
VENISE	18	11	P
VIENNE	17	10	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4468



HORIZONTALEMENT

I. S'avère mortelle quand on subit le coup du lapin. – II. Lessivée, plumée ou ratissée. Période de repos du noctambule. – III. N'en sont pas à une moitié près. – IV. Exégète musulman. Direction. – V. Personnel. Tel le morse, a des traits et des points communs. – VI. Nécessite deux timbres pour l'envoyer. Son coup repasse ou peut vous repasser. – VII. Guide pour officier. Sand (avec un an de moins). – VIII. Somme pouvant se chiffrer à plusieurs sacs. Grecque. – IX. Un des pasteurs suprêmes de l'Eglise. Habitat de certaines sorcières. – X. S'offrit une tournée sur le zinc avant même de boire à son succès. Personnel. – XI. L'avoir mauvais est décevant, en manquer est désastreux.

VERTICALEMENT

1. Enfant de la forêt. Albert, Edouard ou Rodolphe. – 2. Elément de couverture. Accorda un bras secourable. – 3. La jeune grimpe ; la vieille s'est envolée. Se livrer à un geste généreux ou perfide. – 4. Coiffé d'un béguin. Divinité. – 5. Bien qu'ayant une désinence poétique, ces vers n'ont rien de lyriques. – 6. Sur le golf ou au bout de la jetée. Forme d'avoir. – 7. S'il a consacré sa vie au seigneur, ce n'est pas par dévotion. Est peut-être tout pour lui. – 8. Réparation après la restauration. – 9. Nouvelle, dans la vieille Amérique.

Solution du problème n° 4467

Horizontalement

I. Fief. RN. – II. Saccageur. – III. Ive. Diva. – IV. Moche. Une. – V. Irrespect. – VI. Lie. – VII. Italiques. – VIII. Cime. Ur. – IX. Us. Ténia. – X. Immortels. – XI. Réuni. Sée.

Verticalement

1. Similicuir. – 2. Favoritisme. – 3. Ice-cream. Mû. – 4. Ec. Hé ! Lé. On. – 5. Fades. Tri. – 6. G.I. Piquet. – 7. Revue. Urnes. – 8. Nuancée. Ile. – 9. Et. Stase.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 19 avril 1987 :

UN DÉCRET

● N° 87-277 du 17 avril 1987 relatif à la déclaration des services relevant de l'article 43 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication.

DES ARRÊTÉS

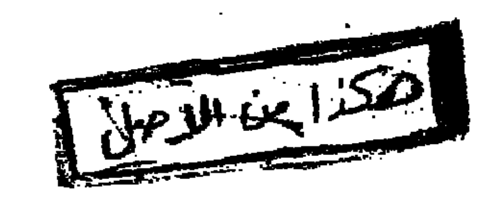
● Du 1ᵉʳ avril 1987 relatif aux conditions de production de certains vins délimités de qualité supérieure de la récolte 1986.

● Du 16 avril 1987 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1986 relatif au calendrier de l'année scolaire 1986-1987.

RESULTATS COMPLETS N° 16 — LOTO SPORTIF

[illegible]	1	2 608 080,00 F
[illegible]	28	109 299,00 F
[illegible]	695	4 657,00 F
[illegible]	10 065	297,00 F
[illegible]	78 731	50,00 F
7 Numéros de la Chance	3 449	45,00 F

Tirage des "7 Numéros de la Chance" du Dimanche 19 Avril 1987 : [illegible]



Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

Vivre à l'ombre d'une centrale

Le site nucléaire de Tricastin s'est progressivement intégré au paysage. Les avantages qu'il procure ont presque fait oublier ses inconvénients. Mais, plus loin, on s'inquiète...

TRICASTIN
de notre envoyée spéciale

AGRIPPÉE à sa bicyclette, une vieille femme pointe son doigt vers deux tours aux flancs cintrés : « *Celles-là, on les appelle les dames blanches, à cause de la fumée qui s'en échappe.* » Tout enturbannées de vapeur, ces « dames » démesurées n'appartiennent pas à un château de conte de fées mais au site nucléaire de Tricastin, dans la Drôme.

Jungle de béton hérissé de protections en tous genres, ce vaste complexe s'étale sur les berges du Rhône dans l'un des périmètres les plus nucléarisés du monde. De Marcoule (Gard) à Cruas-Meysse (Ardèche) en passant par Tricastin, la vallée héberge un nombre impressionnant d'usines liées à « l'atome ». Pour les populations qui vivent autour de ces entreprises bien particulières, le nucléaire demeure souvent un mystère, une chasse gardée de la science et de la technique. Mais ce mystère, que l'ombre de Tchernobyl rend parfois inquiétant, n'est pas accepté par tous avec la même philosophie.

Autour de Tricastin, certains ont opté pour un fatalisme mêlé d'ironie : « *Si ça pète,* remarque un ouvrier du bâtiment, *on mourra sans avoir le temps de dire ouf. Alors, à quoi bon se tracasser ?* » D'autres s'en remettent au savoir des spécialistes : « *On ne sait pas ce qui se passe dans les usines,* reconnaît une mère de famille, *mais j'imagine que les techniciens savent ce qu'ils font.* »

La centrale, dont la première pierre a été posée il y a trente ans, s'est progressivement intégrée au paysage. Vivant au pied de cette *forteresse atomique*, les habitants des alentours se sont souvent accoutumés à leur monstre familier. D'autant que les retombées de Tricastin ne sont pas uniquement nucléaires : pourvoyeuses d'emploi et surtout de finances, les usines constituent le cœur économique des communes qui les ont accueillies.

Sagement agencée autour de sa cathédrale médiévale, la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux fournit un exemple frappant de ce type de symbiose. Simple village au seuil des années 1960, l'ancienne capitale du Tricastin romain s'est transformée en haut lieu du nucléaire.

Koweït-sur-Rhône

Son territoire abrite aujourd'hui une centrale EDF et une partie des activités de trois industries nucléaires (dont l'usine COMURHEX, siège récent des fuites d'hexafluorure d'uranium).

La population, dont le nombre est passé en trente ans de 1 500 à 7 000 habitants, semble s'accommoder de ce voisinage encombrant. A Saint-Paul, l'aspect nourrissier du nucléaire prend le pas sur les inconvénients d'ordre écologique. En fournissant *6 000 emplois directs, le site de* Tricastin contribue d'abord à rendre moins aigu le problème du chômage. « *Aujourd'hui,* affirme M. Eric Collec, délégué CGT à la centrale EDF, *30 % des mille salariés de notre établissement ont été recrutés dans un périmètre de 100 kilomètres autour de Tricastin.* » Les emplois induits par la présence de l'industrie nucléaire ne sont pas non plus négligeables. « *Nous réalisons 20 % de notre chiffre d'affaires en travaillant pour EDF,* explique une responsable de la menuiserie Lert, à Saint-Paul. *Cela nous a permis de doubler notre personnel en dix ans.* »

Surtout, le site nucléaire fournit une manne financière considérable aux communes qui l'hébergent : véritable petit « Koweït-sur-Rhône », la mairie de Saint-Paul-Trois-Châteaux percevra en 1987 près de 26 millions de francs de taxe professionnelle.

RAPHAËLLE RÉROLLE.

(Lire la suite page 23.)


ALAIN NOGUES/SYGMA
Le cœur de Superphénix vu de dessus.

LE NUCLÉAIRE DANS LE BROUILLARD

IL y a constamment, dans l'industrie nucléaire comme dans les autres, de petits incidents. Mais le nucléaire n'est pas une industrie comme les autres. Un an après la catastrophe de Tchernobyl, la sensibilité est vive à son endroit. Or il s'est produit récemment deux incidents significatifs, même s'ils n'ont pas eu de conséquence sur les personnels ou sur l'environnement. L'un, en mars, est une fuite sur un circuit annexe d'un des réacteurs de la centrale nucléaire de Tricastin (Drôme). L'incident était mineur, mais, dans la mesure où le circuit assurait des fonctions de sécurité, la fuite aurait dû entraîner l'arrêt du réacteur avant tout essai de réparation, ce qui n'a pas été fait. L'autre incident, en avril, est *la fuite d'un réservoir de sodium* du réacteur surgénérateur Superphénix de Creys-Malville (Isère). Ici, la sécurité n'est pas en cause, mais c'est l'importance et le coût de la réparation — probablement un an d'arrêt et 400 millions de francs — qui hypothèquent l'avenir de ce réacteur prototype.

Mauvaise estimation ou laxisme dans l'observation des règles, dans un cas. Surcoût, dans l'autre cas, d'une filière déjà chère et dont le développement ne paraît pas indispensable au grand public, même si Superphénix présente de bons arguments techniques. Il n'en faut pas plus cependant pour aviver les craintes. L'impression d'un suréquipement nucléaire et la constatation faite il y a un an que des dizaines de kilomètres carrés peuvent être rendus inhabitables par la seule incurie de quelques individus ont fait resurgir un malaise latent. Malaise, et demande d'information.

Or l'information en la matière n'est pas simple. Trop technique, elle ne sera pas comprise. Trop vulgarisée, elle sera trahie. Les chiffres bruts ne veulent rien dire. Que sont 100 000 becquerels ? Le recours à des comparaisons est nécessaire, mais le choix de la référence a plus de poids que ce qu'on veut comparer. Si l'on explique que le risque de tel type d'accident est celui que chaque Français encourt de mourir dans *la minute suivante, l'observation* sera ressentie, quelle que soit l'exactitude de la comparaison, comme une volonté de minimiser ce risque. L'information aura été *masquée par l'argument.*

Cette difficulté explique, sans la justifier, une certaine carence dans la diffusion de l'information par ceux qui la possèdent. Il faut dire qu'ils n'en possèdent généralement qu'une partie. L'ingénieur responsable d'une installation nucléaire connaît à fond la technique et les procédures à suivre. Mais il n'est pas un spécialiste de l'effet biologique des rayonnements. Or ce qu'on lui demande n'est pas le diamètre du tuyau qui a fui, mais l'impact éventuel de cet incident sur la santé publique et l'environnement.

Il a, d'autre part, en face de lui des adversaires dont les arguments justifient, parfois, que le *ministre de l'industrie puisse parler de « désinformation ».*

Cela ne doit pas être une raison pour refermer les dossiers, bien au contraire. La demande *d'information est une demande* de remède contre la crainte, qui ne saurait agir que lentement. Et tant pis pour le nucléaire si cette crainte doit un jour devenir trop forte. En démocratie, c'est aux citoyens de juger.

MAURICE ARVONNY.

Le printemps des plans ORSEC

Les plans français de secours ont mal supporté l'affaire de Tchernobyl. Ils sont réaménagés dans le Rhône et dans l'Isère.

LYON
de notre correspondant régional

L'ACCIDENT de la centrale nucléaire soviétique a été l'occasion d'une remise en cause des conditions de déclenchement et de mise en œuvre des plans de protection de la population. Et il n'est pas étonnant de constater que c'est dans la région Rhône-Alpes, la première *région nucléaire française*, que les amorces de réforme ont vu le jour. D'abord, à l'initiative d'un préfet de région, M. Gilbert Carrère, initiateur d'une commission *ad hoc* de réflexion. Ce haut fonctionnaire a constaté sans périphrase n'avoir reçu que « *très peu d'instructions officielles depuis Tchernobyl* ». Mais sa démarche volontariste a trouvé des échos favorables tant dans les ministères concernés (industrie, environnement, santé) que dans les relais régionaux des administrations.

Une commission très large s'est réunie sous la présidence de M. Pierre Duffe, sous-préfet de La Tour-du-Pin (Isère), pour proposer la refonte d'une grande partie des dispositions contenues dans les plans — départementaux — connus sous le nom d'ORSEC-rad (POR). Le rapport du groupe de travail, qui a rassemblé les représentants des huit préfectures de la région Rhône-Alpes *ainsi* que des représentants des organismes producteurs (entre autres EDF et le Commissariat à l'énergie atomique), ne s'embarrasse pas de formules creuses. L'accident de Tchernobyl a révélé une « *carence d'informations* », ce qui a « *pu faire douter les populations de la crédibilité et de la capacité des autorités à faire face à des accidents de type radiologique du point de vue de l'information d'une part, des contre-mesures à prendre d'autre part* ». L'essentiel est dit sur la question centrale — si l'on peut dire en matière nucléaire — de l'information des habitants qui se trouvent à proximité des installations de base. L'essentiel, c'est-à-dire la difficulté d'éviter des mouvements de foule incontrôlables en cas d'accident majeur.

Flou

Pour tenter de remédier à ce « flou » qui n'a en la circonstance rien d'« artistique », le rapport Duffe propose une diffusion améliorée de « *fiches-réflexes* » établies selon un modèle proche de celui qui existe à l'intérieur des centrales. Des exercices d'alerte sont prévus sur une échelle importante au-delà du périmètre des zones de production, donc dans l'environnement habité.

Pour pallier les risques évidents générés par la division « administrative » des plans ORSEC-rad — qui sont de compétence départementale, alors que les éventuelles émanations radioactives se *moquent des frontières*, — une série de mesures sont envisagées pour assurer une coordination « *zonale* » des secours. « Zonale » est un terme qui reprend la terminologie militaire, et qui traduit le découpage de l'Hexagone en « zones de défense » qui vont bien au-delà des limites régionales (*le Monde* du 26 mars).

« Sous-estimation du facteur temps »

Ainsi, le préfet de la région Rhône-Alpes a des compétences en ce domaine sur la région Provence-Côte d'Azur. Il peut donc, en liaison avec l'état-major, être bien placé pour permettre l'intervention de l'armée. Les militaires sont en effet — et là encore l'exemple soviétique est instructif — les mieux organisés sur le plan logistique en cas de catastrophe majeure. Toutefois, l'armée resterait le recours ultime ; la « *priorité* », rappelle le sous-préfet, reste aux moyens non militaires.

Le rapport est également sévère à propos de la « *sous-estimation du facteur temps* » ou encore sur l'oubli, tant dans les plans particuliers d'intervention (PPI) que dans les plans ORSEC-rad (POR), de « *prévoir des mesures conservatoires avant toute contre-mesure et tout déclenchement de secours, et ce, dès la diffusion de l'alerte, la seule mesure conservatoire étant le confinement* ». Qui le sait ? Le sait-on suffisamment ?

Le « *grand nettoyage de printemps* » des POR a commencé concrètement dans le Rhône et dans l'Isère, deux des départements rhônalpins. Avec notamment une première mesure *concrète, dans l'Isère de Creys-Malville* : une politique de formation des médecins généralistes sur les conséquences d'une irradiation et sur les mesures d'urgence à prendre sera appliquée dans les prochaines semaines. Les généralistes, relais d'opinion souvent négligés, seront-ils les premiers *citoyens à recevoir une formation* performante ?

CLAUDE RÉGENT.

La psychiatrie dépoussiérée

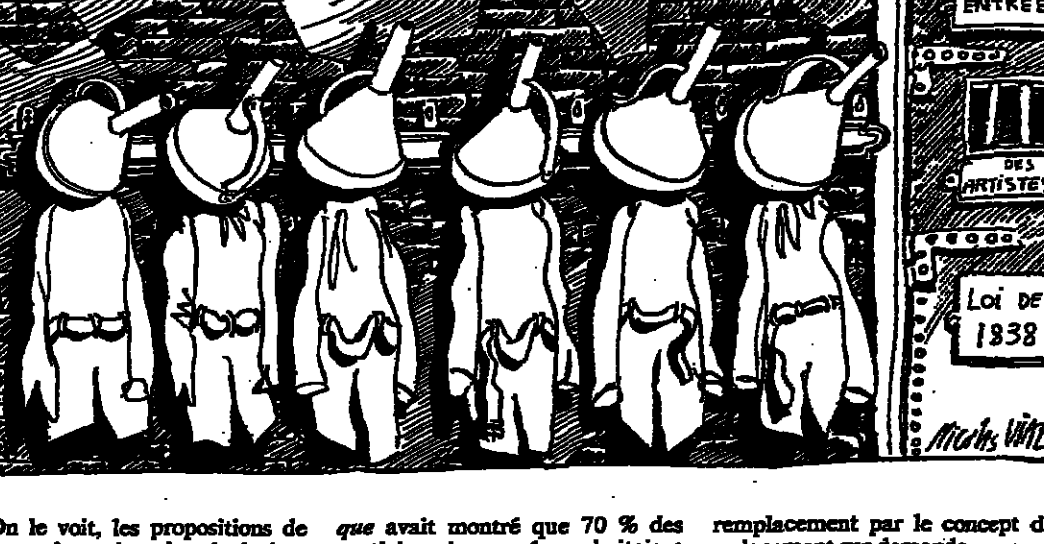
Un rapport remis à Mme Barzach propose une réorganisation de la politique de santé mentale et des textes plus que centenaires qui la régissent.

COMME quasiment tous ses prédécesseurs au ministère de la santé, Mme Michèle Barzach hésite : faut-il abroger la fameuse loi de 1838 sur les placements d'office ou volontaires en hôpital psychiatrique ? Depuis près d'un siècle, on ne compte plus les projets de réforme élaborés pour modifier cette loi. Jusqu'ici, aucun n'a pu aboutir. Qui donc sera le ministre « tombeur » de la loi de 1838 ? Et d'abord faut-il la modifier ?

Pareil problème ne pouvant être résolu facilement, Mme Barzach avait, en juillet 1986, demandé au docteur François Zambrowski, un psychiatre chargé des problèmes de santé au Parti républicain, *« un rapport global »* devant déboucher sur *« une redistribution générale de la politique de santé mentale »*. Cette mission, indiquait alors Mme Barzach, revêtait à mes yeux *« une extrême importance »*.

Le 22 décembre dernier, le docteur Zambrowski lui remet un rapport de cent cinquante-huit pages (1) et, depuis, plus rien. Officiellement du moins. La publication il y a quelques semaines, dans les colonnes de *Libération*, d'extraits du rapport relance le débat sur le thème : Mme Barzach, en réalité, se désintéresse-t-elle de la psychiatrie ? Entre le RPR et le PR les choses paraissent un moment vouloir s'envenimer. La « bande à Léo », Claude Malhuret en tête, qui n'a jamais caché son désir de voir abroger la loi de 1838, prend fait et cause pour le docteur Zambrowski.

Visiblement agacée par tout le bruit fait autour de ce mystérieux rapport, Mme Barzach fait savoir qu'il est *« à l'étude »*. Elle nous explique en substance qu'il s'agit d'un travail intéressant mais que sa publication n'est pas une urgence... *« Si je le publiais tel quel, on pourrait penser que toutes les propositions qui y figurent vont être mises en pratique immédiatement. Or c'est impossible. Techniquement parlant s'entend. En outre, je souhaiterais moi-même procéder à une vaste concertation sur le problème de la psychiatrie. Et ce n'est qu'ensuite, avant la fin de l'année en tout cas, que j'arrêterai un certain nombre de décisions concrètes. »*



« Des textes vétustes »

On pourrait légitimement se demander si la non-publication du rapport Zambrowski ne cache pas autre chose. Ne contiendrait-il pas quelques révélations explosives susceptibles de gêner le ministre de la santé ? Aucunement. Il s'agit d'un rapport très technique, qui propose une véritable remise à jour des textes régissant l'organisation de la psychiatrie en France, dans la droite ligne – c'est peut-être là un défaut aux yeux de certains – des réformes mises en place par la gauche sous les deux précédents gouvernements.

« Malgré la récente réforme intervenue en 1985, écrit le rapporteur, *la psychiatrie est encore trop souvent régie par des textes vétustes et obsolètes, partiellement inadaptés aux développements récents de cette discipline. Ainsi, l'article 64 du code pénal date de 1810, la loi sur les placements d'office ou volontaires de 1838, le règlement intérieur type des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie de 1938. Par ailleurs, la psychiatrie privée institutionnelle continue à être réglementée par un décret de 1956 largement inadéquat. »*

C'est pourquoi, indique le docteur Zambrowski, qui, pour rédiger son rapport, a recueilli l'avis de quelques-uns des meilleurs spécialistes de la psychiatrie, *« une sensible actualisation de ces divers textes s'avère nécessaire »*. Pour autant, estime-t-il, il ne s'agit en aucune manière de remettre en cause la sectorisation psychiatrique, qui *« a toujours fait l'objet d'un consensus dans notre pays »*. La loi du 25 juillet 1985 qui légalise le secteur psychiatrique, constitue, estime le docteur Zambrowski, en dépit de ses imperfections, *« un progrès indéniable si on la compare avec les dispositions existant antérieurement »*.

Quarante propositions

Selon le rapport, cette réforme comporte pourtant deux lacunes principales : tout d'abord, elle ne concerne que la psychiatrie publique. D'où le fait que *« l'ensemble du dispositif psychiatrique privé (associatif ou lucratif) n'a pour l'instant que fort peu la possibilité de développer des alternatives à l'hospitalisation »*. D'autre part, regrette le rapporteur, cette réforme se situe dans un cadre strictement sanitaire. Il subsiste donc en particulier *« de nombreux problèmes non résolus quant à la réinsertion sociale des malades mentaux ou handicapés mentaux »*.

On le voit, les propositions de départ n'ont rien de révolutionnaire. Elles sont simplement pragmatiques. Au total, le rapport formule une quarantaine de propositions concrètes, portant aussi bien sur le statut du malade que sur la psychiatrie privée et publique, la prévention, les urgences, les enfants et adolescents, les handicapés mentaux adultes, les personnes âgées, les malades mentaux détenus, la planification, l'évaluation, la formation en santé mentale, le développement de la recherche, etc.

Sans entrer dans le détail de ces mesures de bon sens, peut-être faut-il s'intéresser de près au chapitre ayant trait aux *« propositions visant à améliorer le statut et les conditions d'hospitalisation du malade mental »*. Peut-être est-ce celui qui donne le plus de soucis à Mme Barzach.

Le placement sur demande

Un constat tout d'abord : la décroissance globale des placements d'office à laquelle on assiste depuis 1970. A noter tout de même que cette décroissance est moins nette depuis 1980, comme s'il existait un *« reliquat incompressible »* de patients nécessitant des soins sans contrainte. Pour autant, poursuit le docteur Zambrowski, force est de reconnaître que *« certains abus peuvent encore trop souvent être relevés concernant ces catégories de patients »*. A ce sujet, le rapporteur formule deux propositions, l'une visant à *« garantir les droits des patients hospitalisés librement dans tout établissement recevant des malades mentaux »* (et qui devrait se traduire par une modification de l'article L. 353.2 du code de la santé publique), l'autre visant à *« instaurer un meilleur contrôle des conditions d'hospitalisation en psychiatrie »*.

Concernant la loi du 30 juin 1838, le docteur Zambrowski rappelle tout d'abord *« la remarquable architecture de cette loi et l'équilibre qu'elle a réussi à instaurer entre les différents décideurs ou protagonistes : préfets, procureur de la République, médecins, famille ou tiers. »* En outre, cette loi tombant progressivement en désuétude, faut-il vraiment l'abroger ? Une enquête faite en septembre 1986 par la revue *l'Information psychiatrique* avait montré que 70 % des praticiens interrogés souhaitaient que cette loi soit maintenue, que 18 % souhaitaient son abrogation, et que 63 % se prononçaient en faveur d'une simple réforme de la loi.

Le rapporteur estime pour sa part qu'*« il ne paraît pas aujourd'hui réaliste d'abroger la loi de 1838 sans lui substituer un texte visant à maintenir des soins psychiatriques obligatoires pour toute personne qui ne serait pas susceptible de donner un consentement éclairé à une thérapeutique nécessaire à son état »*. C'est pourquoi le docteur Zambrowski propose une réforme *a minima* de la loi, *« réactualisant la terminologie désuète ou inadaptée encore présente dans le code de la santé publique »* et *« aménageant la procédure des placements d'office et volontaires afin de mieux adapter ces placements à la situation réelle de chaque patient qui en relève »*. Dans le nouveau texte proposé par le rapporteur, figure – enfin ! diront certains – la suppression de l'expression « placement volontaire » et son remplacement par le concept de « placement sur demande ».

Enfin, le docteur Zambrowski estime souhaitable une réforme de l'article 64 du code pénal, qui date de 1810. Il lui semble en effet que le texte de cet article – *« il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister »* – instaure un vide juridique en ce sens qu'il implique de fait la libération du sujet à l'issue de la décision de non-lieu. Il n'explicite donc pas les mesures de soins sous contrainte qu'il convient de prendre.

Dans quelle mesure toutes les propositions contenues dans le rapport Zambrowski seront-elles reprises à son compte par Mme Barzach ? Réponse *« avant la fin de l'année »*.

FRANCK NOUCHI.

(1) *« Moderniser et diversifier les modes de prise en charge de la psychiatrie française. »*, décembre 1986.

Point de vue

Le respect des comateux

Après la publication d'un point de vue du docteur Xavier Emmanuelli, membre du Comité national d'éthique, à propos de l'expérimentation sur des malades comateux (*le Monde* du 11 mars), nous avons reçu le texte suivant du professeur Alain Milhaud (CHU d'Amiens). Le professeur Milhaud est favorable à la réalisation d'expérimentations sur les sujets dits *« en état végétatif chronique »*, expérimentations réprouvées par le Comité national d'éthique et condamnées par le Conseil national de l'ordre des médecins.

par Alain Milhaud
professeur d'anesthésiologie à la faculté d'Amiens

IL est surprenant qu'un membre du Comité d'éthique engage ce dernier par la mention de sa qualité ; cet article avait-il été approuvé préalablement par son président ? La véhémence de ses attaques franchement diffamatoires nous oblige à ces quelques remarques.

– Il est exact que l'ordre régional des médecins de Picardie a relaxé trois sur cinq d'entre nous, a donné un avertissement au quatrième et m'a infligé un blâme. Mais pouvait-il en être autrement tant que l'article 19 du code de déontologie est toujours libellé de la manière suivante : *« L'emploi sur un malade d'une thérapeutique nouvelle ne peut être envisagé qu'après les études biologiques adéquates, sous une surveillance stricte et seulement si cette thérapeutique peut présenter pour la personne un intérêt direct. »*

C'est bien la modification de cet article 19 qu'avec H. Caillavet, L. Marguet, D. Brille, L. Campan, M. Cara, J. Guelfi, H. Laborit, P. Milliez, D. Patte et R. Stoppa nous avons demandée, dans une lettre ouverte, à Mme le ministre délégué à la santé et à la famille, de laquelle nous attendons avec intérêt une réponse.

A l'inverse de ce qu'écrit notre confrère, la transfusion intra-osseuse à haut débit est une technique thérapeutique d'urgence qui n'en est qu'à ses débuts, malgré les remarquables travaux d'Atiassof et Kamerin, publiés en 1977 : 127 cas de transfusion intra-osseuse sur des blessés avec 57 succès. Le débit transfusionnel des Soviétiques n'avait pas dépassé 0,100 1/mn, celui que nous avons pu réaliser sans incident était de 0,600 1/mn.

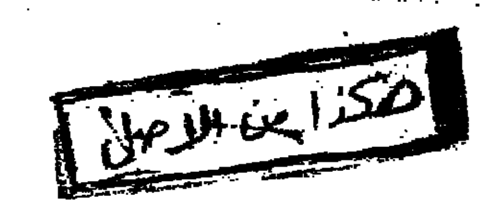
On comprend mal qu'un médecin puisse s'opposer à un tel progrès thérapeutique potentiel, en particulier pour les blessés de la route.

– L'expérimentation animale, nécessaire, ne permet pas, en règle, de transférer une innovation directement à l'homme. Les essais sur volontaires sains sont certainement utiles mais néanmoins ne doivent être entrepris qu'avec prudence et sécurité. Les médecins expérimentent fréquemment sur eux-mêmes, et c'est ce que j'ai fait en juin 1986 avec des auto-transfusions de sang refroidi à 10° puis réchauffé dans un four à micro-ondes (37° en quatre minutes). C'est également ce que nous avions prévu pour une auto-transfusion intra-iliaque, le 11 janvier 1986, mais au dernier moment cette expérience, qui demandait la collaboration de quatre médecins, d'un technicien et de matériel de circulation extra-corporelle, a été interdite par la direction générale du CHU d'Amiens.

– On peut s'étonner que l'avis du Comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, de février 1986, ait été exposé à nouveau le 4 décembre 1986 à la Sorbonne, *de manière inchangée*, alors qu'entre-temps on avait appris qu'aux Etats-Unis l'American Medical Association, forte de deux cent soixante-dix mille médecins, et l'American Bar Association avaient proposé d'autoriser l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation chez les sujets en état végétatif chronique au nombre de dix mille dans ce pays.

Personnellement, *nous sommes contre l'euthanasie*, mais nous défendons l'idée que des expériences bien contrôlées et bien précises chez des états végétatifs chroniques pourraient ajouter une valeur significative aux mesures si coûteuses d'entretien en vie de tels sujets. Ces expériences doivent être en principe non dangereuses; mais n'est-il pas souhaitable de faire courir le risque de complications éventuelles à ces sujets avant que ces risques ne soient partagés par des volontaires humains en parfaite santé et avant d'administrer ces techniques ou traitements nouveaux aux malades eux-mêmes ?

A l'inverse de ce qui se passe chez des sujets en coma dépassé (mort cérébrale) dont le fonctionnement normal des autres organes *in situ* (à leur place dans le corps) ne dépasse jamais quelques jours et chez lesquels il est hautement souhaitable, chaque fois que possible, de « prélever », d'urgence, dans un but de transplantation, il n'est bien entendu pas question d'enlever des organes à des états végétatifs chroniques qui peuvent survivre plusieurs années par simple maternage. Il s'agit seulement, par le testament de vie, de proposer des *« essais diagnostiques et thérapeutiques d'intérêt général présumés non dangereux dans le cas où, après un accident, ces sujets se trouveraient en état végétatif chronique stable depuis plus d'une année »*.



SCIENCES

Galériens mis en fiches

L'exploitation informatique des registres de galériens met à mal quelques idées reçues.

« C'EST galère... » Voilà une expression à la mode, qui rappelle le *« qu'allait-il faire dans cette galère ? »* des *Fourberies de Scapin.* Mais qui étaient les galériens, et comment pouvait-on survivre et ramer à bord de ces galères de combat qui voguèrent durant plus de deux millénaires sur toutes les mers fermées, de la Méditerranée – souvenons-nous de Lépante – à la Baltique même, où, à l'extrême fin du XVIIIe siècle, s'affrontèrent les galères russes et suédoises ?

Celles du roi de France, entre la fin du XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe, ont fait l'objet d'une thèse récente (1). L'abondance de sources inédites, jointe à la perspective de traiter cette documentation à l'aide de l'informatique, a stimulé cette recherche, où la bonne vieille « histoire-bataille » fait bon ménage avec le recours aux méthodes quantitatives.

Il fallait 260 rameurs sur une galère ordinaire et près de 450 sur la réale, la galère du général de la flotte, ou sur la patrone, celle de son lieutenant-général. Ce sont les justices du royaume, du très puissant Parlement de Paris au plus petit des greniers à sel du Poitou, qui ont fourni les quatre cinquièmes de la chiourme des galères de France. Ces hommes-là sont peut-être les Français moyens les mieux connus du siècle de Louis XIV et de la Régence. Les gratte-papier du « bureau des chiourmes » notaient impeccablement sur de gros registres, au fur et à mesure de l'arrivée des « chaînes » (les convois de condamnés), tous les renseignements nécessaires à l'identification des forçats : leurs nom, prénom et surnom, ceux de leurs parents, éventuellement de leur épouse, leur âge, pays de naissance, profession, stature, couleur du poil et des yeux, date, lieu et motif de condamnation, durée de la peine, et enfin destinée quand le forçat « sortait » des galères.

L'exploitation d'un tel document a nécessité la confection d'un fichier informatique, dont les 60 000 entrées correspondent à tous les individus attachés à la chaîne, du début de la série des registres – 1680 – jusqu'à la suppression du corps des galères de France en 1748.

Ces 60 000 carrières de forçats intéressent autant la démographie que l'histoire de la justice et l'histoire maritime. L'usage de l'ordinateur a d'abord permis de compter et de balayer bien des idées reçues au sujet de la population galérienne. Les condamnés de droit commun ne représentèrent que le tiers des forçats de Louis XIV et la moitié de ceux de la Régence et du règne de Louis XV.

Il s'agissait pour la plupart de voleurs, plus des petits truands, pilleurs de troncs et coupeurs de bourses que des brigands de grand chemin. 16 % des forçats des années 1680-1715 et pas moins de 44 % de ceux des années 1716-1748 furent expédiés aux galères pour cause de contrebande. Considéré à l'égal d'un criminel, un faux saunier ou un faux tabatier risquaient ainsi leur peau s'ils fraudaient, même à petite échelle et sans armes, les droits royaux sur le sel et sur le tabac.

Les galères de France ont également fait figure de bagne militaire : 17 000 déserteurs furent conduits à Marseille entre 1680 et 1715 – soit près d'un forçat sur deux, tant qu'une ordonnance condamna les soldats en rupture de régime à être attachés à la chaîne, après avoir eu le nez et les oreilles coupées, et chaque joue marquée au fer rouge d'une fleur de lis...

Les galères du roi ont également eu leurs détenus politiques, avec ces 1 550 protestants qui n'avaient pas commis d'autre crime, après la révocation de l'édit de Nantes, que celui de vouloir rester fidèles à leur religion.

Que sont-ils devenus ? Le fichier montre qu'un forçat sur deux est mort aux galères. Jusqu'en 1715, le roi estime qu'il n'est pas tenu de respecter le terme des sentences. On peut retenir durant dix à quinze ans un bon rameur qui n'a été envoyé aux galères que pour trois ans, et gracier au bout d'un ou deux ans un condamné « à vie » bien pistonné et argenté. Cet arbitraire cesse dès l'avènement de la Régence, qui marque un progrès de l'Etat de droit. Désormais, tous les condamnés à temps qui survivent sont élargis – l'ordinateur en témoigne – au terme exact de leur peine. Les grands perdants sont les forçats destinés aux galères perpétuelles : si Louis XIV a libéré 48 % d'entre eux, Louis XV n'en délivra que 21 %...

On ne vieillissait pas aux galères

L'on ne vieillissait pas aux galères. Moins de trois ans après l'arrivée à Marseille, c'est le tiers des condamnés qui a été laminé, ce qui représente 60 % du total des décès de galériens. L'entrée dans la société des galériens implique un énorme choc physique et psychologique. Déjà très affaiblis ou malades en arrivant au port, épuisés par le voyage de la « chaîne » (la *« plus rude peine »* des condamnés), beaucoup se laissent mourir dans l'hôpital des chiourmes. D'autres encore, les moins résistants, les plus démunis, ne supportent pas longtemps la misère et l'oppression qui règnent à bord de ces geôles flottantes.

Quelle que soit sa cruauté, ce système pénal possédait malgré tout ses interstices de liberté. Les forçats débrouillards s'employaient dans les ateliers et les fabriques de Marseille, quelques-uns tenant même sur le port des échoppes de barbier, de cordonnier, voire de faussaire ; et au moyen de la corruption généralisée de l'encadrement, du capitaine au garde-chiourme, les forçats huguenots recevaient les derniers livres parus à Amsterdam.

L'analyse, à l'aide de l'informatique, de toutes les sources disponibles démontre que la galère immobile, mouillée au port les trois quarts de l'année, était bien plus mortifère que la galère en mer. Celle-ci ne naviguait qu'à la belle saison, deux à trois mois par an, heureusement pour l'équipage, les soldats et la chiourme, car ces 450 hommes devaient coexister sur une surface utile qui n'atteignait pas 400 mètres carrés.

La « vapeur » de chiourme

Propulsée à l'aviron, la galère est un bâtiment poussif, d'une très faible autonomie, qui ne dépasse pas 4 nœuds en vitesse de croisière. Le rendement de la machine s'avère dérisoire : un modèle informatique du travail à la rame a été construit. Il en ressort que 80 % de la « vapeur » de chiourme se perdait en efforts inutiles. Il est vrai que la galère, dotée d'un impressionnant gréement latin, marchait autant à la voile qu'à la rame et remontait remarquablement au vent, mais elle était incapable de louvoyer, et en cas de gros temps, ce bâtiment si bas de bord (1,70 mètre au-dessus de la flottaison) se révélait un pitoyable rafiot.

Alors pourquoi Louis XIV s'obstina-t-il à entretenir une flotte qui compta jusqu'à 40 unités, sur lesquelles s'empilaient 12 000 hommes de chiourme ? Pour des raisons de prestige essentiellement. *« Il n'y a point de puissance qui marque mieux la grandeur d'un prince que celle des galères,* écrivait Colbert, *et qui lui donne plus de réputation parmi les étrangers. »* En réalité, l'intérêt militaire des galères françaises était nul, et les *« demoiselles »* que raillait Duquesne ne jouèrent qu'un rôle de plus en plus effacé dans les grandes opérations navales. Sans aucun doute, 15 à 20 galères auraient suffi pour remplir les missions de surveillance des côtes et de protection des convois auxquelles elles étaient désormais cantonnées. La boulimie de pouvoir du Roi-Soleil en décida autrement.

La Régence conserva les galères, parce qu'il fallait bien un exutoire pour les milliers de criminels de droit commun et de contrebandiers que les juges envoyaient toujours... ramer sur des navires où l'on ne ramait plus qu'exceptionnellement pour des croisières de prestige et de parade. Enfin, l'ordonnance du 27 septembre 1748 mit un point final à cette histoire baroque. La chiourme quitta Marseille pour Brest et Toulon, où l'on fonda des « bagnes à terre ». L'esprit des Lumières fit du galérien un manœuvre destiné à trimer dans les arsenaux de la marine de guerre.

ANDRÉ ZYSBERG,
chargé de recherche au CNRS.

(1) *Les Galères de France et la société des galériens (1660-1748),* d'André Zysberg. Thèse d'Etat sous la direction d'Emmanuel Le Roy Ladurie. Ecole des hautes études en sciences sociales. A paraître aux éditions du Seuil.

Vivre à l'ombre d'une centrale

(Suite de la page 21.)

De son côté, la municipalité de Pierrelatte (qui accueille notamment le Commissariat à l'énergie atomique) touche en moyenne 21 millions de francs par an au titre de cette même taxe. Résultat : des cités prospères truffées d'espaces verts, de constructions fonctionnelles et d'équipements ambitieux. *« Nous sommes privilégiés,* admet M. Alain Bérard, adjoint au maire de Pierrelatte. *Nous nous trouvons dans une zone à risques, mais, en contrepartie, nous avons pu, par exemple, bâtir un complexe sportif très moderne capable d'accueillir deux mille personnes. »* A Pierrelatte comme à Saint-Paul, les mairies ne ploient pas sous les dettes, et les impôts locaux augmentent moins qu'ailleurs.

L'image des industries nucléaires en devient presque positive. A tel point que les mesures de sécurité ne semblent obséder personne. Les maires diffusent de temps à autre des brochures d'information sur les consignes à observer en cas d'accident, mais aucun abri anti atomique municipal n'a été construit avec l'argent de la taxe professionnelle. *« Nous n'en éprouvons pas le besoin »,* commente simplement M. Bérard.

Cette confiance inébranlable n'est cependant pas universellement partagée, notamment par ceux qui vivent à l'extérieur des communes d'accueil des sites nucléaires. *« Nous n'avons aucun avantage financier et pourtant nous courons des risques »,* remarque un habitant de Montélimar, ville située à une vingtaine de kilomètres de Tricastin et autant de Cruas-Meysse. *« Avec le mistral qui souffle par ici, nous péririons aussi sûrement que ceux qui vivent à 500 mètres des usines »,* s'exclame un restaurateur.

« Une population résignée »

Des protestations se font jour lorsqu'on s'éloigne des sites nucléaires, comme si le recul géographique engendrait l'inquiétude. Une partie de ces mécontentements convergent vers une association nommée « Commission régionale indépendante d'information sur la radioactivité ». Equipé d'un laboratoire d'analyses propre, cet organisme reçoit des échantillons d'herbe, d'eau, de lait ou de viande en provenance de toute la région, voire de la France entière. *« De nombreux particuliers nous envoient des produits alimentaires,* explique Mme Michèle Rivasi, la présidente. *Ils veulent savoir si ce qu'ils consomment est contaminé, car ils ne font pas confiance à l'information provenant des pouvoirs publics. »*

L'insatisfaction peut aussi se manifester aux abords d'implantations nucléaires récentes. A Meysse, par exemple, la centrale nucléaire, dont la commune abrite l'un des quatre réacteurs, ne fait apparemment pas encore partie intégrante du paysage et des mentalités. Le Père Grégoire Cambourian, curé du village et fondateur d'un comité antinucléaire, ne cache pas son inquiétude : *« Les gens de Meysse se sont résignés parce qu'il n'y a plus rien à faire, mais ils ignorent toujours comment ils devraient réagir en cas d'accident. La liste des personnes à évacuer en priorité n'a même pas été dressée. »* Des mutations trop rapides ont affecté la vie de ce village de 800 habitants qui ne s'est apparemment pas encore organisé pour faire face aux exigences de la situation. Dichotomique, la bourgade comprend d'un côté le vieux village aux ruelles tortueuses et de l'autre les habitations récentes, occupées en grande partie par des agents d'EDF. *« La centrale a détruit l'atmosphère du village,* soupire la patronne du dernier café de Meysse. *Les gens d'EDF et ceux d'ici ne se mélangent pas ; c'est une autre mentalité... »*

RAPHAËLLE RÉROLLE

SECTEURS DE POINTE

De l'électron à l'espace

Un nouvel accélérateur de particules et un institut d'astrophysique spatiale sur le campus d'Orsay.

L'ANNEAU Super-Aco, en construction depuis 1982 sur le campus d'Orsay (université de Paris-Sud), et destiné à la production de rayonnement synchrotron, a fait tourner fin mars son premier faisceau d'anti-électrons (positons). Il s'agit d'un projet commun au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), au Commissariat à l'énergie atomique et au ministère de l'éducation nationale. Contrairement à ses prédécesseurs Aco et DCI, qui furent construits pour la physique des particules, puis reconvertis en sources de rayonnement synchrotron (rayons X et ultraviolets) – Super-Aco a été conçu comme source de rayonnement et dessiné de manière à maximiser les flux de rayonnement produits. Il va être équipé d'aimants spéciaux, les onduleurs, qui obligent les positons qui le parcourent à suivre une trajectoire en festons, ce qui renforce l'émission de rayonnement. Dans certaines conditions, on peut obtenir après filtrage un faisceau qui a les mêmes propriétés que celui que fournirait un laser, inexistant dans cette gamme de longueur d'onde.

L'emploi de positons et non d'électrons est une spécificité française. Ces particules sont plus difficiles à produire, mais permettent d'obtenir un faisceau de meilleure qualité. En effet, quelle que soit la puissance des pompes, il reste toujours dans l'enceinte vide où circule le faisceau quelques atomes résiduels, qui sont ionisés par le rayonnement produit. Les ions résultants sont attirés par un faisceau d'électrons et viennent le polluer. Au contraire, ils sont repoussés par un faisceau de positons. On peut ainsi obtenir des durées de stockage beaucoup plus grandes (50 heures contre 15 sur DCI, qui peut être alimenté à volonté en électrons ou en positons). Sur Super-Aco, le premier remplissage de l'anneau s'est fait à une vitesse qui a ravi les spécialistes, aucune correction d'orbite n'a été nécessaire, et le faisceau a pu être stocké pendant vingt minutes, ce qui est un bon résultat étant donné le dégazage encore imparfait de la chambre à vide.

Super-Aco permettra de nombreuses expériences utilisant des rayons ultraviolets et des rayons X « mous » (de basse énergie) en physique atomique et moléculaire, en physique des solides, en biologie... Il permettra aussi de simuler les conditions de rayonnement auxquels sont soumis les satellites, et c'est une des raison de l'installation en cours à son voisinage d'un nouveau laboratoire, l'Institut d'astrophysique spatiale (IAS).

Une station d'étalonnage

Cet IAS est un projet ancien puisqu'il en fut question dès 1969 ; mais il ne s'est concrétisé que ces dernières années. Issu en grande part du laboratoire de physique stellaire et planétaire, qui abandonnera pour un environnement plus scientifique ses locaux du fort de Verrières-le-Buisson, l'IAS s'enrichira d'équipes scientifiques venant d'autres laboratoires. L'objectif est de constituer un ensemble d'une centaine de personnes qui se consacreront à l'astrophysique spatiale et à l'enseignement de cette discipline.

Mais l'IAS disposera surtout d'une station d'étalonnage qui permettra de construire et de tester des appareillages expérimentaux destinés à prendre place à bord de satellites, et qui sera gérée comme une « facilité », ouverte à des équipes extérieures travaillant dans d'autres branches de la science spatiale. Elle sera alimentée en rayons X et ultraviolets que sont les anneaux DCI et Super-Aco pour simuler l'irradiation que les appareils recevront dans l'espace. La station d'étalonnage comportera une salle « blanche » de classe 10 000 comportant des zones de classe 100 – c'est-à-dire où la densité de poussières sera abaissée au-dessous de 100 particules par mètre cube, – permettant la réalisation d'appareils fragiles dans les conditions nécessaires de propreté.

Le coût global d'installation de cet institut est de 32 millions de francs, financés par le CNRS, le Centre national d'études spatiales et l'éducation nationale. Les travaux commenceront en juin 1987, et l'IAS – qui dispose actuellement de bâtiments provisoires sur le campus – sera complètement installé en 1989. Il devrait principalement travailler dans le cadre du programme à long terme de l'Agence spatiale européenne, « Horizon 2000 ». Ce dernier comporte un ensemble complet d'études qui, si elles débouchaient toutes sur des missions spatiales effectivement réalisées, couvriraient les principaux champs de la planétologie, de la physique solaire, de l'observation des étoiles et des galaxies dans les diverses gammes de longueur d'onde. D'autres thèmes d'étude sont la connaissance de l'intérieur du Soleil et des planètes, l'origine du système solaire, l'évolution des étoiles...

MAURICE ARVONNY.

Demain

UN VÉHICULE ANTI-CATASTROPHES

Sous l'impulsion de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN) du CEA, le service technique du Centre d'études nucléaires de Cadarache a réalisé, en collaboration avec l'Office d'assistance en radioprotection et le groupe technique d'intervention de l'IPSN, un véhicule prototype d'intervention en cas d'accident nucléaire. Ce véhicule amphibie tout terrain doit pouvoir, en cas d'accident nucléaire, effectuer différentes tâches, telles que l'évacuation sanitaire, le transport d'agents ou de matériels, l'exécution de mesures de radioactivité, le prélèvement d'échantillons ou la manipulation d'outils spécialisés. Cet engin peut être piloté en cabine ou radiocommandé.

AFLATOXINES A L'ŒIL NU

Trente minutes suffiront désormais pour détecter les aflatoxines présentes dans des céréales ou des graines oléagineuses et éviter qu'elles ne se retrouvent dans les aliments. Ces substances, sécrétées par certaines moisissures lorsque le climat est chaud et humide, étant toxiques pour l'homme et les animaux, la plupart des pays ont fixé des normes strictes de contamination à ne pas dépasser.

Pour respecter les réglementations en vigueur, les importateurs ou les transformateurs de *produits agricoles ne disposaient* jusqu'ici que de techniques chromatographiques. *Maintenant, ils peuvent utiliser* un test immunoenzymatique de détection des aflatoxines, simple d'emploi et peu coûteux, récemment commercialisé par la petite société de biotechnologies Transia. La présence de la substance toxique dans une graine broyée peut être détectée à l'œil nu, et sa concentration mesurée à l'aide d'un colorimètre.

★ Transia, 119, avenue de Saxe, 69003 Lyon.

LES DIAMANTS DES MÉTÉORITES

Des chercheurs américains du département de chimie de l'institut Enrico-Fermi à Chicago et du centre de chimie analytique du National Bureau of Standards à Gaithersburg viennent d'établir que les minuscules grains de carbone constituant pour 400 ppm (parties par million) les échantillons de plusieurs météorites primitives sur lesquelles ils travaillaient sont pour une bonne part, sinon en totalité, des diamants (1). Le fait, en outre, que ces grains de carbone contiennent certaines proportions d'isotopes de gaz rares tels que le krypton et le xénon semble indiquer que ces minuscules diamants seraient d'origine extérieure au système solaire.

Ce qui est une première, puisque les diamants trouvés jusqu'à présent dans les météorites étaient créés par les conditions de pression et de température existant au moment de leur impact avec le sol terrestre. Ces diamants cosmiques pourraient avoir été conçus au sein de certaines étoiles telles les supernovae, dispersés lors de l'explosion cataclysmique de ces dernières et inclus dans des poussières interstellaires.

(1) *Nature,* 12 mars 1987.

PERFUSION DE POCHE

Un nouvel infuseur pour chimiothérapie en continu et ambulatoire, à usage unique, a été mis au point. Il s'adresse aux patients dont l'état de santé nécessite la perfusion d'un médicament à débit faible et constant par voie veineuse, artérielle ou sous-cutanée. Développé par Travenol, l'appareil, qui ne pèse que 70 grammes, peut se porter discrètement, dans une poche de vêtement par exemple. Il ressemble à une grosse seringue contenant un réservoir en forme de ballon d'une capacité de 60 ml, reliée au système veineux par un cathéter central.

La solution médicamenteuse est délivrée au travers d'un contrôleur de débit (le débit est de 2 ml à l'heure) équipé d'un filtre de 5 microns. Son usage *ne nécessite ni électronique ni* pompe mécanique : son principe repose sur la régularité de *rétraction d'une membrane de* latex. Cette technique de chimiothérapie en continu per*met de réduire fortement* la toxicité des drogues, souvent administrées par injections massives et successives.

INOVA 87

Comment gérer le développement technologique ?

L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) organise du 21 au 25 avril à la Cité des sciences et de l'industrie, au parc de La Villette, à Paris, le Salon INOVA 87. Ce Salon professionnel est couplé avec deux journées d'information et de débats. Thème général de la manifestation : l'innovation et le développement technologique.

Le Salon proprement dit est organisé dans l'espace Diderot, divisé en une centaine de modules de consultation réservés aux exposants ayant des services à offrir aux entreprises dans les domaines suivants : centres de recherche (publics ou privés), tertiaire industriel (transferts de technologie, ingénierie, design, analyse de la valeur, qualité...), gestion des ressources humaines et formation à la recherche, information scientifique et technique et communication, protection de l'innovation, financement, vente et exportation, création d'entreprise, développement technologique régional (pépinières, technopoles).

La première journée de débats est organisée le 21 avril de 14 heures à 18 heures, sur le thème « L'entreprise, l'innovation, l'Etat » ; la seconde, le 22 avril, sera consacrée au « Management des ressources technologiques » : à partir d'une étude préliminaire et de témoignages, une discussion par groupes de travail spécialisés.

★ Renseignements à l'ANVAR, 43, rue Caumartin, 75436 Paris, Cedex 09. Tél. : (1) 42-56-93-10.

CE PROGRÈS QUI VIENT D'AILLEURS

L'entreprise aux aguets

L'INNOVATION technologique n'est plus la danseuse de quelques patrons éclairés. Pour les multinationales comme pour des centaines de PMI, c'est l'axe stratégique de leur développement, et même, pour les entreprises de haute technologie, leur raison d'être. Du coup, l'innovation est devenue l'objet d'un management spécifique qui amène le plus souvent à bouleverser la « culture » et l'organisation de l'entreprise, et l'oblige à s'ouvrir vers l'extérieur.

En effet, pour innover, il faut de moins en moins développer ce que l'on sait déjà faire et utiliser de plus en plus ce que d'autres font, ou feront. Les innovations qui ont bouleversé le marché de la médecine sont venues autant des laboratoires d'électronique que de la biologie ou d'ailleurs.

La chasse aux informations nécessaires à l'innovation a pris le nom, contesté (1), de « veille technologique ».

Le plus banal, mais le plus indispensable, des instruments de la veille technologique est la lecture de la presse technique, scientifique et professionnelle. Les revues scientifiques américaines et la presse professionnelle française (pour savoir ce qui se passe chez le concurrent) sont les plus appréciées. Pour mieux traiter la multitude des sujets, les articles et les brevets sont codifiés informatiquement par le service de documentation d'Atochem, filiale chimique d'ELF-Aquitaine, en une centaine de « profils de surveillance », correspondant aux thèmes majeurs du développement de l'entreprise...

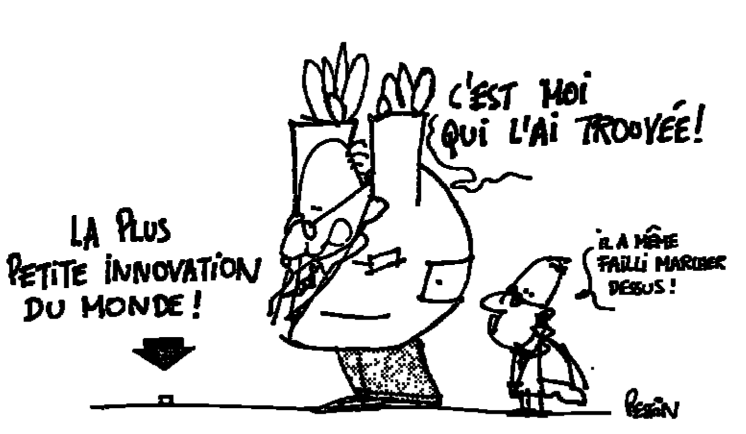
Malheureusement pour les PMI, *« la presse ne publie jamais ce qui se prépare dans les labos des grandes entreprises,* dit Xavier Maury, le patron d'Anatex, PMI spécialisée dans la reconnaissance informatique de l'écriture manuscrite. *Or ce sont justement les produits qu'ils sortent qui cassent les marchés ! ».*

Un outil plus moderne, les banques de données, est diversement apprécié par les utilisateurs. Un serveur comme Questel permet un traitement statistique des brevets et le suivi des grandes évolutions de la recherche dans telle ou telle entreprise. De même, l'INPI publie régulièrement une analyse des tendances de la prise de brevets. Mais, pour brouiller les pistes, les entreprises émettent des « nuages de brevets » destinés à noyer dans une masse de « faux brevets » celui sur lequel elles tablent pour un développement. Autre tactique : *« Nous ne prenons pas de brevets,* explique le patron d'EFER, une PMI spécialisée dans l'endoscopie, *parce que nous n'avons pas les moyens de les défendre contre les grands groupes. »*

Dans le domaine du suivi des recherches, les banques de données permettent seulement un gain de temps pour retrouver des références et des contacts. Mais l'actualisation est le plus souvent en retard sur les publications spécialisées. Les banques les plus utilisées sont celles du CNRS, des universités californiennes, ou encore du CPE (Centre de prospective et d'évaluation) (2).

Les congrès scientifiques, les forums-expositions, les Salons en France et à l'étranger, constituent un outil important de la veille technologique. C'est l'occasion de repérer les nouveaux produits, de prendre des contacts.

Car la récolte de l'information ne suffit pas : elle permet seulement de repérer les bons interlocuteurs. *« Nous connaissons les chercheurs qui travaillent sur le même problème que nous, et nous les contactons régulièrement »,* rapporte le patron d'Anatex. C'est au cours d'un voyage au Japon que M. Bertrand, un des responsables d'EFER, a découvert les caméras vidéo miniaturisées les plus performantes. La constitution d'un réseau international d'informateurs est fondamentale en veille technologique. Anatex utilise le réseau des conseillers scientifiques d'ambassade.



« Venez dîner chez moi »

Bien entendu, un groupe multinational n'a aucun mal à constituer un tel réseau. Jean-Pierre Raynaud, responsable de la veille technologique à Roussel-Uclaf, invite à sa table le plus prestigieux chercheur américain, un directeur de service du MITI japonais, ou encore son homologue américain de Dupont de Nemours... *« C'est le réseau des relations qui permet la meilleure prospective »,* dit-il. Le seul nom de Roussel-Uclaf attire sur le bureau de Jean-Pierre Raynaud les rapports ministériels, les thèses d'obscurs chercheurs en quête de gloire (et de gros salaires) et, bien entendu, les rapports des diverses succursales dispersées à travers le monde. *« Les banques,* ajoute Jean-Pierre Raynaud, *sont d'excellents informateurs : elles sont à l'affût des technologies et des marchés d'avenir, pour leurs investissements... »*

En veille technologique, la bonne idée jaillit, le plus souvent, du croisement d'informations d'origines diverses. Seules les grandes entreprises peuvent se permettre de suivre l'actualité de tous les domaines. Les PMI doivent choisir entre *« le râteau large et le peigne fin »,* comme le dit Michel Ivanoff, responsable de la veille à CCMC, spécialisé dans les logiciels de gestion. *« Nous ne suivons dans le détail que les secteurs susceptibles de modifier la demande de nos clients dans les cinq années à venir. »* Pour beaucoup de PMI, la veille technologique est en fait assurée... par le client. C'est le plus souvent sa demande qui oriente l'entreprise vers des domaines inhabituels pour ses ingénieurs.

Si, pour les PMI, la difficulté est de collecter la bonne information, il s'agit plutôt, pour les grandes, de traiter la masse gigantesque des informations qui y pénètrent à tous les niveaux, de façon à la rendre exploitable pour le développement stratégique de l'entreprise. *« L'idéal serait de se croiser dans le couloir et de dire : tiens, j'ai vu untel qui m'a dit que... ».*

Pour retrouver un peu de cette convivialité perdue, on a imaginé, chez Roussel-Uclaf, un système de messagerie électronique. Chacun tape sur un clavier les informations qu'il a recueillies sous la forme de mots-clés. N'importe quel correspondant, dans une filiale à l'autre bout du monde, pourra, en composant ces mêmes mots, retrouver l'informateur et le contacter.

La veille technologique peut être ou non l'objet d'une organisation spécifique dans l'entreprise. Dans les PMI, la veille est assurée par chaque ingénieur, chaque commercial, et l'information se transmet dans les couloirs ou au cours des réunions générales. Mais lorsque la taille de l'entreprise grandit, un système plus rigide s'établit. Ainsi, CCMC a créé un comité de veille technologique de neuf membres, représentant chaque division de cette société de mille trois cents salariés. Le comité assigne à ses membres aidés d'experts pris dans les différents services une mission de veille technologique : prospection, choix de thèmes de recherche, collecte d'informations, plan d'expérimentation, éventuellement réalisation d'un prototype. Après quoi, si le projet s'avère valable, il est mené à bien dans le service le plus concerné.

De la chimie à la biologie

Dans les grandes entreprises, l'exploitation de la veille technologique est plus problématique. La veille est confiée au service de documentation et d'information. Ses conclusions remontent à la direction générale par le canal hiérarchique. Il s'agit ensuite, comme l'explique Jean-Pierre Raynaud, *« de convaincre nos chercheurs que ce qui se passe à l'extérieur vaut le coup de changer. Pour cela, la direction générale libère les chercheurs de 20 % de leur temps de travail dans leur spécialité, qu'ils consacrent à un groupe multiservice travaillant sur un thème prospectif ».*

La veille technologique ne peut en effet porter ses fruits si ses conclusions ne sont pas soutenues par la direction de l'entreprise et si le travail des cadres et des chercheurs n'est pas organisé en conséquence. Car il est difficile d'accepter de changer ses habitudes de travail non pas parce que l'on est soi-même peu performant, mais parce qu'un obscur collègue à l'autre bout de la planète met au point un nouveau procédé qui aura des répercussions dans cinq ans...

La veille technologique peut pourtant avoir des résultats positifs sur le fonctionnement interne de l'entreprise. *« En faisant participer l'ensemble du personnel à la prospective à long terme, nous l'intéressons directement à l'avenir de l'entreprise »,* remarque Michel Ivanoff, de CCMC.

Mais les apports de la veille technologique sont de plus en plus décisifs pour l'existence même des entreprises, petites ou grandes. *« Si nous, chimistes, n'avions pas suivi ce qui se passait dans les laboratoires des biologistes, nous serions passés complètement à côté de la biotechnologie »,* constate Jean-Pierre Raynaud. Une PMI comme EFER, spécialisée dans l'endoscopie, a dû passer successivement de l'optique à l'électronique (pour la vidéo miniaturisée) et à l'informatique, car *« les prochains procédés seront créés par la conception assistée par ordinateur ! ».* C'est au prix de ces incessants changements de cap qu'EFER a pu rester innovante et compétitive.

ANTOINE REVERCHON
(Zelig).

(1) Contesté, parce que la veille concerne aussi bien les technologies que les marchés (on parle alors, parfois, de « veille mercatique »).

(2) L'Association nationale de la recherche technique publie un catalogue des bases et des banques de données disponibles en France. 101, avenue Raymond-Poincaré, 75016 Paris. Tél. : 45-01-72-27.

L'INNOVATION QUAND ELLE RÉUSSIT

A Rennes, la cuisine allégée prend du poids

RENNES
de notre correspondant

« *BIEN manger et ne pas grossir, aujourd'hui c'est possible ; nous avons trouvé la formule qui en prime préserve les qualités gustatives et nutritionnelles des aliments.* » Monique Lenormand, quarante ans, PDG de la SA Sveltic, qui a lancé les produits Claude Léger est radieuse. Son pari, *« créer sa propre entreprise sur un produit original au développement prometteur »,* elle l'a gagné, et son objectif est aujourd'hui d'occuper la première place sur le marché de la cuisine allégée en conserve, avant d'attaquer au cours des prochains mois la cuisine allégée sous vide.

On peut quitter l'école à quinze ans, pour aider à la ferme familiale, puis, cours du soir aidant, devenir directeur administratif et comptable du groupe Le Duff (La Brioche dorée), avant de se lancer dans l'aventure de la création de sa propre entreprise.

Idée de départ : bien manger sans grossir. Pendant trois ans, de 1982 à 1984, la SOCOF (Société de conseil en organisation et formation), spécialisée depuis douze ans dans la filière viande, mène des recherches en laboratoire (en collaboration avec l'INRA), teste ses produits et Monique Lenormand achète les résultats à son mari Claude, directeur de la SOCOF.

La marque Claude Léger naît en février 1985 et propose très vite neuf plats cuisinés allégés (vingt demain) en barquettes aluminium rigides extra-plates.

L'innovation porte non seulement sur le nouveau conditionnement, mais aussi sur la stabilité réussie des sauces réalisées avec très peu de matières grasses et sans farine, ainsi que sur un nouveau traitement thermique. La stérilisation ne se fait plus en fonction du couple temps-température, mais selon la valeur stérilisatrice déterminée instantanément au centre de la barquette grâce à un calculateur électronique.

« Nous avons démarré un mois avant Findus », assure dans un sourire Monique Lenormand qui précise que *« la concurrence, loin de nous gêner, nous a ouvert des portes ».* Aujourd'hui le marché est celui des grandes et moyennes surfaces. 150 000 barquettes sont vendues chaque mois. *« Fin 1987, nous serons à 300 000 par mois et, pour 1992, l'objectif est de 26 millions par an. »*

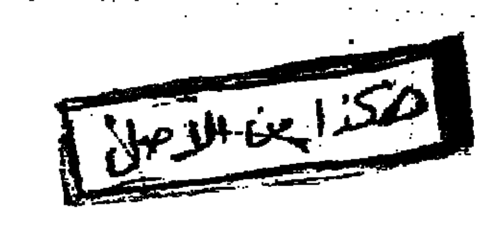
Commercialement le succès est incontestable. Louis Le Duff, d'abord, entre pour 20 % dans le capital de la société montée par l'ancienne responsable de son service administratif et comptable. Il a peu l'habitude de se tromper en matière d'investissements. Il est maintenant à 50 % dans le capital de Sveltic qui, aujourd'hui, sous-traite une partie de sa production. Ainsi à Plounéour, dans le Finistère, trente et un des cent trente-cinq salariés des conserveries Larzul travaillent pour Claude Léger.

Aujourd'hui un projet industriel existe, qui se réalisera près de Rennes dans moins d'un an. *« Nous avons eu de la chance,* affirme Monique Lenormand. *l'ANVAR nous a permis de financer une étude de faisabilité. Les banques ont cru à notre projet et aujourd'hui nous avons accès à la grande distribution. »* Le 26 mars dernier, Alain Madelin, le ministre de l'industrie, remettait le Laurier d'or 1987 de la qualité et de l'innovation à Monique Lenormand, qui ne pense qu'à demain. Demain, c'est la réalisation, en coopération avec le groupe Le Duff, d'un laboratoire de recherche en plus de l'usine installée sur le nouveau site de Rennes-Atalante.

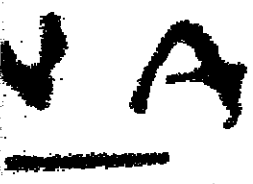
« 400 000 tonnes de plats cuisinés en conserve sont vendus chaque année en France. Dans moins de quinze ans la cuisine allégée en représentera 20 %, contre 2 % aujourd'hui. Nous voulons seulement être les premiers », déclare Monique Lenormand qui veut préparer elle aussi l'échéance européenne de 1992.

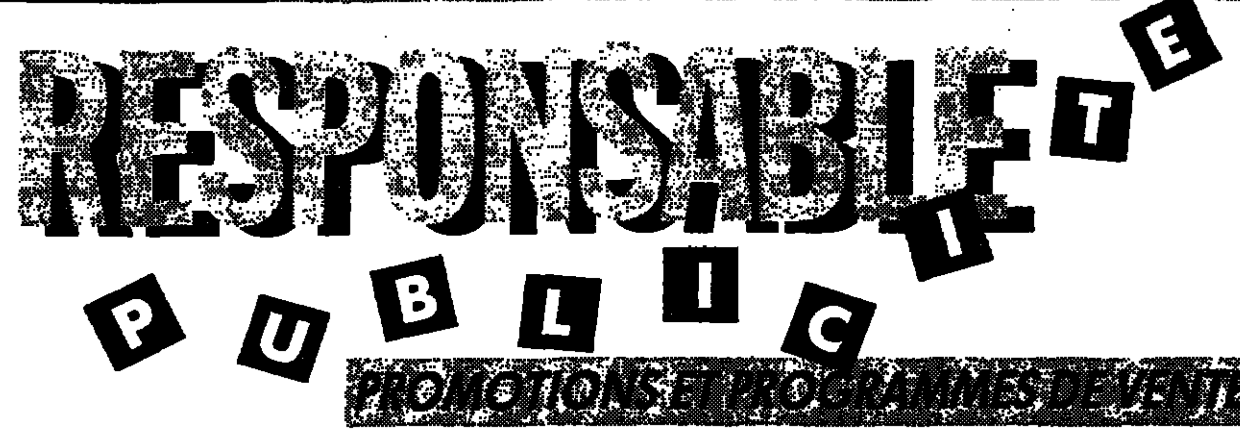
« Nous allons attaquer l'important marché de la restauration collective, annonce Monique Lenormand. *En face, il y a, bien sûr, les grands du surgelé, mais Claude Léger a prouvé que l'on pouvait bien manger et ne pas grossir, c'est-à-dire sans avoir la grosse tête. Nous réussirons. »*

CHRISTIAN TUAL.



SECTEURS DE POINTE





Intégré à la Direction du Développement des Ventes votre rôle sera :
- de participer activement à l'élaboration de la stratégie publicité - promotion,
- de concevoir et superviser les concepts et programmes Marketing : stations-service, revendeurs, grossistes, industriels,
- de diriger la préparation et la mise en œuvre des campagnes publicitaires et promotionnelles dans leur contexte budgétaire.

Expert en publicité, vous avez déjà fait vos preuves soit en agence, soit chez l'annonceur.
Vous avez aussi animé une équipe de spécialistes ; vous êtes un homme de création.
Enfin, vous possédez à votre actif une excellente maîtrise de l'organisation et de la réussite des campagnes publicitaires.
Anglais courant indispensable.

Mobil®

Prière d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo) sous réf. 24336 à MOBIL OIL FRANCAISE - Service Recrutement Tour Septentrion - 92081 PARIS-LA DEFENSE CEDEX 9.

CEUX QUI GAGNENT CHOISISSENT MOBIL

CONTESSE

Jeune chef du personnel

La filiale française (300 personnes) d'un équipementier automobile d'envergure internationale crée la fonction chef du personnel. Sous la responsabilité du directeur général, il devra préparer les réunions et dossiers concernant les relations avec les partenaires sociaux et l'administration, mettre en place une politique active de formation ainsi que les procédures de reporting social. Par ailleurs, il supervise la gestion administrative du personnel effectuée par 2 personnes et anime les services généraux (gardiennage, cantine...). Ce poste conviendrait à un diplômé de l'enseignement supérieur ayant acquis une première expérience de gestion du personnel si possible sur un site de production. La pratique de l'anglais est impérative. La rémunération annuelle, fonction des compétences, sera de l'ordre de 180.000 francs. Le poste est à pourvoir en grande banlieue est de Paris. Ecrire à PH. LESAGE en précisant la référence A/D 2844M. (PA Minitel 36.14 code PA)



PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

Situé dans le Parc de Sophia Antipolis, à quelques kilomètres d'ANTIBES sur la Riviera, le Centre Technique Europe Digital enregistre une très importante croissance.
Notre Division du Personnel est par conséquent amenée à renforcer sa structure actuelle et recherche

Consultant Recrutement

Responsabilités :

- Interviewer et sélectionner des ingénieurs informaticiens de haut niveau.
- Assurer le suivi des campagnes européennes de recrutement.
- Participer au démarrage et à la mise en place du programme de recrutement des jeunes diplômés.
- Coordonner avec les services demandeurs le suivi des embauches par rapport au planning de recrutement.

Profil recherché :

- Formation supérieure (scientifique ou gestion).
- Expérience de 3 à 5 années acquise soit chez un constructeur informatique, soit en cabinet de recrutement dont AU MOINS UNE DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL OU A L'ETRANGER.
- Maîtrise parfaite de l'anglais; autre langue étrangère souhaitée.
- Forte capacité de travail, dynamisme et adaptabilité permettront aux candidats retenus d'évoluer à moyen terme vers d'autres responsabilités ou fonctions de la gestion du Personnel.

Merci de faire parvenir votre candidature sous réf. CR/M à DIGITAL EQUIPMENT, Centre Technique Europe - Division du Personnel B.P. 29 - Sophia Antipolis 06651 VALBONNE CEDEX FRANCE.

Digital : un choix de société

digital

ETABLISSEMENT FINANCIER

RECHERCHE

Un(e) opérateur(trice) sur le marché financier

RÉF. OP5

Vous êtes diplômé(e) de l'enseignement supérieur scientifique ou économique (BAC + 4 minimum), débutant(e) ou ayant déjà eu une première expérience.

Après formation, vous prendrez en charge la négociation et la réalisation de transactions sur instruments financiers liés à l'évolution des taux d'intérêt.

Un(e) assistant(e) débutant(e) des opérateurs de marché

RÉF. AS2

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur scientifique ou économique (BAC + 4 minimum), vous prendrez, au terme d'une période de formation, la responsabilité du suivi des transactions et des opérations financières jusqu'à leur traitement par les services administratifs.

Le (la) candidat(e) devra faire preuve de ses qualités d'organisateur(trice) et avoir le goût pour des travaux nécessitant une grande précision.

Un(e) assistant(e) de parquet

RÉF. AP1

Vous avez obtenu au minimum un bac scientifique, vous avez un goût certain pour les chiffres (calcul mental et rigueur). Après formation, nous vous proposons d'assurer la réalisation et le suivi des ordres passés par nous ou notre clientèle sur le marché financier.

Ce poste convient à un profil motivé qui n'est pas rebuté par le commercial.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions en indiquant la réf. du poste souhaité au MONDE PUBLICITÉ, sous n° 8509, 5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

(Tout dossier incomplet sera retourné.)

VILLE DE CHAMBÉRY (SAVOIE)

Recrute d'urgence

Un directeur des affaires culturelles

(agent des Collectivités locales ou contractuel)

Chargé : – De mettre en œuvre les orientations municipales dans l'ensemble des Secteurs Culturels
– D'assurer la coordination des rapports entre la Ville et l'Association de gestion d'un important centre culturel.
– De diriger le Théâtre.

Candidature et curriculum vitae à adresser à M. le Maire, Service du Personnel, B.P. 1105, 73011 Chambéry Cedex.

ASSISTER LE CONSULTANT DANS LES RECRUTEMENTS

Expérimenté ou souhaitant acquérir une première expérience professionnelle de recrutement des cadres, dans laquelle vous utiliserez couramment des méthodes psychotechniques, vous êtes soucieux d'évoluer vers le consulting.

Votre âge (25-30 ans environ) et votre formation (psychotechnicien) font que vous êtes en mesure de gérer le suivi technique des missions : recherche et contact avec sources de candidatures, réception, tri, analyse, évaluation et rédaction des rapports.
Rejoignez un des leaders de la profession situé à CAEN.

Merci d'adresser votre dossier de candid. à ABGOR.
Résidence les Saint-Pères
63, rue de la Pigacière.
BP 5068. 14042 Caen Cedex.

Le département de Seine-Saint-Denis

recrute par voie de détachement

UN ATTACHÉ PRINCIPAL

Ce dernier sera responsable du service de l'aide sociale à l'enfance.

Adresser candidature avec C.V. à :
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Hôtel du Département
124, rue Carnot, 93009 BOBIGNY CEDEX.



COMPAGNIE DE RAFFINAGE ET DE DISTRIBUTION
TOTAL FRANCE

Recherche pour sa Direction Logistique Approvisionnement

UN SPECIALISTE EN COMMERCE INTERNATIONAL

Poste à pourvoir au siège social de Levallois-Perret.

Sa mission :
- **Négocier** les opérations d'achats et de ventes des grands produits,
- **Entretenir** les relations commerciales avec les opérateurs sur les marchés extérieurs : Majors -Traders - Courtiers,
- **Suivre** les opérations engagées.

Les candidats intéressés, débutants, ou ayant 1 à 2 ans d'expérience devront avoir une formation **GRANDE ECOLE COMMERCIALE** et connaître les mécanismes de l'exportation - Anglais courant indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :
C.R.D. TOTAL FRANCE
D.R.H. Service Recrutement - 84, rue de Villiers
92538 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

PLURIAL

PMI ambitieuse et solide dirigée par une équipe jeune

cherche

TECHNICO-COMMERCIAUX

pleins de talent

Les candidats doivent posséder :
- une formation supérieure (Bac + 4 ou 5),
- de solides bases en sciences physiques et particulièrement en électricité,
- un goût certain pour les contacts commerciaux,
- un sens des responsabilités développé.

Une bonne pratique d'une ou plusieurs langues étrangères est souhaitée, et quelques années d'expérience seraient un plus. Toutefois, les qualités et la personnalité des candidats seront déterminantes dans notre choix.

Nous leur offrons :
- Dans l'immédiat, des postes de technico-commerciaux basés à PARIS au sein de notre équipe. Ils apprendront notre métier pour prendre le plus rapidement possible la responsabilité commerciale d'une partie de notre clientèle.
- Et ensuite : si les candidats ont du talent, s'ils ont la volonté de réussir, les portes leur seront grandes ouvertes pour accéder à des responsabilités beaucoup plus larges soit dans le cadre de notre société (direction commerciale française ou export) soit dans notre groupe.

Ecrire à SFFI - Direction du Personnel, 26, rue Berthollet, 75005 PARIS.

L'INSTITUT DE MUSIQUE ANCIENNE DE SAINTES
(Festival, colloques, production lyrique, activités régionales)

direction artistique : PHILIPPE HERREWEGHE

recherche

DIRECTEUR(trice) ADMINISTRATIF(ve)

Profil souhaité : formation supérieure (commerc., IEP...)
Bonnes connaissances musicales

Poste fixé à SAINTES avec voyages fréquents.

CV + lettre manuscrite + photo à
BP 214 – 17104 SAINTES CEDEX.

Magazine Grand Public

Recherche

JOURNALISTES PIGISTES

– Informations générales.
– Culture, Arts.
– Économie.
connaissant bien PARIS

Env. lettre d'offres de services, CV, photo et prétentions.

S/n° 8.518
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75006 Paris.

BERTRAND MICHEL

Agent de change à Paris

Recherche

ANALYSTE FINANCIER

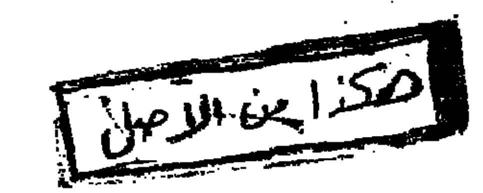
Confirmé pour rejoindre une équipe dynamique.

Envoyer réf. et CV à : M. W. TIMMERMAN
chargé BERTRAND MICHEL
7, rue de la Bourse, 75002 PARIS.

Rubrique INTERNATIONALE

demain et tous les

MERCREDIS datés JEUDI.



Le Monde
CADRES

Transports publics et monétique : passez à la vitesse supérieure !

Transactions Electroniques, division de Schlumberger, est spécialisée dans l'automatisation de systèmes de paiement. Leader mondial, nous concevons, fabriquons et commercialisons des produits à technologie avancée (cartes à mémoire,...)

Présents sur des marchés porteurs, notre politique d'expansion nous conduit à rechercher pour notre nouvelle branche située à Montrouge un

Ingénieur commercial

pour assurer le développement de nos produits destinés aux transports publics.

Le sens de la négociation, l'ouverture aux différentes technologies et l'autonomie sont les qualités requises pour réussir ce challenge.

Diplômé d'une Grande Ecole de commerce ou d'ingénieur, vous maîtrisez bien l'anglais et envisagez favorablement de fréquents déplacements.

Une expérience similaire constituerait *un atout supplémentaire.*

Si ces perspectives vous séduisent, merci d'adresser vos CV, photo et prétentions sous réf. LM au Service du Personnel - Rue de Terre Rouge - BP 1275 - 25005 Besançon - Cedex

Schlumberger
TRANSACTIONS ELECTRONIQUES

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER

recherche

UN RESPONSABLE DE ZONE
AMERIQUE LATINE

De formation supérieure (Gdes Ecoles, ESSEC, ESCP, IEP...), le candidat retenu aura :
- une solide expérience bancaire d'au moins 10 années,
- une bonne connaissance des pays concernés,
- une pratique courante de l'anglais et de l'espagnol.

Il devra :
- proposer et mettre en œuvre une stratégie d'implantation,
- analyser les risques pays et suivre les affaires traitées avec les clients de la zone,
- développer et gérer un réseau de correspondants.

Adressez votre lettre de candidature, C.V. et rémunération à **PUBLIVAL/4064** 27 Route des Gardes 92190 MEUDON, qui transmettra.

Ingénieur X – CENTRALE – ENSI...
Grande Ecole + 1ère expérience passez au conseil des administrations.

P A R I S

Aujourd'hui, vous le savez, les grandes administrations sont traversées par des flux d'informations de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes qu'il convient de gérer et d'optimiser de la manière la plus rigoureuse.
Pour cela, nos spécialistes procèdent à une analyse socio-organisationnelle du milieu afin de proposer la solution informatique la mieux adaptée.
Vous êtes Ingénieur Grande Ecole, et votre expérience en cabinet conseil, en SSII ou dans le service informatique d'une moyenne ou grande entreprise vous a permis de bien maîtriser les techniques de pointe (Micro, CAM, Réseaux, Archivage numérique...) et les méthodes d'analyse.
Vous avez également pu y développer vos qualités d'écoute et de conseil auprès de vos différents partenaires ainsi que votre goût du travail en équipe.
L'autonomie et la rigueur intellectuelle font partie de vos qualités essentielles.
Votre évolution rapide vers un poste de Directeur de programme sera fonction de vos résultats.
Vous bénéficierez d'une formation permanente aux tous derniers développements des techniques de pointe et aux méthodes.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo sous réf. 224 M à CESIA – Direction des Ressources Humaines – 80B, rue Lecourbe 75015 PARIS.

CESIA
CONSEIL EN SYSTÈMES D'INFORMATION
PASSION, ACTION

Jonction

Chargé d'études senior

Notre groupe de services (1000 personnes) connait un fort développement grâce à une diversification de nos activités, à un souci permanent de l'amélioration de nos performances et à une modernisation de nos structures. La Direction Commerciale crée la fonction de responsable des études économiques et des outils informatiques. Dans une première étape, vous étudierez les ventes et les différents circuits de distribution de nos produits et de nos services, mais aussi de ceux de la concurrence. Dans une deuxième étape, sur la base de ces analyses, vous proposerez à la Direction Commerciale des améliorations des systèmes existants ou l'adoption de nouvelles techniques de diffusion et d'outils de mesure. Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des professionnels de formation supérieure de gestion et de statistiques, possédant une première expérience réussie dans des fonctions similaires. Nous vous demanderons de nous convaincre de votre goût du challenge, de votre esprit créatif et de votre engagement dans la vie professionnelle.

Merci d'envoyer votre dossier + CV + photo + prétentions à notre Conseil, 10 rue du Colisée, 75008 PARIS, sous la Réf. 319.

PAUL-EMILE TAILLANDIER CONSEIL

Société de promotion immobilière

recherche

PROSPECTEUR FONCIER

CHERCHEUR DE TERRAIN
pour région parisienne.

2 ans d'expérience minimum.

Chargé de la recherche foncière, du montage administratif et financier des opérations de construction.

Le candidat(e) choisi(e) pourra accéder ultérieurement à un poste de Direction Générale en fonction de ses résultats.

Envoyer C.V. avec lettre manuscrite, photo et prétentions s/nº 8.519 M
Le MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Entreprise du Sud-Ouest, filiale d'un groupe important

recherche

JEUNE INGÉNIEUR COMMERCIAL DE FORMATION A PRÉDOMINANCE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

(École supérieure de commerce, maîtrise d'économie...)

Prière d'envoyer C.V. avec lettre manuscrite à
HAVAS-PAU D 160 988.
Place Clemenceau B.P. 208,
64000 PAU, qui transmettra.

Société internationale agro-alimentaire

RECHERCHE

1 JEUNE DIPLOMÉ(E)

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE OU ÉQUIVALENT

- Très sérieuse formation comptable, micro-informatique, anglais.
- Disponible, motivé et apte à prendre en charge à moyen terme le contrôle de gestion et le reporting des sociétés du groupe.
- Lieu d'activité : Ville nouvelle Saint-Quentin-en-Yvelines-Trappes.

Envoyer C.V. + photo + lettre manuscrite et prétention au MONDE PUBLICITÉ sous nº 8.515 M
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

Development Finance Consultants S.A.

Société de conseil économique et financier et de capital-risque

offrant travail international et potentiel de carrière rapide, recherche

JEUNE CADRE

d'environ 25-35 ans, présentant expérience du secteur bancaire, niveau licence minimum et anglais courant.

De préférence connaissance des pays en développement et qualifications complémentaires en économie ou en audit.

Envoyer C.V. chronologique détaillé à :
Mme C. DOMENGET,
D.F.C. S.A.
17, rue Georges-Bizet, 75116 PARIS.

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
recherche

● *Auditeurs* HF

diplômés de l'enseignement supérieur, ayant acquis pendant 1 ou 2 ans la pratique de l'audit en Cabinet.

● *Auditeurs débutants* HF

formation ESC - IEP - MSTCF ou équivalent.

Les candidats retenus :
- *interviendront auprès de sociétés dans des secteurs d'activités variées*
- *bénéficieront d'une formation diversifiée.*

Envoyer CV manuscrit, photo et prétentions à
COGERCO - FLIPO
72, rue de Bellechasse - 75007 PARIS

WEFA S.A.

Suite à sa fusion avec CHASE ECONOMETRICS, la filiale française de WHARTON, leader mondial de l'informatique économique

RECHERCHE UN

INGÉNIEUR COMMERCIAL

Ayant une connaissance du milieu bancaire ou des services de planification économique.

Ce cadre, de formation supérieure en économie, aura une bonne pratique de l'anglais.

Merci de transm. votre dossier de candid. (lettre man. + C.V. + prétentions) à Brigitte GRANDVAUX, WEFA S.A. - 35, boulevard Brune, 75014 PARIS.

INSTITUT DE FORMATION
recrute
RESPONSABLES DE FORMATION ET FORMATEURS

Adres. cv + photo s/nº 8507
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

électricité, électronique responsable d'une équipe, expérience aéronautique. Env. CV à ESSAIR, 3e avenue nº 16, 13127 Vitrolles.

ANNONCEUR

CHERCHE

CHEF DE PUBLICITÉ CONFIRMÉ

ayant pour mission de gérer des campagnes collectives alimentaires au double niveau du suivi technique et du contrôle financier.

Connaissances nécessaires des médias, principalement TV (achat d'espace), mais aussi radio, magazines et affichage.

Connaissances des études qualitatives (méthodologie).

Notions souhaitées dans le domaine de l'édition.

Qualités exigées :
- rigueur dans la gestion,
- sens du travail en équipe,
- autorité dans le conseil,
- capacité à dialoguer avec un groupe.

Adresser lettre man., C.V., photo et prétent. s/nº 8.513 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

---

l'agence DESSEIN confie à l'équipage de Kiné Grenoble le soin de défendre ses couleurs.

Rendez-vous à Brest du 22 au 26 Avril.

19e COURSE CROISIERE DE L'EDHEC.

DESSEIN
Agence conseil en publicité de recrutement.
15 rue du Louvre
75001 Paris. Tél 42 36 92 62

La ville de
LA CHAPELLE-sur-ERDRE
13 000 habitants
Banlieue de NANTES

recrute d'urgence

UN ANIMATEUR ADMINISTRATEUR CULTUREL

poste contractuel

Fonction :
- *Direction d'un ensemble culturel.*
- Gestion, programmation.
- Promotion et développement de l'animation culturelle de la ville.
- Relations avec les associations.

Profil :
- Diplôme en matière d'animation culturelle.
- Sens des relations publiques.
- Expér. professionnelle.

Adres. candidature, c.v. et copie des diplômes à :
Monsieur le Maire
Conseiller général
Hôtel de ville
44240 La Chapelle-sur-Erdre

Rens. 40-29-76-77, M. Belin.

VILLE DE ST-QUENTIN
(Aisne) 67 000 habitants

recrute

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES

Il assurera également la Direction des Services Techniques du District de Saint-Quentin.

Adres. candidature et CV à :
M. LE SÉNATEUR-MAIRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
HOTEL DE VILLE, B.P. 345
02107 Saint-Quentin, cedex.

INRA

Station Expérimentale laitière
Poligny (Jura)
Concours, un poste

ATTACHÉ SCIENTIFIQUE CONTRACTUEL

Biochimie, immunologie, DEA ou équivalent

Tél. : 84-37-12-45.

BUREAU D'ÉTUDES

INGÉN.-MÉCANICIEN

INSA, ECAM, ENSICA, UTC etc.
Env. CV ESSAIR, 129, r. du Fg-Poissonnière, 75009 Paris.

SOCIÉTÉ DE SERVICES
PARIS 15e, 30 pers.,
C.A. 10 M de F.,
recherche son

RESPONSABLE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF H/F

Cette fonction inclut les responsabilités suivantes :
- établissement de la comptabilité générale ;
- suivi et contrôle des en-cours ;
- préparation et suivi du budget ;
- établissement des prévisions de trésorerie et des comptes mensuels.

Le candidat, de niveau DECS ou équiv., aura acquis une expér. d'au moins 2 ans dans un poste similaire. La connaissance de l'*informatique serait un atout* apprécié.

Adresser CV, photo et prétent. s/réf. 5593 M à ICA, 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris qui transmettra.

Association gestionnaire de foyers d'hébergement pour travailleurs immigrés, recherche pour ses foyers

GESTIONNAIRES DE FOYER

ayant le sens du contact. Gestion informatisée. Logement de fonction sur foyer dans appartement confortable. Env. CV dét., lettre manuscrite et photo ainsi que prétent. à : A.D.E.F., 16, rue du Plâtre, 75004 Paris.

Recherchons

pour missions longues durées :

COMPTABLES CCB

EXPLOITANTS ENTREPRISES

AGENTS TITRES

Postes CP. III à VIII
Envoyer CV à BANK SERVICES
71, rue de Dunkerque,
75009 Paris.
ou téléphoner pour rendez-vous
48-78-47-43.

Le Centre d'Informations Financières organise un stage pour recruter
des CONSEILLERS COMMERCIAUX H.F.
S/Paris et ses agences périphériques. Tél. pr r.-vs Paris : 45-00-29-87.
Banlieues Nord et Ouest : 45-53-20-00.
Banlieue Sud : 45-53-91-30.



Directeur Administratif et Financier

L'une des forces de notre groupe, c'est de gérer avec rigueur nos activités de création que ce soit dans le domaine de l'édition, de la presse ou de l'audiovisuel...

Pour ce dernier secteur de production et de distribution de programmes, en forte croissance, nous recherchons un HEC, ESSEC ou ingénieur grande école, ayant acquis une bonne maîtrise des techniques de gestion dans un cabinet international ou au sein d'une entreprise ayant de préférence une vocation similaire.

Auprès de la Direction Générale vous aurez la responsabilité de la gestion : budget et comptes prévisionnels, contrôle et analyse des résultats, relations avec la trésorerie et la comptabilité. De plus, cette fonction, très opérationnelle, implique de participer au montage et à la discussion des contrats, de trouver puis de mettre en place des solutions nouvelles de financement au niveau national et international.

Par votre compétence, votre sensibilité "culturelle", mais aussi votre fermeté, vous deviendrez vite le partenaire de nos équipes.

Merci d'adresser votre lettre de candidature sous référence 7032/M à Gestion des Cadres du Groupe HACHETTE - 12, rue François 1er - 75008 PARIS.



Hachette : l'enthousiasme ça se communique.



POMAGALSKI, à Grenoble.

Leader mondial dans les remontées mécaniques, nous gagnons en étant des pros, avec des équipes enthousiastes, mobiles et sachant s'adapter aux contraintes de nos marchés. Nous sommes aussi rigoureux et développons des outils de gestion, souples et adaptables. Voulez-vous devenir notre

contrôleur de gestion international

Venez vous former au système de contrôle de gestion informatisé que nous mettons en place au siège, puis porter la bonne parole à nos filiales françaises et à l'étranger.

Ingénieur ou E.S.C. + D.E.C.S., vous avez une première expérience du contrôle de gestion dans une entreprise industrielle. Surtout, vous avez les mêmes qualités que nous. Homme de dialogue, vous savez écouter et convaincre, même en anglais (et en allemand ?).

Alors, écrivez vite à notre consultant, D. MARTINON, (réf. 3835 LM).



ALEXANDRE TIC S.A.
6, RUE BILLEREY - 38000 GRENOBLE
PARIS - LYON - LILLE - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

BUDGET ET STRATEGIE

Diplômé(e) de l'Enseignement Supérieur, vous maîtrisez parfaitement l'anglais et pouvez faire valoir une expérience de 3 ou 4 ans acquise au sein d'un cabinet d'audit ou dans le service contrôle de gestion d'une grande entreprise.

Nous vous proposons de participer à l'élaboration, et au suivi des budgets de la banque, et de conseiller les unités opérationnelles dans leurs choix stratégique.

Cette première affectation vous ouvrira de nombreuses opportunités en France et dans le réseau international.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, manuscrite + CV + photo) sous la réf. JMS 13 à

Banque Indosuez
Service recrutement, carrières, formation
9 rue Louis Murat 75371 Paris Cedex 08

SOURCES

BANQUE INDOSUEZ
Tout un monde d'opportunités

Un très important **GROUPE INDUSTRIEL ALLEMAND**, fortement implanté dans le monde entier, recherche, pour sa filiale française, un

CHEF DU SERVICE COMPTABILITE

Sous l'autorité du Responsable Financier, il sera chargé de l'ensemble des comptabilités, générale et auxiliaires, de l'établissement du bilan, des déclarations fiscales ; c'est à dire de l'animation d'un service d'environ 20 personnes.

Ce poste sera confié à un diplômé d'études supérieures : ESC Finances/DECS complet, ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans une importante entreprise ou d'audit en cabinet et connaissant bien sûr la langue allemande.

Lieu de travail : proche banlieue ouest.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V. + photo) sous référence M 1820 à

AUM
1, place du Palais Royal
75008 PARIS

Confidentialité de rigueur.

aum

Grands Investisseurs Français et Internationaux

Dans le cadre du développement de nos activités de placement et de gestion de portefeuilles pour le compte de grandes sociétés et de grands investisseurs institutionnels, notre nouveau département "Investisseurs et Entreprises" souhaite accueillir :

Chefs de Produits H/F

Vous serez responsable de la mise au point et du suivi de nos nouveaux produits : analyse des besoins, création, mise en place, suivi. Animateur, homme d'organisation et de conception, vous possédez une bonne expérience des marchés et des produits financiers. Vous êtes rompu aux contacts de haut niveau. Réf. CP.

Audit Reporting H/F

Vous assurerez la mise en place et le développement de systèmes de reporting de l'ensemble de la gestion de valeurs mobilières pour le compte de grands investisseurs. A environ 35 ans, vous possédez une formation de comptable informaticien ainsi qu'une solide expérience dans un poste similaire ou en cabinet d'audit. Réf. AR.

Ces postes offrent à des professionnels expérimentés, enthousiastes et créatifs, l'opportunité de participer activement à la mise en place d'un nouveau département plein d'avenir. Leur dimension internationale implique des déplacements à l'étranger. Nombreuses possibilités d'évolution de carrière pour des candidats de valeur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à Jean-Michel Piadé, Service du Recrutement 7, rue Caumartin 75009 PARIS sous la référence choisie.

Debis

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Venez seconder notre Directeur Financier

Société française en forte expansion, commercialisant des progiciels informatiques, filiale d'un groupe américain, basé à Paris (La Défense) renforce son équipe financière.

Assisté d'un comptable, vous serez responsable des comptabilités générale, clients, fournisseurs (suivi journalier, reporting mensuel) et des déclarations fiscales et sociales. Vous participerez également à l'élaboration et au suivi du budget, ainsi qu'à l'amélioration des procédures internes.

Agé d'environ 28 ans, vous avez une formation supérieure à dominante comptable, type ESC + DECS et une première expérience en cabinet d'audit anglo-saxon ou dans la filiale d'un groupe international. Vous maîtrisez la comptabilité anglo-saxonne, le reporting, la micro-informatique et parlez couramment anglais.

Enthousiaste et pragmatique, disposé à vous impliquer fortement dans les opérations quotidiennes de l'entreprise, vous avez le potentiel pour accompagner le développement rapide de notre activité.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo sous réf. M 8733 à Chantal Maheux
MULTICONSULT RECRUTEMENT
94, avenue de Villiers - 75017 Paris

LTN-TOURNAY/ASSCOM

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

multiconsult RECRUTEMENT

ANALYSTE DE GESTION

Filiale d'un groupe pharmaceutique international, les laboratoires SEARLE (290 collaborateurs et 600 MF de CA en France) recherchent un analyste de gestion.

Vous serez principalement chargé d'assister notre contrôleur de gestion dans les domaines du reporting des résultats financiers aux U.S.A., du suivi budgétaire et de l'analyse financière.

Outre une formation grandes écoles (HEC, ESSEC, Sup de Co ou équivalent), le candidat aura acquis une première expérience en cabinet d'audit ou contrôle de gestion, si possible dans un contexte anglo-saxon. La maîtrise de l'anglais et de bonnes connaissances en microinformatique sont nécessaires pour réussir à ce poste.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence M à SEARLE – Direction du Personnel – 7, bd Romain Rolland 92128 MONTROUGE Cédex.

UNANIME

SEARLE

Devenue en moins de vingt ans la première société d'achat/vente et de financement de matériel informatique et électronique (902 M$ de revenus) COMDISCO poursuit son expansion en Europe (185,3 M$ et 100 personnes) et recherche pour le HQ de Paris son :

COMPTABLE POUR LES PROJETS SPÉCIAUX

chargé(e) avec une équipe jeune et motivée d'élaborer, d'analyser les résultats des filiales.
Cinq ans d'expérience minimum, de bonnes connaissances des méthodes anglo-saxonnes et un bilinguisme français/anglais sont impératifs.
La connaissance de la langue allemande serait appréciée.
Poste évolutif, très intéressant de par sa polyvalence et son niveau de responsabilités dans un contexte international pour un(e) candidat(e) de bon potentiel.
Merci d'adresser lettre de candidature, CV détaillé photo et salaire actuel à :

COMDISCO FRANCE, 136 AVENUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES 75008 PARIS

COMDISCO



Directeur financier Plus.

Filiale, en Rhône-Alpes. (CA : 200 MF. 100 pers.) d'un des grands Groupes français du Bâtiment, nous proposons des ouvrages "clefs en mains" à des maîtres d'ouvrages publics ou privés. Nous concevons, exécutons, entretenons certes mais assurons aussi la mise en place des moyens nécessaires au financement de nos réalisations.

Vous êtes, avant tout, Directeur Financier, en entreprise, à l'aise dans la pratique quotidienne du contrôle de gestion, compétent en comptabilité et fiscalité, pertinent dans la gestion de la trésorerie et juste dans l'appréciation de la situation financière et de son environnement économique. Nous aimerions rencontrer aussi un homme curieux des techniques de financement, puisque, dans l'activité construction, c'est un outil de reussite des montages d'affaire et un instrument de compétitivité industrielle.

Le plus ? *une réelle capacité à entreprendre*, en s'impliquant sur le terrain, et à pratiquer le management quotidien avec l'équipe de direction. Exprimer votre intérêt aux consultants SIRCA Rhône-Alpes, le Britannia C - 20 boulevard Eugène Deruelle - 69432 LYON Cédex 03, sous référence 012411 M en envoyant votre CV et une photographie.

Sirca Rhône-Alpes

Membre de Syntec



Expert comptable

Sous l'autorité du Directeur "Contrôle, Informatique et Comptabilité" il aura la responsabilité de la comptabilité de 6 établissements financiers.

Le poste est particulièrement intéressant pour un(e) candidat(e) de 35 ans minimum ayant une solide formation comptable (expertise) et une expérience de 10 ans minimum acquise dans des établissements bancaires ou financiers.

Il sera habitué à travailler avec les moyens informatiques et aura d'excellentes connaissances fiscales.

L'aptitude à animer une équipe d'une vingtaine de personnes est indispensable ainsi que le sens de l'organisation.

Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous Réf. LAM/O3.19 à CNCA - Service Gestion des Personnes - B.P. 48 GUYANCOURT 78280 ST QUENTIN EN YVELINES.

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE



GROUPE SCOR

RESPONSABLE DU SERVICE TITRES

Rattaché au directeur des Investissements, en liaison étroite avec les gérants de portefeuille et assisté d'une équipe d'une dizaine de personnes, il assure le traitement administratif, comptable et fiscal des transactions réalisées sur les bourses française et étrangères et supervise la comptabilité des SICAV.

S'appuyant aussi bien sur un outil informatique central que sur des micros, il gère la vie des titres de nos différentes sociétés sous tous ses aspects. Il a aussi en charge les prévisions de revenus financiers.

Associé à la conception et au développement des nouveaux produits, son expérience et sa compétence sont un élément constitutif de la performance des gérants.

Comptable, gestionnaire, il est anglophone. Des connaissances juridiques seraient appréciées.

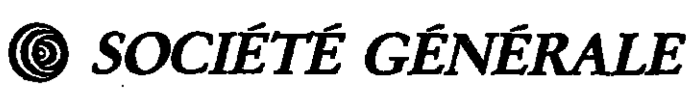
La rémunération - motivante - sera fonction de l'expérience plus que des diplômes.

La candidature manuscrite, accompagnée d'un CV + photo et prétentions, est à adresser sous réf. 315 à M. ROY - SCOR - Cedex 39
92074 Paris la Défense.

JEUNES INSPECTEURS H/F IARD

Vous souhaitez valoriser votre première expérience en compagnie d'assurance :
La Société Générale vous en *offre aujourd'hui les moyens.*
Au sein d'une petite équipe de techniciens en assurance, vous participerez aux études des risques IARD.
Vous êtes prêt à vous investir dans notre département assurance et à partager notre volonté de réussir dans *ce secteur plein d'avenir : vous êtes l'homme que nous attendons. Anglais indispensable.*

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous référence IARD à Jean-Michel Piadé Service du Recrutement 7, rue Caumartin 75009 Paris:



ACTUAIRES H/F

SERVICE ACTUARIAT

Vous assurerez l'analyse et la programmation d'instruments d'aide à la décision utilisant les mathématiques financières et actuarielles. Réf. SA

SERVICE ASSURANCE VIE

Dans le cadre du développement de notre département Assurance Vie, vous serez responsable du contrôle de gestion et des études statistiques. Une expérience dans une société Vie serait un plus. Anglais indispensable. Réf. SAV

Vous possédez un diplôme d'ingénieur ou une maîtrise de mathématiques appliquées, des notions de gestion comptable et de micro-informatique. Homme de méthode et de réflexion, vous avez une aptitude à vendre vos idées. Votre rémunération sera fonction de vos compétences.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions)sous la référence choisie à Jean-Michel Piadé Service du Recrutement 7, rue Caumartin 75009 Paris.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Groupe Victoire

abeille paix

L'un des groupes d'assurances les plus importants du secteur privé recherche pour renforcer son

SERVICE D'AUDIT INTERNE
JEUNE CADRE

(école commerciale ou formation universitaire + DECS).

Vous serez chargé de **missions d'audit financier et comptable** dans les différentes sociétés du groupe en **France et à l'étranger.**

Vous avez **obligatoirement** une **expérience** de **2 à 3 ans** acquise *dans un* **Cabinet d'audit anglo-saxon.**

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Envoyer lettre manuscrite, CV, *photo et prétentions* à Madame IMBERT
GROUPE VICTOIRE Service Emploi
52, rue de la Victoire - 75009 PARIS - s/référence AI/0387.

EXPERTISE COMPTABLE

Diplômé(e) de l'enseignement supérieur, vous avez acquis *une première expérience de 2 à 4 ans* dans un Cabinet d'Expertise Comptable.

Nous vous proposons de participer à la définition, *l'élaboration*, la *mise en place et la* maintenance des procédures comptables informatisées.

Pour ce faire, vous entretiendrez des relations avec les services fonctionnels de la banque, et devrez prendre en compte les différents aspects de la réglementation bancaire et de la normalisation comptable.

Nous vous offrons la possibilité de développer vos compétences et de saisir de nombreuses opportunités d'évolution tant dans la banque qu'au sein du Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo) sous réf. SG 33

Banque Indosuez
Service recrutement, carrières, formation
9 rue Louis Murat 75371 Paris Cedex 08

BANQUE INDOSUEZ
Tout un monde d'opportunités

TRÈS IMPORTANT ÉTABLISSEMENT FINANCIER
recherche

responsable d'études en contrôle de gestion

pour prendre en charge, dans le Service Contrôle de Gestion (25 personnes), *l'ensemble des études et fonctions liées au suivi* des activités et des frais de fonctionnement de l'Etablissement.
A ce titre il participera aux développements importants du système de gestion.
Ce poste convient à un(e) candidat(e) de formation ESC ou équivalent, avec une expérience de 3 ans minimum en Contrôle de Gestion ou suivi budgétaire, dans une grande structure, de préférence du secteur tertiaire.
Nombreuses possibilités d'évolution.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions, sous réf. L 178 à
PAJ Conseil, 8, av. de Camoëns, 75116 PARIS

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

paj CONSEIL EN RECRUTEMENT



Puisque vous êtes :
- âgé d'environ 30 ans ;
- titulaire d'un diplôme universitaire (minimum BAC + 2) dans une filière économique ou financière ;
- en charge de responsabilités dans un service Titres.

Et que vous avez :
- *une bonne connaissance des opérations de* Bourse et des produits financiers ;
- la maîtrise des traitements comptables et des régimes fiscaux liés aux opérations de Bourse et produits financiers.

Alors, nous vous offrons :
d'intégrer la B.P.R.O.P. (Banque Populaire de la Région Ouest de Paris) située au troisième rang dans le Groupe des Banques Populaires (avec un C.A. de 800 millions de francs et plus de 200 000 clients) pour :
- manager une équipe impliquée de 15 personnes,
- prendre la responsabilité d'un service Titres puissant (en liaison étroite avec notre Direction Financière) et participer aussi au développement d'activités financières,
- évoluer rapidement en fonction de votre réussite.

Rencontrons-nous ! Un coup de fil vaut mieux qu'un long C.V. ! Contactez les collaboratrices **d'ALLO-CARRIERES** au (1) 45.02.15.74. Elles vous informeront et vous conseilleront rapidement et en toute discrétion (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Précisez la réf. 535).

Si vous ne pouvez pas téléphoner, adressez votre dossier de candidature, s/réf. 535/LM, à ALLO-CARRIERES - 71, av. V.-Hugo - 75116 PARIS, qui transmettra.

(1)45.02.15.74

UNE ENERGIE NOUVELLE EN FRANCE.

CHAUSSURES ANDRE

Groupe de distribution
CA 5 Milliards de Francs
recherche

CONTROLEUR DE GESTION

- Débutant ou courte expérience.
- Formation exigée : diplômé d'une grande *école de commerce.*
- Poste basé à Paris

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions au
Directeur du Contrôle de Gestion du Groupe
28, rue de Flandre - 75019 PARIS.

Bleu Publicité

Le Monde ANNONCE

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

BEAUBOURG. Pied-à-terre idéal. Imm. XVIIIe s., très beau studio car., bns, gd charme 490 000 F, 46-44-98-07.

6e arrdt

COUR DE ROHAN

Pied à terre tt cft 33m². Poutres appar. cheminées. CHARME EXCEPTIONNEL Vendu meublé 1 000 000 F Serge Kayser (1) 43-29-60-60.

12e arrdt

BASTILLE-DAUMESNIL GARE DE LYON

Grand 2 P. pierre de taille dernier étage, asc. Calme, soleil, cft. 75m² à aménager, imm. rénové. Profession libérale. SANTANDREA 47-04-75-60.

16e arrdt

Place Mexico, dble liv. + 3 chbres verdure stand. IDEAL PROF. LIB. 3 180 000 F 42-94-93-65.

17e arrdt

COURCELLES 280 m²

Imm. très grand standing, 3 récept. + 4 chbres, 2 bains, service-parking possible. GARBI 45-67-22-88

18e arrdt

MARCADET, studio ..... 120 000 F
SIMPLON, 21m², cft. ..... 129 000 F
DUPLEIX, 2 p. cft ..... 290 000 F
ORDENER, studio cft. ..... 286 000 F
LAMARCK, 41m², cft ..... 370 000 F
ANVERS, 3 p., cft. ..... 420 000 F
IMMO MARCADET – 42-52-01-82

20e arrdt

GAMBETTA

Grd 2 p. cuis. équip., s. de b., w.-c., 57m², impec. 740 000 F. 42-52-01-82

94 Val-de-Marne

94 LE PERREUX

part. vend 2 p. tt cft + box et cave en sous-sol. Immeuble standing (1983) près bords de Marne. Px : 570 000 F. Tél. : 43-24-30-91.

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. PARIS préfère RIVE GAUCHE avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

AGENCE LITTRÉ

Rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quart. résidentiels. Paiement compt. chez notaire. TÉL. : 45-44-44-45.

ACHETE COMPTANT

Appartements toutes surfaces, même à rénover. Paris. 42-52-01-82.

DEMANDES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE de direction dynamique et motivée, exp. Bât. Vtes immobilières, rech. poste commerc./administratif. Tél. : 46-64-94-56.

J. F. all. dipl. traductrice, expér. secrét. quadril. (français id. angl). ch. poste dom. tourist., cult., ou écon. Mme Helga Mang 23, rue des Boulangers 75005 Paris.

J. F. 30 ans recherche poste à responsabilités B.T.S. secrétariat-anglais. Exp. 8 ans. Région Paris, banl. ouest, Tél. 45-55-91-71, poste 4037 ou 46-05-79-93, à partir de 19 h.

H. 29 ans, 5 ans d'études univ., lic., maît., DEA histoire, lic. grec moderne, lic. de tourisme ch. pste ds l'enseign. public ou privé, ou poste de respons. ds secteur touristique. Ecrire sous no 8510 M. Le Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, Paris VIIe.

1 H. 35 ans (Tunisien), diplômé Université française, doctorat 3e cycle + doc d'état biochimie, ch. emploi stable industries pharm. cosmétiques, enseign. ou autres. étud. ttes propos. Ecrire sous no 8516. LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue de Monttessuy, Paris 7e.

Direct. mag. de sport 15 ans d'exp., H. dyn. et battant, aimant relever les challenges, goût inné de la vente, sens de l'org. des achats et de la gestion, rech. direction de magasin ou loc.-gér. ou association. tte rég. Tél. à partir de 21 h, 48-41-41-97.

Doctorat science écon., excel. form. ttes matières : économie et gestion, ch. emploi dans tous organismes. tél. : 42-06-53-44.

traduction demande

Traductions techniques et commerciales Allemand, exécution rapide. Tél. : (1) 45-29-12-97.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 Paris, recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE Corps diplomatique et cadres de stés multinationales. **Tél : 45-62-78-99**

INTERNATIONAL SERVICE

rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

MONDIAL MERCURE

rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère APPTS STANDING pour ambassades et sociétés. S'adr. SERVICE ACCUEIL. Tél. : 42-56-28-16.

fermettes

FERMETTE restaurée, 2 corps de bâtiment, 4 pièces, salle de bains, w.c., toiture neuve, carrelage grès d'Artois au rez-de-chaussée, chauffage au gaz, eau courante, électricité, terrain 10.000 m², à 3 km de Selles-sur-Cher. Tél. après 20 h : 69-48-12-39.

maisons de campagne

ILE D'OLÉRON-CHERAY Chai à vendre 79 m² 3 km de la mer Toiture et murs bon état. Ttes possibilités. Px 70.000 F. Tél. : (16) 46-47-11-33.

CHARENTE-MARITIME

PART. VEND A ROYAN

(3 km plages) Belle maison. Entr. Cuis. Séj. avec chem. 3 chbres. S. bns. Ling. WC. Cft. Gar. Dépend. Terr. 1 600 m², partie boisée.

730.000 F. T. : 46-39-92-06.

pavillons

CHAMBOURCY Magnifique maison, séjour, 5 chbres, gar. 3 voitures, piscine, jardin 8100m², 3 200 000 F. GARBI – 45-67-22-88.

maisons individuelles

FONTENAY-SOUS-BOIS, proche RER. – Idéal prof. libérale, mais. 13 P. sur 1 100 m², terrain, 2 800 000 F. SASIN 42-78-27-06.

viagers

LIBRE DE SUITE

3 p. cuis. dche, W.-C., imm. bien entretenu. Me Lamarck. 380 000 F cpt. + 1 770 F mens., fme 75 ans. F. CRUZ 42-66-19-00.

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL** bureaux, secrétariat, télex **CONSTITUTION STÉS** Prix compét. Délais rapides. **ASPAC 43-93-60-50 +**

DOMICILIATIONS

Forum des Halles – Bureaux Constitution de sociétés Télex – Secrétariat **ACCESS. 40-26-15-12**

Domiciliation depuis 90 F/ms, Av. des Ch.-Elysées (Etoile). Rue St-Honoré (Concorde). Rue Cronstadt, Paris 15e. 21 bis, rue de Toul, Paris 12e. Constit. SARL 2 000 F/HT. INTER DOM - 43-40-68-60.

VOTRE SIÈGE SOCIAL **DOMICILIATIONS** SARL - RC - RM Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques. **43-55-17-50**

ÉTOILE très grand standing **BUREAUX MEUBLÉS** toutes durées, tous services. Tél. (1) 47-27-15-59.

DOMICIL. CCIALE 8e TELEX/SECRET. TEL. BURX **AGECO 42-94-95-28.**



Cours

Part. ch. ÉTUDIANT avancé ou enseignant pour COURS philo, psycho et français, niv. examen entrée en faculté. Tél. : 42-50-70-95.

ETANG

Part. vd magnif. étang 2.5 ha, 1 h. de Paris. Chalet + dép. 900.000 F. (16) 38-33-06-08.

Spécialités régionales (vins)

LA HALLE AUX VINS VINS DE PROPRIÉTÉ **PX GROS. 48-80-60-96** C. Cial. Bois-l'Abbé. Champigny.

Vacances Tourisme Loisirs

JUAN-LES-PINS (06160) Hôtel Beachotel 3 ét. Av. Alexandre-III, 100 m. de la plage, ch. tt cft. Restaurant-bar. Px réduits. T. 93-61-81-85. Télex 461564.

annonces associations

Appels

ALLO POÉSIE à votre disposition jour et nuit **45-50-32-33**

Conférences

CONFÉRENCE-DÉBAT avec le docteur Jacqueline Renaud « LA CINQUANTAINE » Mieux vivre avec son âge le MARDI 5 MAI 1987 à 18 h 30 au CLUB EUROPÉEN DE LA SANTÉ 9, bd. des Capucines 75002 Paris. Tél. : 42-65-51-23.

Loisirs

RANDONNÉES MAROC, ISLANDE RÉUNION, NÉPAL, CRÈTE Mai à octob. pas de partage. 15 j. Crète 5 600 F. 15 j. Maroc 5 700 F. 15 j. Islande 9 300 F. 21 j. Népal 12 800 F. Asso. Zig-Zag B.P. 342. 54006 Nancy Cedex

Sessions et stages

ANGLAIS-FRANÇAIS ALLEM.-ESPAGN.-RUSSE Apprentissage efficace, joyeux, rapide par la suggestopédie à sa source franç. 43-28-22-64.

VICTOIRE SUR LE TABAC En 4 semaines, sans chimie, doucement mais sûrement, cessez de fumer, sans angoisse ni stress, sans grossir. Sans engagement de votre part. Informez-vous : Tél. : (1) 45-61-15-13.

Pour cesser de fumer par hypnose et auto-hypnose **VIVRE SANS TABAC** 4 soirs : 4 mai au 25 mai Pour communiq. efficacement **COMMUNICATION** Le 16 mai de 9 h 30 à 17 h 30 Pour vous relaxer, augmenter votre confiance en vous, communiquer mieux, atteindre vos buts plus vite et guérir des problèmes psychosomatiques : **AUTO-HYPNOSE & HYPNOSE** 17 & 23-24 mai : 9 h 30 à 17 h 30 Rens. ICP, tél. 47-46-03-62.

LES OUTILS INDISPENSABLES A LA GESTION D'UNE PETITE ENTREPRISE Formation de 5 jours pour créateurs et responsables de petites entreprises du 13 au 19 mai 1987 ou du 17 au 23 juin 1987.

MISE EN PLACE de votre COMPTABILITÉ 5 mai 1987 Pour choisir et organiser votre comptabilité, du système manuel au système informatisé.

BOUTIQUE DE GESTION DE PARIS 95, bd. Voltaire 75001 Paris. Tél. : 43-55-09-48.

COURS D'ARABE Stages intensifs d'été à partir de juin. Inscription immédiate. A.F.A.C. 67, rue de Dunkerque. 75009 Paris Tél. : 42-82-92-62

Stage D.E.F.A. (240 heures) « ADAPTATION A LA FONCTION » Actualisation des connaissances ; stratégie de projet ; informatique. lieu : Paris 3 × 2 semaines en Mai, Juin, Sept. 87 Prix : 5 850 F. Rens. : (16) 32-52-85-52.

Stage d'été à Orlando (Floride). Stage de rentrée en Normandie. Centre d'études franco-américain, B.P. 176 14104 Lisieux Cedex. Tél. : 31-31-22-01.

- Prix de la ligne 40 F TTC (28 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au *J.O.*
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les mardis sous le titre « Agenda », dans les pages annonces classées.

Le Carnet du Monde

Mariages

– **Perla DANAN**
et
Jean-Louis SERVAN-SCHREIBER

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui a été célébré le dimanche 19 avril 1987, à Samsara (Roussillon-Vaucluse).

2, avenue Hoche,
75008 Paris.

Décès

– M. et Mme Bruno Frydman
et leur fils,
Le docteur et Mme Jean-Michel Siksik
et leur fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Myriam BENZAQUEN,
veuve Frydman,

leur mère et grand-mère, survenu le 16 avril 1987.

L'inhumation aura lieu le mercredi 22 avril.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

57, boulevard d'Auteuil,
92100 Boulogne.

– Mme Anne Cazade,
Olivier et Jérôme Cazade,
M. et Mme Ponard
et leurs enfants,
M. et Mme Louis Ponard,
Les familles Lapostolle, Metra et Ponard,
ont la douleur de faire part du décès du

colonel Jean-Pierre CAZADE,

survenu le 16 avril 1987, à l'âge de quarante-cinq ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à l'église Saint-Médard de Brunoy (Essonne), ce mardi 21 avril, à 16 h 15.

Sans fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue du Général-Lemaire,
55100 Verdun.
Châtenois,
39700 Orchamps.

– Jean-Paul, Gordana Charlez
et leurs enfants,
Jean-Yves, Janick Chatagnier
et leur fils,
ont le triste regret de faire part du décès de

Yvonne CHARLEZ,

leur mère et grand-mère.

La cérémonie religieuse aura lieu le 25 avril, en l'église Saint-Sauveur de Redon, à 10 heures.

4, place du Trocadéro,
75116 Paris.
10, Marcel-Deplantay,
35600 Redon.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Jacques DURAND,
professeur à l'université de Nancy,

survenu à Nancy, le 20 avril 1987, à l'âge de quarante-neuf ans.

La messe d'inhumation sera célébrée le jeudi 23 avril, à 14 h 30, en l'église Saint-Jacques de Pouzauges (Vendée).

De la part de ses frères et sœur.

– Lyon.

Les provinciaux de France et du Proche-Orient,
Les communautés jésuites du Liban,
Les Pères jésuites de la résidence, 20, rue Sala,
M. et Mme Luc Richard,
M. et Mme Henri Hours,
M. et Mme Joseph Hours,
leurs enfants
et petits-enfants,
Les familles Hours, Thibault et Gaillard,
ont le regret de faire part du décès du

Père Francis HOURS (s.j.)

survenu le 17 avril 1987, en la maison des Pères.

– Vicky Loria,
son épouse,
Denise et Dogan Sumar,
Yolande et Raphaël Kanza,
ses enfants,
Stéphane, Alexandre,
Jérémie et Thomas,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mario LORIA,

survenu le 17 avril 1987.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, à Paris 14e, le mercredi 22 avril, à 16 h 15.

46, rue de Provence,
75009 Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Franck MOLONEY,

survenu le 28 mars 1987, à Syracuse (USA), dans sa soixante-septième année,
de la part de
Christiane Gouge-Moloney,
son épouse,
Et des familles Congé et Dard.

Une messe sera célébrée à son intention, le lundi 27 avril 1987, à 18 heures, en l'église Saint-Séverin, à Paris 6e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

989 James Street,
Syracuse,
New-York 13203
USA

– Grenoble, Fontenay-aux-Roses.
Georges et Aimée Neyret,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa centième année, de

Mme Paul NEYRET,
née Maria Boussant.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Sassenage (Isère).

19, avenue Raymond-Croland,
92260 Fontenay-aux-Roses.

– L'université de Provence,
L'UER d'anglo-américain de l'université de Provence,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel POUILLARD,
professeur à l'université de Provence,

survenu à Aix, le 18 avril 1987.

– Mme Adolphe Quadrat,
née Reine Einhorn,
son épouse,
M. Pierre-Louis Marignac et Mme, née Stella Quadrat,
son gendre et sa fille,
M. et Mme Paul Quadrat,
Mme Jack Quadrat,
Ses neveux, nièces, parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès de

M. Adolphe QUADRAT,

survenu le 19 avril 1987, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques auront lieu le 22 avril.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Pantin, à 14 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

113, rue de Courcelles,
75017 Paris.
196, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

– M. et Mme Lucien Edelson-Rabey,
Catherine et Stéphane Edelson,
La famille Helmer,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Alexandre RABEY,
née Sarah Goldfaja,

leur mère, grand-mère et parente, survenu le 17 avril 1987.

L'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly-sur-Seine, rue de Vimy, à Nanterre-Puteaux (Hauts-de-Seine), aura lieu le mercredi 22 avril, à 9 heures.

3, rue Daru,
75008 Paris.

– Le docteur Alain Toubiana,
M. Paul Bitoun,
M. et Mme Roger Bitoune
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Odette TOUBIANA,

survenu le 18 avril 1987.

Les obsèques auront lieu le mercredi 22 avril.

Réunion à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 11 heures.

31, quai Bourbon,
75004 Paris.

– Mme Michèle Vicas,
Benjamin et Quentin,
sa femme et ses enfants,
Mme Naomi Vicas,
sa mère,
M. Michel Vicas,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Dan VICAS,

dans sa trente-neuvième année.

L'inhumation a eu lieu le mardi 21 avril, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

33, rue Erlanger,
75016 Paris.

Anniversaires

– Il y a cinq ans, le 20 avril 1982,

Hermann-Joseph DRAER

nous quittait.

Souvenons-nous de lui en cet anniversaire.

– Ce jour, la famille et les amis de

Erna Brigitte ENGLANDER
(1913-1982)

adresseront à sa chère mémoire leurs plus affectueuses pensées.

Avis de messes

– Le samedi 25 avril 1987, à 11 heures, en l'église Saint-Louis d'Antin, 63, rue Caumartin, Paris 9e,
La famille et les amis du colonel

François de la ROCQUE

feront célébrer une messe à sa mémoire, à celle de

ses fils,
morts pour la France,

à celle de

Jean MERMOZ

et

Noël OTTAVI,

et de tous ses amis disparus.

Communications diverses

– Le dimanche 26 avril, à partir de 10 heures, au cinéma La Clef, 21, rue de la Clef, à Paris (5e), les originaires des DOM-TOM commémorent l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Exposition-vente, repas en commun, théâtre et variétés.

– Société des études renaniennes : lundi 27 avril, à 17 h 15, dans la salle VI du Collège de France, conférence de M. Louis Urrutia, professeur émérite à l'Université de Pau, sur « L'influence d'Ernest Renan en Espagne (1890-1936) ».

– Au profit d'enfants handicapés, le mardi 5 mai 1987, soirée à partir de 18 heures, cirque Pauwels, au Jardin d'acclimatation, avec les clowns Pauwels, le grand spectacle de Spiderman, Douchka et Jean-Luc Lahaye, organisée par le Lions Club de Paris-les Gobelins. Renseignements : J. Banchetry. Tél. : 42-46-10-27. Lots surprises aux enfants de moins de 14 ans. Une animation exceptionnelle.

Soutenances de thèses

– Université Paris-VII, le 5 mai, à 14 heures, à l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, 75005 Paris (salle des Résistants). Mme Labanne Sylviane, épouse Burner : « Etude des processus de rupture de communication dans les délires psychotiques ». (Corpus français et anglais.)

– Université Paris-III, le jeudi 7 mai, à 14 heures, salle Liard, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris. M. François Boulaire : « Le sermon anglican en Irlande à l'époque de la reine Anne ».

– Université Paris-III, le samedi 9 mai, à 13 h 30, salle Liard, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris, Mme Marie-Françoise Le Bourhis, épouse Piejus : « L'écrivain et l'altérité dans la littérature italienne de la Renaissance ».

– Université Paris-I, le lundi 11 mai, à 14 heures, salle L.-Liard, Sorbonne, M. Claude Massu : « Modernité et post-modernité. Architecture et urbanisme à Chicago ».

– Université Paris-IV, le jeudi 14 mai, à 14 h 30, salle des Actes, centre administratif, M. Philippe Haudrere : « La compagnie française des Indes (1719-1795) ».

– Université Paris-I, le jeudi 14 mai, à 14 heures, salle Liard, Sorbonne, M. Gilbert Dahan : « Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Age. Polémique et relations culturelles entre chrétiens et Juifs en Occident du douzième au quatorzième siècles ».

– Université Paris-III, le samedi 16 mai, à 13 h 30, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris, M. Jumeau Alain : « George Eliot, ses personnages et son lecteur : genèse d'une fiction (1857-1861) ».

CARNET DU MONDE

Les avis peuvent être insérés LE JOUR MÊME s'ils nous parviennent avant 10 h au siège du journal, 7, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09. Télex MONPAR 650 572 F. Télécopieur : 45-23-06-81. Renseignem. Tél. 42-47-95-03.

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 69 F
Abonnés (avec justificatif) .... 60 F
Communications diverses .... 72 F

Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.

Economie

SOCIAL

Une enquête de l'INSEE sur la flexibilité

Les chefs d'entreprise sceptiques sur l'« effet emploi »

Coup sur coup, l'OCDE, l'INSEE et le Bureau international du travail (BIT), *chacun à leur manière*, publient ou vont publier l'état de leurs travaux et de leurs réflexions, toutes mesurées, sur la flexibilité, sujet à la mode depuis 1984. Il y a peu, c'était l'OCDE qui, après un premier rapport d'un *« groupe d'experts de haut niveau »* (*le Monde* du 29 mai 1986), s'exprimait dans un rapport technique sur la *« flexibilité et le marché du travail »* (1). De façon prudente, l'OCDE ne retenait que les éléments à ses yeux essentiels : coût de main-d'œuvre, mobilité professionnelle et géographique et flexibilité interne à l'entreprise. Dans un dernier chapitre, elle évoquait une forme pervertie, l'emploi dissimulé ou le travail noir, pour y déceler cependant un potentiel de travail à réintégrer dans le secteur organisé.

Prochainement, le BIT devrait présenter un document complet sur toutes les mesures habituellement comprises dans le fourre-tout rassemblé sous la bannière de la flexibilité et en donner une description par pays. L'ouvrage fourmillera d'exemples et de comparaisons.

Aujourd'hui, l'INSEE se livre lui aussi à cet exercice, sous la forme d'une enquête, commandée par les Communautés économiques européenne et destinée à répertorier les souhaits et les attentes des chefs d'entreprise. Les résultats, commentés et analysés par Mireille Elbaum, figurent dans la dernière livraison de la revue *Economie et Statistique* (nº 197, mars 1987), assortis d'une confrontation avec les jugements portés par les chefs d'entreprise belges et britanniques sur le même thème.

Que révèle le dépouillement du questionnaire réalisé à la fin de 1985 auprès de 5 000 entreprises de l'industrie et du commerce ? Une grande disparité dans les réponses, en fonction de la taille et surtout du secteur d'activité, qui met en lumière la différence des situations. Les grosses sociétés, par exemple, et notamment celles de l'automobile qui ont encore à dégraisser des effectifs, ne croient pas que davantage de souplesse les amènerait à embaucher. Tout au plus comptent-elles sur l'aménagement du temps de travail, voire sur sa réduction, pour pratiquer moins de licenciements. Globalement, les entreprises font preuve de scepticisme, quant aux effets sur l'emploi d'une plus grande flexibilité du marché du travail, les plus intéressées étant les petites entreprises industrielles (moins de 200 salariés) et les grands commerces de détail, les moins optimistes étant les grandes entreprises de l'industrie et les petits commerces.

Parmi toutes les raisons de ne pas accroître l'emploi *« aucune ne se relève dominante »* : le poids des charges sociales voisinant avec l'insuffisance de la demande, les contraintes liées à la concurrence ou les procédures d'embauche et de licenciement. Au-delà de 500 salariés, les charges sociales, les procédures d'embauche et de licenciement sont de moins en moins invoquées et ne le sont que dans un cas sur quatre, au-delà de 1 000 salariés.

Une attitude mitigée

De la même manière, les questionnés ont une attitude *« assez mitigée »* sur les conséquences de mesures d'assouplissement. Sur les dix-huit proposées, 1,6 mesure en moyenne serait susceptible d'infléchir fortement à la hausse leurs prévisions d'emploi et 4,5 mesures pourraient susciter de légères modifications. Mais il ne s'agit pas des mêmes pour tous. Si l'ensemble des mesures étaient prises simultanément, 32 % des entreprises industrielles et 37 % des sociétés du commerce en attendraient un effet positif, 38 % des entreprises industrielles et 37 % des commerces n'en espèrent aucune incidence, les autres n'ont pas d'opinion ou, pour 5 %, une appréciation négative.

Dans l'industrie, on cite en premier lieu les procédures de licenciement, l'assouplissement des contrats à durée déterminée et l'aménagement des horaires de travail. Dans le commerce, on insiste sur les salaires des débutants ou sur les subventions à l'emploi. Les grands commerces misent sur les horaires d'ouverture et, pour les commerces de gros, sur les réductions de la durée hebdomadaire.

Mireille Elbaum note que les entreprises qui attendent le plus de la flexibilité sont celles qui la pratiquent déjà et en ont fait une méthode de gestion. Le recours au travail précaire est alors sensible, qui correspond aussi à une vision optimiste de leurs perspectives. Les grandes entreprises, elles, sont plus intéressées par l'aménagement du temps de travail ou le développement du travail à temps partiel.

Cette façon dubitative d'aborder la flexibilité s'expliquerait, en France, par la présence encore forte de sureffectifs que les Belges et les Britanniques connaîtraient moins. 52 % des entreprises considèrent qu'elles emploient encore trop d'ouvriers non qualifiés et 11 % trop d'ingénieurs et cadres, preuve que les restructurations, commencées avec retard, ne sont pas terminées.

Les Français souhaitent une flexibilité *« tous azimuts »*, plus large que celle réclamée par les Belges. Les Britanniques sont très réservés à ce sujet et n'accordent d'importance qu'aux subventions à l'emploi ou se déclarent favorables à la réduction du temps de travail. En Grande-Bretagne, le niveau de salaire préoccupe, tandis que l'on constate une pénurie de main-d'œuvre qualifiée (déficit en cadres et techniciens) et que l'on observe une *« saturation »* du travail à temps partiel. Compte tenu de leur politique d'emploi, les Belges mettent l'accent sur les charges sociales, la flexibilité des salaires et voudraient plus de souplesse pour les contrats de travail ou les licenciements.

Ainsi, que ce soit en France ou à l'étranger, personne ne donne le même contenu à la flexibilité. Le remède miracle connaît autant de versions qu'il y a de situations. A suivre, puisque d'autres études viendront encore.

ALAIN LEBAUBE.

(1) *Flexibilité et marché du travail*, OCDE, Paris, 160 pages, 75 F.

Les « états généraux » de la Sécurité sociale

M. Chirac précise la tâche des « sages »

Dans une lettre adressée le 17 avril aux six *« sages »* chargés d'animer les *« états généraux »* de la Sécurité sociale, et rendue publique le mardi 21 avril, M. Jacques Chirac confirme leur mission (*le Monde* du 15 avril). Dans *« un premier temps »*, les *« sages »* devront adresser pour le 15 mai *« un rapport d'étape » : « une analyse de la situation financière de la Sécurité sociale »*, précisant : *« si celle-ci appelle des mesures d'urgence »* et, si oui, lesquelles.

« Les « états généraux » auront ensuite à analyser les perspectives de la Sécurité sociale à moyen et long terme », indique le premier ministre, qui rappelle les thèmes de réflexion déjà évoqués par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, et souligne que *« les « états généraux » n'excluront de leur champ de réflexion aucune des branches de la Sécurité sociale, aucun des régimes et aucune des formes de couverture complémentaire. Les systèmes étrangers devront également être analysés »*.

« Ces analyses serviront de support aux réflexions organisées au plan local à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet. La synthèse des informations locales sera effectuée (par les sages, *NDLR*) *pendant l'été »*, sous forme *« de rapports d'ensemble sur les thèmes et les orientations principales que les « états généraux » auront dégagés »*. *« Menée dans la plus étroite concertation avec l'ensemble de parties prenantes »*, elle *« donnera lieu à mune présentation générale vers la mi-octobre, lors d'une grande réunion de synthèse »*.

● **Accession à la propriété : les « emprunteurs en colère » manifesteront le 16 mai.** — Les représentants de dix-neuf fédérations départementales de l'Association de défense des intérêts des accédants à la propriété (ADIAP), réunis à La Mézière, près de Rennes, ont décidé, samedi 18 avril, d'appeler leurs adhérents à manifester dans les grandes villes de France le samedi 16 mai. Coincés entre des remboursements qui augmentent et des salaires qui stagnent, les accédants à la propriété, qui avaient contracté des prêts à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés, expliquent qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs échéances. Environ 1 700 « emprunteurs en colère » avaient déjà manifesté le 28 mars dernier devant le ministère de l'économie et des finances à Paris. L'ADIAP, créée en octobre dernier, compte trente fédérations dans toute la France et revendique quelque 10 000 adhérents. L'association envisage également des actions auprès des banques.

TRANSPORTS

La direction du tunnel sous la Manche veut imposer aux chemins de fer une hausse de leur péage

La société Eurotunnel, concessionnaire de la construction et de l'exploitation du tunnel sous la Manche, a engagé une partie de bras de fer avec la SNCF et avec British Rail pour obliger celles-ci à payer plus cher le passage de leurs trains dans l'ouvrage.

M. Alastair Morton, coprésident britannique du consortium, a, dans la presse dominicale britannique, sommé le ministre des transports du Royaume-Uni d'obliger les sociétés ferroviaires à négocier. Celles-ci estiment que l'accord signé le 24 septembre et approuvé par toutes les autorités compétentes est définitif. Il prévoit que les péages acquittés par la SNCF et British Rail représentent, *sur la totalité de la durée de* la concession, plus de la moitié des recettes nettes d'Eurotunnel, alors que les trains de voyageurs et de marchandises assureront, au mieux, la moitié du trafic. Mais Eurotunnel conteste et calcule qu'en recettes brutes (les frais d'exploitation de ses navettes n'étant pas déduits), la SNCF et British Rail n'acquittent que 40 % de leurs revenus.

M. Morton cherche à l'évidence à sortir de ce dialogue de sourds en brandissant le spectre d'un abandon du projet de tunnel, les banquiers hésitant, selon lui, à prêter les 50 milliards de francs nécessaires à sa construction. Il s'agit d'une sorte de chantage exercé sur les entreprises ferroviaires très intéressées — surtout la SNCF — par un ouvrage qui verra les trains à grande vitesse détourner à leur profit les passagers aériens. Il est vraisemblable que les présidents d'Eurotunnel, de la SNCF et de British Rail se rencontreront pour trouver un *modus vivendi*.

D'autre part, les discussions se poursuivent sur les conditions d'exploitation du tunnel. La SNCF et British Rail souhaitent y faire circuler leurs convois ordinaires à 140 km/heure sans ralentissement, et certains trains à 200 km/heure, alors que Eurotunnel prévoit de relier les terminaux britannique et français en 33 ou 35 minutes, c'est-à-dire à une vitesse moyenne de 110 km/heure seulement...

AL. F.

La grève des contrôleurs aériens

Air Inter annule plusieurs vols du 21 au 24 avril

Le trafic aérien devrait être très perturbé, chaque matin de 6 h 30 à 8 h 30, du mardi 21 avril au vendredi 24 avril, en raison d'une grève des personnels de la navigation aérienne. A cause de cet arrêt de travail, Air Inter devrait annuler vingt-quatre de ses cinquante-cinq vols sur Paris prévus dans cette tranche horaire et de décaler trente et un vols transversaux (renseignements : (1) 45-39-25-25). Air France n'annulera aucun de ses vols, mais avancera ou retardera le départ ou l'arrivée de ses appareils (renseignements : (1) 43-20-13-55).

Les syndicats SNCTA (autonome), CFDT, FO, CFTC et CGT *demandent la prise en compte des* primes — qui peuvent atteindre 30 % du salaire — dans le calcul des retraites du personnel. Pour pouvoir satisfaire cette revendication, la direction générale de l'aviation civile avait imaginé de sortir du cadre de la fonction publique en créant une agence du contrôle aérien. Les syndicats se sont opposés à ce projet d'établissement public industriel et commercial. La direction et les syndicats discuteront, jeudi, d'une nouvelle proposition officielle qui améliorerait le salaire de fin de carrière et la retraite d'environ 1 000 francs. En contrepartie, le départ à la retraite n'interviendrait plus de cinquante à cinquante-cinq ans, mais de cinquante-cinq à soixante ans.

Economie

ÉTRANGER

Pour contrer la concurrence sud-coréenne

JVC lance un super-magnétoscope

Vers une nouvelle guerre des standards de magnétoscopes ? En lançant un super VHS, Japan Victor Company (plus connu sous le sigle JVC du groupe Matsushita, premier fabriquant mondial) entend couper l'herbe sous les pieds de la concurrence de Séoul, devenue menaçante, et planter de nouveaux jalons sur le vaste marché de la vidéo. L'appareil japonais est capable d'enregistrer et de reproduire des images de qualité professionnelle, c'est-à-dire très supérieure à tout ce qui existe actuellement sur le marché grand public. Le S-VHS possède une *« résolution horizontale »* de 430 lignes environ, alors que les magnétoscopes les plus performants (type HQ) n'atteignent pas 300 lignes, les plus ordinaires s'arrêtant à 240 lignes. De plus, l'appareil possède des dispositifs spéciaux pour, par exemple, réduire le bruit vidéo ou diminuer les interférences de luminance et de chrominance.

Ce magnétoscope très haut de gamme qui fonctionnera avec des cassettes spéciales était attendu depuis plusieurs mois. JVC l'a lancé le mardi 21 avril sur le marché nippon au prix de 220 000 yens (9 400 F environ). Prévu pour courant mai aux Etats-Unis, où le standard de télévision (NTSC) est le même qu'au Japon, il devrait arriver en Europe vers la fin de cette année ou au début de 1988.

Cet appareil présente un intérêt supplémentaire : il est « compatible ». Autrement dit, il pourra fonctionner avec des bandes VHS normales, mais il perdra alors ses propriétés exceptionnelles.

Super-magnétoscope, donc super-images... en principe. La réalité sera toutefois un peu différente. L'amélioration sera sensible mais incomplète. Car les possibilités du S-VHS sont très supérieures à celles offertes par les postes de télévision classiques (300 lignes de résolution maximum). A moins d'être équipé d'un moniteur à haute définition, l'usager ne pourra pas pleinement profiter de ses performances. Autant équiper une 2 CV avec un moteur de Rolls.

JVC ne l'ignore pas, mais le danger sud-coréen, a contraint la firme à forcer l'allure et à sortir plus tôt que prévu son nouveau produit. Les fabricants coréens efficaces et compétitifs, jouissent d'une monnaie qui leur donne un incontestable avantage. Le won est rattaché au dollar et il baisse avec lui. Résultat : les matériels sud-coréens sont beaucoup moins chers que leurs concurrents japonais. Les exportations sud-coréennes de magnétoscopes vers la CEE ont littéralement explosé en 1986 (+ 40 %) pour atteindre 1,2 million de pièces (15 % des importations de ce type d'appareils). Les Etats-Unis, premier marché pour les Japonais, ont été submergés par les téléviseurs couleur sud-coréens (20 % des importations en 1986).

Pour endiguer le flot et tenter de regagner les parts de marché perdues, les Japonais se sont hâtés de limiter leurs ventes de licences à ces voisins envahissants. Mais les Sud-Coréens savent aussi innover en employant, par exemple, la cassette DAT (digital audiotape) comme vidéo-cassette d'un nouveau standard (4 mm) pour concurrencer le VHS et le 8 mm. En réplique, JVC veut accélérer le vieillissement des procédés vidéo actuels, créer le besoin et favoriser le renouvellement progressif du parc de téléviseurs avec la haute définition en perspective.

Le groupe japonais espère, enfin et surtout, obliger les fabricants sud-coréens à passer sous ses fourches caudines en lui achetant sa licence. Sa maison mère Matsushita (marques National, Technics, Panasonic) mais aussi Sharp et Hitachi ont accepté cette licence, laissant présager un tir groupé des Japonais, à l'exception peut-être de Sony qui privilégie le 8 mm et qui pourrait lui aussi être pris à contre-pied par l'offensive de JVC sur les S-VHS. Le marché vidéo se prépare à de nouvelles grandes manœuvres.

ANDRÉ DESSOT.

Le conflit commercial américano-japonais

Washington maintient ses pressions sur Tokyo

L'envoyé spécial du Premier ministre japonais, M. Shintaro Abe, a entamé le lundi 20 avril des entretiens à Washington dans un climat rendu difficile par l'imposition de sanctions contre certaines importations japonaises. Le même jour, mais à Tokyo, le représentant spécial de M. Reagan pour le commerce international, Clayton Yeutter déclarait que les efforts du Japon pour développer sa demande intérieure étaient insuffisants et que Washington voulait des actes plutôt que des mots. M. Yeutter a déclaré au ministre des affaires étrangères Tadashi Kuranari : *« Le Japon devrait donner la priorité à la croissance de la demande intérieure pour réduire le déséquilibre commercial avec les Etats-Unis, actuellement très en faveur du Japon ».*

M. Yeutter était arrivé au Japon dimanche 19 avril pour des discussions commerciales importantes puisqu'elles ont lieu quelques jours après la décision prise par Washington d'instituer une taxe de 100% sur certaines productions japonaises importées. Il a demandé au Japon d'augmenter ses importations en provenance de pays sous-développés et d'aider davantage les pays accablés par leur dette extérieure. M. Yeutter a aussi demandé au gouvernement japonais d'augmenter ses achats de super-ordinateurs américains, réclamant d'autre part l'accès, pour les firmes américaines, au marché japonais des télécommunications et à celui de la construction de l'aéroport international à Kansai, dans l'ouest du pays *(voir ci-dessous)*.

M. Yeutter, accompagné par le secrétaire américain à l'agriculture, M. Richard Lyng, a aussi rencontré le ministre japonais de l'agriculture, M. Mutsuki Kato afin de parler de l'augmentation par Tokyo de ses achats agricoles aux Etats-Unis et notamment de l'ouverture du Japon au riz américain, demande qui a été rejetée. M. Yeutter et M. Lyng ont également demandé que le Japon élimine ses quotas d'importation sur douze produits agricoles américains, notamment le bœuf, les agrumes et les cacahuètes.

M. Baldridge à Séoul

Parallèlement, plusieurs représentants américains ont indiqué, au cours d'une conférence qui rassemblait à Osio (Sud-Ouest du Japon) quatre-vingts responsables japonais et américains, que la Chambre des représentants adopterait très prochainement une loi sur le commerce. Cette loi demanderait aux pays étrangers excédentaires de réduire leurs soldes commerciaux avec les Etats-Unis de 10 % l'an.

L'offensive américaine touche aussi la Corée du Sud. Le secrétaire américain au commerce, M. Malcolm Baldridge, arrivé lundi à Séoul pour une visite de deux jours, a commencé ses discussions avec son homologue sud-coréen M. Rah Woong-Bae sur les moyens de faire baisser le déficit commercial des Etats-Unis avec la Corée du Sud.

Malgré les récents efforts de libéralisation faits par Séoul, M. Balbridge a sévèrement critiqué les barrières tarifaires et non tarifaires, qui gênent les exportations américaines de vins, d'automobiles, de cigarettes et d'équipements de télécommunication. M. Baldridge a aussi demandé à la Corée d'ouvrir ses marchés de la publicité et de la distribution aux étrangers.

Si des mesures ne sont pas prises rapidement, le déficit commercial américain avec Séoul, qui a été l'année dernière de 7,4 milliards de dollars, pourrait être de 10 milliards de dollars. L'émissaire américain a aussi réclamé une forte réévaluation du won Coréen, alors que Séoul accepte seulement de faire progressivement monter le won.

REPÈRES

Electroménager

La Chine, premier producteur mondial de machines à laver

La Chine est devenue le premier producteur mondial de machines à laver et de ventilateurs électriques, et le sixième producteur mondial de réfrigérateurs, affirme l'agence Chine nouvelle, se référant à des statistiques du ministère de l'industrie légère. En 1986, l'empire du Milieu a produit près de 9 millions de machines à laver.

Toutefois, les besoins sont loin d'être satisfaits : 31 % des ménages possèdent des ventilateurs, 13,3 % des machines à laver et 2,3 % des réfrigérateurs. Les autorités reconnaissent, en outre, que la qualité des appareils fabriqués en Chine ne répond pas toujours aux aspirations des consommateurs, qui préfèrent donc acheter des produits japonais, malgré leur prix élevé.

Une machine à laver fabriquée en Chine coûte entre quatre et six fois le salaire mensuel d'un ouvrier (entre 400 yuans et 600 yuans, soit de 970 F à 1 450 F environ). Le prix d'un téléviseur couleur est de l'ordre de 1 000 yuans (2 420 F). – *(AFP.)*

Construction navale

Les exportations japonaises au plus bas

Les chantiers navals japonais ont reçu, pour l'année budgétaire 1986, des commandes représentant 1,94 million de tonneaux, en baisse de 32,6 % par rapport à 1985, a indiqué, le lundi 20 avril, l'Association japonaise des exportateurs de navires. C'est le plus faible niveau de commandes enregistré depuis 1960.

L'Association précise que la charge de travail des chantiers à l'exportation est évaluée à 3,93 millions de tonneaux, en dessous de ce qu'elle nomme le « point critique » de 4 millions. – *(AFP.)*

● **La centrale de Fessenheim arrêtée pendant cinq jours.** – La centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), où une fuite de vapeur non radioactive s'est produite dans la nuit du 18 au 19 avril, devrait être arrêtée pour au moins cinq jours. Le chef de la centrale, M. Thierry Bonnet, a estimé que ce délai était nécessaire pour examiner la soupape qui est à l'origine de cet incident et réparer l'installation. Il n'exclut pas quelques jours supplémentaires de réparations.

● **Pour une charte de l'aménagement du territoire.** – Après les décisions arrêtées par le comité interministériel d'aménagement du territoire (*le Monde* du 16 avril), le Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP), que préside M. Bernard Stasi (UDF), *« se félicite du coup d'accélérateur donné par le gouvernement à la réalisation du programme autoroutier (...). Mais s'il est indispensable, ce programme ne saurait, en aucun cas, se substituer à une politique globale d'aménagement du territoire. Le CNERP attend donc les décisions complémentaires qui doivent être prises dans un très proche avenir concernant la survie des zones rurales, la conversion des zones particulièrement touchées par la crise, et les investissements étrangers en France. »* Le CNERP participera activement à la définition d'une *« charte de l'aménagement du territoire ».*

Malgré des appels d'offres internationaux pour la construction de l'aéroport le plus cher du monde

La création d'une île artificielle près d'Osaka est confiée à des entreprises nippones

OSAKA
de notre correspondant.

Le projet est ambitieux : construire une île artificielle à cinq kilomètres de la côte pour y implanter un aéroport international disposant d'une piste de 3 500 mètres, fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et capable d'accueillir 60 millions de passagers par an, ce qui représente 160 000 atterrissages et décollages.

Un travail titanesque, au beau milieu de la baie d'Osaka. La mer, à l'endroit choisi, à une profondeur d'une vingtaine de mètres et il faudra abattre des pans de montagne pour trouver 150 millions de mètres cubes de terre et les dizaines de millions de tonnes de sable et de pierres pour faire émerger l'île de la mer. Au plus fort des travaux, dix mille ouvriers seront nécessaires chaque jour. Le chantier a été ouvert en janvier dernier et l'aéroport doit être inauguré en 1993.

Coût de ce gigantesque projet : 40 milliards de francs, dont les deux tiers serviront à la construction de l'île artificielle de 510 hectares et du pont à deux niveaux (un pour les automobiles et l'autre pour les trains) la reliant à la terre ferme.

L'importance du projet de construction de ce qui sera l'aéroport le plus cher de monde a légitimement suscité l'appétit des entreprises étrangères, en particulier américaines, et l'aéroport d'Osaka est devenu un nouveau sujet de frictions entre le Japon et les États-Unis, à la même enseigne que les semi-conducteurs ou l'accès au marché nippon des fabricants américains de pièces détachées pour voitures. Malgr la ruée des entreprises américaines, la première phase du projet – la construction de l'île artificielle – a été confiée quasi exclusivement à des Japonais.

Agacés, les Américains font valoir qu'en 1985, les entreprises de construction japonaises ont obtenu pour 1,8 milliard de dollars de contrats aux États-Unis et que les restrictions mises par les Japonais à la participation des firmes étrangères ainsi que les lois clandestines présidant aux appels d'offre (la pratique, certes, illégale, mais courante des ententes préalables dénommée *dango)* constituent un exemple type de protectionnisme inavoué du marché japonais.

Les étrangers consultés pour l'aérogare

« Le marché n'est pas fermé », rétorque M. Yoshio Takeuchi, ancien haut fonctionnaire au ministère des transports et aujourd.hui président de la société pour l'aéroport international du Kansai (région d'Osaka, Kyoto, Kobe). *« Il s'agit simplement d'une question de compétitivité. Tou doit être fait avec une grande précision et surtout le projet doit absolument suivre le calendrier prévu particulièrement pour la première phase des travaux. Nous pensons que seules des entreprises japonaises sont en mesure de nous fournir les services dont nous avons besoin en temps voulu. »*

M. Takeuchi affirme que le système des appels d'offres n'est pas discriminatoire pour les entreprises étrangères. *« Les sociétés japonaises qui travaillent à l'étranger ont mis des années pour parvenir à la position qu'elles occupent. Lors d'un séminaire d'explication que nous avons organisé en automne dernier pour une délégation américaine, j'ai dit à mes interlocuteurs de bien étudier nos pratiques en affaires avant de se lancer sur notre marché.)*

Résultat en tout cas : sur trente-cinq sociétés américaines qui avaient demandé à participer aux appels d'offres seules quatre ont obtenu des contrats. Bechtel a été choisi comme conseiller technique et Delnote, Caterpillar et Rexnord se sont vus confier de petits contrats.

Si les arguments japonais en ce qui concerne l'impératif des délais peuvent avoir quelque poids, il reste que la construction de l'aéroport d'Osaka est perçue par les milieux d'affaires du Kansai comme quelque chose qui leur revient de droit. Le secteur privé a joué un rôle moteur dans cette opération et il en finance 20 %. Pour les hommes d'affaires du Kansai, le nouvel aéroport est la clé d'une série de grands projets destinés à donner un nouvel essor économique à la région. *« Il est naturel que ceux qui ont été à l'origine de ce projet et le financent en partie aient une priorité »*, affirme M. Nishikawa, directeur du département des affaires internationales du Kankeiren (patronat du Kansai).

Il semble, en outre, que les Américains, qui ont été les plus virulents dans la critique des méthodes japonaises, n'étaient qu'à moitié prêts à participer à la première phase des travaux. L'impréparation dont témoignaient certains dossiers présentés par des entreprises demandant à participer aux appels d'offres a conduit rapidement les Japonais à penser que la pression américaine était avant tout de nature politique. Les Etats-Unis veulent ouvrir une brêche dans le monolithique marché nippon de la construction pour pouvoir prendre part aux grands projets de travaux publics des deux prochaines décennies (60 milliards de dollars), dont le pont sur la baie de Tokyo et l'expansion du port de Yokohama.

Si les firmes étrangères ont été pratiquement exclues de la première phase des travaux, elles sont en revanche les bienvenues pour la seconde (piste et aérogare) et la troisième (équipements). Les Japonais veulent, en effet, ce qui se fait de mieux et ils sont par conséquent disposés à recourir aux services des entreprises les plus avancés dans le domaine des équipements d'aéroport. Les appels d'offres seront organisés très prochainement, dans la foulée de l'exposition d'ingénierie et de construction d'aéroports qui se tiendra à Osaka du 12 au 15 mai prochain. A cette occasion, sera organisé un séminaire spécialement destiné aux Européens, pendant sorte à celui des Américains en quelque sorte.

Des Français hésitants

Les entreprises françaises, en tout cas l'Aéroport de Paris, sont bien placées pour obtenir des contrats, mais elles semblent hésitantes à participer à une manifestation jugée trop proche dans le temps de l'exposition du Bourget. Un renoncement qui risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour la position française dans son ensemble : leurs concurrents européens tireront avantage de leur absence, ou de leur présence insuffisante, et les Japonais ne manqueront pas d'utiliser cette défaillance comme argument dans les futures négociations.

L'aéroport d'Osaka est en fait l'élément le plus visible, en raison de la politisation dont il a été l'objet et des interventions tonitruantes des Etats-Unis, d'un ensemble de projets qui sont significatifs de l'ambition internationale d'Osaka.

PHILIPPE PONS.

M. Baker hostile à une nouvelle baisse du dollar

Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, a réaffirmé le lundi 20 avril qu'une nouvelle baisse du dollar sur les marchés des changes serait *« nuisible »*. Interviewé par la chaîne de télévision NBC, M. Baker a rappelé que les sept principaux pays industrialisés occidentaux étaient *« disposés à agir conjointement »* pour stabiliser le cours du billet vert à son niveau actuel sur les marchés des changes.

M. Baker a enfin jugé *« adéquate »* la politique monétaire menée actuellement par la Réserve fédérale américaine. *« Tout le monde aimerait des taux d'intérêts plus bas »*, mais il est important de continuer à lutter contre les pressions inflationnistes, a-t-il dit. Le directeur du budget, M. James Miller, avait exprimé en fin de semaine dernière la crainte qu'une politique monétaire trop restrictive de la Fed n'entraîne une récession l'année prochaine aux Etats-Unis.

Economie

ÉTRANGER

La coopération franco-indonésienne

Djakarta n'a utilisé que les deux tiers des crédits mis à sa disposition par Paris

La coopération franco-indonésienne a été relancée depuis l'échec des discussions de septembre 1986, lors de la visite de M. François Mitterrand. Mais son avenir demeure incertain, les Indonésiens se refusant encore à utiliser une part substantielle des crédits mis à leur disposition par Paris.

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Premier partenaire commercial de la France en Asie du Sud-Est, l'Indonésie demeure, avant tout, un allié privilégié du Japon et des Etats-Unis pour des raisons à la fois politiques, économiques et stratégiques. A l'heure de la récession, dont ce pays est victime en raison de la chute de ses ressources pétrolières, les Américains, les Japonais et les institutions financières internationales qu'ils animent ont adopté une attitude particulièrement tolérante, offrant des conditions de crédits avantageuses à Djakarta.

Les Indonésiens, devenus depuis dix ans de prudents gestionnaires, sont d'autant moins demandeurs de crédits que, pour des raisons d'économies, leur budget de développement subit des coupes drastiques en attendant des jours meilleurs. En outre, Djakarta a décidé, par un décret d'octobre 1985, de soumettre à appel d'offres international tous les projets financés sur crédits mixtes, sauf ceux présentant des conditions particulièrement avantageuses. La France était la première visée par cette mesure en raison de sa pratique du mixage des crédits.

La négociation, en 1986, d'un nouveau protocole d'accord financier a donc été très ardue. Les Indonésiens ont refusé de céder sur les conditions, très avantageuses, faites aux crédits mixtes : vingt-cinq ans de durée, sept ans de grâce et 3,5 % de taux d'intérêt, soit un élément-don de 48 %. Le Trésor français a fait grise mine, et quand, en septembre, le chef de l'Etat s'est rendu en visite officielle à Djakarta, les discussions étaient au point mort. Elles n'ont repris, sérieusement, qu'après le séjour de M. François Mitterrand. Le protocole d'accord n'a été signé que fin décembre, tout juste dans les délais impartis pour les allocations d'aide française.

D'un montant de 943 millions de francs – l'équivalent de ceux des années passées, – ce protocole compte 539 millions de crédits mixtes, aux conditions imposées par les Indonésiens. Mais, sur cette dernière somme, 300 millions de francs n'ont pas encore été affectés. Les Indonésiens ont jusqu'au 30 juin pour décider de les utiliser ou non. Jusqu'ici, ils n'ont pas donné l'impression d'être pressés de se prononcer.

La première tranche de crédits – 414 millions de francs de crédits bancaires – finance la création d'un réseau hertzien couvrant Java et Bali (310 millions de francs) et des études de sismologie (104 millions de francs). Les 239 millions de francs de crédits déjà affectés de la deuxième tranche (celle des crédits *mixtes) couvriront l'installation* d'un centre de distribution d'électricité et deux opérations d'extension du téléphone à Djakarta.

Hors protocole figure le doublement de la capacité de l'aéroport international de Djakarta, qui a été construit par des sociétés françaises. La réalisation de cette deuxième *phase coûtera environ 2 milliards* de francs, dont 800 millions sont déjà engagés. Comme il s'agit d'un renouvellement de commande, les Indonésiens ont accepté des conditions identiques à celles de la première phase.

En revanche, la réalisation de la partie française du Jabotabek – métro aérien du Grand-Djakarta – est au point mort en raison d'un désaccord entre le constructeur français et les autorités indonésiennes sur les 300 millions de francs déjà avancés. Ce désaccord peut avoir de sérieuses conséquences, les Japonais, déjà chargés de construire l'une des trois lignes prévues, n'ayant apparemment pas renoncé à récupérer l'ensemble du projet.

Dans les années 70, l'Indonésie, amorçant son développement à la faveur du boom pétrolier, est devenue le terrain de grands chantiers français. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Face à la concurrence *internationale, sur ce marché éloigné*, les Français sont désormais contraints d'offrir de meilleures conditions de crédits et de jouer la qualité. Les ventes françaises, en *revanche, disposent encore* de créneaux solides. Il y a deux mois, par exemple, les Indonésiens ont acheté des radars français (un contrat de 200 millions de francs) pour assurer la surveillance de leur espace aérien.

Mais l'avenir de la coopération entre les deux pays dépend surtout de l'attitude de Djakarta à l'égard des 300 millions de francs en attente d'affectation. S'ils ne se décident pas à les utiliser, le Trésor français risque de durcir son attitude lors de la négociation du prochain protocole. *Dans le cas contraire, les Indonésiens* attendront sans doute de Paris une réponse à ce qu'ils considéreront comme un geste de bonne volonté de leur part.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Pour une réduction de leurs horaires

Grève de médecins hospitaliers danois

COPENHAGUE
de notre correspondante

Au Danemark, les conventions collectives ont été pour la plupart renouvelées cet hiver sans trop de difficulté (*le Monde* du 5 février). Mais il y a eu des exceptions : la fédération des conseils départementaux, qui administre le secteur de la santé, n'a pu, malgré quatre mois de négociations, parvenir à un accord ni avec les spécialistes du secteur privé ni avec les médecins auxiliaires (*c'est-à-dire non fonctionnaires*) des hôpitaux.

Résultat : depuis le 1er avril, les spécialistes fixent librement leurs honoraires, que les clients doivent acquitter directement. Quant aux médecins auxiliaires des hôpitaux, ils ont, après les préavis d'usage, commencé vendredi 17 avril une grève progressive illimitée. Déjà, les jours précédents, des débrayages avaient créé une situation chaotique dans certains établissements.

Les médecins auxiliaires ne se battent pas pour leurs traitements, mais pour obtenir une réduction de leurs horaires de travail comparable à celle qu'ont obtenues récemment les autres services publics. Ils se plaignent de faire quarante-six heures de travail en moyenne par semaine (et même soixante selon certains), et veulent ramener ces horaires à trente-neuf heures, ce qui permettrait, selon leurs porte-parole, d'embaucher quelques dizaines de confrères au chômage.

L'administration rejette ces revendications, dont elle conteste le bien-fondé. Les médecins hospitaliers, disent ses représentants, travaillent moins de trente heures par semaine : dans leurs calculs, ils incluent les heures où ils restent chez eux pour répondre à un appel éventuel de leur hôpital. Quant au gouvernement, il a fait savoir que pour le moment il ne souhaitait pas intervenir.

CAMILLE OLSEN.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 31 décembre 1986	10 avril	16 avril
Valeurs franç. à revenu var.	111,9	112,2
Valeurs industrielles	115,4	116
Valeurs étrangères	114,5	113
Pétroles-Energie	111,3	112,1
Chimie	115,6	116,8
Métallurgie, mécanique	115,7	118,2
Electricité, électronique	113,7	114,2
Bâtiment et matériaux	123,8	125,4
Ind. de consommat. non alim.	112	110,4
Agro-alimentaire	111,8	110,5
Distribution	113,3	112,1
Transports, loisirs, services	113	112,1
Assurances	103,4	106,4
Crédit banque	107,1	108
Sicomi	88,8	90
Immobilier et foncier	102,7	104,5
Investissement et portefeuille	111,8	111,7
Base 100 : 31 décembre 1986		
Valeurs franç. à revenu fixe	102	101,5
Emprunts d'Etat	102,4	102,3
Emprunts garantis et assimilés	102,2	101,4
Sociétés	100,4	100,2
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu var.	3 750,8	3 700,9
Valeurs étrangères	4 136,8	4 082,6
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	541,2	542,7
Valeurs étrangères	558,5	552,2
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	121,6	121
Emprunt d'Etat	118,4	118,3
Emprunts garantis et assimilés	122,8	121,8
Sociétés	122,1	121,9
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE – Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	449,3	450,1
Produits de base	282,5	283,8
Construction	486,1	493,3
Biens d'équipement	381,4	385,6
Biens de consom. durables	618,7	636,1
Biens de consom. non durables	577,8	578,7
Biens de consom. alimentaires	461,5	458
Services	423,7	422
Sociétés financières	612,4	609,4
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	482,5	484
Valeurs industrielles	421,5	424,2
BOURSES REGIONALES – Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	389,2	389,7

● **Quotas laitiers britanniques : 17 millions de livres d'amendes.** – Les producteurs laitiers d'Angleterre et du Pays de Galles vont devoir payer plus de 17,5 millions de livres sterling (171,5 millions de francs environ) à la CEE pour avoir dépassé de 96 millions de litres leur quota de production au cours de l'année terminée fin mars, annonce l'office laitier britannique (Milk marketing board). La production maximum était fixée à 12 377 millions de litres. De plus, les producteurs anglais, écossais et gallois subiront en 1987 une nouvelle baisse de leur quota, à la demande de la Commission de la CEE, afin de permettre à l'Irlande du Nord d'augmenter sa production. – (AFP.).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS





BANQUE NATIONALE DE PARIS GUYANE

Le Conseil d'Administration réuni le 10 avril 1987, a arrêté les comptes de l'exercice 1986 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 1987.

Le bénéfice net s'établit à 19,7 millions de francs, en progression de 12 % sur celui de l'exercice 1985.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de verser un dividende de 14 francs par action (soit un revenu global de 21 francs, avoir fiscal compris), identique à celui de 1985, mais s'appliquant à un capital augmenté en 1986 de 25 à 40 millions de francs.

Les réserves seront portées à 39,5 millions de francs, les fonds propres après répartition atteignant 82,7 millions, soit 8,5 % du bilan qui *totalise 967,2 millions de francs* au 31 décembre 1986.

BNP. la banque est notre métier

CEP Communication

LES MOYENS DU DÉVELOPPEMENT

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 1987 de l'autoriser à renforcer ses capitaux permanents par une double opération :

● CEP Communication porterait de 51 à près de 100 % sa participation dans Groupe Larousse-Nathan, qui regroupe ses activités Édition et Jeux avec un chiffre d'affaires de 1,9 milliard de francs en 1986 et dont le résultat net a doublé en 1986 pour atteindre 48 MF.
Le nombre d'actions CEP Communication croîtrait d'environ 13 % après la réalisation à cet effet d'une augmentation de capital réservée aux actionnaires de Groupe Larousse-Nathan ayant cédé leurs titres.

● En outre, pour financer son développement en France et à l'étranger, CEP Communication pourrait augmenter son capital pour un montant maximum d'environ 300 MF, avec émission éventuelle d'obligations, à une date et par les voies les plus appropriées, en fonction des opportunités.

Les résultats provisoires de CEP Communication pour 1986, supérieurs aux prévisions, s'élèvent à 123 MF pour le résultat net consolidé, dont 91 MF *pour la part du Groupe, par suite d'une amélioration* des résultats d'exploitation et financier.

Indépendamment de l'incidence de l'accroissement du périmètre du Groupe, les perspectives commerciales et d'exploitation devraient permettre d'obtenir, pour 1987, une croissance du bénéfice par action supérieure à celle d'au moins 15 % par an annoncée lors de l'introduction en Bourse.

C.A. 1986 : 3,1 Milliards de Francs

COMPAGNIE FINANCIERE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

RÉSULTATS CONSOLIDÉS : + 39,8 %

Lors de sa réunion du 9 avril 1987, sous la présidence de Monsieur Jean DROMER, le Conseil d'Administration a examiné les comptes consolidés du groupe CIC pour l'exercice 1986.

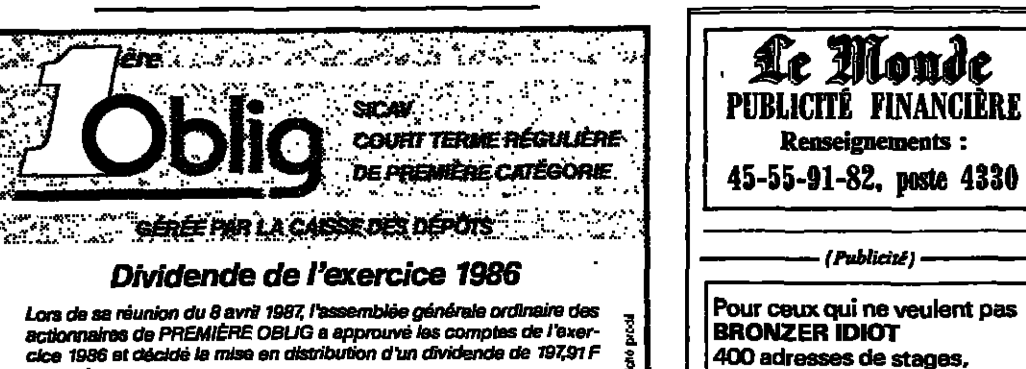
— Les principaux postes du bilan libellés en francs ont légèrement augmenté ; ceux libellés en devises, à l'exception des ressources interbancaires, ont diminué en raison de la dépréciation du dollar contre francs. A fin 1986, les dépôts de la clientèle s'élevaient à 126,6 milliards de francs, les crédits à la clientèle à 121 milliards de francs et le *total du bilan à 280,6 milliards de francs* au lieu de 266,7 milliards de francs.

— Les fonds propres, part du groupe, sont passés de 4254 MF à 5643 MF ; le total des fonds propres, incluant les titres participatifs, est passé de 7022 MF à 8550 MF entre fin 1985 et fin 1986.

— Les résultats du groupe ont connu une progression significative en 1986 :

- le produit net bancaire, 12900 MF, a augmenté de 14 % dont 4,5 % sont imputables à la hausse des produits du portefeuille de titres de placement,
- les frais généraux, 9229 MF, ont augmenté de 6,4 %,
- les amortissements, 490 MF, sont restés stables,
- les résultats d'exploitation avant provisions, 3181 MF, ont enregistré une hausse de 48 %,
- les dotations aux provisions d'exploitation, 2021 MF, ont progressé de 81 % en raison de : l'augmentation du nombre des petits sinistres en France, et surtout de l'amélioration du taux de couverture des risques souverains, conséquence de l'aggravation de la situation *de certains pays débiteurs et d'une politique* de prudence délibérée sur les crédits internationaux,
- les résultats d'exploitation courants après impôt, part du groupe, se sont établis à 647 MF contre 420 MF en 1985, soit un accroissement de 54 %,
- après prise en compte, notamment, des plus-values de cessions, 428 MF, et des charges exceptionnelles, 156 MF, les résultats nets, part du groupe, ont atteint 896 MF contre 641 MF en 1985, soit une progression de 39,8 %.

GROUPE CIC
COMPAGNIE FINANCIÈRE DE CIC



Dividende de l'exercice 1986

Lors de sa réunion du 8 avril 1987, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de PREMIÈRE OBLIG a approuvé les comptes de l'exercice 1986 et décidé la mise en distribution d'un dividende de 197,91 F par action.

net à payer	crédit d'impôt	brut
197,91	12,17	210,08

(rappel de la valeur liquidative au 31.12.1986 : 10 115,44 F)

Mis en paiement le 17 avril 1987
aux guichets des établissements placeurs :
Caisses d'Épargne Écureuil, Trésor Public, Caisse des dépôts
Réinvestissez sans frais en actions nouvelles jusqu'au 17 juillet 1987
Société d'Investissement à Capital Variable

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

AUSSEDAT REY

Conformément aux indications communiquées précédemment, les comptes du groupe pour 1986, qui vont être soumis prochainement au conseil d'administration pour approbation, se présentent de la manière suivante, sous réserve des dernières investigations des commissaires aux comptes :

Aussedat Rey comptes consolidés	1986	1985	Variation
	(en millions de francs)		
Chiffre d'affaires HT	4413	4264	+ 3,5 %
Résultat courant	125,5	(39,8)	+ 165,3 MF
Résultat net total	110,9	(22,3)	+ 133,2 MF
– dont part du groupe	95,8	(26,7)	+ 122,5 MF
– par action (en F.)	(a) 45,10 F	(13,10 F)	
Capacité d'autofinancement	196,7	14,0	+ 182,7 MF
Aussedat Rey société mère			
Chiffre d'affaires HT	1 497	1 577	– 5,1 %
Résultat net	71,4	(18,2)	+ 89,6 MF

(a) calculé sur le nombre d'actions au 31-12-1986, soit 2 123 1000.

L'amélioration des résultats du groupe en 1986 a été obtenue, malgré une faible progression du chiffre d'affaires et une baisse des prix de vente des papiers de grande consommation ; elle s'explique par d'importants progrès de productivité, par le développement de produits à plus haute valeur ajoutée et par la baisse du coût de l'énergie. L'activité et les résultats ont également été très satisfaisants dans le secteur de Polyrey.

En raison de la nécessité d'apurer le report à nouveau négatif, il ne pourra être proposé à l'assemblée générale de distribuer un dividende.

Sous l'effet de ces résultats et des appels au marché financier, la structure du bilan consolidé s'est sensiblement améliorée par renforcement des fonds propres. Ceux-ci sont passés de 192,5 MF (dont 154,3 MF part du groupe) au 31-12-85, à 362,0 MF (dont 272,8 part du groupe) au 31-12-86. Depuis lors, ils se sont accrus de 212,6 MF par l'augmentation de capital réalisée en février 1987.

Le début de l'année 1987 est marqué par une hausse des cours des pâtes à papier et une baisse du dollar, ainsi que par une demande assez différenciée suivant les sortes de papier, les papiers couchés faisant l'objet d'une demande très soutenue alors que les carnets de commandes des papiers non couchés sont inférieurs à l'an dernier.

Les effets des actions de marketing et des investissements continuent à se développer conformément au plan. L'exercice 1987 se présente de façon favorable et permet de prévoir des résultats en augmentation, l'exploitation du premier trimestre venant confirmer cette perspective.

Les chiffres d'affaires du 1er trimestre 1987 sont en hausse de 8,75 % pour la société-mère (431,4 millions de francs), et de 3,3 % pour le consolidé (1 164,5 millions de francs).



Le conseil d'administration de la société Deville a arrêté, lors de la séance du 2 avril 1987, les comptes de l'exercice 1986.

Ceux-ci font apparaître un bénéfice net de	44 024 000 F
après déduction des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation de	17 901 000 F
et impôts sur les sociétés de	41 289 000 F
contre un bénéfice net de l'exercice 1985 de	39 351 000 F
après déduction des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation de	14 898 000 F
et impôts sur les sociétés de	41 505 000 F

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'établit à 348 208 000 F contre 357 833 000 F réalisé en 1985.

Le conseil d'administration proposera un dividende net de 46 F par action de 100 F nominal, auquel s'ajoutera un avoir fiscal de 23 F donnant un total de 69 F contre 64,50 F pour l'année précédente.

Les résultats permettent une dotation supplémentaire des réserves et du report à nouveau, de l'ordre de 13 885 000 F environ.

SOCIÉTÉ PARISIENNE DE BANQUE

Le conseil d'administration de la Société parisienne de banque, réuni le 30 mars 1987 sous la présidence de M. Yves de Germay, a arrêté les comptes de l'exercice 1986.

Le total du bilan s'élève à 600 millions de francs au 31 décembre 1986, contre 481 millions de francs à fin 1985. Les dépôts de la clientèle ont progressé de 41 % sur l'année pour s'établir à 460 millions de francs au 31 décembre 1986 ; parallèlement les encours de placements financiers gérés sont passés de 150 millions de francs à fin 1985 à 243 millions de francs à fin 1986. Les crédits à la clientèle s'élèvent à 422 millions de francs au 31 décembre 1986, en progression de 9,2 % ; toutefois, en capitaux moyens ils accusent une légère baisse d'un exercice à l'autre.

Le produit net bancaire s'établit à 42,3 millions de francs, contre 42,9 millions de francs en 1985, avec une contribution nettement accrue des produits des opérations de services et de trésorerie.

Le bénéfice net ressort à 7,6 millions de francs, à un niveau identique à celui de 1985.

Il sera proposé à l'assemblée générale, qui se réunira le 15 mai 1987, la distribution d'un dividende de 11 F par action, contre 10,50 F en 1985, assorti d'un avoir fiscal de 5,50 F.

SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT



Les résultats 1986 de la Société Marseillaise de Crédit ont été approuvés par le conseil d'administration du 12 mars 1987, et seront soumis à l'assemblée générale qui se tiendra le 14 mai 1987.

Le total du bilan atteint 18,921 milliards de francs contre 15,229 milliards de francs en 1985 soit une augmentation de 24,24 %. Au 31 décembre, les ressources totales au bilan s'élevaient à 10,53 milliards de francs (6,71 %), tandis que les remplois progressaient de 4,98 % avec un total de 6,79 milliards de francs. En capitaux moyens sur l'année, cette croissance ressort respectivement à + 11,1 % pour les dépôts (dont 14 % pour les dépôts à vue d'entreprises, et 15 % pour ceux des particuliers). De leur côté, les concours à la clientèle ont augmenté de 13 % en valeur moyenne.

Le produit net bancaire s'élève à 1,225 milliard de francs, soit + 9,1 % par rapport à 1985. Il faut souligner la part des commissions qui s'élèvent maintenant à près de 20 % du produit net bancaire. Les charges d'exploitation ont augmenté de 4,6 % par rapport à 1985. De son côté, le résultat brut d'exploitation ressort à 157 millions de francs en augmentation de 54,4 % par rapport à 1985. Les OPCVM gérés au 31 décembre atteignent un encours de 3,7 milliards de francs, soit une progression de 105 % sur un an.

Les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 21,058 millions de francs contre 16,028 millions de francs pour 1985, après une forte augmentation des dotations aux comptes de provisions d'exploitation (52,8 M F contre 24,8 M F en 1985), et aux comptes d'amortissements (37 M F contre 24,2 M F en 1985).

Le bénéfice net consolidé du groupe, en cours d'arrêté, devrait être de l'ordre de 30 MF, marquant une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent (19 MF), du fait principalement de la montée en puissance des résultats de sa filiale, la Générale de Placement-Banque.

La Société Marseillaise de Crédit doit poursuivre sa croissance, en développant son activité traditionnelle, et en affirmant sa présence sur les marchés financiers. Pour se préparer au Grand Marché unique européen, elle renforcera son action dans le cadre de ses options fondamentales, telles que :

- le développement accéléré et la fidélisation de la clientèle de PME/PMI et de particuliers ;
- la poursuite du développement d'activités nouvelles, particulièrement dans le domaine des activités de marchés internationaux, et de l'ingenierie financière ;
- le développement actif de sa politique de groupe ,
- la participation dynamique de son personnel à l'évolution de ses résultats

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 1986

Lors de sa séance du 15 avril 1987, le conseil d'administration de la Société générale a arrêté les comptes consolidés de l'exercice 1986.

Au cours de cet exercice, l'activité du groupe Société générale a dégagé un bénéfice net de 2 664 millions de francs contre 1 621 millions de francs en 1985, soit une augmentation de 64,3 %. Une fois déduite la part revenant aux tiers présents au capital de certaines filiales, le bénéfice net consolidé (part du groupe) s'élève à 2 302 millions de francs contre 1 308 millions de francs (+ 76 %). Ce résultat inclut des plus-values nettes sur cessions de titres de participation en forte hausse. Déduction faite de ces plus-values (200 millions de francs en 1985, 873 millions de francs en 1986), la croissance du résultat serait de 29 %.

Cette progression est le reflet de la capacité du groupe à s'adapter rapidement aux changements de son environnement.

Face au mouvement de désintermédiation et à la réduction des besoins de financement des sociétés, le groupe a développé depuis quelques années ses activités en direction des particuliers. Il a pu notamment accroître de 35,7 % en 1986 l'encours de crédits à cette clientèle. Le groupe a su également tirer parti du développement des marchés financiers : augmentation de 28,8 % des revenus du portefeuille titres et de 48 % des commissions sur opérations sur titres.

Le développement rapide des opérations financières a aussi contribué à accroître la part des commissions dans le produit net bancaire (24,4 %), facteur de stabilité des résultats dans un environnement de taux plus volatils. Globalement, le produit net bancaire a progressé de 8,6 %, rythme à comparer à celui des frais de gestion limité à 2,8 % en 1986.

Cet écart important entre croissance du produit net bancaire et croissance des frais de gestion explique la progression de 20 % du résultat brut d'exploitation, progression proche de celle déjà enregistrée en 1985 (+ 20,7 % avec un taux d'inflation de 5,8 % en 1985 contre + 2,7 % en 1986).

Conformément à la politique de prudence suivie par le groupe depuis de nombreuses années, une part importante de ce résultat (69 %) a été affectée aux provisions dont la dotation nette croît de 21,6 % Avec des fonds propres et assimilés en augmentation de 32,4 % (avant répartition des résultats 1986), le groupe dispose ainsi pour l'avenir des moyens d'assurer dans de bonnes conditions son exploitation et ses résultats.





BANQUE NATIONALE DE PARIS

NATIO-ÉPARGNE
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, réunie le 10 avril 1987 sous la présidence de M. SIMON, Président du Conseil d'Administration, a entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1986 et approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Les sommes distribuables s'élèvent, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, à F 275 631 536,36. Elles permettent la mise en distribution d'un dividende par action de F 827,77 auquel s'ajoute un crédit d'impôt de F 71,87, soit un revenu global de F 899,64.

Ce dividende représenté par le coupon n° 5, se décompose ainsi :
– produits des obligations françaises non indexées : F 696,79 + crédit d'impôt de F 71,87 soit au total F 768,66 ;
– produits des actions françaises ouvrant droit à abattement : F 1,34 ;
– produits des lots et primes de remboursement pour un montant de F 9,85 ; ces revenus sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et donnent droit, pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés à un crédit d'impôt de F 1,24 ;
– autres produits pour un montant de F 119,79.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats d'Administrateur de M. Bernard GAUCHER-PIOLA et M. Arsène TROCHERY, et nommé Administrateur M. Pierre JARS.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale. M. SIMON ayant exprimé le souhait d'être déchargé de ses fonctions de Président, le Conseil, après avoir remercié M. SIMON pour la tâche accomplie au sein de la Société depuis la création de celle-ci, a nommé à l'unanimité M. Pierre JARS Président.

Sur la proposition de M. JARS, le Conseil a renouvelé les fonctions de Directeur Général de M. Daniel FAVIER.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a fixé la date de mise en paiement du dividende au 15 avril 1987.

Comme les années précédentes, les actionnaires pourront réinvestir leurs dividendes en actions de la Société, avec exonération totale du droit d'entrée.

BNP. la banque est notre métier

IMMINVEST
(Société Immobilière d'Investissement)
26, rue Murillo, 75008 Paris

Le conseil d'administration réuni le 24 mars 1987 sous la présidence de M. Jacques Ruscon a arrêté les comptes de l'exercice 1986.

Les recettes locatives se sont élevées à 23,56 MF contre 22,4 MF l'année précédente.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit à 18,44 MF comprenant 3,93 MF de plus-value exceptionnelle provenant de la vente de bureaux effectuée dans le cadre de la politique d'arbitrage, contre 18,10 MF en 1985.

L'excellent investissement réalisé à Levallois dans un immeuble de bureaux n'augmentera sensiblement les recettes qu'en 1987. De plus, les produits financiers, du fait de cet investissement, ont chuté de 3,27 MF à 1,88 MF.

Le résultat courant avant impôts s'élève dans ces conditions à 14,54 MF contre 14,57 MF en 1985. Le report à nouveau qui était (de 1984 sur 1985) de F. 1 656 110 est réduit (de 1985 sur 1986) à F. 128 436.

Après dotation à la réserve légale de 0,92 MF, le résultat disponible permet la distribution d'un dividende de 13,7 F pour chacune des 1 037 391 actions (soit F. 14 211 270 au total) contre 15,6 F (pour 1 000 000 d'actions) au titre de 1985, distribution qui sera proposée à l'assemblée générale fixée au 19 juin 1987

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS FRANÇAIS IMMOBILIERS COGIFI

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 avril 1987 afin d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1986.

Cet exercice a été marqué par le souci de renouveler et de rajeunir le patrimoine de la société. Dans cette perspective, les résidences de Tourcoing et de Rousies, ainsi que les trois résidences de la vallée du Rhône, dont la location à la société COGEMA a pris fin au 1er octobre 1986, ont été mises en vente par appartement.

Les recettes locatives de l'exercice 1986, y compris les indemnités compensatrices dues par l'Etat, se sont élevées à 101 898 000 F contre 97 770 000 F. Les recettes totales, qui comprennent les produits accessoires et les produits financiers ont atteint 108 673 000 F, contre 105 786 000 F.

Après dotation de 10 813 000 F aux comptes d'amortissement et de provisions, le résultat courant s'établit à 74 026 000 F et le bénéfice net, compte tenu des charges et produits afférents aux exercices antérieurs et des plus-values sur la vente d'éléments d'actif d'un montant net de 1 054 000 F, ressort à 75 978 000 F contre 72 243 000 F, en progression de 5,17 %.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 11 juin 1987, la distribution d'un dividende par action de 23 F contre 22 F l'année précédente.

SOCIÉTÉ DE LA TOUR EIFFEL

L'année 1986 dégage un bénéfice de 2 326 840 F contre 1 532 352 F en 1985. Le Conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires de distribuer un dividende net de 13 F par action plus avoir fiscal de 6,50 F contre 12 F l'année précédente.

Le Conseil a coopté Monsieur Yves BACHELOT comme administrateur

Marchés financiers

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 9 avril
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	420 192
dont :	
Or	218 316
Disponibilités à vue à l'étranger	119 808
ECU	64 101
Avances au Fonds de stabilisation des changes	17 988
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	40 303
dont :	
Concours au Trésor public	31 830
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	132 475
dont :	
Effets escomptés	72 792
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	79 083
5) DIVERS	11 886
Total	879 741

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	212 000
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 975
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	8 751
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	107 053
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	48 725
5) ECU A LIVRER AU FECOM	70 881
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	253 067
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 200
8) DIVERS	12 806
Total	879 741

NEW-YORK, 20 avril ↓

Repli

Wall Street a connu, pour le lundi pascal, une séance de repli, après avoir évolué irrégulièrement dans un marché calme. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles terminait à 2 270,59, en repli de 5,4 points. 139 millions de titres ont été échangés. On notait 907 baisses, 649 hausses et 402 valeurs inchangées.

Autour du Big Board, les professionnels ont attribué la nervosité du marché aux incertitudes subsistant sur la politique de la Réserve fédérale (Fed) et sur la conjoncture économique. Un nouvel accès de faiblesse du dollar et la remontée des taux d'intérêt obligataires fait craindre que la Fed tente de raffermir le billet vert en encourageant la hausse des taux d'intérêt. Alors que la perspective d'une poussée inflationniste alimentait la demande en métaux précieux, une demande sélective sur les titres de sociétés ayant publié des résultats trimestriels positifs a contenu le déclin de la cote.

Parmi les valeurs les plus actives figuraient GCA Corp. (3,6 millions de transactions), Eastman Kodak (1,64 million) et IBM (1,385 million).

VALEURS	Cours du 16 avril	Cours du 20 avril
Alcoa	46 3/8	47 3/4
A.T.T.	25 5/8	24 1/2
Boeing	50 1/8	48 1/8
Chase Manhattan Bank	35 1/8	35 1/8
Du Pont de Nemours	118	114 3/4
Eastman Kodak	73 1/8	75
Exxon	88	87 5/8
Ford	84 3/4	82 1/2
General Electric	103	102 1/2
General Motors	86 3/4	86 3/4
Goodyear	59 5/8	59 5/8
I.B.M.	150 1/4	150
I.T.T.	56 3/4	56 3/4
Mobil Oil	46 7/8	46 3/4
Pfizer	67 7/8	66 5/8
Schlumberger	42 3/8	42
Texaco	31 1/4	30 1/4
U.A.L. Inc.	72 5/8	73
Union Carbide	28 7/8	29
U.S.X.	27 7/8	28 1/4
Westinghouse	63 1/4	63 3/8
Xerox Corp.	74 1/4	73 5/8

CHANGES

Dollar : 6,008 F ↓

Le dollar s'est replié, le 21 avril, sur les marchés des changes. Des ventes d'industriels et de maisons de commerce l'ont fait chuter jusqu'à 141,35 yens, avant l'intervention de la Banque du Japon. Il se traitait à Paris à 6,008 F (contre 6,04 F jeudi 16 avril) et à 1,806 DM à Francfort (contre 1,816 DM).

FRANCFORT	16 avril	21 avril
Dollar (en DM)	1,816	1,806
TOKYO	**20 avril**	**21 avril**
Dollar (en yens)	142,95	142,10

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (21 avril)	7 13/16-7 7/8
New-York (20 avril)	6 3/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	14 avril	15 avril
Valeurs françaises	109,7	110,3
Valeurs étrangères	113,6	113,4
Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)		
Indice général	446,3	450,1

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	16 avril	20 avril
Industrielles	2 275,99	2 270,60

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	15 avril	16 avril
Industrielles	1 515,1	1 540,3
Mines d'or	471,9	444,5
Fonds d'Etat	89,69	90,36

TOKYO

	20 avril	21 avril
Nikkeï (Dow Jones)	22 995,22	23 099,81
Indice général	2 174,87	2 180,25

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROGRESSION DES RÉSULTATS DES ENTREPOTS ET GARES FRIGORIFIQUES. – La Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques (CEGF) a enregistré, en 1986, un résultat net consolidé de 55,8 millions de francs, en hausse de 37,4 % par rapport à 1985. Le chiffre d'affaires a atteint 510 millions de francs, en hausse de 4,6 %.

DIGITAL EQUIPMENT ACCROIT SENSIBLEMENT SES BÉNÉFICES. – Digital Equipment Co. vient d'annoncer, pour le troisième trimestre de son année fiscale, clos fin mars 1987, un résultat net de 307,597 millions de dollars, en hausse de 80 % par rapport au troisième trimestre de l'année précédente.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN HAUSSE POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES DE PARIS. – Le chiffre d'affaires des Assurances générales de Paris (AGP), en 1986, a atteint 8,62 milliards de francs, en hausse de 12,2 % par rapport à 1985.

BAISSE DU BÉNÉFICE TRIMESTRIEL DE SCHLUMBERGER. – Le groupe international de services pétroliers Schlumberger Ltd. a annoncé, le 20 avril, un bénéfice de 5 millions de dollars au premier semestre 1987, contre 193 millions au trimestre correspondant de 1986, soit un bénéfice net par action de 2 cents, contre 66 cents. La baisse de l'activité dans l'ensemble des services pétroliers est à l'origine de ce repli. Les résultats ne prennent pas en compte la perte de 45 millions de dollars enregistrée en 1986 par Fairchild Semiconductor, dont le rachat par le personnel est actuellement étudié.

PROGRESSION DU RÉSULTAT TRIMESTRIEL DE POLAROID. – Polaroïd a enregistré une hausse de 50 % de son bénéfice net au premier trimestre, à 24,6 millions de dollars. La baisse du dollar, la hausse des ventes et l'amélioration de la productivité ont permis ce résultat.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 16 AVRIL

Cours relevés à 17 h 33

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1525	4,5 % 1973	1709	1711	1711	+ 0 12
....	C.N.E. 3 %	4220	4215	4217	− 0 07
1209	B.N.P. T.P.	1203	1209	1209	+ 0 50
1210	C.C.F. T.P.	1210	1215	1230	+ 1 65
1117	Créd. Lyon. T.P.	1170	1170	1170	....
3010	Electricité T.P.	3010	....	....	....
2114	Renault T.P.	2137	2140	2140	+ 0 14
2330	Rhône-Poul. T.P.	2310	2333	2325	+ 0 65
1365	St-Gobain T.P.	1393	1400	1400	+ 0 50
1320	Thomson T.P.	1330	1330	1330	....
580	Accor	546	546	541	− 0 92
2180	Agence Havas	2280	2280	2280	+ 0 88
2080	Ag. Havas C. I.	2270	2230	2230	− 1 76
740	Air Liquide	735	736	736	+ 0 14
2950	Alcatel	2900	2925	2900	....
2340	Als. Superm.	2160	2200	2200	+ 1 85
530	A.L.S.P.I.	540	553	555	+ 2 78
440	Alsthom ★	467	470	479	+ 2 56
2550	Arjom. Prioux	2901	2901	2924	+ 0 79
620	Aussedat-Rey	668	689	689	+ 3 14
1630	Aux. Entrepr. ★	1655	1650	1674	+ 1 14
1250	Avions Dassault	1260	1260	1265	+ 0 40
800	BAFIP	791	788	786	− 0 63
490	Bail-Equipem. ★	466	465	461 20	− 1 03
960	Bail-Investiss.	955	970	970	+ 1 57
1050	Cie Bancaire	766	780	780	+ 1 83
615	Bazar H.-V.	625	613	619	− 0 96
735	Béghin-Say ★	600	610	591	− 1 50
730	Berger (Me)	799	790	790	− 1 13
845	Bic ★	750	761	761	+ 1 46
1600	B.I.S.	1550	1520	1520	− 1 94
2850	Biscuit (Géné.)	2890	2910	2910	+ 0 69
2760	Bongrain S.A.	2785	2825	2830	+ 1 62
1330	Bouygues	1423	1440	1440	+ 1 19
5060	B.S.N.	5080	5080	5080	....
1400	Carnaud	1492	1483	1480	− 0 80
3870	Carrefour	3840	3630	3870	+ 0 82
2350	Casino	2284	2295	2264	− 0 87
1820	Casino A.D.P.	1731	1760	1765	+ 1 96
1330	C.C.M.C.	1260	1280	1280	+ 1 59
1310	Cetelem	1120	1120	1125	+ 0 44
....	Cerus	....	....	....	....
2610	C.F.A.O.	2540	2540	2561	+ 0 83
1600	C.G.I.P.	1515	1495	1494	− 1 39
1920	Chargeurs S.A.	1890	1902	1899	+ 0 48
85	Chiers-Châtill.	81 80	81	81	− 0 98
955	Ciments franç. ★	1056	1070	1080	+ 2 27
685	Club Méditerr.	661	662	668	+ 1 06
210	Codetel	217	218	218	+ 0 46
390	Cofimeg	367	380 50	363	− 1 08
2070	Colas	2180	2210	2244	+ 2 94
345	Compt. Entrepr.	330	330	330	....
795	Compt. Mod.	801	858	850	+ 6 12
1190	Créd. Foncier	1129	1135	1135	+ 0 53
610	Crédit F. Imm.	607	613	615	+ 1 32
....	Créd. Lyon. (DP)	....	....	....	....
1490	Crédit Nat. ★	1400	1391	1400	....
340	Crouzet ★	350	352	358	+ 2 28
2800	Damart S.A.	2980	3060	3070	+ 3 02

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
530	Darty ★	490	485	481 50	− 1 73
....	Darty (DP)	....	....	....	....
....	De Dietrich	....	....	....	....
385	Dév. R.d.C. (Li)	391	392	392	+ 0 26
715	D.M.C.	690	690	684	− 0 86
3040	Docks France ★	2844	2825	2899	+ 1 93
2290	Dumez ★	2441	2442	2500	+ 2 41
1500	Eaux (Gén.)	1501	1519	1510	+ 0 60
2880	Ecco ★	2800	2790	2775	− 0 89
1370	Electro-Finan.	1324	1350	1360	+ 2 72
340	Elf-Aquitaine	335	333	336 50	+ 0 45
320	— (certific.)	316	317	317	+ 0 32
3250	Epeda-B-Faure	3129	3110	3110	− 0 61
3500	Essilor	3245	3351	3351	+ 3 27
....	Essilor Int. (DP)	....	....	....	....
520	Esso S.A.F. ★	508	505	505	− 0 59
3160	Eurafrance	3050	3060	3102	+ 1 70
1470	Eurocom ★	1620	1610	1620	....
3500	Euromarché	3410	3430	3430	+ 0 59
930	Europe n° 1 ★	846	845	840	− 0 70
....	Exor	....	....	....	....
1970	Facom	1885	1899	1935	+ 2 65
1230	Fichet-Bauche	1158	1170	1170	+ 1 04
235	Financiel	237 90	234	233	− 2 06
250	Fives-Lille	256 50	254	254	− 0 97
345	Francarep	340	322	322	− 5 29
1550	Fromageries Bel	1460	1415	1405	− 3 77
1250	Gal. Lafayette	1175	1185	1190	+ 1 28
440	Gascogne	450	461	461	+ 2 44
....	Gaz et Eaux	....	....	....	....
415	Géophysique ★	505	506	509	+ 0 79
2540	Gerland	2800	2810	2810	+ 0 36
715	GTM-Entrepose	785	805	804	+ 2 42
895	Guyenne-Gas. ★	816	820	839	+ 2 81
3260	Hachette ★	3000	3001	3036	+ 1 16
790	Hénin (La)	859	880	890	+ 3 61
....	Hutchinson	....	....	....	....
117	Imétal	117 60	118	118 60	+ 0 85
485	Imm. Plaine-M.	490	498	496	+ 1 22
5020	Inst. Mérieux	5140	5280	5280	+ 2 72
610	Interbail	599	601	601	+ 0 33
1750	Intertechnique	1712	1710	1710	− 0 12
1910	J. Lefebvre	2246	2240	2260	+ 0 62
2280	Lab. Bellon	2318	2250	2260	− 2 50
1530	Lafarge-Coppée	1651	1679	1671	+ 1 21
2120	Lebon ★	2020	2020	1999	− 1 03
6510	Legrand	5700	5720	5750	+ 0 88
....	Legrand (DP)	....	....	....	....
880	Leroy-Somer ★	870	865	873	+ 0 34
1890	Lesieur	1865	1900	1895	+ 1 61
900	Locabail Immob.	810	813	813	+ 0 37
750	Locafrance ★	784	799	767	− 2 16
955	Locindus	955	974	972	+ 1 78

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1150	L. Vuitton S.A. ★	1095	1095	1100	+ 0 45
760	Luchaire	706	711	715	+ 1 42
1740	Lyonn. Eaux ★	1648	1652	1689	+ 2 48
142	Mais. Phénix	152 10	152	154 80	+ 1 77
750	Majorette (Ly)	870	880	880	+ 1 15
77	Manurhin	72	72	72 50	+ 0 69
570	Mar. Wendel	525	533	535	+ 1 90
1640	Martell	1824	1820	1822	− 0 11
2580	Matra	2600	2640	2645	+ 1 73
2700	Merlin-Gerin ★	2775	2760	2770	− 0 18
3350	Michelin	3580	3599	3599	+ 0 53
1570	Midi (Cie)	1510	1520	1516	+ 0 40
480	Midland Bk S.A.	498	495	495	− 0 60
715	Min. Salsig. (Me)	849	800	800	− 5 77
55	M.M. Penarroya	58 50	58 20	58	+ 2 65
2530	Moët-Hennessy	2445	2440	2440	− 0 20
115	Moulinex	110 50	114	110 50	....
1180	Navig. Mixtes	1154	1175	1180	+ 2 25
210	Nord-Est	198 50	197	198 50	....
470	Nordon (Ny)	476 90	490	490	+ 2 75
760	Nouvelles Gal.	771	789	789	+ 2 33
1250	Occident. (Gén.)	1315	1320	1319	+ 0 30
1740	Omn. F. Paris	1756	1780	1780	+ 1 37
191	Olida-Caby	175	175	174 50	− 0 29
560	Opfi-Paribas	556	560	552	− 0 71
4370	Oréal (L')	4360	4325	4300	− 1 38
....	Paribas	....	....	....	....
845	Paris-Réesc. ★	820	815	819	− 0 12
1570	Pechelbronn ★	1728	1710	1730	+ 0 11
1690	Penhoët	1620	1680	1680	+ 3 70
1080	Pernod-Ricard	1063	1075	1085	+ 2 07
140	Pétroles B.P.	150	152	153	+ 2
1470	Peugeot S.A.	1521	1552	1547	+ 1 71
37	Poclain	12	12	12 30	+ 2 50
2110	Pollet	2290	2335	2344	+ 2 36
980	P.M. Labinal	930	934	934	+ 0 43
3500	Presses Cité	3699	3585	3695	− 0 11
1480	Précabail Sic.	1400	1425	1400	....
820	Primagaz	855	860	865	....
745	Printemps ★	752	761	802	+ 6 64
2850	Promodès	2345	2410	2445	+ 4 26
320	Prouvost S.A. ★	278	284 90	278	− 0 36
1640	Radiotechn.	1633	1663	1665	+ 1 96
163	Raff. Dist. Total	157 50	159 50	159	+ 0 95
2910	Redoute (La) ★	2990	3000	3040	+ 1 67
480	Robur financière	649	649	649	....
1900	Roussel-Uclaf	1765	1800	1800	+ 1 98
1460	Roussel-C.N.I.	1295	1277	1285	− 0 77
5920	R. Impériale (Ly)	8420	8450	8450	+ 0 47
290	Sade	295	291	291	− 1 36
3950	Sagem	3830	3810	3810	− 0 52
445	Saint-Gobain	449	458	459 90	+ 2 43
1150	St-Louis B.	1125	1146	1146	+ 1 87

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2130	Salomon	1940	1945	1945	+ 0 26
1840	Salvepar	1601	1612	1612	+ 0 69
890	Sanofi	885	888	883	− 0 23
705	S.A.T.	719	728	728	+ 1 25
1240	Saupiquet (Na)	1135	1165	1165	+ 2 64
670	Schneider ★	665	660	673	+ 1 20
115	S.C.O.A.	129	131	131	+ 1 55
765	S.C.R.E.G.	829	840	836	+ 0 84
870	Seb ★	851	870	880	+ 3 40
485	Sefimeg	476	475	475	− 0 21
1840	S.F.I.M.	1895	1940	1939	+ 2 32
106	S.G.E.	111 70	111 90	111	− 0 62
690	Sign. Ent. El. ★	674	675	690	+ 2 37
1040	Silic	1120	1150	1154	+ 3 04
620	Simco-U.P.H. ★	630	640	650	+ 3 17
400	Simnor (Li)	405	400	400	− 1 23
1350	Skis Rossignol	1291	1290	1282	− 0 69
800	Slimco	731	720	720	− 1 50
....	Sodecco	....	....	....	....
285	Sodero (Na)	279	275	275	− 1 43
2850	Sodexho	2880	2920	2920	+ 1 39
440	Sogerap	465	455	455	− 2 15
2120	Somm-Allib. ★	2130	2131	2150	+ 0 93
805	Source Perrier	757	773	775	+ 2 64
1350	Sovac ★	1185	1179	1189	+ 0 33
625	Spie-Batignol.	629	635	639	+ 1 59
805	Strafor	743	760	769	+ 3 50
515	Synthelabo ★	407	419	409	+ 0 49
825	Talcs Luzenac	810	812	812	+ 0 25
3540	Tél. Elect.	3350	3420	3420	+ 2 09
1700	Thomson-C.S.F.	1729	1716	1725	− 0 23
480	Total (CFP) ★	493 50	491	495	+ 0 30
105	— (certific.)	105	104 90	105	....
2550	T.R.T.	2340	2330	2328	− 0 51
835	U.F.B.	779	771	780	+ 0 13
1610	U.I.C.	1428	1434	1434	+ 0 56
625	U.I.F.	685	701	702	+ 2 03
880	U.I.S.	890	900	900	+ 1 12
560	U.C.B. ★	380 10	381	384 90	+ 1 26
840	Unibail	800	809	806	+ 0 75
570	Valéo	587	599	604	+ 2 90
103	Vallourec	105 80	108	108	+ 2 08
4390	V. Clicquot-P.	4220	4220	4220	....
760	Via Banque	670	664	671	+ 0 14
810	Elf-Gabon	810	806	806	− 0 49
111	Amax Inc.	124 50	124 40	124 40	− 0 08
465	Amer. Express	429	430	430	+ 0 23
147	Amer. Teleph.	149	151	151 10	+ 1 41
122	Anglo Amer. C.	158 30	141	143 50	− 8 19
560	Amgold	716	684	680	− 5 03
840	BASF (Akt)	910	910	909	− 0 11
865	Bayer	1018	1018	1015	− 0 29
135	Buffelsfont.	152 50	141	140	− 8 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
235	Chase Manh.	215 80	215 80	215 80	....
305	Cie Pétr. Imp.	310	301	301	− 2 90
73	De Beers	82 70	78 20	79 50	− 3 87
2080	Deutsche Bank	2170	2185	2185	+ 0 69
89	Dome Mines	97 50	93	92	− 5 64
1090	Dresdner Bank	1162	1172	1155	− 0 60
121	Driefontein Cal	158 50	149	149	− 5 99
690	Du Pont-Nem.	677	698	698	+ 3 10
475	Eastman Kodak	448	451	449	+ 0 22
44	East Rand	59	58 90	57	− 3 39
295	Electrolux	304	300	300	− 1 32
250	Ericsson	249 60	256	256 50	+ 2 36
515	Exxon Corp.	531	539	539	+ 1 51
500	Ford Motors	504	512	514	+ 1 98
89	Freegold	114	110	111	− 2 63
107	Gencor	128	119 50	122 60 c	− 4 22
655	Gén. Electr.	829	850	860	+ 3 34
560	Gén. Belgique	575	572	578	+ 0 52
470	Gen. Motors	510	518	518	+ 1 57
85	Goldfields	99	95 60	95 60	− 3 43
49	Gd Metropolitain	47 70	48 55	48 50	+ 1 68
73	Harmony	96 70	92 50	93 40	− 3 41
40	Hitachi	36 45	37 70	37 60	+ 3 16
840	Hoechst Akt.	900	908	907	+ 0 78
130	Imp. Chemical	127 70	126 50	126 50	− 0 94
87	Inco. Limited	103	101 80	101 80	− 1 17
900	IBM	906	920	913	+ 0 77
395	ITT	343 90	345	345 50	+ 0 47
145	Ito-Yokado	152 50	150 50	151	− 0 98
71	Matsushita	58 90	61 50	61	+ 3 57
990	Merck	968	952	955	− 1 34
805	Minnesota M.	770	770	770	....
290	Mobil Corp.	285	282	282	− 1 05
275	Morgan J.P.	252	255	255	+ 1 19
36400	Nestlé	37400	37400	37400	....
151	Norsk Hydro	159	158 20	158 20	− 0 50
225	Ofsil	285	275	268	− 5 96
1640	Petrofina	1665	1674	1674	+ 0 54
515	Philip Morris	516	518	518	+ 0 39
144	Philips	150	153 50	153 50	+ 2 33
600	Quilmès	630	658	656	+ 4 13
750	Randfontein	920	911	911	− 0 98
720	Royal Dutch	708	721	721	+ 1 84
72	Rio Tinto Zinc	88 50	87 40	87 50	− 1 13
92	St Helena Co	125	121 40	121 50	− 2 80
240	Schlumberger	246	259 50	259 50	+ 5 49
125	Shell transp.	117	116 60	117	....
2110	Siemens A.G.	2305	2316	2310	+ 0 22
127	Sony	115	116 90	118	+ 2 61
136	T.D.K.	114	117 10	117 50	+ 3 07
29	Toshiba Corp.	28 80	29 95	29 95	+ 3 99
1850	Unilever	1715	1723	1730	+ 0 87
320	Unit. Techn.	310	291 60	297	− 4 19
625	Vaal Reefs	886	864	820	− 7 34
300	Volvo	295	296 50	296 50	+ 0 51
300	West Deep	436	421	421	− 3 44
455	Xerox Corp.	441	442	443	+ 0 46
1 25	Zambia Corp.	1 32	1 30	1 30	− 1 52

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8520	..
Emp. 8,80 % 77	122 90	7 932
9,80 % 78/93	102 30	7 491
10,80 % 79/94	105 30	6 668
3,25 % 80/90	108 30	11 544
3,80 % 80/87	102 85	6 919
3,80 % 81/89	108 90	3 478
6,75 % 81/87	103 25	10 050
8,20 % 82/90	118 34	4 172
8 % juin 82	119 95	13 677
4,60 % fév. 83	119 15	7 200
3,40 % déc. 83	122 60	4 295
2,20 % oct. 84	114 30	6 384
1 % fév. 85	118 23	1 858
0,25 % mars 86	109 75	1 009
RT 12,75 % 83	1739	..
AT 10 % 2000	110 20	8 904
AT 9,90 % 1997	109 15	3 380
AT 9,80 % 1996	107 40	2 087
Ch. France 3 %	173	..
CNB Bques janv. 82	101 40	2 386
CNB Paribas	102	2 386
CNB Suez	102	2 386
CNI janv. 82	101 42	2 386
PTT 11,20 % 85	109 70	3 948
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 85	108 80	9 017
CNT 9 % 86	98 40	0 221
CRH 10,90 % déc. 85	108	2 903

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1379	1385
Agache (Sté Fin.)	2059	2060
A.G.F. (St Cent.)	850	842
Applic. Hydraul.	772	787
Arbel	245	245
Astorg	450	448
Avenir Publicité	2800	2550
Bain C. Monaco	425	....
Banque Hypoth. Eur.	518	548
Béghin-Say (C.I.)	470	469
B.G.L.	695	690
Blanzy-Ouest	585	585
B.N.P. CI	522	530
B.N.P. Intercontin.	438	455 50 d
Bénédictine	4600	4600
Bon-Marché	899	891
Calif	980	1010
Cambodge	930	945
C.A.M.E.	615	610
Campenon Bern.	780	769
Carbone-Lorraine	906	916
C.E.G.Frig.	650	650
Centen. Blanzy	2930	2980
Centrest (Ny)	277	286
Cerabati	105	107
CERUS	869	875
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1080	....
Champex (Ny)	189	189
C.I.C. (Financ. de)	380	380
C.I. Maritime	790	810
[illegible]	1025	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Citram (B)	655	680
Clause	1479	1494
Cofradel (Ly)	2500	2510
Cogifi	470	470
Comiphos	880	851
Cie Industrielle	3550	3555
Comp. Lyon-Alem.	741	750
Concorde (La)	1151	1176
C.M.P.	38 10	....
Créd. Gén. Ind.	1160	1170
Crédit Lyonnais C.I	840	849
Cr. Universel (Cie)	905	990
Créditel	155	155
Darblay S.A.	989	920
Darty Act. d. p.	370	393
De Dietrich	2650	2675
Delalande S.A.	1850	1850
Delmas-Vielj. (Fin.)	1280	1280
Didot-Bottin	705	767 d
Eaux Bass. Vichy	1609	....
Eaux Vittel	2780	2775
Economats Centre	658	650
Electro-Banque	497	500
Elf-Antargaz	885	870
E.L.M. Leblanc	1001	989
Emaill.-Bretagne	343	343
Entrepôts Paris	611	603
Epargne (B)	3405	3350 o
Europ. Accumul.	110	109
Eternit	3180	2930
Exor	4460	4800
Finalens	270	278
FIPP	462 90	490 70
Fnac	1358	....
Foncière (Cie)	626	621
Fonc. Lyonnaise	5580	5590
Foncina	570	570
Forinter	1110	1110
Fougerolle	450	455
France I.A.R.D.	507	510
France (La)	8000	....
From. Paul Renard	505	518
GAN	1151	1181
Gaumont	615	....
Gaz et Eaux	2835	2840
Gévelot	990	979
Gr. Fin. Constr.	510	510
Gds Moul. Paris	509	506
Groupe Victoire	3830	3960
G. Transp. Ind.	622	615
H.E.F.	470	470
Hutchinson	1380	1463
Immindo S.A.	555	562
Immoinvest	330	335
Immobail	476	478
Immobanque	793	793
Immob. Marseille	11780	12400
Immofice	574	584
Invest. (Sté Cent.)	3640	....
Jaeger	202	205
Lafitte-Bail	570	573
Lambert Frères	275	280
Lille-Bonnières	1580	1600
Loca-Expansion	338	336
Locafinancière	450	449
Locatel	650	697 d
Louvre (Sté)	1835	1821
Machines Bull	51 40	52
Magasins Uniprix	245	259 70
Magnant S.A.	139 10	....
Maritimes Part.	499	521
Métal Déployé	513	600
Mors	238	239
Naval Worms	108 50	108

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Navig. (Nat. de)	196	....
OPB Paribas	484	465
Optorg	339	339
Oréal (L') C.I.	3030	3055
Origny-Desvroise	1250	1305
Palais Nouveauté	1190	1200
Paribas	519	525
Paribas-CIP	514	524
Paris France	302	301 50
Paris-Orléans	400 10	386
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1700
Parfinance	990	980
Pathé-Cinéma	1000	1039
Pechiney (cert. inv.)	258	260
Piles Wonder	1240	1249
Piper-Heidsieck	1399	1303 o
P.L.M.	206	209 90
Porcher	739	700
Providence S.A.	2150	2245
Publicis	2850	2800
Raff. Souf. R.	178	178
Rhône-Poul. (c. inv.)	392	395
Ricqlès-Zan	430	400 o
Rochefortaise S.A.	395	419
Rochette-Cenpa	145	145
Rosario (Fin.)	400	417
Roudière	307	339 80
Rougier et Fils	132	140
Sacer	575	....
SAFAA	1662	1700
Safic-Alcan	980	980
SAFT	2550	2585
Saga	435	439
St-Gobain C.I.	432	445
Salins du Midi	541	554
Santa-Fé	172	172
Satam	285	284 d
Saulnes	83	84
Saunier-Duval	87	84 o
Savoisienne (M)	299	272 80 o
SCAC	880	875
Senelle Maubeuge	695	680
S.E.P. (M)	230	226
Serv. Equip. Véh.	117	116
Sicli	279	280
Siconal	401	406
Sinvim	320	328
Sipb (Plant. Hévéas)	500	470
Sté Générale-CIP	1825	1850
Sofal financière	2100	2020
Sofio	560	550
Soficomi	850	830
S.O.F.I.P. (M)	200	185 30 o
Sofragi	1352	1370
Sogeral (Ne)	189	184
Soudure Autog.	590	590
Sovabail	709	709
Speichim	27 50	44 50
S.P.I.	832	830
Suez (Fin. de)-CIP	1520	1540
Sucri	950	950
Taittinger	2250	2202
Testut-Aequitas	413 40	430 d
Tour Eiffel	672	672
Ulliner S.M.D.	800	800
U.A.P.	2370	2370
U.T.A.	2603	2620
Vicat	1580	....
Vinipriz	1790	1770
Virax	206	209
Waterman S.A.	650	699
Brass. du Maroc	149	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	980	....
Akzo	403	....
Alcan Alum	235	233
Algemeine Bank	1501	1500
American Brands	290	304 50
Am. Petrofina	320	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	172	....
Bco Pop Espanol	418	420
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1260	....
B. Régl. Internat.	60500	59990
Br. Lambert	612	615
Canadian-Pacific	108 50	108 80
CIR	34	35
Commerzbank	890	906
Dart. and Kraft	360	378
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	503	509
Gén. Belgique	576	578
Gevaert	1010	990
Glaxo	146	150
Goodyear	343	347
Grace and Co	380	....
Gulf Canada Corp.	127	126
Honeywell Inc.	460	482
I.C. Industries	195	195
Johannesburg	1150	....
Kubota	18 90	18 90 c
Latonia	286	286
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	56 40	57
Mineral-Ressourc.	84 80	84 80
Nixdorf	2892	2749
Noranda	138 90	139 10
Olivetti	34 80	36 10
Pakhoed Holding	218	221
Pfizer Inc.	427	418
Procter Gamble	525	512
Ricoh Cy Ltd	33 90	33
Rolinco	267	268 20
Robeco	290	295
Rodamco	422 80	433
Saipem	22	24
Shell fr. (port.)	120	115
S.K.F. Aktiebolag	313	....
Steel Cy of Can.	117	110
Tenneco	275	....
Thorn EMI	61	62
Toray indust. inc	29 80	30 90
Vieille Montagne	869	....
Wagons-Lits	905	890
West Rand	32	30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	7	7 60 d
Calciphos	1384	1425
C.E.M.	....	....
Cochery	179	....
Copamex	450	440
Dubois Inv. (Casto.)	1200	1200
Gachot	320	325
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (Achat.)	....	....
Nicolas	1120	1130
Révillon	391	410
Rorento N.V.	151 20	150 40
Sopalem	65 70	0 10 o
S.P.R.	260	....
Ulinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1290	....
Alain Manoukian	1000	984
Asystel	685	699
B.I.C.M.	935	935
B.I.P.	1200	1220
Bolloré Technologies	1400	1400
Buhoni	870	878
Câbles de Lyon	1502	1515
Calberson	1015	1020
Cardif	3000	2900
Cap Gemini Sogeti	2797	2853
C.D.M.E.	1210	1210
C. Equip. Elect.	358	369
C.E.G.I.D.	3250	3270
C.E.P.-Communication	1595	1551
C.G.I. Informatique	1150	1178
C. Occid. Forestière	236 50	230
Dafsa	281	281
Dauphin O.T.A.	3630	3690
Devanlay	2850	2900

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Deville	980	990
Drouot-Assurances	615	615
Drouot-Obl. convert.	4200	4200
Editions Belfond	389	341 o
Elect. S. Dassault	970	975
Expand	812	812
Filipacchi	810	809
Guiraud	791	786
Guy Degrenne	1200	1200
I.C.C.	291	281
IM Informatique	380	375
Le gd livre du mois	503	530
Loca-Investissement	350	350
Locamic	586	585
Mauzun	635	641
Merlin Immobilier	463	463
Métallurg. Minière	185 10	185 10
Métrologie Internat.	810	830
M.M.B.	700	700

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Molex	330	339 90
Navale-Delmas	845	840
Olivetti-Logabax	610	640
Om. Gest. Fin.	560	535
Paternelle-R.D.	3400	3400
Petit Bateau	300	303 50
Petrofigaz	720	720
Rezal	1680	1690
St-Gobain Emballage	1550	1500
St-Honoré Matignon	243	245
S.C.G.P.M.	319 50	310
Sema-Metra	1795	1795
S.E.P.	1500	1590
S.E.P.R.	1800	....
S.M.T. Goupil	400	....
Sodiforg	1560	1600
Sofibus	445	449
Supra	1200	1195
Valeurs de France	387	387

SICAV (sélection) — 16/4

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	847 10	826 44
Actions France	501 54	483 41
Action invest.	393 01	375 19
Actions sélectives	616 91	594 61
Audificandi	651 66	628 11
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1291 88	1260 37
A.G.F. 5000	849 61	833 77
A.G.F. ECU	1183 89	1172 17
A.G.F. Interfonds	475 34	463 76
A.G.F. OBLIG.	1169 84	1164 02
Agimo	718 65	701 32
Altefi	214 92	207 15
A.L.T.O.	186 09	179 38
Amei-Gan	5530 96	5375 82
America-Valor	765 21	730 51
Amérique Gestion	379 21	362 01
Amplitude	591 56	574 32
Arbitrages court terme	5314 17	5303 55
Argonautes	441 85	421 81
Associc	1151 60	1151 60
Aurecic	1484 84	1441 59
Axa Europe	114 25	109 07
Axa Investissements	125 31	119 63
Bourse-Investiss.	482 26	469 94
Bred Associations	2631 52	2623 65
Bred International	97 07	95 17
Capital Plus	1676 17	1676 17
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	912 89	871 59
Convertissimo	417 26	401 21
Cortal court terme	12265 97	12265 97 ◆
Conxam	983 42	938 83
Creditar	520 43	505 27
Croiss. Finance	297 08	294 28
Croiss. Mercure	2592 23	2616 73
Croiss. Immobil.	698 21	668 55
Croiss. Prestige	386 81	369 27
Déméter	13154 70	13154 70
Drouot-France	751 42	717 35
Drouot-Investiss.	1195 65	1141 43
Drouot-Sécurité	269 90	257 86
Drouot-Sélection	149 68	143 08
Ecocic	1182 06	1164 69
Elicoop Sicav	11358 68	11358 68
Elf-Valeurs	10343 15	10090 98
Energie	294 79	281 42
Epacic	2914 11	2908 29
Epacourt Sicav	4006 23	3995 24
Epargne Associations	25753 38	25714 81
Epargne-Capital	7869 68	7791 96
Epargne-Croiss.	1563 65	1521 80
Epargne-Industr.	834 08	796 26
Epargne-Inter	691 84	673 32
Epargne J	51503 69	51503 69
Epargne-Long-Terme	1744 61	1697 92
Epargne-Oblig.	191 43	186 31
Epargne-Unie	1364 10	1302 24 ◆
Epargne-Valeur	434 93	423 29
Eparoblig	1257 63	1255 12
Epsilon	999 95	999 95
Eurocic	9808 85	9863 89
Euro-Croissance	552 57	536 57 ◆
Eurodyn	1123 06	1096 13 ◆
Extrême Orient Sicav	589 99	572 81
Financière Plus	27500 59	27228 31
Fnord Placement	58389 84	58212 30
Fnord Trimestriel	1136 73	1119 93
Fnord Valorisation	13419 66	13158 53
Fonsicav (div. par 10)	10484 79	10459 58
Foncier Investiss.	1159 78	1131 49 c
Fonsival	294 49	271 59
France Ecu Plus	10553 16	10448 67
France-Gan	6802 96	6494 47
France-Garantie	319 61	318 97 ◆
France-Investiss.	597 09	570 01
France-Net	127 88	126 61
France-Obligations	454 65	450 16

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	446 07	433 08
Francic Régions	1236 12	1190 41
Fructi-Associations	1329 19	1329 19
Fructicapi	239 32	294 80
Fructidor	256 18	252 39
Fructifrance	887 26	865 62
Fructivar	81760 08	81558 17
Fructi ECU	570 53	562 10
Fructi-Première	12331 60	12149 36
Futuroblig	1119 46	1117 36 ◆
Gestilion	61359 37	61206 35
Gestion Associations	157 69	154 12
Gestion Mobilière	778 67	741 45
Gest. Rendement	472 34	460 92
Gest. Sél. France	808 82	770 04
Haussmann Associat.	1207 97	1207 97
Haussmann court terme	1163 76	1163 76
Haussmann Epargne	1358 22	1358 22
Haussmann Europe	2113 76	2037 36
Haussmann France	1129 42	1089 60
Haussmann Oblicons.	1260 68	1260 68
Haussmann Obligation	1501 78	1447 50
Horizon	1240 07	1203 85
I.M.S.I.	625 87	597 49
Indo-Suez Valeurs	802 81	765 41
Ind. française	13365 01	13102 95
Interoblig.	12024 02	11561 56
Intersélect France	495 17	472 72
Intervaleurs Indust.	721 14	688 44
Invest. net	14288 01	14289 47
Invest. Obligataire	17694 43	17659 11
Japacic	188 98	183 48 ◆
Jeune épargne	250 05	246 35 ◆
Laffitte-Amérique	263 63	251 58
Laffitte-crt-terme	81139 03	81139 03
Laffitte-Expansion	887 68	847 43
Laffitte-France	371 96	355 09
Laffitte-Immobilière	262,50	250 60
Laffitte-Japon	352 69	336 69
Laffitte-Oblig.	147 85	141 24
Laffitte-Placements	84404 30	84404 30
Laffitte-Rend.	226 49	216 22
Laffitte-Tokyo	1298 68	1239 79
Lion-Associations	11217 06	11217 06
Lion-Institutionnels	23282 82	23224 76
Lionplus	72173 33	71458 74
Livret portefeuille	644 68	625 90
Médiorente	186 74	178 27
Mondiale Investissem.	473 15	451 69
Monecic	5870 18	5870 18
Moné.J.	53220 34	53220 34 ◆
Monelion	258254 03	258254 03
Multi-Obligations	430 01	410 51
Mutuelle Unie Sél.	167 14	159 56
Natio.-Assoc.	6541 98	6528 92
Natio.-Epargne	13302 65	13170 94
Natio.-Immobilier	1085 78	1037 27
Natio.-Inter.	1178 46	1146 82
Natio.-Obligations	545 80	531 19
Natio.-Patrimoine	1500 15	1480
Natio.-Placements	62602 09	62602 09
Natio.-Revenu	1085 77	1075 02
Natio.-Sécurité	54890 50	54890 50
Natio.-Valeurs	787 31	766 24
Nippon-Gan	5892 27	5596 44
Nord-Sud Développ.	1240 16	1237 68
Oblicic Régions	1041 98	1028 56
Oblicoop Sicav	1467 36	1438 59
Obligations Convert.	......	......
Oblilion	1103 20	1073 67
Optimavalor	684 12	653 10
Options et Rendement	53522 58	52731 82
Orsay-Gestion	182 37	174 10
Paramérique	542 48	517 88
Paraurope	872 92	833 34
Paribas Epargne	15153 13	15122 88
Paribas France	114 70	111 36

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Gestion	640 93	614 80
Paribas Opportunités	107 33	104 20
Paribas Patrimoine	564 33	541 32
Parnasse-Valor	1057 03	1055 97
Patrimoine-Retraite	1669 19	1636 46
Phenix Placements	276 72	274 35
Pierre Investiss.	783 49	747 95
Placement A	1119 83	1119 83
Placement crt-terme	71818 23	71818 23
Placement J	55856 56	55856 56
Placement Premier	50934 39	50934 39
Placements Rendement	11493 06	11493 06
Placements Sécurité	109852 13	109852 13
Première Obligations	10195 11	10174 78
Prévi Association	22748 21	22748 21
Province Investiss.	659 98	630 05
Quartz	117 44	114 55 ◆
Rentacic	169 25	169 75
Revenus Trimestriels	5945 01	5886 15
Revenu Vert	1188 11	1188 92 ◆
Rivoli Plus	1074 28	1025 57
St-Honoré Assoc.	13976 83	13907 29
St-Honoré Bio-aliment.	873 05	833 46
St-Honoré Pacifique	608 71	581 11
St-Honoré P.M.E.	519 75	496 18
St-Honoré Real	11521 56	11475 68
St-Honoré Rendement	11470 81	11413 74
St-Honoré Technol.	822 78	785 47
St-Honoré Valor	12173 25	12076 84
Sécuricic	11236 83	11225 60
Sécur. Mobilière	405 25	385 87
Sécuri Taux	10222 42	10222 42
Sél. court terme	12542 65	12449 28
Sélection Croissance	......	......
Séculion (Caisse BP)	761 69	760 43
Sicav-Associations	1398 57	1396 48
S.F.I. fr. et étr.	629 25	610 92
Sicavimmo	819 64	782 47
Sicav 5000	374 51	364 49
Slivafrance	606 98	580 64
Slivam	431 84	420 28
Slivarente	228 30	222 19
Slivinter	425 89	414 30
S.I.-Est	1322 25	1262 29
S.I.G.	928 88	888 35
S.N.I.	1348 84	1309 56
Sogepargne	392 61	378 42
Sogerac	53201 89	51862 32
Sogevar	1097 81	1047 84
Soginter	1304 84	1245 67
Soleil Investiss.	496 89	474 36
Technocic	1230 11	1194 28
Techno-Gan	6078 89	5803 24
U.A.P. Investiss.	407 19	392 47
Uni-Associations	108 42	108 42 ◆
Unifrance	508 59	485 63 ◆
Unifoncier	1420 37	1355 96 ◆
Uni-Garantie	1342 30	1315 95 ◆
Unigestion	960 27	916 73
Uni-Japon	1502 43	1434 30
Uni-Régions	3419 42	3264 36 ◆
Univalor	2234 82	2257 85 ◆
Univer	176 01	176 01 ◆
Univers-Obligations	1606 14	1553 33 ◆
Valorem	547 18	533 81
Valoblig	60484 65	59895 79
Valorg	1481 51	1480 03
Valrel	79487 62	79427 91

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/4	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 024	6 042	5 750	6 300
ECU	6 913	6 916	....	....
Allemagne (100 DM)	332 740	332 710	323	341
Belgique (100 F)	16 089	16 083	15 600	16 450
Pays-Bas (100 fl.)	296 010	294 940	285 500	304 500
Danemark (100 krd)	88 260	88 300	85	91 500
Norvège (100 k)	89 050	89 100	85 500	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 804	9 832	9 450	10 150
Grèce (100 drachmes)	4 527	4 525	4 100	5 100
Italie (1 000 lires)	4 686	4 666	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	403 660	403 460	390	410
Suède (100 krs)	95 550	95 570	92	97 500
Autriche (100 sch)	47 350	47 320	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 740	4 751	4 500	5 050
Portugal (100 esc.)	4 305	4 310	3 800	4 800
Canada ($ can 1)	4 672	4 576	4 400	4 850
Japon (100 yens)	4 240	4 220	4 070	4 250

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/4
Or fin (kilo en barre)	86700	85000
Or fin (en lingot)	86700	85350
Pièce française (20 fr)	536	533
Pièce française (10 fr)	349	338
Pièce suisse (20 fr)	606	601
Pièce latine (20 fr)	500	480
Souverain	628	624
Pièce de 20 dollars	3040	3025
Pièce de 10 dollars	1480	1480
Pièce de 5 dollars	920	920
Pièce de 50 pesos	3250	3295
Pièce de 10 florins	534	510
Or Londres	444 70	441
Or Zurich	444	438 50
Or Hongkong	441 25	439 75
Argent Londres	7 24	7 19

Le Monde

M. Christian Pierret mêlé à une faillite frauduleuse dans les Vosges

La sauvegarde de l'emploi et ses risques

M. Christian Pierret, député socialiste des Vosges et ancien rapporteur général du budget, se trouve mêlé depuis quelques semaines à une affaire de faillite frauduleuse d'une entreprise de fabrication de rétroviseurs de Bruyères, la CIPA.

Premier fabricant européen de rétroviseurs, la CIPA a déposé son bilan en juillet 1986 avec un déficit d'exploitation de plus de 50 millions de francs. Rapidement, des malversations ont été mises au jour, et le juge chargé de l'enquête au tribunal d'Evry (où se trouve le siège social de la CIPA), M. Gilbert Flam, a inculpé onze personnes depuis l'ouverture de l'information, dont le PDG de la CIPA, M. Claude Lellouche ; un cadre de la BNP, M. Elie Belhassen, et le PDG de Pronuptia, M. Gérard Labouze. Epluchant les factures, les policiers de la PJ ont perquisitionné, le 4 mars, dans les locaux d'une association (ANDEV) domiciliée à la permanence de M. Pierret à Saint-Dié. Ce qui a valu au garde des sceaux une protestation de M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale. M. Pierret a été convoqué, le 12 mars, par le juge d'instruction pour être entendu à titre de témoin, puis, sans explication, le magistrat a annulé la convocation.

Syndrome du Carrefour du développement ? Les enquêteurs travaillent-ils, comme l'affirme M. Pierret, avec *l'« idée fixe »* de trouver un circuit de financement politique derrière les fausses factures de la CIPA ? Le député des Vosges voit, en tout cas, se retourner contre lui son dynamisme en matière de sauvegarde de l'emploi.

Après avoir joué les écrivains publics auprès des salariés licenciés et les entremetteurs auprès des patrons, après avoir obtenu des subventions de la CEE pour créer des BTS, contribué à la création de centaines d'emplois dans sa région et trouvé un repreneur à la CIPA (85 seulement des 400 emplois ont été sauvés), M. Pierret, un ancien du CERES devenu l'ami de M. Bernard Tapie, est mis en cause par le comité CGT des chômeurs de la CIPA, qui a porté l'affaire, début avril, sur la place publique, ainsi que par l'avocat du comité d'entreprise et de la CGT, partie civile, Mᵉ Paul Prompt.

« Ce département est aussi celui de M. Philippe Séguin. Depuis le dépôt de bilan, il y a de la part du PC une volonté de mener une offensive politique », dit M. Pierret.

La fuite en avant

L'affaire a donc commencé par une banale faillite. Coincée, comme la plupart des sous-traitants de l'automobile, entre clients et fournisseurs, la CIPA a eu largement recours aux dispositions de la « loi Dailly » (1), qui permet de manière générale l'escompte des factures auprès des banques et, en pratique, à de nombreuses entreprises de vivre, dans une permanente fuite en avant, au-dessus de leurs moyens. A force d'établir des factures avant même que les rétroviseurs correspondants soient sortis des chaînes, la comptabilité a fini par ne plus correspondre à la production.

Dans un arrêt du 8 octobre 1986, motivant le refus de la mise en liberté du PDG, M. Lellouche – libéré depuis – la chambre d'accusation de Paris évalue à 13 millions de francs le montant de ces fausses factures depuis 1984. Le cabinet d'experts SEGES s'étonne de son côté du *« laxisme des banques partenaires »* de la CIPA dans un rapport sur les *« manœuvres frauduleuses »* daté du 7 janvier dernier.

En plus de M. Lellouche, poursuivi pour escroquerie, abus de biens sociaux, faux et usage de faux, six salariés ont été inculpés : le directeur financier, M. Daniel Delhaye ; la responsable de l'administration, Mᵐᵉ Nicole Van Der Windt ; le chef comptable, le trésorier, le chef du service informatique et une secrétaire. Un code informatique (code 02) avait même été mis en place pour reconnaître les fausses factures. Le responsable du groupe d'agences pour la zone de La Villette de la BNP, M. Belhassen, a de son côté été inculpé de complicité de banqueroute frauduleuse. Ce cadre avait pourtant averti la direction de la BNP des pratiques de la CIPA, ce qui n'a pas empêché la banque de doubler le montant du crédit autorisé à l'entreprise entre 1984 et 1986.

Mais les véritables détournements de fonds pourraient avoir été réalisés par l'intermédiaire de la filiale américaine de la CIPA, créée en 1983. Toujours selon l'arrêt de la chambre d'accusation, une série de transferts « suspects » ont été effectués en direction des Etats-Unis, représentant 476 203 dollars ainsi que des transferts « frauduleux » sur un compte en Suisse pour 18 622 dollars. Des enquêteurs pourraient se rendre notamment aux Etats-Unis sur commission rogatoire du juge d'instruction.

Après avoir poussé l'enquête jusque dans les locaux de la chambre de commerce d'Epinal pour vérifier les conditions d'attribution d'aides publiques à la société, les policiers en sont venus à s'intéresser aux factures réglées par la CIPA à l'Idex, une SARL créée en juin 1985 et cogérée par M. Pierret, ainsi qu'aux liens entre la CIPA et une autre société appelée FID (French International Development) créée à la même époque et dont Mᵐᵉ Marie Pierret, épouse du député, est actionnaire.

« Du cambouis sur les mains »

« Le rôle d'un député consiste à faire les lois mais aussi à être dans la salle des machines au risque d'avoir du cambouis sur les mains », estime M. Pierret. Selon lui, il s'agissait de faire de l'IDEX une *« maternité d'entreprises »* et une structure de conseil. C'est pourquoi M. Pierret s'est entouré de deux patrons lorrains. M. Gérard Labouze, repreneur en février 1986 de Pronuptia avec son frère Claude, et M. Lellouche, de la CIPA. En plus de ce dernier, deux actionnaires de l'IDEX, MM. Gérard Labouze et Serge Bensoussan, ont été inculpés de recel d'abus de biens sociaux.

La justice reproche à M. Labouze, cogérant de la SARL, de s'être fait régler deux factures par la CIPA pour un montant de 660000 francs (hors taxes) en juillet 1985 et au début de mars 1986, pour des travaux ne correspondant pas à ces montants. M. Labouze, qui affirme ne même pas *« s'être pris une note de frais »*, indique avoir facturé à la CIPA une étude et une assistance permanente en matière d'ingénierie financière.

La deuxième société à laquelle s'intéresse le magistrat instructeur a été fondée en 1985 pour conseiller les exportateurs, avant d'être liquidée en juillet dernier. Son PDG, M. Boris Todorovitch, ancien directeur commercial d'une société d'informatique où il avait travaillé avec le directeur financier de la CIPA, a été inculpé en février de faux et usage de faux pour, affirme-t-il, un simple reçu antidaté. Outre l'épouse de M. Pierret et celle de M. Lellouche, figurait parmi les sept actionnaires un responsable municipal américain, M. Gerald Bouchard, de Port-Huron (Michigan), localité où se trouve le représentant aux Etat-Unis de la CIPA. Selon M. Todorovitch, ce gestionnaire américain souhaitait que la FID favorise l'installation d'entreprises françaises dans sa région.

A ceux qui s'étonnent de le voir représenté dans une SARL, dans une SA, ainsi que dans une filiale de la CIPA, C-Informatique, par l'intermédiaire de son ancien chef de cabinet, M. Jérôme Dupuis, M. Pierret répond que ni lui-même ni son épouse ni son ancien collaborateur n'ont perçu le moindre centime de ces sociétés. Le député n'a en outre effectué aucun acte de gestion ni donné de signature. Il a porté plainte en diffamation le 8 avril contre Mᵉ Prompt, et contre FR 3 Lorraine qui avait repris les accusations de l'avocat.

Les policiers, enfin, ne laissant décidément rien passer, se sont rendus au siège d'une agence de publicité parisienne, DBG, pour saisir une facture réglée par la CIPA. Les sept mille cartes de vœux 1985 du député auraient été payées par l'entreprise de rétroviseurs, au détour d'une facture d'un montant assez modeste. M. Pierret, lui, affirme que ces travaux ont été réalisés gracieusement par l'agence et produit, à l'appui de ses dires, une attestation signée de s'un des associés de DBG, M. Marc Gobé, et datée de janvier dernier. A l'agence, on affirme, en tout cas, ne pas se livrer à des travaux gratuits. Il est à noter également que M. Gobé figure au nombre des actionnaires de la FID.

CORINE LESNES.

(1) Loi du 2 janvier 1981, du nom du sénateur centriste Etienne Dailly.

Sur le vif

Mimi Rock

Jusqu'où il faut aller pour vendre sa salade ! Là, maintenant, j'en sais quelque chose ! Si on me dit : Tu vas faire les marchés trois jours par semaine pendant deux mois. T'empiles tes bouquins sur des cageots de légumes et tu brades ta « Lolotte » à la criée, je discute pas, je m'y colle. Mon Mimi, c'est pareil. Là, il était bien, il était tranquille, il pensait passer un week-end pépère à peloter ses ânes et ses arbres dans les Landes. Et puis, non, pas question. C'est pas le tout de grimper dans les sondages, l'important c'est de ne pas redégringoler. S'agit pas de baguenauder, s'agit d'aller montrer sa binette au Printemps de Bourges.

Qu'est-ce que c'est encore que ce truc-là ? Bourges, c'est le berceau de votre famille. Et le rock, c'est un état d'âme. On va vous marquer tout ça sur un bout de papier. C'est pas dur à apprendre. Mettez votre cache-nez, rapport aux courants d'air, et dépêchez-vous ! C'est une visite strictement privée, alors ça grouille de journalistes. Ils font le pied de grue depuis des heures, faut y aller !

Il descend du ciel, comme le Saint-Père, dans son hélicoptère vrombissant au-dessus de sept mille têtes renversées, extasiées. Et qui il trouve en bas de l'échelle ? L'affreux Gainsbourg, sale, pété, mal rasé, le clope au bec, venu l'accueillir. Karim Kacel y va de sa « P'tite Sœur » et, après, il cède le micro à mon Mimi. Conférence de presse. Le rock c'est quoi pour vous ? Le pauvre ! J'ai vu passer, ce matin, au journal d'A 2, sur son profil amaigri — il en fait trop, vous allez le crever — l'ombre d'une lassitude : Ben, c'est un état d'esprit, c'est... une expression... par le rythme. C'est national, ah ça oui ! Et c'est international, ça aussi !

Et pour finir, dernière question posée, celle-là par une des Rita Mitsouko, ex-reine du porno : Est-ce que vous avez dansé pendant le spectacle ? Il n'a pas osé dire non, c'est plus de mon âge, il a répondu en se tortillant : J'ai été raisonnable. Moi, j'en suis pas bien sûre ! Si ça continue, vous allez voir, il va faire le gala de l'Union, mon Mimi. Comme jongleur ? Absolument. Avec des bulletins de vote. Pour ça, il est très doué.

CLAUDE SARRAUTE.

La publication d'un livre de Lech Walesa

Le récit de l'aventure de Solidarité

Le secret avait été bien gardé, en France comme en Pologne. Lech Walesa, ex-président du syndicat dissous Solidarité et Prix Nobel de la paix, a écrit un récit de sa vie intitulé *le Chemin d'espoir*, en collaboration avec Jan Mur, pseudonyme collectif de ses interlocuteurs sous lequel a déjà été publié, à Paris, *le Journal d'un interné*. Ce récit se présente sous la forme d'un livre de six cents pages, dont les éditions Fayard se sont assuré les droits mondiaux et qui sera en vente à partir du 1ᵉʳ mai.

Bernard Pivot consacrera sa prochaine émission d'« Apostrophes », vendredi 24 avril, sur Antenne 2, à un entretien avec Lech Walesa, illustré d'images tournées à Gdansk, son lieu de résidence.

Ce « coup » littéraire et politique a eu comme maître d'œuvre M. Claude Durand, directeur des éditions Fayard, qui avait naguère acquis les droits d'édition des ouvrages d'Alexandre Soljenitsyne.

Le récit de Lech Walesa commence par une évocation de ses racines et de son enfance.

Mais l'essentiel du livre consiste en un récit détaillé et minutieux de son activité de syndicaliste et de leader de l'opposition polonaise à partir de la grève historique des chantiers navals de Gdansk en 1980, qui avait abouti à la naissance de Solidarité.

Instruit par l'échec des grèves de 1970, qui s'étaient soldées par des morts à Gdansk et à Gdynia, il s'est alors senti contraint d'accepter les responsabilités de chef car *« la situation était irréversible : élu par les ouvriers eux-mêmes, je ne pouvais laisser le champ libre... »*

Son récit s'appuie sur ses archives personnelles, les innombrables bandes magnétiques qu'il a conservées des négociations de Gdansk et de ses entretiens avec des journalistes, ainsi que de son « journal d'activités » qu'il tient depuis son retour chez lui, à Gdansk, au début de 1983.

L'entretien de Bernard Pivot avec Lech Walesa, tourné le mois dernier à Gdansk par le réalisateur Michel Parbot, de l'agence Sygma, est parvenue par des voies *« détournées »* en France. Il sera commenté, en direct sur le plateau, par Yves Montant et par le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire.

La venue de Lech Walesa à Paris à l'occasion de la sortie du livre avait été espérée par son éditeur. L'ex-dirigeant de Solidarité envisageait en effet de se rendre à Rome le 25 avril prochain, mais la direction des chantiers navals de Gdansk lui a signifié que sa présence à son poste de travail d'ouvrier électricien était jugée *« indispensable »*.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 21 avril

Grand calme + 0,10%

La Bourse de Paris a évolué sur une note calme, gagnant 0,1 % ce 21 avril en séance du matin. Parmi les valeurs en hausse, on notait Moulinex (+ 3 %), le Club Méditerranée (+ 2%), Géophysique (+ 2%), Michelin (+ 1,6%), Peugeot (+ 1,5%). En repli figuraient Maisons Phénix (- 4,3%), Darty (- 2%), VIA banquie (- 1,6%).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	541	539	540
Agence Havas	2280	2280	2280
Air Liquide (L')	736	735	735
Bancaire (Cie)	780	769	769
Bongrain	2830	2830	2840
Bouygues	1440	1433	1433
B.S.N.	5080	5090	5090
Carrefour	3670	3670	3670
Chargeurs S.A.	1899	1899	1900
Club Méditerranée	668	671	681
Eaux (Gén.)	1510	1510	1510
ELF-Aquitaine	336 50	334	335 10
Essilor	3351	3360	3380
Lafarge-Coppée	1671	1671	1675
Lyonn. des Eaux	1689	1671	1695
Michelin	3599	3650	3658
Midi (Cie)	1516	1500	1515
Moët-Hennessy	2440	2440	2442
Navig. Mixtes	1180	1180	1180
Oréal (L')	4300	4290	4290
Pernod-Ricard	1085	1085	1095
Peugeot S.A.	1547	1560	1571
Saint-Gobain	458 90	464	467
Sanofi	883	878	879
Source Perrier	775	775	776
Télémécanique	3420	3420	3420
Thomson-C.S.F.	1726	1732	1730
Total-C.F.P.	485	491	494
T.R.T.	2328	2328	2328
Valéo	604	603	607

Hausse moyenne de 2,3 % des tarifs SNCF

A partir du 30 avril, la SNCF augmentera ses tarifs de deuxième classe grandes lignes de 5,9 % pour les parcours compris entre 5 et 299 km (0,445 F au lieu de 0,42 F), de 2,5 % entre 300 et 349 km (0,41 F au lieu de 0,40 F) et baissera ses tarifs de 5,26 % au-delà de 350 km (0,36 F au lieu de 0,38 F).

La hausse moyenne s'établira à 2,3 %. La hausse des tarifs banlieue pourrait intervenir le 1ᵉʳ juin, en même temps que les tarifs de la RATP.

Disparition du chorégraphe Antony Tudor

Le mouvement des profondeurs

Le chorégraphe Antony Tudor est mort à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ainsi disparaît un des piliers de la danse de l'entre-deux-guerres. Les Anglais d'abord, puis les Américains *le revendiquent comme l'homme qui* a permis au ballet classique de prendre le tournant de l'ère contemporaine.

Entre Balanchine et Martha Graham, il avait trouvé la voie intermédiaire et cultivé ce qu'on pouvait appeler l'expressionnisme anglo-saxon.

Jeune homme aux yeux de braise, il se destinait au notariat lorsqu'il vit danser la Pavlova. Il entre chez Marie Rambert, petite femme énergique passée Diaghilev où elle a aidé Nijinski à régler son « sacre ». Dans son école de Londres, elle forme toute la fine fleur du ballet anglais contemporain, Fredericq Ashton, Ninette de Valois, Robert Hentmann, Agnès de Mille...

En 1929, Antony Tudor devient son assistant. Elle encourage ses dons de composition. « Jardin aux Lilas », créée en 1936, connaît un succès immédiat. Ce quatuor des amours traversées, nostalgique et fluide, est bien dans le climat du roman anglais de l'époque. *« Antony Tudor*, écrit un critique, *a réussi à transposer en pas de deux ou de trois, en quelques ensembles toujours abandonnés et recommencés, les éléments d'une nouvelle littérature »*. Un an après, c'est « Dark elevie » sur le « Kinderstotenlieder » de Mahler, une recherche de gestes simples, dramatique intéressante pour sa construction et la façon dont le chorégraphe utilise la chute comme expression douloureuse.

La rencontre de Tudor avec Agnès de Mille, la nièce du cinéaste, l'oriente un temps avec des sujets plus légers (gala performance – le jugement de Paris (1938). En 1940, il part pour New-York où il trouve un climat intellectuel qui convient à son tempérament mystique, à son goût des drames psychologiques, à son attirance pour les problèmes de société. Tout en demeurant fidèle aux bases de la danse classique, il développe un langage exprimant avec force la libido. Son œuvre maîtresse, « Pilar of Fire » (1942), créée à l'American Ballet theater par Nora Kaye, est dans le ton des romans de Tennessee William.

Après un petit tour par Broadway, on le retrouve, en 1950, professeur à l'école du Metropolitan Opera et de la Julliard School où il compose, pour ses élèves, un superbe ballet abstrait « Continuo ». Il est au répertoire de toutes les compagnies de New-York, à Londres ou Copenhague. Il reste associé à l'American ballet, dont le directeur, Baryshnikov a dansé le rôle du « Garçon aux cheveux fous » dans une reprise de Shadowplay.

L'Humour et l'esprit typiquement anglais d'Antony. Tudor, son style hybride sont restés longtemps étrangers au goût des balletomanes français. C'est peut-être pour cela qu'il n'a jamais été invité à travailler pour l'Opéra de Paris. Rudolf Noureev l'a mis au répertoire en 1984. *Jardin aux lilas* et *Dark Elevie*, œuvres intimistes, sont données salle Favard. Mais on n'a pas trouvé jusqu'ici une tragédienne capable de ressusciter Pilar of Fire.

MARCELLE MICHEL.

Le numéro du « Monde » daté 21 avril 1987 a été tiré à 384 026 exemplaires

A B C D E F G

